3 1761 04463 9144

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/bonaventuredes00chen

A M. L. Doyen Ollivier

Offert par la Faculté de Paris

Le Doyen
le Secrétaire
D. Vaudremer

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

BONAVENTURE DES PERIERS

SA VIE, SES POÉSIES

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en décembre 1885.

PARIS. TYPOGRAPHIE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

A MONSIEUR GABRIEL MONOD

Maître de Conférences à l'École Normale

HOMMAGE RESPECTUEUX

A MONSIEUR FÉLIX FRANCK

AMICAL SOUVENIR

BONAVENTURE DES PERIERS

SA VIE, SES POÉSIES

THÈSE

PRÉSENTÉE EN SORBONNE POUR LE DOCTORAT ÈS LETTRES

PAR

ADOLPHE CHENEVIÈRE

PARIS
TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie
RUE GARANCIÈRE, 8

1885

PQ
1609
D3Z66

LIBRARY
JAN 17 1962
UNIVERSITY OF TORONTO

781111

AVANT-PROPOS

La critique et l'histoire se sont dès longtemps occupées de mettre en lumière les personnalités les plus remarquables du seizième siècle, et ceux qu'attire encore aujourd'hui cette grande époque de la Renaissance doivent se résigner à chercher au second rang, dans un cercle moins connu, de plus modestes sujets d'étude.

C'est sur Bonaventure des Periers que nous avons jeté les yeux. Ses rapports avec Marguerite de Navarre, dont il a été le valet de chambre, les hommes qu'il a fréquentés, la variété de ses travaux, le désignaient à notre attention. Sa vie, en outre, si mal ou si peu connue, nous semblait mériter une monographie d'où nous ferions disparaître, autant que possible, les incertitudes et les lacunes. C'est en Bourgogne, à Mâcon, à Dijon, à Autun, à Arnay-le-Duc, où il est né, à Lyon, où il a séjourné, que nous avons fait nos premières recherches. Bien que peu fructueuses, elles n'ont pas été inutiles. Les bibliothèques publiques et les bibliothèques particulières nous ont fourni d'autres indices.

Enfin, la précieuse bienveillance de quelques hommes éminents nous a souvent secouru durant notre travail. Ce

sont : notre regretté et vénéré maître Émile Egger, de l'Institut, MM. Émile Picot et Ludovic Lalanne ; MM. les professeurs Crouslé, Petit de Julleville et Gabriel Monod, qui, les premiers, nous ont encouragé dans le choix de notre sujet; M. Félix Franck, l'auteur de plusieurs éditions de poëtes du seizième siècle; outre les nombreux entretiens qu'il nous a accordés, il a bien voulu nous remettre des notes spéciales qu'il avait recueillies sur Bonaventure des Periers; puis MM. Tamizey de la Roque, Herminjard, Paul Lacroix, Paul Sébillot; MM. Garnier et Bénet, archivistes de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire; M. Harold de Fontenay, d'Autun; MM. Henry Morin-Pons, Steyert, Vintrignier, directeur de la Bibliothèque publique de Lyon; MM. Jacques Adert de Genève, et Théophile Dufour, directeur des archives de cette ville.

Qu'ils veuillent bien agréer ici l'expression de notre sincère et respectueuse gratitude.

Nous désirons enfin joindre à ces noms bien connus ceux de nos camarades et amis MM. Alfred Cartier, bibliophile et bibliographe de talent ; Francis Decrue, docteur de la Faculté des lettres de Paris, et Frédéric Borel, élève à l'École des chartes.

BONAVENTURE DES PERIERS

SA VIE, SES POÉSIES

PREMIÈRE PARTIE

BIOGRAPHIE

C'est dans le pays de Bourgogne, à vingt-huit kilomètres d'Autun, qu'est située la petite ville d'Arnay-le-Duc. Elle occupe le versant nord d'une colline au pied de laquelle passe une faible rivière, l'Arroux. La grande rue qui traverse la ville descend au bord de l'eau et aboutit au pont Saint-Jacques. Après avoir passé le pont, on remarque sur la façade de la première maison, à main gauche, une plaque de marbre avec cette inscription, vieille de quatorze ans à peine :

EN CETTE MAISON EST NÉ, L'AN 1498,
BONAVENTURE DES PERIERS.

De tout temps les Arnétois avaient réclamé Des Periers comme leur compatriote, et la municipalité consacra cette tradition en la faisant graver en lettres d'or. Au-dessus de la plaque de marbre, on a encastré un médaillon chargé d'un poirier sculpté en relief avec ce nom et cette date : « P. Des Periers, 1571. » Bonaventure étant mort en 1544 et n'ayant, selon toutes probabilités, laissé aucune des-

cendance, la date est donc postérieure à son temps, et le nom qu'elle accompagne ne peut être que celui d'un collatéral du poëte. Ce P. Des Periers, que les Arnétois nomment Prosper Des Periers, a probablement fait faire le médaillon avec armes parlantes à la suite d'agrandissements ou de restaurations apportés à la maison de sa famille. Peut-être même a-t-il seulement ajouté son nom sur l'écusson déjà existant. Quoi qu'il en soit, et avant même de voir comment la science et l'histoire confirment la tradition, essayons de nous représenter ces lieux tels que Bonaventure a dû les connaître, quitte à relever par la pensée quelques pans de mur disparus ou à jeter à terre les constructions postérieures.

Le pont Saint-Jacques date de 1778. Au seizième siècle, on passait probablement l'Arroux à gué, et la maison qui nous occupe se trouvait la première après le gué, assez élevée au-dessus du cours de l'eau. La route, assure-t-on, qui maintenant longe la maison du côté du levant, sur la façade entièrement neuve, faisait un coude et passait de l'autre côté, au couchant.

Qu'on se représente donc la rivière, coulant de l'ouest à l'est, baignant le pied de la tourelle dont la porte s'ouvre sur l'autre face, au nord; et, communiquant autrefois avec elle, le corps du logis, percé de trois fenêtres en meurtrières, une au nord, deux au levant. Une porte s'ouvrait sur la cour intérieure qui subsiste encore aujourd'hui, et au-dessus du cintre était le médaillon transporté depuis sur la façade restaurée. Cette façade devait jadis être la partie postérieure du bâtiment; la porte n'était qu'une fenêtre, et c'est après l'exhaussement du sol, causé par la construction de la route actuelle, que de la fenêtre on fit une porte.

Et maintenant, est-ce bien derrière ces murs que naquit le poëte Bonaventure Des Periers? Les Arnétois sont-ils fondés à dire qu'en écrivant les *Nouvelles Récréations,* le valet de chambre de Marguerite de Navarre sut porter haut la devise de sa patrie :

Arneti laeta juventus?

Peu d'auteurs le contestent; cependant Guy Allard[1] le fait naître dans l'Embrumois en Dauphiné; La Croix du Maine[2], Bayle[3], Prosper Marchand[4], à Bar-sur-Aube en Champagne. Enfin, Charles Nodier[5], fort d'un texte d'Estienne Dolet[6] où Des Periers est qualifié de *heduus poeta,* prétend à tort que cet adjectif *heduus* indiquerait non pas la province où est la ville d'Autun, mais cette ville même, qui serait dès lors la patrie de Bonaventure. Les autres biographes, tels que Du Verdier[7], Tabourot[8], se sont ralliés à la tradition chère aux habitants d'Arnay.

Au dix-huitième siècle, l'abbé Goujet[9], le Père Niceron[10], et de nos jours M. Weiss[11], les auteurs de la *France protestante*[12], Paul Lacroix[13], et MM. Louis Lacour[14] et

[1] Bibliothèque du Dauphiné, p. 172.
[2] Bibliothèque française au nom Des Périers.
[3] *Dictionnaire historique* au nom Périers (des).
[4] Lettre à M. B. P. D. et G., 1706 et 1711. Reproduite en tête de l'édition du *Cymbalum Mundi* de P. Lacroix, Paris, Gosselin, 1841, in-12.
[5] *Revue des Deux Mondes* du 1er novembre 1839.
[6] *Commentaria linguæ latinæ,* Lyon, de Tournes, 1536-1538, in-fol., t. II, p. 535.
[7] Bibliothèque française. Au nom Des Periers.
[8] *Bigarrures*, part. I, chap. XVII.
[9] Bibliothèque française, t. XII, p. 88, ss.
[10] *Hommes illustres,* t. XXXIV, p. 314.
[11] *Biographie universelle* (Michaud).
[12] *Article* Des Periers.
[13] *Notice* en tête de l'édition des *Nouvelles Récréations*. Paris, Delahays, 1858, p. XVII.
[14] *Notice* en tête de l'édition des *Nouvelles Récréations*. Paris, Jouaust, 1874, p. I.

F. Frank[1], ont suivi leur exemple. Nous avons un témoignage à ajouter à ces derniers, c'est celui de Charles Lavirotte[2]. Bien que son amour-propre d'Arnétois puisse le faire soupçonner de n'être pas tout à fait impartial, néanmoins l'assurance avec laquelle il s'exprime doit être prise en considération :

« La maison, dit-il, où naquit le poëte Des Periers existe « encore. On voit sur la façade un médaillon sculpté en « pierre où le nom de cette famille est inscrit. C'est la pre- « mière, joignant le pont Saint-Jacques, à main gauche, « vis-à-vis de l'ancienne hôtellerie de la *Croix Blanche* et « la poste aux chevaux. »

Lavirotte est, avant nous, le seul biographe de Des Periers qui ait vu cette maison, et il ne doutait pas qu'elle n'eût abrité le poëte, si nous en croyons une page écrite et signée de sa main que nous avons retrouvée à la Bibliothèque d'Arnay-le-Duc[3].

Elle est ainsi conçue :

Note relative à l'origine de Bonaventure Desperriers.

« L'incertitude que le savant académicien Charles No- « dier laisse régner sur l'origine et la naissance de l'auteur « du *Cymbalum Mundi* et des *Contes et joyeux devis* ne « peut exister pour ses compatriotes arnétois, qui ont en- « core sous les yeux la preuve de la résidence de sa famille « à Arnay, sur la façade d'une maison proche le pont « d'Arroux, où se trouve un petit médaillon en pierre

[1] *Notice* en tête de l'édition du *Cymbalum Mundi*. Paris, Lemerre, 1873, p. XXXV.

[2] *Annales de la ville d'Arnay-le-Duc*, 1837, in-8, p. 53.

[3] Interfoliée à la page 3 de la *Notice* de Charles Nodier en tête d'une édition des *Nouvelles Récréations et joyeux devis*. Paris, Gosselin, in-12, 1841.

« chargé d'un poirier et du nom de Des Periers sculpté, et « qui couronnait le plein cintre d'une large fenêtre éclai- « rant l'officine de François Desperriers, apothicaire, et « dont le fils et le petit-fils furent comme lui échevins de « la ville en 1599, 1626 et 1632, ainsi qu'on peut le voir « dans les nomenclatures placées à la suite des *Annales* « *d'Arnay-le-Duc*[1]. Cet ouvrage fait naturellement bonne « mention de Bonaventure Des Periers et cite comme preuve « convaincante une note autographe[2] que Jean Lacurne, qui « était presque son contemporain, avait écrite sur un « exemplaire des *Contes et joyeux devis* qui fait aujourd'hui « partie de la Bibliothèque d'Auxerre, et dont voici l'ex- « trait :

« Des Periers était d'Arnay-le-Duc; sa famille était « bonne et ancienne ; la devise était : *Loisir et liberté,* etc.

« Ainsi notre ville peut à juste titre revendiquer l'hon- « neur d'avoir donné le jour à cet homme célèbre du sei- « zième siècle, et dont l'éloge qu'en fait Charles Nodier dans « sa notice biographique était justement mérité, eu égard « au temps où il vivait.

« L'auteur des *Annales d'Arnay-le-Duc,*

« C. L. »

Cette note inédite qui relate une fois encore la tradition arnétoise sur la famille Des Periers[3] doit nous enlever nos

[1] Ces échevins sont François (1599), Jean (1626) et Jean (1632).

[2] Il mourut le 21 juin 1532, âgé de soixante et un ans. Il fut lieutenant criminel du bailliage et fonda le collége d'Arnay-le-Duc.

[3] Nous adoptons cette orthographe consacrée par Antoine du Moulin dans sa préface du *Recueil des Œuvres,* Jean de Tournes, Lyon, 1544, et par Jean Frotté, contrôleur général des finances et secrétaire de la reine de Navarre, dans son *registre.* (Marguerite d'Angoulême. Son *livre de dépense*, par M. DE LA FERRIÈRE-PERCY. Paris, Aubry, 1862, p. 45.)

derniers scrupules. Sans doute, Jean Bonaventure, durant sa vie agitée, n'habita que rarement la maison des bords de l'Arroux. Il n'eut probablement pas de descendants, et à sa mort, la maison où il était né devint la propriété d'une autre branche de sa famille.

En quelle année faut-il placer cette naissance? La municipalité d'Arnay a adopté la date de 1498. D'après quelle autorité, nous n'avons pu le savoir. Bien que cette date ne soit pas absolument invraisemblable, elle nous paraît néanmoins trop reculée. Des Periers, en effet, devait être bien plus jeune que Clément Marot, né en 1495. Il l'appelle son père[1], et ce titre n'est pas seulement un hommage respectueux du disciple au maître. En revanche, son amitié pour Antoine du Moulin, qui devait, plus tard, en 1544, lui rendre un suprême devoir en éditant le recueil de ses œuvres, les continuels rapports des deux poëtes sur un ton de camaraderie et de parfaite égalité, tout porte à croire qu'il y avait entre eux parité d'âge comme d'humeur. Or, bien que la date de 1515 soit généralement admise comme étant celle de la naissance de du Moulin, nous croyons cependant qu'elle doit être placée vers 1510. On le voit effectivement dès 1536 valet de chambre auprès de la reine de Navarre et fort bien en cour[2], en sorte qu'on ne peut guère lui donner à cette époque moins de vingt-quatre à vingt-cinq ans. Ce serait donc aussi vers 1510 qu'il faudrait fixer la naissance de Des Periers; et cette opinion se confirmera lorsque nous parlerons de ses rapports avec celui qu'il appelle Monseigneur de Saint-Martin.

Le lieu et le temps de sa naissance étant à peu près déter-

[1] *Recueil des Œuvres*, éd. Lacour, p. 75.
[2] C'est lui, c'est « Maistre Antoine » que Bonaventure charge de remettre à

minés, nous tenterons, dans l'épais brouillard qui nous enveloppe, de relever ses premiers pas. Certes, sa jeunesse fut rude; nouveau Dédale, le mot est de lui[1], il eut à tailler ses propres ailes. Le silence qu'il garde sur ses parents, sur sa famille, prouverait que bien jeune encore, enfant prodigue ou orphelin, il fut aux prises avec la vie. Mais, avide de science et de liberté, ce n'est pas dans la petite ville des bords de l'Arroux qu'il pourra satisfaire sa passion de savoir, et donner essor à ses facultés. Là, pas de collége, pas de maître, pas d'avenir. A cette heure décisive, au moment de choisir sa route, de quel côté tournera-t-il ses regards?

Ici encore les témoignages directs nous manquent, mais la conjecture est permise, et c'est une courte pièce de vers à la reine Marguerite qui nous servira de point de départ[2] :

« Tu as trouvé un enquesteur de mesme
« Pour t'enquérir de moy ton malfaicteur,
« Qui me congnoist mieulx que ne fais moy même,
« Qui ha esté et est mon précepteur;
« Qui m'a monstré rhythmes, grec et latin;
« Auquel j'allais le soir et le matin
« M'en retournois faire aux enfants lecture;
« C'est Monseigneur Monsieur de Sainct Martin,
« Qui me pourchasse encor bonne adventure. »

Quel est donc l'homme auquel Bonaventure, alors célèbre et serviteur d'une grande reine, fait entendre un si reconnaissant hommage? Qui est ce mystérieux protecteur de ses jeunes années, ce monseigneur de Saint-Martin?

Colletet[3] a cru résoudre la question en faisant du mot « mesme » un nom propre.

Marguerite ses vers sur l'*Impudence des Prognostiqueurs*. *Recueil des Œuvres*, p. 131. Cf. p. 148.

[1] *Recueil des Œuvres*, p. 149, 155.

[2] *Recueil des Œuvres*, p. 150.

[3] *Vie des poëtes français* (manuscrit brûlé lors de l'incendie de la Bibliothè-

« Il eut pour précepteur, dit-il, ou pour compagnie et « conversation ordinaire un galand homme, nommé de « Mesmes, qui pourroit bien estre celluy dont j'ai fait desjà « la vie soubs le nom de Jean Jacques de Mesme, car c'est « ainsy qu'il en parle dans une de ses épigrammes à la « reyne de Navarre. »

« Tu as trouvé un enquesteur de Mesmes,
« Qui me cognoist mieux que ne fais moy mesmes,
« Qui ha esté et est mon précepteur. »

M. Lacour[1] voit dans le personnage de « Monseigneur de Saint-Martin » le cardinal de Lorraine Jean, dit de Guise[2], qui portait entre autres titres[3] celui d'abbé de Notre-Dame de l'Ile-Barbe. Cette abbaye, située dans une île de la Saône, à quelques kilomètres au-dessus de Lyon, était en effet dédiée à saint Martin, et comme Des Periers célèbre dans ses vers[4] l' « isle gentile » et la « main lorraine » qui la gouvernait, on conçoit que cette hypothèse soit venue un instant à l'esprit du critique. M. Lacour l'a du reste abandonnée plus tard pour se rallier, comme Paul Lacroix[5], à l'opinion de Colletet[6].

Ni l'une ni l'autre de ces interprétations ne nous sem-

que du Louvre). Cf. édit. du *Cymbalum Mundi,* par Paul Lacroix. Paris, Delahays, 1858, p. XVIII.

[1] *Recueil des OEuvres,* p. 150, note.

[2] Jean de Lorraine dit de Guise, frère cadet de Claude de Lorraine, premier duc de Guise et sixième fils du duc de Lorraine, cardinal, né en 1498, mort le 18 mai 1550. Le pape Alexandre II le nomma, le 3 novembre 1501, coadjuteur de son grand-oncle Henri de Lorraine de Vaudemont, évêque de Metz, et Léon X, en 1518, le créa cardinal.

[3] Il était archevêque de Narbonne (1524-1550), de Reims (1533-1538), d'Albi (1536-1550), de Lyon (1537-1539), évêque de Toul (1517-1554), de Valence (1521-1525), de Térouanne (1522-1535), de Luçon (1523), de Verdun (1523-1544), abbé de Gorze, de Cluny, de Fécamp, de Noirmoutier, de l'Ile Barbe, etc.

[4] *Recueil des OEuvres,* p. 55.

[5] *Op. cit., loc. cit.*

[6] Édition des *Nouvelles Récréations.* Paris, Jeannet, 1874, p. 1.

blaient satisfaisantes[1]. En effet, comment admettre que ce vers :

« Tu as trouvé un enquesteur de mesme »

désignât un « de Mesme »? Rien dans le texte original n'indique un nom propre, et le titre de « Monseigneur de Saint-Martin » demeure inexpliqué. Le sens, du reste, est clair :

« Tu as trouvé un enquesteur de mesme
« Pour t'enquérir de moi ton malfaicteur »

signifie : Tout de même, malgré tout, tu as réussi à savoir, par un adroit *enquesteur*, où j'étais, ce que je faisais. D'autre part, la seconde interprétation paraît singulière. Pourquoi Des Periers eût-il désigné le cardinal de Lorraine par celui de tous ses titres qui était le moins important et peut-être le moins connu ?

On devait retrouver un Monseigneur de Saint-Martin, auquel cette appellation s'appliquât d'une façon plus spéciale, et, comme il a existé dans le pays même d'Arnay-le-Duc, à Autun, une abbaye de Saint-Martin, célèbre au seizième siècle, c'est là que se porta notre attention[2]. Parmi les noms d'abbés que les chartes de l'époque désignent par le titre de Monseigneur de Saint-Martin, celui des *Hurault* revient plus

[1] Nous n'étions pas seul à douter. M. F. Frank auquel nous avons déjà exprimé plus haut notre reconnaissance pour ses précieux encouragements, conservait, lui aussi, une arrière-pensée sur l'identité de Mgr de Saint-Martin avec le cardinal de Lorraine. Il l'admettait, faute de preuves suffisantes. Mais, il préférait la conjecture que nous allons exposer, et qui, à la suite d'une étude scrupuleuse, devint pour nous une certitude.

[2] Pour les détails voir : *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun de l'Ordre de Saint-Benoit*, par F.-Gabriel Bulliot. Autun, Dejussieu, 1849. Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de cette abbaye fondée en 589. Que l'on sache seulement que c'est avec Jean Rollin que s'ouvre la période des abbés commendataires. Son neveu Jean Rollin II lui succéda, et à partir de sa mort (4 avril 1501) le Roi nomme directement, sans élection, « ses féaux amis » au siége abbatial de Saint-Martin. Jean et Robert Hurault furent de ce nombre.

d'une fois. Nous allons voir comment l'un d'eux, *Robert*, a dû être celui dont Des Periers, dans ses vers plus haut cités, parle comme d'un maître et d'un protecteur.

Le premier des Hurault qui occupa le siége abbatial de Saint-Martin fut Jean Hurault. Il succédait à Tristan de Salazar (9 août 1501-1518). Après Jean, vint son frère Robert[1], ami de la reine de Navarre, conseiller au parlement de Paris, archidiacre d'Autun et neveu de l'évêque de cette ville, Jacques Hurault. Robert Hurault (II) prit possession le 12 mai 1529[2] et fit son entrée au mois de juillet suivant[3].

Rappelons brièvement ce qu'était à cette époque la ville d'Autun et l'abbaye de Saint-Martin.

[1] La famille Hurault comptait plusieurs branches. *Robert Hurault* appartenait à la branche puînée dont le chef fut *Jean Hurault*, premier du nom, chevalier seigneur de Bois-Taillé, de Bel-Esbat et de Maisse, fils puîné de *Raoul Hurault*, premier du nom, seigneur de la Grange et de Cheverny. Raoul eut pour fils aîné *Jacques Hurault*, seigneur de la Grange et de Cheverny, et *Jean*, qui épousa Guillemette de Guetteville, dont il eut huit enfants : *Robert*, *Jean*, *Nicolas*, *Marguerite*, *Magdeleine*, *Louise*, *Marie* et *Jeanne*.

Robert Hurault qui fut abbé de Saint-Martin était donc le neveu de *Jacques* évêque d'Autun. Jean, frère puîné de Robert, l'avait précédé au siége abbatial de Saint-Martin (1518-1529).

Raoul HURAULT, 1er du nom, seigneur de la Grange.

Jacques HURAULT, Seigneur de la Grange et de Cheverny.	Jean HURAULT, premier du nom, seigneur de Bois-Taillé, de Bel-Esbat et de Maisse.		
Robert HURAULT, abbé de Saint-Martin d'Autun.	JEAN, abbé de Morigny.	Nicolas HURAULT, seigneur de Bois-Taillé et de Bel-Esbat.	Marguerite Magdeleine Louise. Marie. Jeanne.

Cf. *Généalogie de la maison des Hurault*. Paris, Billaine, 1636, in-4, p. 39.

On voit d'après ce fragment de tableau généalogique l'erreur que nous avons relevée dans l'ouvrage de M. Bulliot. Il fait de Robert Hurault le cousin de l'évêque d'Autun; or il était son neveu, ainsi que nous l'avons rétabli dans le texte.

[2] Par le ministère de Jean LOMBARD, chanoine de la cathédrale.

[3] BULLIOT, *Op. cit.*, p. 334.

« Le protestantisme dont il ne reste pas de traces au-
« jourd'hui à Autun, y avait réuni à son origine des prosé-
« lytes, et agitait comme ailleurs l'esprit de la multitude.
« Quoique aucun d'eux n'eût ouvertement embrassé le pro-
« testantisme, à l'exception d'un Bénédictin de Saint-Pierre-
« le-Moutier, Jean de la Planche, qui devint ministre à la
« Charité et présida la première assemblée de Nevers, les
« tendances nouvelles n'en avaient pas moins trouvé dans
« l'abbé Hurault un initié secret et un apôtre anonyme.
« En traçant l'histoire des martyrs et des prosélytes de
« l'Église réformée, Th. de Bèze, avec sa trivialité mor-
« dante, nous a laissé de lui ce portrait[1] » :

« En ce temps était demi-résidant à Autun, ville épi-
« scopale et des plus anciennes des Gaules, l'abbé de
« Saint-Martin, homme de lettres, instruit de la religion
« et prenant plaisir à faire bonne chère à ceux qui le
« venaient visiter, et auxquels il parlait ouvertement
« de la vérité sans se mettre en danger pour cela, pour
« être non-seulement supporté, mais aussi chéri et
« recherché par les plus gros de l'Église romaine, à cause
« de sa bonne et friande table. Joint que hormis quel-
« ques propos qu'il tenait parfois, et qu'il avait une
« bibliothèque pleine de bons livres, il ne se formalisait
« pour aucuns exercices de la religion. Plusieurs de
« ceux-là même qu'il avait instruits le reprenant de cela
« et nommément de ce qu'il ne faisait conscience de
« s'accommoder à ce que lui-même condamnait, tâ-
« chèrent de l'encourager à faire mieux. Mais lui, au
« contraire, se fâchant d'être repris, et flattant sa con-
« science, s'égara jusque-là que de faire une théologie

[1] *Op. cit.*, p. 355 et ss. Nous empruntons encore ces lignes au savant ouvrage de M. Bulliot dont l'impartialité ne peut être mise en doute, puisque c'est à son insu qu'il plaide notre cause.

« toute nouvelle, meslant beaucoup de choses des rêveries « des libertins, et finalement est mort n'estant, comme « on dit en commun langage, ni chair ni poisson. »

« Ce portrait qui représente Robert Hurault comme un « abbé à la vie sensuelle, à l'esprit sceptique, comme un « membre de la joyeuse famille de Rabelais, nous semble « malheureusement confirmé par son testament[1] renfer- « mant un legs à une femme dont la position auprès de la « famille du donateur peut facilement faire suspecter les « motifs; il est surtout remarquable par l'absence de « prières pour les morts, et par un silence assez con- « forme sur ce point aux doctrines calvinistes de la pré- « destination absolue et de la justification sans les œuvres. « De pareilles dispositions ne doivent point surprendre « dans un homme qui avait passé une partie de sa vie à « la cour de François Ier, qui avait été le précepteur et « le conseiller de cette reine Marguerite de Navarre, « dont le salon, rendez-vous de femmes galantes et de « poëtes licencieux, fut longtemps l'arsenal des railleries « contre le catholicisme et le boulevard des protestants « contre les sévérités du Parlement et de la Sorbonne[2]. »

N'est-il pas naturel de croire, ainsi que nous l'avons indiqué déjà, que Bonaventure, tourné dès sa jeunesse vers la science, soit venu chercher à Autun, si peu distant d'Arnay, les ressources intellectuelles que ne pouvait lui fournir sa ville natale? A nos yeux, cela ne fait aucun doute. Avant 1553 il y avait, outre le collége d'Autun, une école

[1] Nous avons eu entre les mains l'original du testament de Robert Hurault, déposé aux archives départementales de Mâcon (fonds Saint-Martin). Cette pièce étant assez longue et ne renfermant rien d'intéressant pour notre sujet (à part un codicille dont nous avons à parler plus loin), nous n'avons pas jugé utile de la reproduire ici.

[2] Bulliot, *Op. cit.*, *ibid.*

relevant directement de l'abbaye de Saint-Martin[1]. Ce serait donc là que le jeune Bonaventure aurait poursuivi ses études. Il n'avait pas à craindre d'y perdre sa liberté d'action, de parole et de pensée. On conçoit même que là ait pu se former le secrétaire et l'hôte assidu d'une Marguerite d'Angoulême, l'ami des Estienne Dolet, des Olivetan et d'autres audacieux, l'homme enfin qui devait un jour signer d'un pseudonyme transparent un ouvrage tel que le *Cymbalum Mundi*.

En fréquentant l'école de l'abbaye, Des Periers devient l'élève et le protégé de Robert Hurault, tout semble du moins le confirmer. Le caractère de Hurault[2], le vent d'indépendance religieuse qui souffle sur Autun, la vie même de Bonaventure, en rapport avec les principes qu'il avait reçus et les exemples qu'il eut sous les yeux pendant ses jeunes années, ses relations enfin avec la reine de Navarre dont Robert Hurault fut le conseiller et l'ami, tout dès lors paraît nous donner raison[3]. Mais il y a plus, et nous avons retrouvé la preuve palpable des amitiés que Des Periers avait contractées à Autun. Pour fermer la chaîne qui lie Bonaventure à Robert Hurault, abbé de Saint-Martin, il manquait un anneau, il fallait un nom ; c'est ce que nous a fourni un codicille au testament du célèbre abbé, daté du 21 février 1667[4]. Reçu par le notaire Louis Desplaces

[1] Bulliot, *Op. cit.*

[2] *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, par Hippolyte Abord. Paris et Autun, 1855 et 1881, I, p. 155.

[3] *Ibid.*, p. 156 : Contemporain et ami de Bonaventure Despériers, disciple de Rabelais, Robert Hurault a mérité de la main de Théodore de Bèze un piquant portrait..... Robert Hurault fut un des premiers à appuyer les nouveautés, un des derniers à les soutenir..... Mais, accablé de vieillesse et d'infirmités, incapable d'agir par lui-même, il se contentait de pousser en avant deux hommes qui se chargèrent de proclamer, dans Autun, la pure doctrine de Calvin. L'un était Jean Vériet, et l'autre, Jean de la Coudrée.

[4] Arch. départ. de Mâcon. Fonds Saint-Martin.

qui était huguenot, il se termine en ces termes : « Faict à « Ostun, présents maistre Philibert de Gombaud, et maistre « André de Andosille, medecins, maistre Geoffroy de « Charancy, greffier, récepteur de Charleroys et maistre « Pierre Duboys, chirurgien audict Ostun, témoings ad ce « requiz; ledit sieur abbé estant malade n'a sceu signer « en la dicte minute signée par tous les dicts té- « moings. »

Cet André de Andosille n'est point un inconnu[1], il appartient à une bonne famille autunoise dont Bonaventure fut l'ami. Le poëte souhaite en effet la bienvenue dans la

[1] Guyton, *Notice sur la médecine et les médecins à Autun.* Autun, 1874, un vol. in-8, p. 54.

Son père, Pierre de Andozille, né à Autun vers la fin du quinzième siècle ou au commencement du seizième, était docteur en médecine et avait abjuré la religion catholique pour embrasser la religion réformée.

Les archives de la ville ne font aucune mention de lui à l'époque de la peste qui se déclara à Lyon en 1564, envahit la Bourgogne l'année suivante et causa de grands ravages à Autun pendant les années 1565 et 1566. A la vérité, il mourut en 1566, peut-être à la suite d'une maladie chronique qui l'avait mis dans l'impuissance de soigner les malheureux pestiférés. Sans une cause semblable, qui devait justifier son abstention dans une circonstance aussi impérieuse, il est certain que les archives parleraient de lui comme elles l'ont fait de son fils et de plusieurs autres médecins. Pierre de Andozille renonça à la religion catholique et se fit protestant. Il poussa le fanatisme à un point tel, qu'il fut accusé d'avoir profané l'église Saint-Jean de la Grotte en 1541.

André de Andozille avait été dès son jeune âge pourvu d'un canonicat par le pape Paul IV, qui autorisait une renonciation faite en sa faveur par François Popet. En outre, il avait étudié la médecine aux frais du chapitre, ce qui ne l'empêcha pas de suivre plus tard l'exemple de son père et de changer de religion. Il épousa en 1566 Jeanne de Ganay, fille de Jean de Ganay, procureur du Roi, qui lui apporta en dot le fief de Lespaneaux, près Sommant.

Il n'a pas écrit, pas même laissé de document sur les symptômes, la marche et le traitement de la maladie pestilentielle de 1566 et 1567 ; mais il a payé largement sa dette à la société. Il est à plusieurs reprises nommé dans les annales de ce temps, et les fonctions qu'il a remplies, les places auxquelles il a été appelé, la famille à laquelle il a été lié, prouvent qu'on avait en lui pleine et entière confiance. Aussi, continue M. Guyton, nous le voyons, le 21 janvier 1567, de concert avec le Dr de Gombault et Pierre du Bois, chirurgien, figurer comme témoin du testament de Robert Hurault, abbé de Saint-Martin-lez-Autun, passé par devant le notaire Desplaces. Nous le retrouvons, lors des épidémies de 1586, 1596 et 1597, prodiguant les soins aux malades. Toujours placé à la tête des médecins désignés par l'autorité, il les dirige dans cette pieuse et dangereuse occupation, leur donne l'exemple de s'oublier soi-même pour ne penser qu'aux autres... André de Andozille a peu survécu à cette époque, car il n'existait plus en 1601.

vie à son *grand et petit ami Robert de Andosille,* qui était probablement le frère ou le cousin de cet André de Andosille dont le nom figure parmi les témoins au codicille de Robert Hurault; les vers de Bonaventure nous font même supposer que Robert Hurault était le parrain de ce jeune Robert de Andosille :

« Petit Robert, d'une petite épistre
« Je te salue, et si je te chapitre
« Petitement, d'un petit et bas ton...
. . . . . .
. . . . . .
« Dépeschez-vous, sus, mauvais garnement,
« De mignoter, crier, baver et rire,
« Pour en l'eschole aller lire et escrire,
« Si parlerez de quelque beau secret
« A vostre père, en langage discret;
« Dont vostre mère en aura grande envie,
« Alors, *Robert,* si Dieu nous tient en vie,
« *Tu requerras tes deux nobles parrains,*
« Qui de ta foy sont pleiges souverains [1].»

Ces vers adressés à cet enfant ne sont pas sans quelque importance, car ils prouvent les relations que Des Periers avait dans la ville d'Autun. Ce nom de Andosille, nous l'avons dit, est le chaînon qui relie notre poëte à la famille Hurault. D'ailleurs, Des Periers étant, d'après notre conjecture, né vers 1510, et Robert Hurault étant mort en 1567, « accablé de vieillesse [2] », ce qui permet de placer sa naissance vers 1490, la différence d'âge du maître à l'élève confirme encore notre assertion, et dès lors, de tous les faits que nous avons relevés et que renforce la chronologie, on peut déduire avec assurance que Robert Hurault fut le guide, le protecteur du jeune Arnétois, qu'il est ce Monseigneur Monsieur de Saint-Martin dont le valet de

[1] *Recueil des OEuvres,* p. 102.
[2] Voir plus haut page 13, note 3.

chambre de la reine Marguerite parlera plus tard avec une respectueuse gratitude.

Une seule question reste peut-être indécise : Quelles circonstances ont pu rapprocher l'enfant d'Arnay, pauvre, obscur et inconnu, d'un personnage aussi considérable que Robert Hurault par sa naissance comme par ses dignités? La réponse est facile. Nous savons que l'abbaye de Saint-Martin avait un collége distinct de celui de la ville même. Il est dès lors naturel de chercher dans ce fait l'origine des rapports qui s'établirent entre Des Periers et son protecteur. Robert Hurault, devenu Monseigneur de Saint-Martin, dut s'occuper d'une manière personnelle et directe de l'école de son abbaye et des élèves qui la fréquentaient. Dans le nombre se trouvait Bonaventure, et c'est ainsi que Hurault eut l'occasion de remarquer le jeune Arnétois, dont les dispositions naturelles ne pouvaient manquer de le frapper. Promptement il s'y intéressa et ne tarda pas à faire de lui son disciple préféré. Le poëte l'indique du reste clairement lorsqu'il parle de Monseigneur de Saint-Martin,

« Qui ha esté et est mon précepteur ;
« Qui m'a montré rhythmes, grec et latin ;
« Auquel j'allois le soir..... »

En tout cas, lorsque Des Periers se rendit à Autun, Robert Hurault devait déjà y occuper le siége abbatial. Avant cette époque, en effet, Hurault ne fit guère que de courtes apparitions en Bourgogne. Homme brillant et lettré, il préférait la cour de Marguerite de Navarre et le séjour de Paris, où l'appelaient d'ailleurs ses fonctions de conseiller au Parlement. C'est donc seulement depuis son élévation au siége abbatial de Saint-Martin qu'il résida à Autun, et

que Bonaventure put entretenir avec lui des rapports quotidiens et prolongés.

Si nous insistons sur ces rapprochements, c'est qu'ils semblent confirmer la date que nous avons indiquée pour la naissance de Des Periers. C'est en 1529, en effet, que Robert Hurault obtint son abbaye. D'autre part, Bonaventure a mené une existence assez vagabonde de 1532 environ à 1536, année où il est entré au service de Marguerite d'Angoulême. Des occupations variées et ses collaborations avec Olivetan et Dolet ne lui permirent pas, durant cet intervalle, d'habiter régulièrement Autun. Ce serait donc entre 1525 et 1530 qu'il y serait venu pour achever ses études, et comme il ne devait pas avoir à cette époque plus de quinze à vingt ans, ces déductions nous conduisent à fixer vers 1510 la naissance de notre poëte. C'est précisément la date qui nous avait, dès l'abord, paru s'accorder le mieux avec les divers événements de sa vie.

Il est donc probable que pendant ses vingt ou vingt-deux premières années, Bonaventure ne sortit guère de sa province. Distingué par Robert Hurault, il ne tarde pas à subir l'influence morale de son maître, en même temps qu'il se laisse diriger par lui dans ses travaux. Il va non-seulement s'enfoncer dans l'étude du grec et du latin au point d'en saisir toutes les finesses, et de pouvoir traduire en prose Platon, en vers Horace; non-seulement il s'exercera à manier[1] le vers latin et le vers français, mais livrant sa conscience même à celui dont il est devenu l'aveugle disciple, il écoute d'une oreille attentive ses théories religieuses; il le suit sur le chemin de la controverse,

[1] On verra plus loin que Bonaventure fut l'un des premiers à tenter l'essai de rhythmer la langue française d'après les règles de la prosodie latine.

comme nous l'apprend cette confidence, si discrète soit-elle :

« C'est monseigneur, monsieur de Sainct Martin.....
. . . . . .
« Qui m'a montré quel est mon Rédempteur. »

Mais ces heures de recueillement ou de studieuse causerie ne sont pour Bonaventure que le repos d'une journée de travail. Il est pauvre, et pour avoir le droit de penser et d'écrire, il doit, comme l'ont fait et le feront tant d'autres amoureux de la science ou des lettres, payer chaque heure de liberté d'une heure de servitude. Le matin il s'en va

« Faire aux enfants lecture ».

« Et par le mesme épigramme, dit Colletet[1], j'apprens « que du mesme flambeau qu'il recevait de son maistre, il « en éclairait en mesme temps d'autres disciples, puisqu'il « enseignait aussy tost aux autres ce qu'il venait d'ap- « prendre, soit que l'on mît alors beaucoup de gloire d'in- « struire la jeunesse bien née, soit que le soin de sa petite « fortune l'obligeât à ce pénible emploi. »

Aussi les années 1531-1535 furent-elles rudes pour lui. A cette époque il n'a même pas encore *vu*[2] sa future protectrice, Marguerite d'Angoulême, et l'occasion ne lui en sera fournie que cinq ans plus tard. Mais, avant cet heu-

[1] *Op. cit.* Cf. la pièce qu'il dédie à ses disciples, Voyez *Recueil des Œuvres*, p. 160.

[2] Cf. *Recueil des Œuvres*, p. 155.

A madame Marguerite, fille du Roy.

« Mais vostre tante..... ha un *miroir* sans macule ni vice.
« *Là la congneuz avant que je la visse.* »

Il s'agit là du livre intitulé : *Le mirouer de l'âme pécheresse* auquel elle re-

reux jour, il a essayé de tout et s'est donné plus d'un maître. Plus tard, écrivant à la reine de Navarre, dont il va devenir secrétaire, il évoquera le souvenir de sa jeunesse besoigneuse, du temps où il donnait, pour un modique salaire, le concours de son savoir et de sa plume[1] :

« Ayant servy plusieurs, par cy-devant,
« Où j'ay été indigence esprouvant,
« Tant qu'on disait : Cestuy-là perd son aage,
« Dieu, maintenant, d'un royal personnage
« Face que sois la grâce desservant !
« Ce m'est assez. »

Cependant il semble certain qu'il ait voyagé. Chaque fois que l'occasion s'en présente ou que ses rares loisirs le lui permettent, il s'échappe pour visiter ses amis ou s'en faire de nouveaux. De fait, il en eut un peu partout. A Montpellier, où sont restées inédites, aux mains d'un inconnu, bon nombre de ses poésies [2]. A Avignon, où il se lie avec le sieur de Fenestrelle, Hélias Boniface; ce dernier eut son heure de célébrité : c'est lui qui fut le second du baron de Jarnac contre le sieur de la Châtaigneraie, François de Vivonne, lors du fameux combat en champ clos à Saint-Germain en Laye, le 10 juillet 1547[3]. C'est aussi à Avignon que Bonaventure fera la connaissance d'Antoine Du Moulin. Enfin nous approchons du temps où il va devenir le col-

congnoist ses fautes et pechez. Aussi ses grâces et bénéfices à elle faictz par Jesuchrist son espoux. La Marguerite très-noble et précieuse s'est proposée à ceux qui de bon cueur la cerchaient. Alençon chez Maistre Simond du bois. m. d. x. x. x. j. pet. in-4. Goth. de 33 ff. non chiff. Sign. A F. jjj, à 29 lign. par page.

[1] *Recueil des Œuvres*, p. 167.

[2] C'est du moins ce qu'affirme Antoine Du Moulin.

« J'espère qu'à vostre faveur, écrit-il à la reine de Navarre, nous recouvre-« rons partie de ces nobles reliques, desquelles aussi (à ce que j'ay ouy dire du « deffunt) avait bonne quantité rière vous; en partie en y ha d'un mien congneu « à Montpellier. »

[3] Boniface (Hélie de), sieur de Fenestrelle, fils de Jean (Boniface, fils de Vivauld, maître national de la grande cour de Provence et juge-mage de cette province

laborateur de Pierre Olivetan et d'Estienne Dolet. En 1535, Olivetan publie à Neufchâtel une traduction française de la Bible, et en 1536 paraît à Lyon le premier volume des *Commentaires de la langue latine,* d'Estienne Dolet. C'est donc seulement en 1535 que Des Periers fait son apparition dans le monde des lettres. Ce fait même nous prouve que dès 1534 il était déjà connu, estimé; d'où l'on peut, sans témérité, conclure que si la protection de Robert Hurault avait assuré au jeune Des Periers de fidèles amitiés à Autun, s'il y résida plusieurs années et y servit plus d'un maître, il est nécessaire en outre qu'il ait voyagé, visité peut-être Paris et, en tout cas, se soit fait bien accueillir à Lyon de la société lettrée qui s'y trouvait. En effet, comment expliquer cette double collaboration avec Olivetan et Estienne Dolet, si elle n'avait été ménagée par des relations d'amitié fréquentes et suivies, entre Bonaventure et les deux illustres savants réformés? Nous les suivrons l'un et l'autre, et désormais le terrain sera plus solide sur lequel nous élèverons nos conjectures.

sous René et Charles II, était neveu de Rodolphe de Marseille. Il fut la tige des barons de Bosléhard de Normandie qui résidèrent pendant près d'un siècle à Avignon, où il était venu se fixer et où il épousa en 1508 Marie du Pré, fille d'un gentilhomme de cette ville. Il y mourut fort âgé et y fut inhumé avec pompe dans l'église de Saint-Symphorien) et petit-neveu de Rodolphe de Boniface, fut gentilhomme ordinaire de Henri II et depuis de Catherine de Médicis ; mais il fut obligé de quitter la cour et de se retirer à Avignon à la suite d'un combat en champ clos qui eut lieu entre le baron de Jarnac, Guy Chabot sieur de Monlieu, et le sieur de la Chataigneraie François Vivonne de Vérone, à Saint-Germain en Laye dans le parc du château, le 10 juillet 1547. Hélie avait été pris pour un des seconds de Jarnac son ami qui tua dans ce duel le sieur de la Chataigneraie. La Reine, qui aimait ce dernier, étant courroucée contre le vainqueur, Jarnac prit le chemin de ses terres en Poitou, et Boniface celui d'Avignon. Celui-ci fut ensuite tué, avec d'autres gentilshommes de l'armée catholique, au combat de Valréas, où les calvinistes furent défaits le 27 juillet 1562. Il laissa un fils, Elzéar de Boniface. (Extrait du *Dictionnaire bio-bibliographique vauclusien* de Barjavel, t. I, p. 255.) Ajoutons que la seigneurie de Fenestrelle dont Helias Boniface portait le nom était située dans les vallées vaudoises ; Des Periers peut avoir connu là le sieur de Fenestrelle pendant sa collaboration avec Olivetan à la *Bible* éditée par Pierre de Wingle en 1535.

Olivetan vient le premier en date. Né à Noyon, d'une famille alliée à celle de Calvin, on sait qu'il remplit à Genève l'emploi de précepteur dans la maison Jean Chautemps, et qu'il cherchait à y répandre les doctrines évangéliques avec un zèle parfois inconsidéré. Un jour, ayant osé interrompre le prédicateur dans ses violentes déclamations contre les luthériens, le petit Conseil le bannit du territoire de Genève. Une lettre d'Antoine Saulnier à Farel (à Morat), datée du 5 novembre 1532, nous apprend qu'Olivetan était alors avec lui dans les vallées du Piémont, et qu'il faisait déjà remettre cinq cents écus à Pierre de Wingle pour l'impression de la Bible[1]. Au mois d'avril 1532, il remplissait encore chez les Vaudois les périlleuses fonctions d'évangéliste ou de maître d'école[2].

Ce fut sans doute quelques mois plus tard qu'il se chargea de traduire la Bible. Il faut savoir en effet que, d'après le plan que les pasteurs des vallées adoptèrent d'abord sur le conseil de Saulnier[3], « chaque page de la Bible devait être « divisée en deux colonnes d'inégale largeur, la plus large « renfermant le texte français en gros caractère; la plus « étroite, le texte latin imprimé en caractère plus petit; la « marge était réservée aux notes et aux lettres capitales, « qui tenaient lieu de signes de division, à l'époque où les « chapitres n'étaient pas encore partagés en versets. L'im- « pression devait commencer tout de suite. Le soin de ré- « viser les textes était confié non pas à *Olivetan*, mais à « *Farel*. Un pareil travail exigeait en effet des secours « scientifiques que le premier venu aurait difficilement « pu se procurer dans les vallées où sa charge de pré-

[1] *Corresp. des Réformateurs*, *Herminjard*, n° 393, t. II, p. 448 et 55.

[2] *Op. cit.*, t. III, p. 44 et *note*. *Lettre de Fortunat* (Andronicus) *à Martin Bucer*.

[3] *Herminjard*, t. II, p. 454, et *note* 23.

« dicateur devait lui donner suffisamment d'occupation.

« L'exécution du plan ayant été forcément ajournée, par « suite des embarras de l'imprimeur, Pierre de Wingle, et « pour d'autres motifs, le plan lui-même fut modifié, et ce « fut sans doute dans la seconde moitié de l'an 1533 que « l'on résolut d'éliminer le texte latin et de charger Olivetan « de la révision du texte français. »

Si nous en croyons Olivetan lui-même, ce travail dura environ une année[1] et fut exécuté pendant son séjour chez les Vaudois du Piémont[2]. Ainsi Jean Bonaventure Des Periers ou Johannes Eutychus Deperius de son nom d'érudit, a entretenu, selon toutes probabilités, de nombreux rapports avec Olivetan pendant l'année 1534 et a dû passer avec lui les derniers mois qui précédèrent la publication de la Bible (4 juin 1535). Leur commun travail rendait la chose nécessaire, les moyens de communications étant alors trop imparfaits pour qu'une collaboration à distance fût possible. Cela rend vraisemblable la présence de Des Periers à Bole[3] le 6 mai 1535 en la compagnie d'Olivetan et de Christophe Fabri. Ce dernier, dans une lettre adressée à G. Farel et à P. Viret (datée de Bole le 6 mai 1535), ajoute ce *post-scriptum :*

[1] En effet, dans l'une des préfaces de sa *Bible* publiée en 1535, il s'exprime ainsi, en s'adressant à Farel, Viret et Saulnier :

« A vous qui m'avez mis en œuvre et estes cause de tout cest affaire, qui m'a- « vez si bien donné à entendre et faict accroire par vive raison que j'en viendroye « à bout et le feroy si bien, je viens maintenant, après avoir travaillé toute l'an- « née, rendre compte de la besongne faicte. »

[2] En effet, la dédicace de la *Bible* adressée à l'Église de Jésus-Christ est datée : « Des Alpes, le xie de février 1535 », et, dans son épitre à Hilerme Cusemeth, Céphas Chlorotes et Antoine Almentes (c'est-à-dire Farel, Viret et Saulnier), Olivetan s'exprime ainsi : « Ayant jà longuement trainé ce joug tout seul, ay esté con- « treinct, entre ces montaignes et solitudes user tant seullement de maistres muetz, « c'est-à-dire livres, veu que ceulx de vive voix pour vostre moyen me défail- « laient. »

[3] Près Neufchâtel en Suisse.

« Louis (c'est-à-dire Olivetan) et « ses compagnons » « se recommandent à vos prières et à vos conseils[1]. »

Ces « compagnons » sont sans doute *Rosa, Deperius* et *Gramelinus*. Ce qui le confirme, c'est le mot de Fabri dans cette même lettre : « On imprime en ce moment la tra- « duction des noms hébraïques et les tables[2]. » Or, comme ce travail fut l'œuvre des trois collaborateurs d'Olivetan, il fallait bien qu'ils fussent auprès de lui à ce moment-là, et dès lors le mot *socii, compagnons,* désigne évidemment les trois personnages cités plus haut.

Si Des Periers était à Bole le 6 mai 1535, rien n'empêcherait de penser avec M. Herminjard[3] qu'il fût au nombre des compagnons de Claude Farel arrêtés à Faverges[4] le 16 juillet 1535. Claude Farel raconte cette aventure à son frère Guillaume dans une lettre écrite de Turin le 22 du même mois[5]. L'un d'eux, Antoine Saulnier, s'échappa en abandonnant son cheval aux mains de la justice de Faverges. Eux-mêmes furent bientôt mis en liberté « moyennans trèze ou qua- « torze écus » et arrivèrent sans autre incident chez leurs « amys » de Turin. Claude Farel leur apporte dans ses malles « fines bibles, testaments nouveaulx, Zwingle, *De* « *vera et falsa religione* et aultres livres, avecque tabletez- « mémorials pour le frère de maistre Guillaume ».

« *Celluy qu'estait fatiste,* ajoute Farel, les avoit mis de-

[1] *Herminjard,* t. III, p. 290. Lodoïcus etiam vos accurate salutat seque precibus et consiliis vestris commendat.

[2] *Ibid.,* p. 288. — Interpretationes hebraicarum dictionum, cum tabulis nunc excuduntur.

[3] T. III, p. 321, les additions.

[4] Petite ville située au S. E. du lac d'Annecy, dont elle est distante d'environ deux lieues.

[5] « Le procureur de l'Evesque de Genève (le procureur fiscal Nycod du Prat) « et le prévost (prévost du chapitre) passèrent à Nissi (Annecy) et prinrent cer- « taine commission à eux adressante, pour faire inquisition de ceux qu'ils trou- « veroient *luthériens* et avecque icelles vindrent toute la nuyt à Faverges. Et ainsi « que voulions partir, le matin, soudainement on sonna l'effrey, comme si la

« dans (dans sa malle) et tiengnent pour vray qu'il est votre « frère. »

Le texte porte *futiste*: ce qui serait, d'après M. Herminjard, une altération du mot *fatiste* qui était synonyme de *poëte*. Cette altération n'a rien d'impossible, le texte de cette lettre n'étant pas un original, mais une copie contemporaine provenant des archives de Genève. « Celluy qu'estait fatiste », serait Des Periers. Cette supposition n'est pas invraisemblable, attendu qu'il y avait des Français parmi les compagnons de Farel arrêtés à Faverges[1].

D'ailleurs, lié comme l'était Bonaventure avec les chefs du parti luthérien, collaborant avec eux à la publication d'une Bible française, pourquoi n'aurait-il pas eu part à leurs périls comme il l'avait à leurs travaux?

Quelle fut cette part de travail qu'apporta Des Periers à l'œuvre d'Olivetan[2]? Le titre même de la Bible nous renseigne à cet égard : « La Bible qui est toute la Sainte « Écriture en laquelle sont contenus le vieil et le nouveau « Testament translatez en françois, le vieil de l'ébrieu, et « le nouveau du grec (par Pierre Robert Olivetan). »

« Aussi deux amples tables pour l'interprétation des « propres noms et mots ébrieux, chaldéens, grecs et latins « (par H. Rosa et Jo. Eutychus Deperius); l'autre en forme

« ville fut en danger et tout fust mis en armes; et ainsi qu'ils entroyent à nostre « logis, noz mismes en deffence, jusques à ce que l'on noz dict que c'estait la jus- « tice, et alors rendimes nos bastons, et noz burses furent inventérisées ....

[1] En effet le conseil de Genève écrivait le 23 juillet au président d'Annecy : « Les officiers..... de Faverges ont prys et détenu ung grand nombre de Fran- « çoys dont les ung estoient de longtanne résidence à Murat (Morat), les aultres « icy en Genève par aulcungs jours..... »

Des Periers aurait donc, en revenant de Neufchatel, passé par Genève et fait le voyage de Turin.

[2] Nous avons préféré donner tout de suite, sur la collaboration de Bonaventure avec Olivetan, quelques détails qui se rattachent étroitement à sa biographie.

« d'Indice pour trouver plusieurs sentences et matières « (par Math. Gramelinus), achevé d'imprimer en la ville « et comté de Neufchâtel par Pierre de Wingle, dict Pirot « Picard, l'an 1535, le quatrième jour de juing. »

Sous cette rubrique : « *Concinnatores tabulæ ad lecto-* « *rem* », deux distiques nous désignent les auteurs de la « *Table de tous les mots ébrieux, chaldéens, grecs et latins,* « *tant d'hommes que de femmes, de peuples, de pays, de* « *cités, de fleuves, de montaignes, et d'autres, lesquelz sont* « *contenus au vieil et nouveau Testament, extraictz de plu-* « *sieurs bons autheurs et familièrement traduictz en fran-* « *çoys* ».

L'un de ces deux auteurs est sans doute Des Periers dont le nom précède le distique :

EUTYCHUS DEPER.

« Ne mirere novo prodire vocabula cultu,
« Sed verum in tenebris delituisse diù. »

Deper pour Deperius est la forme latine de Des Periers; Eutychus, l'exacte traduction de Bonaventure. Nous retrouvons encore ce nom d'Eutychus Deperius à la suite des préfaces, en tête d'une pièce de vers latins qui n'a pas encore été reproduite et que nous traduisons ici le plus exactement possible[1].

[1] *Eutychi Deperii Amanuensis interpretis de Gallica hac Bibliorum versione carmen.*

« Plus nimio quondam, rerum studiosa novarum
« Eloquii dives gallica lingua fuit.
« Tot sibi librorum cum scripserit agmina (mirum est)
« Raro, vel nunquam Biblia sacra refert
« Vana refert, Domini spernens oracula vatum,
« Seria subtilibus posthabet illa jocis.

Poésie du copiste et traducteur Bonaventure Des Periers sur la présente version française de la Bible.

Trop riche autrefois, trop avide d'augmenter ses richesses fut la langue française. Mais, chose étrange, parmi tant d'œuvres auxquelles elle a donné le jour, les Livres Sacrés n'ont pas eu leur place. Elle ne s'occupe que de vanités, et méprisant les paroles des prophètes du Seigneur, elle préfère à ces austères vérités de subtils badinages. Aussi bien, à l'appel du Christ, doit-elle enfin souhaiter d'abandonner ces futiles délassements. L'ère des nouvelles joies s'est ouverte pour elle. Elle les tient, les monuments du salut, les gages certains de sa foi. Elle possède maintenant les sources d'eau vive de la religion bienheureuse qu'obscurcissait autrefois l'épaisse fange latine. Elle avait vu, cette langue française, ses autres sœurs répandre avant elle les paroles cachées du Dieu de vérité. A son tour, cherchant le bonheur, éclairée enfin par le rayon de divine lumière qui vient de tomber sur elle, elle a voulu suivre un si pieux exemple. Elle le suit déjà, et, faisant

« Ridiculas autem Christo revocante jocandi
« Optabit tandem ponere blanditias.
« Blanditias sed nacta novas, monumenta salutis
« En habet et fidei pignora certa sue.
« Religionis habet nunc pura fluenta beate
« Trita sub ausonio que laluere luto.
« Viderat ante suas hec Gallica lingua sorores
« Scribere veracis verba relecta Dei.
« Ocia dum captat, tandem perfusa recenti
« Luce Dei, voluit tam pia facta sequi.
« Immo jam sequitur non inferiore loquendi
« Utilitate, eadem quotquot in orbe ferunt.
« En igitur saxis gens gallica, cordis apertas
« Trajiciant aures, que tua lingua canit.
« Accipe, volve diu, noctuque volumina sancta,
« Non sine sollicito versa labore tibi.
« Vana decent vanos, tu non ignota recantes,
« Si tua (cum potises) non aliena colas. »

de sa puissance un aussi noble usage, elle va répandre à son tour dans le monde autant de bienfaits. Race française, écoute et reçois dans ton cœur les paroles gravées dans la langue de tes pères. Prends-les donc, ces saints livres, relis-les jour et nuit. Ce n'est pas sans de rudes labeurs que nous les avons traduits pour toi. Aux hommes vains seulement les choses vaines; mais toi, répète des paroles que tu comprends désormais, si tu tiens à conserver ton bien, et non celui des autres. Tu le peux maintenant.

Après les vingt-quatre vers latins vient ce distique :

« Quisquis es, ô lector, primores carminis hujus
« Tu ne sperne notas; qui tibi vertit is est. »

« Qui que tu sois, lecteur, observe quelles sont les lettres initiales de cette poésie. Elles te donneront le nom du traducteur. » Et, en suivant ce conseil, nous trouvons sous forme d'acrostiche : PETRUS ROBERTUS OLIVETANUS.

Mais ce qu'il y a de plus important à remarquer dans cette description bibliographique à laquelle nous venons de nous astreindre, ce sont les deux mots *amanuensis* et *interpres*, soit copiste et traducteur. Ils nous indiquent nettement quelle fut la tâche qui incombait à Des Periers dans la publication de la Bible d'Olivetan. Sans doute, il eut non-seulement à transcrire, à corriger, mais il mit aussi la main à la traduction. Cette collaboration est d'ailleurs signalée dans l'*Apologie du translateur* à ses frères fidèles en Notre-Seigneur dont nous avons déjà cité quelques lignes.

« Quant est des manières de parler, déclarations de pas-
« sages difficiles et interprétation des propres noms pour
« subvenir au simple populaire que toi, Chlorotes, con-
« seillois de faire, je m'y suis employé; non point certes
« tant que la chose le requérait, mais ainsi que l'oportunité

« s'est offerte à cause du temps qui m'estait brief pour le-
« quel espargner et recouvrer m'applicquoye plus tost à la
« translation. »

« *Dont pour la plupart du temps* notre loyal frère et bon
« amy Eutychus Deperius a adressé les sommaires; auquel
« aussi ay totalement remis la table de l'interprétation des
« noms que pareillement tu désirois. Car sans telle Table
« les noms propres fussent demeurez incongneuz et eust
« faillu que nostre peuple eust interrogué les Ébrieux,
« Grecs ou Latins touchant la signification des noms. Ainsi
« fut l'affaire d'interpréter en partie imparfaict [1]. »

Bonaventure remplit donc une double tâche dans cette collaboration. Il aida Pierre Olivetan dans le travail de traduction qu'il avait à l'origine entrepris seul, et fut en outre chargé de dresser deux tables des mots « Ébrieux, Chal-
« déens, Grecs et Latins » contenus dans l'*Ancien* et le *Nouveau Testament,* et dont l'exact commentaire devait faciliter au lecteur l'intelligence des textes sacrés [2].

[1] Ces lignes sont un durable témoignage de l'estime en laquelle les érudits de l'époque, les Olivetan, les Calvin, tenaient Bonaventure.

[2] Ne fermons pas la *Bible* d'Olivetan sans reproduire trois pièces de vers à peu près ignorées et qui sont peut-être de Bonaventure. Il était en effet le « rimeur » de cette association lettrée. La première se trouve en tête de l'ancien testament, ainsi conçue :

Au lecteur des deux testamentz contenans la volonté et parolle de Dieu.

« Le Divin Testateur qui en testant ne ment,
« Et ne vouldroit frauder nullement sa partie,
« Veult que de tous soit leu son double testament
« Et qu'à chascun en soit la teneur départie.
« Veu donc que la copie en est desjà sortie
« Aux aultres nations, pour toy peuple Françoys
« En ton langaige aussi a été assortie,
« Affin que de ton droict plus assuré tu soys.
« Non seulement en livre escrit lauras, ain çois
« En ton cœur l'escrira par divine practique,
« Ainsi qu'il a promis si tu oys et receois
« Du loyal Testateur le Testament publique. »

L'autre en tête de la table des *noms Ébrieux.*

Des Periers, dans ce travail, eut un collaborateur nommé *Rosa*. Il est probable que ce dernier s'attacha plus spécialement à l'explication des mots hébreux et chaldéens. Bonaventure, ainsi que semblent le prouver ses travaux avec Dolet[1] et sa traduction du *Lysis*[2], était plutôt versé dans la philologie grecque et latine. Il est néanmoins possible qu'il ait su l'hébreu, puisque, ainsi que nous l'apprend le titre même de la Bible, l'Ancien Testament fut « translaté « de l'ébrieu », et qu'Olivetan nomme Eutychus comme ayant, dans l'œuvre de translation, « adressé la plupart « des sommaires ».

Au lecteur.

« Au grand profit et aisance du livre,
« Sont assemblez les noms en ceste table,
« Affin qu'on soit de trop cercher delivre,
« Et qu'on entende ung chascun mot notable;
« Pour l'orthographe apparoir véritable,
« Dont a usé partout le translateur,
« En radressant l'usage corrupteur
« De plusieurs motz, qui en la Bible ont lieu,
« Ici verras, ô gracieux lecteur,
« Les alphabethz, tant en grec qu'en ébrieu. »

Enfin la troisième, à la fin du volume, en dessous de l'achevé d'imprimer.

Au lecteur de la Bible.

« Lecteur entendz, si vérité addresse,
« Viens donc ouyr instament sa promesse
« Et vif parler, lequel en excellence
« Veult asseurer nostre grelle espérance.
« L'esprit Jésus qui visite et ordonne
« Noz tendres meurs, icy sans cry estonne
« Tout hault raillart escumant son ordure;
« Remercions éternelle nature.
« Prenons vouloir bienfaire librement,
« Jésus quérons veoir éternellement. »

En prenant la première lettre de chaque mot, on rétablit ces deux vers :

« Les Vaudois, peuple évangélique,
« Ont mis ce thrésor en publique. »

Nous n'avons rien de plus à dire sur ces pièces, que nous rapportons ici comme simples curiosités littéraires.

[1] Eutychus Deperius, Heduus, cujus opera, fideli ea quidem, et accurata in primo commentariorum nostrorum tomo describere usi sumus.

[2] *Recueil des OEuvres*, p. 142.

La Bible d'Olivetan se répandit assez vite, grâce au zèle des auteurs et de leurs amis; aujourd'hui encore, elle jouit de la sérieuse estime due à une œuvre de valeur.

M. Ch. Reuss[1] a consacré à cet ouvrage un très-intéressant article. Nous ne pouvons passer sous silence ce témoignage qui fait autorité :

« Cette Bible, dit M. Reuss, nous intéresse à un haut « point, parce qu'elle est la première édition ou traduction « protestante en langue française, celle de laquelle dérivent, par une série de transformations quelquefois radicales, toutes les autres qui ont été en usage, bien que « celles-ci, dans leurs différentes formes actuelles, ne conservent plus guère de trace de leur origine. »

Après une description minutieuse du volume, M. Reuss consacre quelques pages à la traduction elle-même, pour laquelle, nous dit Robert Olivetan : « J'ai conféré toutes « translations anciennes et modernes tant grecques que « ébraicques, jusque à l'italien et l'allemand. » Olivetan garde, on le voit, un silence absolu au sujet des traductions françaises antérieures. « Un fait de moindre importance, continue M. Reuss, mais qui fait pourtant ressortir « l'intérêt qu'Olivetan prenait aux études hébraïques, c'est « le soin qu'il met à se rapprocher de l'original dans l'orthographe des « noms propres de l'Ancien Testament ». « Il se préoccupe aussi beaucoup de l'état de la langue « française dont il devait se servir, et qui n'avait guère « encore de règles certaines ni pour l'orthographe, ni pour « la syntaxe, ni pour le choix même des expressions... La « variété des dialectes provinciaux, la liberté absolue des « auteurs, les nombreux latinismes dont la langue littéraire

[1] Dans la *Revue de théologie*, 3e série, 3e vol., année 1865, p. 217 et suiv.

« était surchargée, tout cela lui fait peur et hérisse son « chemin de difficultés. Ce qu'il en dit prouve qu'il avait « sérieusement réfléchi à toutes ces questions, et qu'il y « avait réellement en lui un instinct philologique et litté- « raire, dont tous les traducteurs de la Bible ne pourraient « peut-être se vanter au même degré. »

Quant à la table des noms propres « qui a été totalement remise au loyal frère et bon amy Eutychus Deperius[1] », M. Reuss, nous sommes forcé de l'avouer, ne fait du travail qu'un éloge très-modéré :

« On trouve, dit-il, des tables pareilles dans un grand « nombre de Bibles du quinzième siècle[2]. Les éditions « de la vulgate s'étaient enrichies de ce trésor linguis- « tique dès avant 1480. Mais il paraît que plus récem- « ment la table fut revisée par quelques littérateurs que « je ne saurais nommer. Du moins, la table insérée dans « la Bible française d'Anvers de 1534 diffère des Bibles « latines non-seulement par la richesse, mais aussi par un « très-grand nombre de variantes dans l'interprétation. En « revanche, il est facile de constater que la table d'Olive- « tan est la même que celle de la Bible d'Anvers. Seule- « ment, comme on y suivait un autre système de transcrip- « tion, les noms ont dû quelquefois changer de place ; « ensuite, on en a augmenté le nombre ; enfin, on s'est « borné à l'interprétation philologique, en retranchant du

[1] M. Reuss a peine à s'expliquer les circonstances « qui ont pu transformer le secrétaire d'Olivetan en émule de Rabelais ou de Boccace ». Il hésite à identifier Eutychus Deperius avec Bonaventure Des Periers. Le récit de la vie de notre poëte, tel que nous l'avons reconstruit, dissipera dans l'esprit du lecteur tout doute à ce sujet.

La seconde table, qui est un indice des principales matières contenues dans la Bible, est l'œuvre spéciale d'un nommé Matthieu Gramelin, qui dans une courte préface se dit l'auteur du travail.

[2] *Revue de théologie*, 3e série, 1865, p. 247.

« texte les notices historiques et géographiques qui s'y « trouvaient. Les explications elles-mêmes n'ont guère de « valeur. La moitié des noms propres hébreux, surtout les « noms géographiques, résistant à toute combinaison avec « la forme de la langue, telle que nous la représente la lit- « térature biblique, on comprend que l'obstination qu'on « a mise à les expliquer a dû conduire à des violences « plus ridicules encore que téméraires. Quelquefois des « noms étrangers, égyptiens, persans et autres, sont éga- « lement ramenés à des racines hébraïques. Et le latin « même est maltraité avec un sans façon tout à fait incon- « cevable. »

On le voit, M. Reuss se montre sévère pour le travail d'Eutychus Deperius et de Rosa, mais il tempère son jugement en ces termes : « Les combinaisons contre lesquelles la « syntaxe se révolte nous paraîtront bien excusables pour « le siècle de la Réforme, quand nous en voyons quelque- « fois de semblables se produire dans le nôtre. »

Ces travaux occupèrent Bonaventure jusqu'au printemps de 1535, époque de la publication de la Bible. C'est alors qu'il vint se fixer à Lyon. Foyer de science, de libre pensée et de poésie, cette ville devait attirer un homme tel que Bonaventure et devenir un jour sa seconde patrie, le rendez-vous de ses plus solides affections.

La prudence, du reste, conseillait à tous ceux qui s'étaient enrôlés dans l'armée de la Réforme de venir chercher à Lyon un abri contre la sévérité du Parlement. L'orage grondait à Paris. Dès 1533, une commission de l'Université avait censuré la seconde édition du *Miroir de l'âme pécheresse*. Le Roi était intervenu pour exiger du recteur le désaveu de la commission. Mais la visite du pape Clément VII amenant à Marseille sa nièce Catherine de Médicis, fiancée au Dau-

phin, devait raviver le feu des persécutions. L'évêque de Paris reçoit de François Ier des instructions formelles pour faire le procès aux coupables d'hérésie dans sa bonne ville de Paris. L'affaire des *placards luthériens* affichés dans les rues de cette ville et jusque dans le palais du Roi, le 18 octobre 1534, précipite les choses : Marguerite d'Angoulême ne peut détourner l'orage. Après la sinistre procession de 1535, l'extermination des hérétiques sera prescrite dans tout le royaume, et, cette même année, François Ier décrète la suppression de l'imprimerie[1]. On le voit, le terrain était brûlant; aussi tous ceux qui sentaient le fagot fuyaient-ils Paris à cette époque. Tel fut Jean Calvin, qui, soupçonné d'avoir embrassé le parti des luthériens, quitta Paris en 1536 et vint à Lyon avec plusieurs de ses disciples[2]. Tel fut aussi Estienne Dolet; bien que durant les années 1534-1536, nous constations à deux reprises sa présence à Paris[3], il réside surtout à Lyon, où il était arrivé le 1er août 1534. Il prépare là un colossal ouvrage d'érudition, les *Commentaires de la langue latine,* dont le premier volume parut à Lyon, chez Sébastien Gryphe, en mai 1536. Pour terminer ce travail auquel il a dû consacrer des années[4], pour éditer son œuvre, il lui faut un savant auxiliaire, un aide attentif qui surveille la correction des épreuves. Or le nom d'Eutychus Deperius est déjà connu et justement apprécié. Ses travaux avec

[1] F. Frank, *les Marg. de la Marg. des princesses.* Jouaust, 1873, t. I, préface, p. xiv. Cf. F. Decrue, *Anne de Montmorency.* E. Plon. Paris, 1885, in-8°, p. 215 et ss.

[2] Entre autres Louis du Tillet et Jean de la Place. *Ibid.*

[3] En octobre 1534 il y compose son *Dialogue de l'Imitation cicéronienne;* en mars 1536 il y obtient, non sans peine, le privilége pour les *Commentaires de la langue latine.*

[4] En livrant au monde son ouvrage, l'auteur l'accompagne de ce dernier souhait: « Premiers monuments de mon art, premiers monuments de ma jeunesse, montrez-vous *enfin* sous d'heureux auspices; et, *fatigués d'un trop long retard qui vous retenait cachés,* jouissez de la lumière, surgissez à la vie. »

Olivetan et les éloges qu'il a reçus de lui l'ont fait sortir du rang. Bonaventure est l'homme que Dolet cherche et dont il fera son collaborateur. Il nous le dit lui-même :

« Bonaventure Des Periers, héduen, nous apporta le « secours de son travail assidu pour l'exécution du premier « volume de nos *Commentaires*[1]. »

Il ne nous appartient pas de juger ici les *Commentaires de la langue latine,* les louanges qu'ils reçurent, les attaques dont ils furent l'objet. Ils sont l'œuvre de Dolet, non de Bonaventure[2]. Mais nous citerons cependant ce témoignage d'Estienne Dolet lui-même, simple aveu de ses durs travaux et de ses généreuses ambitions :

« On ne saurait croire combien la rédaction de mes « commentaires m'a coûté de patience, de veilles, de « sueurs! Combien de jours elle m'a pris, combien de « nuits elle m'a dévorées! Combien de fois j'ai dû m'abs- « tenir de nourriture et de sommeil! Que dis-je? il a fallu « m'interdire moi-même tout relâche, tout loisir, toute « distraction, tout commerce avec mes amis, tout plaisir « honnête, en un mot, l'usage même de la vie. Mais « j'avais sous les yeux, comme une perspective consolante, « la postérité si digne de respect; je rêvais l'éternité de « mon nom. »

C'est à cette œuvre, à ces fatigues, à ces veilles qu'il avait associé Bonaventure, Eutychus Deperius.

Il est donc presque certain que Des Periers habita Lyon depuis le printemps de 1535, époque où il se sépare d'Olivetan, jusqu'à la publication du premier volume des *Commentaires* (mai 1536). Mais ce séjour de Bonaventure

[1] Voir plus haut page 29, note.

[2] Nous renvoyons pour ces détails le lecteur au savant ouvrage de M. Boulmier, *Estienne Dolet, sa vie, ses œuvres,* p. 103.

à Lyon n'a pas dû être consacré à ses seuls travaux avec Estienne Dolet; il semble qu'il ait rempli la charge de secrétaire ou de précepteur chez une grande dame qui l'appréciait et dont le souvenir lui est doux. C'est d'elle qu'il parle dans ces vers écrits à Marguerite :

« S'il est ainsi qu'il faille que retourne
« Et qu'étant tien loin de toy je séjourne,
« Que dira alors ma première maîtresse,
« Qui me laisse en regret et destresse,
« Et à laquelle, en voyant telle attente,
« Disais ainsi : « Estes-vous pas contente
« Que je vous laisse en change d'une royne
« Pourveu que sois suffisant et idoyne ? »

C'était donc elle qui l'occupait lorsqu'il fut engagé au service de la reine de Navarre[1].

Sa collaboration avec Dolet ne suffisait pas à le faire vivre, et pour se créer d'autres ressources, il devait s'astreindre à un service quotidien et salarié.

« ...Estes-vous pas contente
« Que je vous laisse en change d'une royne ? »

Il semble même que cette dame le regretta fort, puisque le poëte pour la consoler de sa défection lui murmurait cette adroite flatterie.

Mais, au milieu de ses durs travaux, tandis qu'il lutte contre le besoin, il n'est pas soutenu seulement par son amour de l'étude. Depuis longtemps déjà un autre rêve le hante; une plus humaine ambition lui donne des forces. Combien de fois, durant ses savants entretiens avec Robert Hurault, n'a-t-il pas songé à la royale élève de son protecteur, à cette Marguerite qui est savante, qui est poëte,

[1] Cette dame était peut-être la sénéchale de Poitou, mais nous n'oserions l'affirmer. Cf. infra, p. 42, et *Recueil des Œuvres*, p. 151.

qui joint aux grâces de la femme la fière énergie d'un homme! Hurault lui a souvent parlé d'elle; Hurault qui fut le maître de la princesse, qui est encore son conseiller. Bonaventure semble deviner l'influence que cette femme aura sur sa vie, elle sera sa providence, sa sauvegarde, et il attend avec impatience l'heure où il se fera connaître d'elle. Tout semble d'ailleurs lui permettre d'espérer; ses amis sont de ceux que Marguerite estime et soutient; lui-même est un érudit, un poëte; il a toutes les qualités pour être un jour enrôlé dans la brillante élite qui entoure la reine de Navarre. D'ailleurs, bien que les petites pièces du *Recueil des Œuvres* ne soient pas rangées par ordre chronologique, il est facile d'y trouver des allusions du poëte à cette époque de sa vie où, sans avoir encore vu la Reine, il entretenait peut-être avec elle une correspondance littéraire, ou bien travaillait à ses gages, à distance, grâce à l'entremise de quelque protecteur, de Robert Hurault peut-être :

C'est ainsi qu'il s'écriera plus tard, lorsqu'il est déjà son valet de chambre.

« Escoute donc, de par Dieu, cueur royal,
« Ce que te dit ton serviteur loyal,
« Lequel pour tien, ains que jamais le visses,
« As retenu pour faire aucuns services
« Qui te seront, aydant Dieu, agréables. »

Avec quelle impatience ne doit-il pas attendre une occasion de la voir! Quel beau jour que celui où il lui sera présenté! Où et quand vit-il pour la première fois cette reine de Navarre si souvent évoquée? Comment se fit cette présentation? Voilà ce que Des Periers ne dit pas, mais le rapprochement de certains faits va nous l'apprendre.

Nous savons qu'en l'an 1536, Charles-Quint menaçait le midi de la France; la guerre était imminente, et c'est à

Lyon que François Ier faisait ses préparatifs de défense. Il y était arrivé le 17 février 1536. Il n'y séjourna pas longtemps, car nous le voyons à Amiens les 16 et 17 mars, à Montbrison le 29 avril, à Saint-Rambert le 19 mai[1]. Il revient à Lyon le 20, et dès lors il y réside. A part deux absences, l'une le 10 juin à Crémieu, l'autre du 21 au 23 du même mois à Mézières, il ne quitte plus Lyon jusqu'au 4 août[2]. Ce jour-là, il est à Vienne, et le 7 à Tournon, le 8 à Valence, et dès lors la guerre l'occupe tantôt dans le Midi, au camp d'Avignon, à Arles, tantôt à Amboise. Sa sœur Marguerite le suit de près. Les lettres que la reine de Navarre écrit à cette époque sont datées de Nîmes, Valence, Amboise. Elle séjourna donc à Lyon, selon toutes probabilités, depuis le mois de mars ou avril 1536 jusqu'à la fin de juillet. Elle fit, il est vrai, quelques absences durant l'été, à Valence et au camp d'Avignon. Mais en juillet, elle regagne Lyon et habite avec la famille royale l'abbaye d'Ainay. C'est alors qu'un sacrilége est commis aux Jacobins. On enlève sur l'autel une hostie consacrée. Ce fut l'occasion d'une cérémonie expiatoire, le 27 juillet 1536. Pour rendre la procession plus solennelle, dit M. Lacour[3], le *corpus domini* y fut porté sur un pallium de velours violet, semé de fleurs de lys d'or... « Après, cheminoit le Roy, « tenant une torche ardente, et la Reine et Mesdames Filles « de France, avec la reine de Navarre, *bien esbahie de cette* « *cérémonie* et des chants lugubres dont elle estoit accom- « pagnée. Après venoient princes, princesses, seigneurs, « et gens de la cour. »

[1] *Itinéraire du roi François Ier*, ms. de la Bibl. nat., fonds Clairembaut, n° 489.

[2] *Ibid.* On constate la présence du Roi à Lyon les 30 et 31 mai, les 2, 4, 8, 16, 18, 23, 25, 27, 28, 29, 30 juin, les 1, 2, 3, 5, 8, 9, 13, 14, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 29, 30 et 31 juillet, le 4 août.

[3] *Op. cit.*, p. xxxvi. « D'après un témoin oculaire. »

Bonaventure, il faut le croire, ne fut pas moins *esbahi* que la Reine. Voici quelques vers qui pourraient bien faire allusion au cortége dont nous venons de parler :

« Or, l'ay-je veu, cheminer en publique
« Ce monstre-là, Princesse, que tu sçais,
« Qu'est feminin, viril et angelique,
« Et qui surpasse en tout humain excès.
« De honte et crainte en ay eu tel accès,
« Incontinent que de mes yeux l'ay veu,
« Qu'onques ne fuz mieulx prins au despourveu;
« Brief, j'ay esté surprins tout ainsi comme
« Jadis le fut, vers luy, le Despourveu...
« Mais j'ay aussi Bon-Espoir ce bonhomme[1]. »

Quelques jours plus tard, le 10 août, le Dauphin est empoisonné à Tournon par son page Montecuculli[2]. Bona-

[1] *Recueil des OEuvres*, p. 148. — *Ce monstre*, ce prodige, c'est Marguerite elle-même, être à la fois féminin, viril et angélique. *Le Despourveu* est une allusion à une épître de Marot (éd. Janet, I, p. 134) intitulée *le Despourveu, à madame la duchesse d'Alençon et de Berry, sœur unique du Roy* (1518). Des Periers fait ailleurs (p. 151) une autre allusion à cette même pièce: dans une épître *à madame la sénéchale de Poictou*, il emprunte encore à Marot les noms de ses personnages allégoriques, *Bon-Espoir, Esmoy, Longue-Attente*.

Pour se bien persuader que Des Periers parle ici de la reine de Navarre, on n'a qu'à lire l'épigramme de Marot :

De madame la duchesse d'Alençon (éd. Janet, III, 6).

Il s'exprime ainsi sur sa maîtresse :

« Elle a au chef un esprit *angélique*
« Le plus subtil qui onc aux cieulx volla :
« O grand merveille ! On peult veoir par cela
« Que je suis serf d'ung *monstre* fort estrange,
« *Monstre, je dy*; car, pour tout vray, elle a
« *Corps féminin, cueur d'homme et teste d'ange.* »

Des Periers se souvenait des vers de Marot et, à dessein, y fait allusion dans sa pièce à la Reine.

[2] Des Periers ne parle pas du supplice de Montecuculli. — M. Lacour (*Op. cit.*, p. xxxviii) nous en donne ce récit qui mérite d'être connu :

« Montecuculli, convaincu d'avoir empoisonné le Dauphin « en poudre d'arse-« nic sublimé, par lui mise dedans un vase de terre rouge en la maison du Plat, « à Lyon », fut écartelé à quatre chevaux, et les quatre quartiers de son corps pendus aux portes de la ville, sa tête au bout d'une lance fichée sur le pont du Rhône. Jamais assemblée plus brillante ne se réunit pour une fête. Une estrade avoit été élevée sur le lieu de l'exécution dans la rue de Grenelle ; les fenestrages

venture compose à cette occasion l'*Épitaphe de Francoys premier nay du roi Francoys* [1], ainsi que trois autres pièces adressées à François Ier et à sa sœur.

« Tes yeux ont vu ce qu'ils n'esperoient pas »,

dit-il à Marguerite du ton d'affectueuse sympathie que pouvait se permettre un poëte déjà bien en cour.

On peut donc hardiment affirmer que ce fut en 1536 que Des Periers fut *présenté* à la reine de Navarre. Avant cette époque, il ne l'avait pas encore *vue*, puisqu'il écrit à la fin de la même année[2] :

« Dea maintenant, te congnoistray, Princesse,
« Sans demander aux autres laquelle est-ce,
« Car je t'ay veue au milieu de l'eglise
« (Où quelque jour fault qu'on evangelise),
« Menant ta sœur la noble Elienor[3],
« Qui de son cueur soubz or aliène or. »

Il fait sans doute allusion à quelque cérémonie religieuse, peut-être à celle dont nous avons parlé plus haut, et à laquelle assistait Marguerite avec sa belle-sœur Éléonore d'Autriche, au début de leur séjour à Lyon. Et pour se convaincre que ce fut bien à Lyon que Bonaventure *vit* pour la pre-

étoient sans prix, et l'on vit des citoyens implorer du bourreau, à sommes folles, la permission de se placer, pour mieux voir, dans la cage circulaire où chaque jour de marché on mettait au carcan les vagabonds. Durant le supplice, le sire de Tournon, principal conseiller de François, s'écria qu'il éprouvoit la même jouissance que s'il voyait brûler un hérétique, et, tandis que le Roi demeuroit impassible, les courtisans se montroient entre eux le bras, la cuisse, qui résistoient le plus, ou les chevaux qui tiroient le mieux. Quant à Marguerite, que le secrétaire du consulat de Lyon appelle « la sensible reine de Navarre », elle se jeta sur le sein de son royal frère pour se soustraire au spectacle dégoûtant où on l'avoit amenée malgré elle. »

[1] *Recueil des OEuvres*, p. 109.

[2] Préface de la *Prognostication*..... pour l'année 1537. *Recueil des OEuvres*, p. 130.

[3] Éléonore ou Aliénor d'Autriche, seconde femme de François Ier, sœur de Charles-Quint. Le sens du dernier vers est un peu alambiqué : « Qui cache sous les broderies d'or de son costume l'or pur de son cœur. »

mière fois la reine de Navarre, on n'a qu'à rapprocher de ces vers l'épigramme suivante[1] :

« Tu es trompé, ô peuple lyonnois!
« Quand tu prends garde au magnifique arroy ;
« Car, parmy toy cachée, mescongnois
« En simple habit la sœur de ton bon Roy.
« Mieulx es trompé quand en royal charroy
« La regardant, l'estimes mondaine estre.
« Dieu ne l'a pas, non, pour cela fait naistre,
« Quoy que mondain estat qui trompe rie.
« Que pleust à Dieu que tu sceusses congnoistre
« L'heureux secret de telle tromperie! »

Le poëte est encore tout ébloui du souvenir de l'apparition de Marguerite dans l'église, tout fier encore d'avoir *vu* la Reine et de la reconnaître sous d'humbles vêtements. N'est-ce pas hier que sa plume tremblante laissait tomber ces vers :

« Or t'ay-je veue, et si est bien possible
« Qu'aussi m'as veu, en trouppe confusible,
« Quand plaisamment tu jettas tes deux yeux
« Sur nous, qu'estions voz spectateurs joyeux;
« Mais, en l'instant de cette vue heureuse,
« *Je fus attainct de honte langoureuse*
« Qui est, pour vray (puisqu'il faut que le die),
« *Une piteuse et griefve maladie.* »

Par qui fut-il présenté à la cour? Est-ce Robert Hurault qui l'introduisit auprès de la reine de Navarre? Il est permis de le croire. La présence à Lyon, en 1536, du roi de France et de sa sœur était une occasion de plus, une raison même pour qu'Hurault fût à Lyon. En tout cas, s'il ne présenta pas lui-même Bonaventure à Marguerite, il l'appuya fortement de ses recommandations. Peut-être aussi l'entremise d'Antoine Du Moulin ne lui fut-elle pas inutile. Il connaissait déjà Des Periers. C'est à Avignon, près de la fontaine de Vaucluse et du tombeau de Laure, qu'ils se sont rencontrés pour la première fois. C'est là, nous dit le poëte,

[1] *Recueil des OEuvres*, p. 147.

« Que ceste povre et lasse créature,
« En s'en allant, comme chose sans nom,
« Je ne sçay où chercher son adventure,
« Ha rencontré un amy de renom [1]. »

Secrétaire de la reine de Navarre, c'est Du Moulin qui se chargera de remettre plus tard [2] à sa maîtresse les vers de Des Periers sur l'impudence des « *Prognostiqueurs* ». Ces deux hommes, Robert Hurault et Antoine Du Moulin, eurent sans doute leur rôle à jouer à cette heure de la vie de Bonaventure : leur double influence le servit auprès de Marguerite.

Aussi bien, le printemps de 1536 fut-il pour lui la joyeuse aurore de sa renommée. Nous sommes en mai. Les *Commentaires* viennent de paraître, consacrant sa réputation d'érudit. Les poëtes, les savants du jour sont ses intimes ; une grande reine va devenir sa protectrice. Enfin, sa barque est lancée, et il semble qu'un vent de fortune la porte au large. Du même coup, il sent grandir ses forces et son ambition. Il ne lui suffit plus qu'on le reçoive à la cour ; il veut y être quelqu'un, y avoir sa place. Pour l'obtenir, que faut-il? Plaire à Marguerite. Elle est femme, elle est reine, elle est poëte. Des vers et des louanges doivent en avoir raison, et Eutychus Deperius, collaborateur des Olivetan et des Estienne Dolet, Eutychus l'érudit, va devenir Bonaventure, Dedalus, comme il s'appelle lui-même. Il revient à l'une de ses premières passions, à la poésie, qu'il avait cultivée dès ses jeunes années à Autun, et, de sa plume, naguère savante, il rimera d'alertes épîtres et de galants rondeaux.

En effet, plusieurs de ses pièces, dédiées à la reine de Navarre, ont dû être écrites avant que Des Periers fût entré à son service, soit avant la fin de 1536. Et, s'il lui fut pré-

[1] *Recueil des OEuvres*, p. 161.
[2] A la fin de 1536 ou au début de 1537.

senté, comme nous l'avons établi, dans le courant de cette même année, ce fut dans l'entre-temps qu'il plaida sa cause. Comment s'y prendra-t-il?

Marguerite a pour dame d'honneur auprès d'elle Louise de Daillon, femme d'André de Vivonne, seigneur de la Chastaigneraye, sénéchal de Poitou. Bonaventure comprend qu'il faut conquérir ses bonnes grâces, et c'est à elle qu'il s'adresse [1].

Il lui confie ses timides espérances :

« Doubteux Esmoy, qui parler m'a contrainct,
« Mon povre espoir voudroit bien divertir;
« Il le harie, il le serre et estrainct.
« Et voluntiers le feroit repentir
« De ce qu'il vint jamais à consentir
« *De trouver mieulx,* veu que longue est l'attente.
« Mais espoir dict tout bas qu'il se contente,
« Et qu'il n'y ha qu'un petit d'intervalle
« Qu'il n'ayt response assurée et patente.
« Dict-il pas bien, ô noble senechale? »

Peu lui importe le salaire qu'on lui donnera, pourvu qu'il soit « *d'un tel personnage la grâce desservant* ».

Aussi bien refuse-t-il à Marguerite de fixer lui-même le prix de ses services :

« Que me mettiez ainsi au choiz de dire
« Combien je veulx avoir de vous de gage,
« Je doubte fort si j'y dois contredire
« Ou accorder, voire et en quel langage :
« Car si je dy trop, veu le personnage,
« Je vous feray grand tort, et à moy honte;
« Si je dis peu et que je me mescompte,
« Veu que n'ay rien, ce n'est pas saine chose,
« Et dirait-on que tiendrois peu de compte
« De royauté..... Parquoy rien dire n'ose [2]. »

Enfin, le voilà, son serviteur, et toute sa reconnaissance lui échappe dans un joyeux rondeau [3] :

[1] *Recueil des OEuvres*, p. 151. — La sénéchale de Poitou était la grand'mère des frères de Bourdeille, dont l'un fut le célèbre seigneur de Brantôme.
[2] *Ibid.*, p. 153.
[3] *Ibid.*, p. 166.

« Trop plus qu'heureux je suis par vous princesse...
. . . . . Trop plus qu'heureux. »

Adieu l'indigence! Il est au nombre des familiers de la reine de Navarre, il est de sa maison. Il est même près de toucher au point culminant de sa carrière; dans cette année 1536, les faits se pressent; chaque jour apporte un événement nouveau, littéraire ou politique. Des Periers va jouer son rôle, parler de tout et faire parler de lui. Suivons-le et entrons avec lui au cœur de cette société lyonnaise lettrée et brillante, où quelques figures méritent d'être observées.

Lyon était alors un asile pour ceux que leur liberté de pensée désignait aux sévérités du Parlement de Paris.

« La sinistre action de la cour[1] et de la Sorbonne s'y « faisait moins sentir qu'à Paris. Le cardinal de Tournon « paraît avoir laissé à la capitale du Midi, dont il avait été « d'abord le gouverneur, puis l'archevêque, plus de liberté « qu'il n'en accordait à la cité royale où tendaient ses « espérances et ses ambitions ; ses lieutenants, les Trivulce « et les Jean du Peyrat, avaient de fortes sympathies pour « les progrès intellectuels, et employaient toute leur « influence à protéger les lettres et leurs adeptes. Une « société, enfin, qui comptait parmi ses membres Rabelais, « Marot, Des Periers, Dolet, Scève, Macrin, Champier et « Aneau, devait jouir d'une liberté d'expansion intel- « lectuelle qui manquait dans la grande capitale si jalou- « sement surveillée par la Sorbonne et le Parlement..... »

La liberté religieuse n'y était pas seule protégée; une nombreuse et riche colonie italienne contribuait puissamment à l'essor artistique et littéraire. On comptait au seizième siècle plus de cinquante familles italiennes établies à

[1] *Estienne Dolet, a biography, by* R. C. Christie. Cf. la *Curiosité littéraire et bibliographique.* Paris, Liseux, 1880-1883, 2e vol., (2e série, 1881), p. 36.

Lyon, parmi lesquelles on retrouve les noms célèbres des Pazzi, des Gondi, des Tapponi et de tant d'autres toujours prêts à secourir la pauvreté et à récompenser le talent.

Un autre fait qui rendit Lyon un centre d'activité fut l'extraordinaire développement de l'imprimerie. Dès le quinzième siècle, Lyon possédait soixante-douze maîtres imprimeurs, et cette activité typographique augmenta encore dans le siècle suivant. A la tête de ces maîtres typographes, chez lesquels se rencontraient les poëtes et les savants du jour, il faut citer d'abord Sébastien Gryphe, le fidèle ami d'Estienne Dolet, qui habita chez lui pendant la composition de ses *Commentaires*[1]. A côté de Gryphe et Dolet, nous apercevons François Juste, ce « Just digne[2] », comme l'appelle Des Periers; c'est chez lui que Rabelais publie, après *Pantagruel* et *Gargantua,* ses célèbres almanachs. C'est pour lui qu'il annote ou corrige de nombreuses publications touchant la médecine, l'astronomie, la jurisprudence. Puis, Robert Granjon, qui imprima, en 1558, les *Nouvelles Récréations et Joyeux Devis;* Parmentier, Horace Cardon, qui a laissé son nom à l'un des plus jolis sites de la campagne lyonnaise[3]; puis Rigaud, le libraire Roville, et enfin le célèbre de Tournes, Jean, premier du nom. Ce fut lui qui, en 1544, avec l'aide d'Antoine Du Moulin, publia le *Recueil des Œuvres* de Bonaventure Des Periers. « C'était un homme de toute diligeance et de noble « épergne aux choses de son estat », dit Peletier à la fin de son *Dialogue sur l'orthographe*[4]. Il mourut protestant en

[1] Dès 1537, Dolet obtenait un privilége de dix ans pour imprimer non-seulement ses ouvrages, mais encore ceux d'auteurs anciens et modernes.

[2] *Recueil des Œuvres,* p. 65.

[3] Roche Cardon, non loin des bords de la Saône et de l'Isle Barbe. LACOUR, *Op. cit.*, t. I, p. XLV, et table au mot la Roche.

[4] Discours à Thomas Corbin.

1564. Son fils quitta Lyon pour Genève. Leurs descendants revinrent à Lyon et, en 1767 (le 24 mars), écrivaient à l'abbé de Tersan pour le prier de leur procurer un exemplaire du *Recueil des Œuvres* de Des Periers[1] :

« La grande raison qui nous engage à vous demander « Bonaventure Des Periers est que nous n'avons aucun « livre de notre nom aussi ancien, et que cela peut nous « être utile à l'occasion. »

« D'une probité rare, Jean de Tournes est le premier des « imprimeurs qui ait respecté ses presses, fait la guerre « à la contrefaçon et compris le principe de la propriété « littéraire[2]. »

Dans ce cercle, Des Periers fréquentera les artistes et les amis de l'art : les Grolier, les Bellièvre, les Philibert Delorme, les Bernard Salomon, les Guillaume du Choul. Il connaîtra toute la brillante cohorte des écrivains : Symphorien Champier, docteur en médecine et historien de mérite ; Benoît Court, le commentateur des *Arresta amorum ;* le grammairien Louis Meigret, célèbre par ses querelles sur l'ortho-

[1] *Recueil des Œuvres*, éd. Lacour, p. XLV. M. Louis Lacour donne comme date de la mort de de Tournes l'année 1550 Or Jean de Tournes II, son fils, dans la préface en tête des *Theophili Institutiones,* Lyon, 1580, in-16, dit que son père mourut en 1564. (Communiqué par M. Alfred Cartier.)

[2] LACOUR, *Op. cit.*, p. XLV. Cette page d'histo're littéraire mérite d'être rappelée : « Si chascun de nous taschoit, dit-il, pour l'ampliment et perfection de nostre « art, de faire de mieulx en mieulx, et non, corrompu de l'esperance du gaing, « d'aller par la trace d'autruy, nous n'aurions si mauvais bruyt aujourd'huy que « nous avons de faire ouvraiges incorrectz. J'entens, pour mieulx le vous declai- « rer, que nous sommes si adonnez au profit indeu que, incontinent que l'un de « nous ha mis quelque belle œuvre en avant, il est par l'autre incontinent refaict : « refaict (dis-je) le plus souvent avec mille faultes ! Et à ce moyen demeure ce- « luy qui en avoit premierement prins la peine frustré de son labeur, pour autant « qu'en vendant les meschans ouvraiges, ne se expedient les bons : a cause du vil « pris ou accourent les indoctes, ne sachans que c'est. Et le pis que je y voy, « c'est que la faulte advient aux livres nouveaulx le plus souvent, desquelz a juste « cause celuy qui premier les met en lumiere devroit retirer le profit sans y estre « retardé ni empesché. Donc, quant à moy, j'ay delibéré de tenir en mon impri- « merie ceste mode, qu'il n'y sera imprimé aucun livre nouveau qui ayt esté « premierement imprimé par autre, que premier celuy n'ayt retiré le loyer et « profit de ses peines et despenses. Si prie tous autres de nostre art qu'ilz veulent

graphe avec Guillaume des Autels; le mathématicien Jacques Peletier du Mans, qui aida, dit-on, Du Moulin à éditer le *Recueil des OEuvres;* Jean Voulté, Ducher et Nicolas Bourbon, poëtes latins, ce dernier, précepteur des enfants de la reine de Navarre; son ami Jean Des Gouttes [1], traducteur de l'*Arioste,* auquel Bonaventure dédie une pièce de vers [2].

Puis viennent tous les poëtes et les familiers de Bonaventure avec lesquels il correspond, et dont plusieurs sont nommés dans ses poésies; tels sont : Antoine Du Moulin, Mâconnais; Noël Alibert [3], poëte et valet de chambre de la reine de Navarre; le musicien Albert, *joueur de luz du Roi* [4]; Claude Lemaistre [5] de Lyon, que Bréghot du Lut signale parmi les poëtes du temps [6]; Charles de Sainte-Marthe, poëte, théologien et réformateur; Barthélemy Aneau, l'auteur du *Mystère de la Nativité;* le poëte Charles Fontaine; Maurice Scève, antiquaire et poëte en même temps, l'auteur de *Saulsaye* et du *Microcosme*, le protecteur attitré

« tenir ceste façon de faire et l'observer diligement, attendu que ce sera bien « faict, et cause que chascun aura ses gaingz et profitz comme il appartiendra. »

[1] Nic. Borbonii Nugae. Gryphe, 1538, lib. VII, carm. 163 :

Jano Guttano.

« Fama licet fingat plerumque ac vana vocetur,
« Mentiri semper non tamen illa prodest.
« Nullum est oraclum fama veracius illa
« Quæ canit ingenii lumina, Jane, tui. »

[2] *Recueil des OEuvres*, p. 77.

« La plus ancienne traduction en prose française du poëme de l'*Arioste* est due « à un Lyonnais, Jean Des Gouttes, cité par La Croix du Maine. Elle parut à Lyon « en 1543 chez Sulpice Sabon, et l'auteur la dédia au cardinal de Ferrare, Hippo- « lyte d'Este. Colonia n'a dit qu'un mot de Jean Des Gouttes, encore s'est-il trompé : « 1° En lui attribuant une traduction complète de l'*Arioste ;* 2° en disant « qu'elle a été publiée en 1544 par Jean de Tournes. Une singularité de l'ouvrage, « c'est que l'auteur donne un sens allégorique à chaque chant du poëme, tandis « que le poëte italien n'y a sans doute pas songé. » *Extrait d'une notice d'art,* Delandine, Paris-Lyon, 1812, t. I, p. 416. (*Bibl. de Lyon.*)

[3] *Recueil des OEuvres,* p. 67. Cf. Marot, épigr. 109.

[4] *Ibid.*, p. 151.

[5] *Ibid*, p. 84 et 160.

[6] *Lyonnais dignes de mémoire*, t. I, p. 84. — La Monnoye ajoute en note à l'article de La Croix du Maine sur Claude Lemaistre qu'il a traduit en vers le trente-troisième et le quarante-cinquième psaume.

de tout ce qui maniait alors la plume ou le pinceau, le Mécène des de Tournes, l'homme peut-être auquel ses contemporains ont rendu les plus unanimes hommages. Ici et là, quelques Lyonnais moins connus : Guynet Thibault[1], Claude Féraud[2], Georges Renard[3], Pierre de Bourg[4]; puis un étranger, venu de Quiers ou Cherasco en Piémont, Alexis Jure[5], qui fut l'ami de Clément Marot, ainsi que nous l'apprend Charles Fontaine[6] :

« Puisque Marot t'aymoit et t'escrivoit
« En vers français, comme en son œuvre on voit,
« Ma muse veult sonner dessus ta lyre,
« Qu'elle peut bien et t'aymer et t'escrire. »

Enfin, quelques hauts personnages dont l'amitié fut précieuse à Bonaventure, tels que : le lieutenant pour le Roi à Lyon, Jean du Peyrat[7], auquel, en 1539, Des Periers enverra sa charmante poésie sur l'*Isle Barbe*[8], et Jean de Guise, cardinal de Lorraine.

Pour compléter le cercle des relations littéraires que Bonaventure dut avoir à Lyon, il ne faut pas oublier quelques

[1] *Recueil des Œuvres,* p. 80.
[2] *Ibid.*, p. 83.
[3] *Ibid.,* p. 96.
[4] *Ibid.*, p. 97. — Il ne faut pas confondre de Bourg et Dubourg le chancelier général de France, qui mourut pour être tombé de sa mule (*Vulteii Carmina Inscriptiones,* fol. 33-34). Il y a un Étienne de Bourg, avocat à Lyon au seizième siècle. Il est l'auteur d'un ouvrage *sur l'autorité du Parlement de Paris.* — (Voy. Pernetti, *Lyonnais dignes de mémoire,* p. 281.) Il y eut aussi une Lyonnaise de ce nom, célèbre au seizième siècle par sa beauté et son esprit, Marguerite de Bourg, dame de Gage (voy. *Mélanges de C. B.*, p. 378 et 381, *Bibl. de Lyon*), que Marot appelle : « la brunette Marguerite. »

Monfalcon (*Histoire de Lyon,* t. V, p. 17) cite dans le tableau des conseillers de ville un Pierre de Bourg de l'an 1500 à 1502. Peut-être notre Pierre de Bourg est-il celui-là même ; en tout cas, il semble avoir appartenu à cette famille.

[5] *Œuvres* de C. Marot. Niort, Thomas Portau, 1596, p. 191.
[6] *Les Ruisseaux,* de Ch. Fontaine. Lyon, Payan, 1555, in-16, p. 182.
[7] Nicolas Bourbon lui adresse plusieurs pièces de vers latins. Nugae, lib. VI, carm. 39, lib. VIII, p. 85.

Vulteius de même. Voy. *Vulteii Carmina* (Inscriptiones). Paris, 1538, in-12, lib. I, fol. 8.

Consultez aussi Monfalcon (*Op. cit.*), t. II, p. 66 et 257.
[8] *Recueil des Œuvres,* p. 92.

femmes de lettres, dont plus d'une est restée célèbre. Voici Jacqueline de Stuard, à qui le poëte déclare sa passion en un dizain tout parfumé de la galanterie du temps[1]. « Femme si belle et si agréable, dit Monfalcon[2], que les plus grands personnages recherchaient sa société. » Puis Jeanne Gaillarde, chantée par Marot; Pernette du Guillet, qui a su se faire un nom, même après Louise Labé; Claudine et Sibylle Scève, et Jeanne Creste, dont les vers et la beauté ont reçu tant d'éloges[3], et qui pour gagner un pari donna dans la rue un baiser à un ramoneur; les deux sœurs Perréal, qui maniaient le pinceau[4]; enfin, Sibylle Bullioud, Claudine Peronne, Catherine de Vauxelles, Julia Blanche, Marguerite de Bourg, toutes connues par leurs écrits ou par les hommages de leurs contemporains.

Arrivons enfin, pour nous y arrêter un instant, à ces deux illustres maîtres, François Rabelais et Clément Marot. Bonaventure, nous le savons, fut l'ami de ce dernier, mais il dut connaître aussi Rabelais. Un mot dans une de ses poésies, datée de 1539, semble désigner le grand satirique,

« Just digne,
« Francoys insigne »,

en évoquant ceux que leur fantaisie conduisait au site pittoresque de Roche Cardon, sur les bords de la Saône. François serait dès lors Rabelais, d'autant plus que son nom est joint ici à celui de F. Juste, l'éditeur du *Gargantua*. Pendant les années 1531 à 1535, il apparaît souvent à Lyon. Son premier voyage à Rome ne date que du commencement de l'an 1534. En mai de cette même année, à son retour de

[1] *Recueil des OEuvres*, p. 162.
[2] *Histoire de Lyon*, t. II, p. 105. Voy. aussi PERNETTI, *Op. cit.*; CLERJON, *Histoire de Lyon*, et MAROT, *Œuvres*, *passim*.
[3] DUCHER, lib. L, p. 24, et aussi *Vulteii Carmina*.
[4] LACOUR, *Op. cit.*, p. XLVIII.

Rome, il signe encore son almanach pour 1535 « docteur « en médecine et médecin du grand hôpital de Lyon », puis regagne Rome, où il séjourne jusqu'au mois d'avril 1536. Un séjour à Paris et ses voyages dans le Midi occupent les années 1536-1538, mais il finit par revenir à Lyon où sont ses pénates, comme le rappelle Salmon Macrin dans une de ses odes « à François Rabelais, médecin très-habile[1] » :

« Et dite Lugdunum, penates
« Sunt tibi ubi placidæque sedes. »

« Paris, Narbonne, les rivages de l'Aude, dit-il, ont été « témoins de tes cures merveilleuses, ainsi que l'opulente « cité de Lyon où sont tes pénates et ta paisible résidence. »

Ce serait donc vers 1535 que Des Periers et Rabelais se virent à Lyon. L'un collaborait avec Dolet aux *Commentaires de la langue latine;* l'autre partageait son temps, depuis trois ans déjà, entre l'Hôtel-Dieu et les imprimeries des Gryphe, des François Juste et des Claude Nourry, où il remplissait la tâche difficile et laborieuse d'auteur et de correcteur d'éditions savantes[2].

Les relations de Bonaventure et de Clément Marot sont plus faciles à suivre. Non-seulement Des Periers respectait et admirait ce *père des poëtes françoys* qu'il appelait volontiers *son père*[3], mais il lui témoigna dans plus d'une occasion sa fidèle amitié, son dévouement sans réserve.

Il est à supposer que les deux poëtes se connurent avant l'exil de Marot, soit à la fin de 1534. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le chaud plaidoyer de Bonaventure pour

[1] Lyon, Gryphe, 1537.
[2] F. Rabelais. Édition de M. Louis Moland, p. xviii et *passim*.
[3] *Recueil des OEuvres*, page 75.

Marot absent contre Sagon[1]. Ceux des opuscules relatifs au débat entre Sagon et Marot qui sont datés, portent, il est vrai, le millésime de 1537; mais le plaidoyer *pour Marot absent* avait dû être édité avant les derniers mois de 1536, époque où Marot revint d'exil. Bonaventure le connaissait donc avant cette époque, et c'est à lui que revient l'honneur d'avoir rompu la première lance. Ce fut probablement vers le mois d'octobre ou novembre 1536 que Des Periers se mit bravement en campagne pour son frère proscrit[2]. A cette heure, Bonaventure connaît déjà la reine de Navarre et aspire à devenir son serviteur; défendre Marot, c'est plaire à Marguerite, et notre poëte n'hésite pas. Cette page d'histoire littéraire mérite qu'on s'y arrête, d'autant que le nom de notre poëte y occupe une place d'honneur.

Un jour que Sagon et Marot se promenaient dans la cour du château d'Alençon, ils se prirent de querelle sur un point de religion. Sagon traita Marot d'hérétique. La dispute s'échauffa, Marot mit le poignard à la main, et Sagon s'enfuit. Marot, s'étant depuis fait des affaires avec la Sorbonne, et craignant, lorsqu'elles furent terminées, qu'on ne lui en suscitât de nouvelles, prit le parti

[1] *Recueil des Œuvres*, éd. Lacour, p. 177. François Sagon, dit La Croix du Maine, a écrit le *Chant de la paix* faite entre le roi Henri II et Philippe roi d'Espagne, imprimé à Paris par Barbe Régnault; la *Réjouissance du traité de paix en France*, publiée l'an 1559, imprimée à Paris par Olivier de Harsy, audit an 1559; *Recueil d'Estrennes* pour l'an 1538, imprimé à Paris audit an; *Recueil moral d'aucuns chants royaulx, ballades et rondeaux*, présentés à Rouen, à Dieppe et à Caen. Il a composé tout ou la plus grande partie des épitaphes qui se voient en la chapelle du château de Serrant en Anjou, à trois lieues d'Angers, fait en l'honneur des sieurs dudit Serrant, surnommés de Brie, qui est une fort ancienne et très-noble maison. Il florissait l'an 1538 sous François Ier et encore sous Henri II.

Il était né à Rouen, et, avant d'être accueilli à la cour de Marguerite, il avait été *domestique* chez M. Félix de Brie, abbé de Saint-Evroul en Normandie.

[2] Il fait allusion dans son *épître* à la glorieuse et facile campagne de Provence, à la retraite de Charles-Quint, au voyage de Jacques V d'Écosse en France, et à ses projets de mariage avec madame Marguerite, fille du Roy, en septembre 1536.

de se retirer en Italie auprès de la duchesse de Ferrare. Ce fut dans le temps de cet exil qu'ayant, pour se justifier des faits dont on l'accusait, écrit une assez longue épître à François Ier, Sagon, pour la réfuter, en adressa une plus longue au même roi, intitulée : « *le Coup d'essay.* »

Sagon avait pris pour épigraphe de son *Coup d'essay* les mots « Vela de quoy ». Bonaventure ramasse le trait et le lui renvoie aigu et sifflant[1] :

« Velà de quoy ma Muse est anymée,
« C'est qu'une plume orde et envenimée,
« Plume d'arpye ou de quelque chouette
« Vole et poursuyt du souverain poëte
« Maro, Françoys, le renom invincible.
« . . . . . .
« O le beau loz qu'il désire et pourchasse,
« Ce sagouin. . . . . »

s'écrie-t-il.

Mais, habile avocat, il domine sa colère, change de ton et adresse au Roi la plus délicate des flatteries :

« O roy Françoys, qui au mylieu resides
« Du mont sacré et aux Muses présides
« Comme ung Phebus. . . . . .
« O roy Françoys, qui as tant enrichy
« Le tien parler. . . . . .
« . . . . Dont le nom anobly
« Ne pourra point estre mis en oubly,
« . . . . . .
« O roy Françoys! tes tant dignes aureilles
« Ont donc ouy injures non pareilles
« Par ce Sagon expressement vomyes
« Pour offenser les Muses tes amyes!
« Jusques à toy vint le flair du poison
« Que ce sot là respandit à foison
« En la clère eau de la belle fontaine.
« Et ce, devant ta Majesté haultaine. »

Et se retournant vers ses frères « nobles espritz, amateurs de scavoir », ce cri lui échappe :

[1] *Recueil des OEuvres*, p. 177. — A cette satire est jointe dans le recueil des différentes pièces du différend de Marot et Sagon une épigramme latine de Bonaventure, que les éditeurs de notre poëte n'avaient pas reproduite avant M. Lacour. — Voir *Recueil des OEuvres*, p. 173, éd. Lacour, note.

« Qu'attendez-vous, ô poëtes francoys
« Ses bons amys? Pensez-vous que je soys
« Expert assez, ou si seur de mon roolle,
« .....*Que tout seul me laissez*
« *Parler pour luy et ne vous advancez...* »

Il le déclare ici lui-même : il est le seul, le premier qui ait encore osé parler en faveur de Marot.

L'adroit poëte revient ensuite au maître de qui dépend le sort de son ami, et, dans ses derniers vers, il saura se faire humble et caressant :

« Dont (s'il te plaist), Sire, absoulz le.
« . . . . . .
« Roy plus qu'humain, si j'ose en ta presence
« Seul excuser Marot en son absence,
« Pardonne moy. . . . . »

Le Roi se laissa fléchir, et, en automne 1536, Marot revint de Ferrare. Bonaventure joyeux l'accueillit par ces quelques vers, alignés sous forme de prose :

« Maro en Marot, immortel poëte, l'honneur de ces temps, que veoir tant « souhaitte, mes povres versetz, crainctifz et doubteux, ne s'osent monstrer « (tant ilz sont honteux!) à vous, veu qu'ilz sont sans rithme et raison ; « dont je vous salue en simple oraison, priant (comme faict chascun à son « tour) qu'il vous soit heureux ce joyeux retour [1]. »

[1] Lacour, *Recueil des Œuvres*, p. 110 et note. Il paraît que ce nom de *Maro* était habituellement donné à Marot par ses amis et disciples. Cette épigramme de Sagon suffirait à nous le prouver, si nous ne le savions d'ailleurs :

Dizain adressant audict Marot, qui se faisait ordonner Maro par substraction du T lettre finale de son nom.

« Maro sans T est excellent poëte,
« Mais avec T il est tant corrompu !
« Il prend de T Marotte pour houlette,
« Et peult sans T ce que plusieurs n'ont peu,
« Avecques T c'est un beau nom rompu ;
« Tourné sans T, c'est le latin de Romme ;
« Droict avec T, le françois d'un sot homme,
« Marot sans T triomphe en latin grave,
« Et avec T démonstre en françois comme
« Un glorieux sans raison faict le brave. »

Marot jouait souvent sur son nom ; voici son épigramme 216, à Du Châtel (Castellanus) :

« Tu dis, prélat, Marot est paresseux,
« De lui ne puis quelque grand œuvre veoir,

Quelle victoire pour Bonaventure!

Le serpent a brisé ses dents sur l'acier de la lime [1]. Sagon est réduit à l'impuissance, et Marot sait en remercier son courageux défenseur :

« Redressons cet âne qui choppe,
« Qu'il sente de tous la poincture,
« Et nous aurons Bonadventure
« A mon avis assez savant
« Pour le faire tirer avant [2]. »

Cette reconnaissance était méritée.

Grâce à Bonaventure, une vaillante élite de poëtes [3]

« Fais tant qu'il ait biens semblables à ceux
« Que Mecenas à Maro fit avoir,
« Ou moins encor : lors fera son devoir
« D'escrire vers en grand nombre et haut stile. »

[1] *Les disciples et amys de Marot contre Sagon.* Paris, 1537, in-16; Bibl. nat., Y, 4503. — Voir Brunet, *Plusieurs Traités.*

[2] *Le valet de Marot contre Sagon.* V. même *Recueil* B. N. Y, 4503. Ce valet de Marot, dit Fripelippes, n'est autre que Marot lui-même. (V. la *Grande Généalogie de Fripelippes*, vers 28.) Le même Fripelippes dit aussi de son maistre Marot :

« Je ne voy pas qu'un sainct Gelais,
« Ung Heroet, ung Rabelais,
« Ung Brodeaux, ung Seue, ung Chappuy,
« Voysent escripvant contre luy. »

Bonaventure est donc rangé en belle et bonne compagnie. — V. F. Frank. *Cymb. Mundi*, Intr., p. xlix.

[3] Sagon lui-même énumère, dans le *Rabais du caquet de Fripelippes et de Marot*, ses ennemis et ses alliés (Bibl. Nat. Y, 4503). Il prend le nom de Mathieu de Boutigny, page de Sagon, et, s'adressant au valet de Marot, s'écrie :

« Ton maistre a espoir d'ung Rocher,
« Il a besoin d'eau de Fontaine :
« Il tient Borderie amy cher ?
« Son amitié est bien certaine :
« S'il fait Brodeau son capitaine,
« Brodeau ne le vouldra grever;
« D'ung Papillon se peult saulver
« S'il est de vollante nature,
« Et ne craindra Sagon trouver
« Le secours de Bonaventure.
« Venez donc, Chartier et Crétin,
« Greban, Meschinot et Bertin;
« Après mortelle violance,
« Venez au combat serpentin ;
« Quittant le ruisseau argentin,
« Vivans poëtes d'excellence.....

s'était groupée autour de Marot. C'étaient, outre Des Periers, Charles Fontaine, Brodeau, Richer, Benoist de Serizy, François Ferraud, Nicole Glotelet[1] et d'autres encore, dont plusieurs cachaient leurs personnalités sous le voile de l'anagramme ou du pseudonyme[2].

On le voit, la lutte était acharnée[3]. Elle dura longtemps, et nous ne pouvons en suivre toutes les péripéties. Bonaventure a payé de sa personne et a décidé la victoire :

« Moulinet avec ton moulin.....
« Viens contre ce Marot malin,
« Bouchel, et toy, Germain Colin.
« Etc. . . . . .
« Copin qui sais plus qu'on ne pense
« Sortz de Rouen, je t'en dispense,
« Pour voir Sagon quelque matin,
« Et porte luy pour récompense
« Quelque dixain blasmant l'offence
« De Marot malheureux mastin. »

[1] Nous n'avons pu retrouver le vrai nom caché sous cette anagramme.

[2] C'est ainsi qu'à la fin du recueil *Les disciples et amys de Marot contre Sagon*, etc., Paris, 1537 (Bibl. nat., Y, n° 4503), déjà cité, se trouve une pièce intitulée : *Epistre à Sagon, à la Hueterie et au poëte Campestre*, par maistre Daluce Locet Pamanchois.

C'est sans doute *Claude Colet Champenois* dont l'anagramme Daluce ou Laduce Locet Pamanchois est transparente. Ce Claude Colet, que La Croix du Maine cite parmi les poëtes de la première moitié du seizième siècle, était né à Rumilly en Champagne. Il a écrit l'*Oraison de Mars aux Dames de la cour*, et ensemble la *Réponse des Dames à Mars*, où sont ajoutées *aucunes aultres œuvres poëtiques;* Paris, Wechel, 1548, in-8. — *Le neuvième livre d'Amadis de Gaule* traduit de l'espagnol ; Paris, in-fol. et in-8, Jean Longis et Vincent Sertenas. — *Histoire Palladienne;* Paris, in-fol. Est. Groulleau, 1555.

François Habert, en lui adressant une de ses épigrammes, lui donne la qualité de Maître d'hôtel de madame la princesse de Nesle. Sa devise était : *C'est pour le mieux*. On trouve dans le *Recueil de ses poésies* quelques épigrammes dont la meilleure, dit La Croix du Maine, est sur un tableau de l'enfer peint dans le cloître des Cordeliers de Troie :

« En ce palud et horrible manoir
« Un cordelier, un moine blanc ou noir
« N'y estoit painct : lors le painctre respond,
« Il y en a, mais on ne les peut veoir,
« Pour ce qu'ilz sont cachez au plus profond. »

[3] Voici comment un ami de Cl. Marot rimait l'épitaphe de Sagon :

« Arreste toy, passant, par ce lieu-cy,
« Si tu veulx voir de terribles merveilles.
« Icy repose un corps humain transsy
« Qui jadis eust au chef plusieurs cervelles.

Quittons le champ de bataille semé de traits envenimés et suivons le poëte où sa fortune et sa muse vont le conduire.

L'année 1536 touche à sa fin. Déjà l'on *prognostique* pour l'an 1537, et le malin Bonaventure trouve l'occasion belle de tailler sa plume. Aussi fait-il remettre à Marguerite de Navarre par son ami Antoine Du Moulin sa « *Prognostication des Prognostications pour tous temps, à* « *jamais, sur toutes autres véritable; laquelle descœuvre l'im-* « *pudence des prognostiqueurs*[1] ».

Cette piquante satire, dont le titre seul exprime l'intention, fut éditée en 1537, par Jehan Morin[2], mais il est probable qu'elle était postdatée, suivant l'usage encore aujourd'hui conservé pour les livres de fin d'année. Des Periers l'avait publiée sous le pseudonyme de « *maître Sarcomoros, natif de Tartarie et secrétaire du roi de Cathay* ». On l'attribua à Clément Marot; c'est Du Moulin qui nous a révélé l'erreur, en publiant l'œuvre en entier dans le recueil de 1544[3].

Au mois de décembre de cette même année 1536, tandis que Des Periers raille les auteurs d'almanachs et de prognostications, tandis que, dans l'ombre, il travaille au *Cymbalum Mundi*, qui fera, quelques mois plus tard, sa bruyante apparition, un événement tragique vient mettre en émoi tout le cercle de la reine de Navarre.

Estienne Dolet, le 31 décembre 1536, attiré dans un guet-apens par le peintre Compaing, le tue en se défendant

« Comment cela ? Or ne t'en esmerveilles;
« Car ce gras bœuf avait semblable gruing
« Que le marmot que l'on nomme Sagouyn ;
« Puis, quand le monde eust veu de son cerveau,
« Il fut jugé que ce gentil babouin
« Tenait autant de l'âne que du veau ! »

[1] *Recueil des Œuvres*, p. 130, ss. Rappelons une fois encore que l'année commençait à Pâques.

[2] Voir à la Bibliographie.

[3] Lacour, p. cxxxv.

contre lui. Obligé de fuir, il gagne l'Auvergne, puis l'Orléanais, et se réfugie à Paris. Mais Marguerite veille sur lui, et c'est sans doute grâce à cette courageuse protectrice qu'il obtient, en février 1537, des lettres de rémission pour le meurtre dont il est accusé[1]. Aussi réunit-il ses amis dans un repas de réjouissance à Paris, repas dont il nomme les convives : Budé, Nicolas Bérauld, P. Danès, J. Toussain, Salmon Macrin, Nicolas Bourbon, Dampierre, Voulté, Clément Marot et François Rabelais. Connaissant l'amitié qui liait Des Periers et Dolet, on ne peut s'expliquer l'absence de Bonaventure à cette réunion que par une cause indépendante de sa volonté[2].

Cette absence est toute naturelle. Secrétaire de la reine de Navarre, Bonaventure l'accompagne. Or, Marguerite, en février 1537, ne devait pas être à Paris; on sait qu'elle fit à ce moment-là un séjour en Picardie; elle est en mars à Amiens, en avril à Pecquigny, et ce n'est qu'au mois de juin qu'elle se rapproche de Paris. Ses lettres de cette époque sont datées de Vanves et de Saint-Cloud[3].

Son fidèle valet de chambre y est aussi. Nous savons même qu'il est souvent mal couché, mal nourri[4] :

« En court, pour le beau premier soir
« Couché fuz comme en un pressoir
« En lict bien autre que de plume,
« Un petit plus dur qu'une enclume :
« On le peult sentir à s'y seoir. »

C'est Sagon lui-même qui nous apprend que Bonaventure était alors à Saint-Cloud; voici comment le page de Sagon est censé parler au valet de Marot :

[1] Pour les détails, et en général pour tout ce qui concerne Dolet, voir l'excellent ouvrage de M. Boulmier : *E. Dolet, sa vie, ses œuvres*, par J. Boulmier, Paris, Aubry, 1857.

[2] F. Frank, *Op. cit.*, p. L. Cf. *Lettre en tête des Poésies latines de* Dolet.

[3] V. Génin. *Correspondance de la reine de Navarre.*

[4] *Recueil des OEuvres*, p. 167.

« Mais responds moy, homme sans apparence,
« Propre à blasmer un autre en son absence :
« Que ne tenait Marot à son advis
« Ces beaulx propos alors que vis-à-vis
« Mon maistre et luy *au pont Saint-Cloud se veirent.*
« *C'est puys deux moys, tu scais qu'ilz s'entredirent.....*
« . . . . . .
« Au fort la Royne, assise lors en table,
« Y servira de tesmoing véritable
« . . . . . .
« Et que faisait mon maistre cependant :
« *Il estoit là, son honneur deffendant*
« *Et respondant à un bonadventure.* »

En effet, le 27 juin, la Reine écrivait : « Pour vous faire scavoir la disposition du roy de Navarre, il changea hier l'air du pont Sainct Cloud en celui de Vanves où il s'est assez bien trouvé et commence à pourmener par la chambre. »

Bonaventure était donc près de Paris avec la reine de Navarre en été 1537. La querelle avec Sagon est près de finir. Prise pour témoin et juge du différend, il est probable que Marguerite interposa sa médiation. D'ailleurs, le passage suivant du *Cymbalum Mundi* [1] pourrait bien faire allusion à ce rôle pacificateur joué par Marguerite :

« Mémoire à Mercure, *de dire aux poëtes, de par Minerve, qu'ils se départent de plus escrire lung contre l'autre, ou elle les désavouera; car elle n'en ayme ny approuve aucunement la façon, et qu'ils ne s'amusent point tant à la vaine parolle de mensonge, qu'ils ne prennent garde à l'utile science de vérité.* »

Ne serait-ce pas dans les mois qui suivirent (juillet août ou septembre 1537) que Des Periers tomba malade, comme il nous le rappelle lui-même? Il semble, en tout cas, que lorsque la maladie l'atteignit, il était près de

[1] Dialogue III (éd. F. Frank) et *Commentaires*.

la reine de Navarre, puisque Madame Marguerite, fille du Roi, lui fait porter des confitures par Jean de Frotté[1]. Des Periers le raconte dans son épître à la jeune princesse[2] :

« Vous aymez tant et tant la vostre tante
« Que tout cela qu'estre à elle sçavez
« (Pour l'amour d'elle) un grand amour avez.
« *Dont, quand ce vint qu'ouystes le propos*
« *Que de santé n'estoit plus au repos*
« *Le sien serviteur nommé Bonaventure,*
« *Pour luy un don de doulce confiture*
« *Donnastes lors à Frotté, secrétaire*[3]. »

Ce qui est certain, c'est que Des Periers fut malade; sa convalescence dut être longue. Il se félicite de « retrouver le goût du vin[4] » :

« Autour de la machine ronde
« Tournant, virant et voltigeant,
« Cherchois la chose qu'en ce monde
« Ne se recouvre pour argent,
« Et dont m'avoit fait indigent
« Ce monstre laid dict *maladie.*
« Bacchus, à la tête etourdie,
« Qui est bon gaudisseur divin,
« Par une risée esbaudie,
« Me l'a rendu, le goust du vin. »

Dès le début, l'année 1537 fut signalée par une épidémie de fièvres pernicieuses. La famille royale fut la première atteinte, comme le témoigne la correspondance de Mar-

[1] *Recueil des Œuvres,* p. 167. Voir Lacour, *Op. cit.*, p. xxiv, note. — Jean Frotté, seigneur de Couternes, fils de Jacques Frotté, maître d'hôtel du connétable de Bourbon, et de Jacquette Séguier, mourut vers 1565, ayant exercé l'emploi de secrétaire du Roi, puis celui de contrôleur général des finances du duché d'Alençon. Les lettres de Marguerite donnent enseigne nombreuse de sa confiance en Frotté (mars 1541, novembre 1541, février 1543, lettre du Roi de France; 1544, lettre de la reine de Navarre à François Ier). De même on a de la reine de Navarre un dizain à Frotté et la réponse de celui-ci. Le *Tombeau de Marguerite*, recueil fait par Denisot, contient d'autres vers de Frotté. — Voir La Croix du Maine; Leroux de Lincy, *Op. cit.*, préface. — Cf. Ch. de Sainte-Marthe, *Oraison funèbre de la reine de Navarre*, p. 52.

[2] *Recueil des Œuvres,* p. 73. Cf. *Adieu aux Dames de la Cour.* Marg. de la Marg. T. IV.

[3] La jeune princesse, née en 1523, avait alors quatorze ou quinze ans.

[4] *Recueil des Œuvres,* p. 154

guerite d'Angoulême[1]. Ce fut donc une triste année, et Bonaventure fut mordu comme tant d'autres

« Du monstre laid qu'on nomme maladïe ».

A peine relevé, il prend la plume et compose le *Cymbalum Mundi*. En effet, ce petit livre, qui mérite si bien son nom par le bruit éclatant qui salua sa venue, parut au commencement de 1538[2]. Sans doute Des Periers passa l'automne de 1537 à Fontainebleau, où était la reine de Navarre, et ce fait même explique pourquoi le *Cymbalum* a été imprimé à Paris, et non à Lyon, comme cela eût paru plus naturel. Se trouvant aux portes de Paris, Bonaventure put entretenir de fréquents rapports avec Jehan Morin, l'éditeur auquel il donna plus tard une si triste et si dangereuse célébrité. Des Periers suivait-il la Reine dans ses voyages à la fin de l'année 1537? était-il avec elle à Bourg-la-Reine en décembre de cette même année et à Tours en janvier 1538? Nous l'ignorons, mais nous croyons plus volontiers qu'il resta pendant ce temps à Paris, occupé à corriger les épreuves du *Cymbalum*. Une évolution semble se faire alors dans l'esprit de notre poëte. Lui qui, l'année précédente, appa-

[1] En décembre 1536, elle écrit à Henry, dauphin de France, plus tard Henry II, une épître en vers où elle déplore qu'il ne puisse, vu sa maladie, assister le 1er janvier au mariage du roi d'Écosse avec Madeleine de France. (*Lettres de Marg. d'Angoulême*, publ. Génin, t. I, pièces just. X.) Le roi de Navarre aussi tombe malade en juin 1537. (Marg. de la Marg., *Épître au roy de Navarre, malade*, p. 235.) Puis à leur tour la reine Éléonore et la Dauphine (Catherine de Médicis) ont les fièvres à Fontainebleau. (Voir les *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, 1537, et la *Cronique du Roy Françoys I*, éd. Guiffrey. Paris, Renouard, 1860, in-8°, p. 215.)

Entre janvier et juin, de Picardie où elle était, Marguerite parle encore *des fièvres* qui régnaient. En décembre, elle écrit de Bourg-la-Reine où la nouvelle *du mieux* intervenu dans l'état de sa fille lui arrive comme elle courait la rejoindre au Plessis-lez-Tours.

En janvier 1538 (de Tours), elle explique qu'elle n'est allée faire un court voyage en Bretagne qu'après la guérison de la Reine..... « Combien que ma fille « par deux fois feust malade, je ne voulus demander mon congié jusqu'à ce que « la Royne feust toute necle de sa fiebvre. »

[2] 1537, avant Pâques, soit 1538, d'après notre supputation actuelle.

raissait comme un fervent champion de la cause protestante, va railler avec une égale ironie l'Église et les dissidents.

Ce n'est plus le poëte qui écrivait à la reine de Navarre :

« .....Je t'ay veue au milieu de l'eglise [1]
« Où, quelque jour, fault qu'on evangelise. »

Il va s'attirer la haine des deux partis, catholique et protestant, et rien ne prouve mieux cette défection que le témoignage de Calvin, qui, censurant la démence de Dolet et d'Agrippa, dit ensuite :

« D'autres, tels que Rabelais, Des Periers et Govea, après « avoir goûté l'Évangile, furent frappés du même aveu- « glement[2]. »

Guillaume Postel, dès 1543, a parlé du *Cymbalum* comme d'un ouvrage d'athéisme, dans son traité « *De la conformité de l'Alcoran avec la doctrine des luthériens* » qu'il nomme *Cénévangélistes*[3]. Nous reproduisons ce passage, le seul *publié* du vivant de Des Periers, et que nous avons été le premier à relever :

« C'est une habitude générale, dit-il, de convaincre les « hommes qu'il faut vivre dans l'impiété, et, de même que « les brutes, se laisser aller à ce qui est défendu. Quelques « uns même ont fait de leur impiété une profession « publique. Je n'en veux d'autre preuve que le détestable « *Traité des Trois Prophètes*, le *Cymbalum Mundi*, le *Pantagruel* « et les *Nouvelles Isles* dont les auteurs étaient autrefois les « chefs du parti luthérien (cénévangélistes). »

Nous ne pouvons pas nous arrêter à examiner l'œuvre satirique de Bonaventure, mais la publication du *Cymbalum* a

[1] *Recueil des Œuvres*, p. 130.

[2] *Des scandales*, traité composé nouvellement par Jean Calvin, chez Jehan Crespin, Genève, 1550, in-4, p. 74.

[3] *Alcorani seu Mahometi Legis et Cenevangelistarum concordiæ liber*. L'ouvrage est en latin. Le passage que nous traduisons est au début de l'avant-dernier chapitre qui commence par : *Ut superiori*. Paris, 1543, in-8.

eu, sur la vie de notre poëte, une si grande influence; les jugements qu'ont portés sur son œuvre et sur lui-même les auteurs du temps ont été si sévères, qu'avant d'entreprendre l'historique du livre, nous croyons devoir exprimer, sur l'intention de l'auteur, notre opinion, réfléchie et impartiale [1].

Certes, nous n'oserons dire que ces jugements soient du tout injustes. Mais sans suivre Voltaire, qui ne voyait pas dans cet ouvrage « le plus léger, le plus éloigné rapport « au christianisme », sans écouter le Père Niceron, qui écrivait : « Plusieurs auteurs en ont parlé sans l'avoir lu et « l'ont traité de livre impie et détestable; mais il n'y a rien « qui réponde à ces qualitez..., peut-être l'auteur n'a-t-il « pas eu des desseins si profonds qu'on lui attribue et qu'il « s'est contenté de badiner sur les sujets qui se sont pré- « sentez à son esprit... »; enfin, sans vouloir fermer les yeux et répéter avec Goujet : « Le *Cymbalum* m'a ennuyé, et je « n'y ai rien compris », nous ferons observer que l'intention railleuse de l'auteur visait les hommes plus que la Divinité, qu'il attaquait certains apôtres du Christianisme plus que le Christianisme lui-même, les utopies de la Réforme plus que les vérités de la foi. La Sorbonne, d'ailleurs, ainsi que nous le verrons, ne rendit pas contre le *Cymbalum* une sentence d'une sévérité outrée. Les juges les plus implacables de Bonaventure ne furent-ils pas Calvin, Postel, Henry Estienne, c'est-à-dire des hommes qui se sentaient blessés dans leur conviction de réformateurs par les flèches du satirique? Si la dédicace du livre semble annoncer que « c'est l'in- « crédule qui va catéchiser le croyant », peut-on aller jusqu'à dire avec M. Frank : « Oui, le *Cymbalum* est un *contre-*

[1] Nous renvoyons également le lecteur à l'excellent article de M. le professeur Lenient sur le *Cymbalum*, dans son ouvrage sur la *Satire en France au seizième siècle*, tome I.

« *Évangile;* les quatre dialogues de Bonaventure sont les « quatre évangiles qu'il offre au monde; le *symbole* de « l'avenir y est contenu; la satire est grosse d'une *révé-* « *lation.* Ces quatre dialogues se tiennent par un lien « intime et logique, dont la plupart des annotateurs ont « méconnu l'existence, pour n'y avoir pas regardé d'assez « près. Triple et un quant au sens, dans ses quatre actes si « futiles d'apparence, ce livre est une page d'histoire, un « pamphlet et une prophétie; il retrace l'état des esprits et « des mœurs en ce temps-là, il s'attaque au sanctuaire et « ouvre sur les destinées humaines des jours surprenants. »

Bonaventure, pensons-nous, n'a pas rêvé si haute entreprise. Il n'a voulu ni saper l'ancien édifice religieux, ni en construire un nouveau; il est vrai qu'il a indiqué le problème social de l'émancipation des peuples, mais son œuvre n'en est pas moins plutôt « une page d'histoire, un pamphlet », qu'une thèse. Avant tout, il a voulu railler; aimant à rire, il se moque de tous ceux que le fanatisme égare, et qui nuisent ainsi à la cause qu'ils croient servir. Aussi bien n'épargne-t-il ni la Réforme, ni l'Église catholique. Mais, bien que touchant à des choses graves, sacrées, il ne profane rien, et son scepticisme, impitoyable envers les hommes, n'a rien d'injurieux pour la Divinité. Après avoir traduit la Bible, traduit des psaumes, des cantiques; après s'être donné à la Réforme esprit et corps, il avait compris que l'intolérance était ici autant que là, et il écrivait son *Cymbalum* « qui fut bien ce qu'il prétendait être, la « tympanisation du Monde, c'est-à-dire la ridicule comédie « des croyants de son temps, qu'il voit tous s'appuyer d'une « main sur l'autel, de l'autre sur l'échafaud[1] ».

Il attaque donc cette Réforme. Aussi Calvin lui vouera-

[1] LACOUR, *Op. cit.*, p. LXII.

t-il une haine implacable. « Son jugement sur Des Periers « fit du bruit par le monde, car si Calvin était aux yeux « de la majorité un scélérat pervers, qu'était-ce que Des « Periers, pervers maudit par lui? Ce devait être le diable! « Catholiques et huguenots s'entendront pour l'accabler, « et il sera longtemps, il sera jusqu'à nos jours, victime de « leur male rage[1]. » Ce jugement est sage; le *Cymbalum* atteignit plutôt l'amour-propre des partis que les convictions des chrétiens paisibles. Bonaventure, entre deux fanatismes opposés, préféra rester neutre. Mais son scepticisme, au lieu de s'attrister de ces luttes, s'égaya, et le *Cymbalum* n'est que l'écho de son bruyant éclat de rire.

C'est à Paris, dans la boutique de Jehan Morin, rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Croissant, que s'imprima le *Cymbalum*. L'édition princeps[2] porte le millésime de 1537; mais nous savons que l'année durait jusqu'à Pâques; ce fut donc en février 1538 que le livre sortit des presses de Jehan Morin.

En effet, le Parlement ne dut pas être long à sévir contre le scandaleux ouvrage, et comme l'arrêt est daté du 7 mars 1537 (avant Pâques, soit 1538), il est probable qu'un mois à peine avait dû s'écouler depuis le jour de la publication. L'édition presque entière fut sans doute détruite avant d'avoir vu le jour, et l'extrême rareté des exemplaires prouve avec quelle rigueur furent exercées les poursuites. Jehan Morin fut arrêté. On visita sa boutique, et le livre fut saisi[3]. Mais Pierre Lizet, premier président de la cour, s'en tint à ces mesures-là. Bien qu'on lui eût laissé tout pouvoir

[1] *Op. cit.*

[2] Voir Bibliographie.

[3] Voici l'arrêt du Parlement :

« Ce jour, messire Pierre Lizet, premier président en la cour de ceans, a dit à « ycelle que mardi dernier, sur le soir, il reçut un paquet où il y auoit une Lettre « du Roy et une du Chancelier, auec un petit livre en langue françoise, intitulé : « *Cymbalum Mundi,* et luy mandoit le Roy qu'il auoit fait veoir le dict livre et

de punir soit le *compositeur*, soit l'*imprimeur*, ce dernier seul fut emprisonné. Bonaventure, observons-le, n'est pas nommé dans l'arrêt du Parlement. Cependant, Jehan Morin, sur qui l'on fit, à dessein peut-être, retomber toute la responsabilité de cette publication, adressa au chancelier une requête[1], où il fait valoir qu'il a imprimé le *Cymbalum* « *par ignorance et sans aucun vouloir de mal faire* ». Il rappelle qu'il en a *déclaré l'auteur*, mais il tait le nom de Des Periers. Cette requête fut-elle écoutée? Nous l'ignorons. En tout cas, Jehan Morin ne dut pas jouir longtemps de sa liberté, si elle lui fut rendue. On peut s'en convaincre par le passage suivant d'une lettre de Pierre Lizet, récemment découverte et publiée[2] :

« y trouoit de grands abus et hérésies, et que, à cette cause, il eust à s'enquérir « du compositeur et de l'imprimeur, pour l'en avertir, et, après, procéder à telle « punition qu'il verroit estre à faire. Suivant lequel commandement il auoit fait « telle diligence, que, hier, il fit prendre le dit imprimeur, qui s'appeloit Jehan « Morin, et estoit prisonnier, et auoit fait visiter sa boutique, et auoit l'on trouué « plusieurs fols et erronés liures en ycelle venant d'Allemagne, mesme de Clément « Marot, que l'on vouloit faire imprimer. A dit aussi que aucuns théologiens « l'auoient auerti qu'il y auoit de present en ceste ville plusieurs impri- « meurs et libraires étrangers, qui ne vendoient sinon liures, parmi lesquels « y auoit beaucoup d'erreurs, et qu'il y falloit pouruoir promptement, estant cer- « tain que l'on feroit seruice à Dieu, bien à la chose publique, et seruice très- « agréable au Roy, lequel luy escrit que l'on ne luy pouuait faire service plus « agréable que d'y donner prompte pronision. Sur ce, la matière mise en déli- « bération, etc. »

[1] Voici la *lettre* ou *requeste* de Jehan Morin écrite de la main de M. Du Puy sur l'exemplaire de la Bibliothèque nationale. Cette lettre est sans date. Elle doit être antérieure à l'arrêt du Parlement du 19 mai 1538 et postérieure à la pièce précédente, arrêt du 7 mars 1537.

« *A Monseigneur le Chancelier.*

« Supplie humblement Jehan Morin, pauvre jeune garçon libraire de Paris, que « comme ainsy soit qu'il aie, par ignorance et sans aucun vouloir de mal faire « ou mesprendre, imprimé ung petit liure appelé *Cymbalum Mundi*, lequel liure « seroit tombé en scandale et répréhension derreur, à cause de quoi le dict sup- « pliant pource qu'il l'a imprimé auroit été mis en prison à Paris, et à présent y « seroit détenu en grande pauvreté et dommage à luy insupportable : qu'il vous « plaise d'une benigne grâce luy faire ce bien de lui octroier letres, et mander à « M. le premier président de Paris et à M le Lieutenant criminel que voulez bien « qu'il soit relasché à caution de se represanter toutes fois et quantes que le « commandement ».

[2] 16 avril 1538, *Lettre de Lizet à Du Bourg*. (Herminjard, Corresp. des ré-

« Je vous ay voulu advertir que Jehan Morin, libraire,
« qui a fait imprimer le petit livre intitulé *Cymbalum Mundi*
« pourquoy il a esté constitué prisonnier, suivant l'ordon-
« nance du Roy, s'est trouvé depuis chargé d'avoir vendu
« à un nommé Jehan de la Garde, aussi libraire, quatre
« petits livres, les plus blasphèmes hérétiques et scan-
« daleux que l'on saurait poinct dire et contre la doctrine
« catholique, *lesquelz livres ont esté bruslé avec le dit de la*
« *Garde, et aultres exécutés ces jours passé à mort*. Et parce
« que le dit Morin libraire est prisonnier de l'ordonnance
« du Roy, vostre plaisir soit à parler au dit seigneur, à ce
« qu'il luy plaise me faire entendre sur son bon plaisir et
« commandement.

« Monseigneur, après m'être très-humblement recom-
« mandé à vostre bonne grâce priray le benoist Saulvar
« vous donner très-bonne et très-longue vie.

« De Paris le XVI avril 1538.

« Votre très-humble serviteur,

« Pierre Lizet. »

Description à M. le Chancelier.

On ne saurait dire si Jehan Morin fut, comme Jehan de la Garde, brûlé avec le livre qu'il avait imprimé. Toujours est-il que le 19 mai 1538 un arrêt du Parlement ordonna la destruction du *Cymbalum Mundi*. Un second arrêt déféra peu après le *Cymbalum* à la Faculté de théologie, qui en ordonna la suppression définitive. La sentence de la Sorbonne fut rendue le 19 juillet 1538. « Nous le supprimons,

formateurs, n° 702.) Pierre Lizet au chancelier Du Bourg, de Paris, 16 avril 1538.
« Ms. original, Arch. de l'Empire, T. 966, supplément du *Trésor des Chartes*,
« fragment dans le Musée des Archives de l'Empire, p. 343. Copie communiquée
« par M. Théoph. Dufour, directeur des Archives de Genève. »

« disait la Sorbonne dans sa décision, bien qu'il ne con-
« tienne *pas d'erreurs expresses en matière de foi,* mais
« parce qu'il est *pernicieux* [1]. »

Mais, malgré tout le bruit qui se fait autour de ce petit livre, le nom de l'auteur n'est jamais prononcé; la Sorbonne même tempère son jugement, et si Bonaventure, comme cela est probable, quitta Paris à ce moment, il ne semble pas qu'il ait été lui-même poursuivi. La position qu'il occupait auprès de Marguerite d'Angoulême dut être la cause de cette impunité. Ce fut même peut-être grâce à la protection de la Reine qu'il sortit de ce mauvais pas. En effet, malgré l'arrêt du Parlement du 19 mai 1538, Bonaventure, vers la fin de cette même année, réédite à Lyon l'ouvrage condamné. C'était audacieux, mais il est facile de deviner les motifs qui ont encouragé l'auteur à faire renaître son livre de ses cendres. L'indulgence de la Sorbonne et du Parlement, le séjour de Lyon, la liberté de pensée dont y jouissaient les écrivains, et qu'encourageaient même de hauts personnages, tels que le cardinal de Lorraine et le lieutenant Jean du Peyrat, tout devait entraîner à une récidive le coupable absous d'un premier méfait.

Afin de mieux assurer son impunité, ce fut chez un imprimeur fort peu connu, Benoist Bonyn, que Des Periers réédita le *Cymbalum* [2]. Cette fois encore, le hardi satirique fut épargné; du moins nul document n'atteste le contraire. Mais la reine de Navarre dut lui en vouloir. Bonaventure était de son entourage, il avait auprès d'elle un poste officiel, vivait dans son intimité, et Marguerite se sentait res-

[1] *France protestante,* article Des Periers.

[2] On ne connaît que quelques ouvrages qui soient sortis de ses presses. Il est à présumer qu'il ne fut pas poursuivi après avoir édité le *Cymbalum,* car il existe un ouvrage imprimé par lui en 1543. C'est un traité *De re militari, per* D. Paridem de Puteo, petit in-4° (très-rare).

ponsable des actes de ses serviteurs. D'autres que Des Periers eurent besoin de son appui ; les noms seuls de Lefebvre d'Etaples, Michel d'Arande, Antoine Papillon, Louis de Berquin, Briçonnet, D. Roussel, Dolet, Marot et tant d'autres suffisent à le rappeler. Marguerite ne renia jamais les siens, mais Bonaventure, en renouvelant le scandale une première fois étouffé, devenait pour la Reine un trop compromettant ami. Soit sur l'ordre de Marguerite, soit sur son conseil, Des Periers, croyons-nous, s'éloigna d'elle pendant un certain temps, à la suite de cette audacieuse publication. Ce qui est certain, et cela ressort de ses poésies, c'est qu'il y eut dans la vie de Bonaventure une heure de disgrâce, durant laquelle, séparé de la Reine, il plaidait sa cause à distance, et il est vraisemblable que le *Cymbalum Mundi* fut une des causes principales de cette défaveur. Pour rentrer en grâce, le poëte flatte sa Reine :

« Princesse pure autant que colombelle
« . . . . . .
« Je me confesse estre envers toy rebelle.
« Je te fais tort, que ne te rendz le tien[1]. »

Il y a des envieux, il le sait bien, qui cherchent à lui nuire dans l'esprit de Marguerite :

« Or, ay-je ouy propos peu favorables qui sont à toy et à moy mal « séans, et ne croy point qu'iceulx soient nez séans, en royal cueur, « auquel j'en fais le compte, et toutefois pour tiens on les mécompte [2]. »

On veut le tenir éloigné de sa meilleure amie. Que disent-ils, ces médisants?

« C'est que je dois me tenir là tousjours dont suis party, et s'il y a huict « jours que j'en suis hors, pour là au tien affaire (dicton) vaquer, com-

[1] *Recueil des OEuvres*, p. 140 et ss.
[2] *Ibid.*, p. 141-142.

« ment se peult-il faire? Car il n'y ha ni repos ni loysir pour bien escrire, « ainsi que j'ay désir, et que l'entendz. Outre plus, dès celle heure, on « s'est pourveu d'un, lequel y demeure, et je me tiens illec, soir et ma- « tin, chez Monseigneur monsieur de Saint-Martin, en attendant que tu « me faces signes d'aller chez toy, ou qu'état tu m'assignes, dont, tant « petit soit-il, en vérité, indigne en suis et ne l'ay mérité. »

C'est donc chez Robert Hurault qu'il a trouvé asile; et tandis qu'il y travaille encore à rédiger ou copier quelque œuvre de Marguerite, un autre, lui assure-t-on, a pris sa place auprès d'elle. Il ne peut y croire. Si elle le repousse, que penseront ses anciens amis, qui jadis l'ont protégé?

« Ilz cuyderont que faulte déloyale se soit trouvée en moy, ce que n'est « pas, et Dieu me doint plustot le mien trespas! Or, que de toy je sois « loing et remot, je ne croy point que ce contraire mot, ce mot jamais « ayt prins en toy naissance, veu ton vouloir, dont j'ay bien congnoys- « sance [1]. »

Pour revenir auprès d'elle, il est prêt à tout faire, et il s'offre avec une charmante hardiesse, comme secrétaire, aumônier, cardinal, peu importe [2]. Marguerite a dû s'émouvoir et tendre la main à son poëte, car voici que Robert Hurault a servi la cause de tous deux et scellé le pacte de réconciliation. Bonaventure l'en remercie indirectement dans une pièce que nous avons déjà citée ailleurs, et qu'il adresse à la Reine :

« Tu as trouvé un enquesteur de mesme
« Pour t'enquérir de moy, ton malfaicteur.
« . . . . . .
« C'est monseigneur monsieur de Sainct-Martin,
« Qui me pourchasse encor bonne adventure. »

Il semble dès lors être rentré en grâce, et l'année 1539 est une joyeuse année. Le voici à Lyon, au milieu

[1] *Recueil des Œuvres*, p. 142.
[2] *Ibid.*, p. 150.

de ses amis, et, pour oublier les misères passées, il se souvient de la Muse, de celle qui a de tous temps mérité

« Le doux nom de consolatrice ».

Il aborde les plus grands personnages et parle tout haut de ses protecteurs : le roi François Ier, le cardinal Jean de Lorraine, Jean du Peyrat, lieutenant du Roi à Lyon. Il retrouve ses fidèles alliés, la famille de Navarre, Madame Marguerite, fille du Roi, mademoiselle de Saint-Pather, et tout le nombreux clan de ses amis lyonnais. Aussi les chansons, les rondeaux prennent-ils gaiement leur volée; amis et protecteurs, petits et grands personnages, chacun reçoit tour à tour son offrande poétique. Un jour de printemps, il célébrera en strophes rapides et souples les beautés de l'Isle-Barbe, l'*isle gentile,* dont la Saône *gente et lente* caresse les abords verdoyants. Il rappelle la fête qu'on y célébrait et dont les annales lyonnaises ont conservé le souvenir[1]. C'est presque une poésie officielle que Bonaventure envoie à cette occasion au lieutenant du Peyrat. Aussi tout en nous montrant le site où

« L'aube vermeille
« Reveille
« Du vert rosier les jettons »

[1] *Recueil des OEuvres,* p. 54. L'Isle-Barbe (Insula Barbara) est située au milieu de la Saône en venant de Mâcon, à deux kilomètres au-dessus de Lyon, entre Cuires et Saint-Rambert. — Voy. Ménestrier, *Histoire civile de Lyon,* 1696, in-fol., p. 475.

Cette fête avait lieu chaque année à l'Isle-Barbe, le jour de l'Ascension. Claude de Rubys (*Histoire véritable de Lyon,* 1604, in-fol., p. 503) nous apprend quel était l'objet de cette fête et de quelles cérémonies elle était accompagnée :

« Le maistre des ports et ses gardes, et les sergents du roy, conduicts par « quelqu'un des magistrats de la justice, souloient aussi nous donner des grands « esbatements tous les ans, le jour de la feste de l'Ascension, allant à l'isle Barbe « par eau, armez et embastonnez avec l'enseigne et les tabourins, poser l'escus- « son et armories du roy de France dans la riuière de Saosne, en signe qu'elle « appartenoit au Roy de bord en bord ; et ostoient l'escusson du duc de Sauoye, « que les officiers de Bresse y posoient ordinairement la nuict précédente. Et « faisoient les gardes et les sergents à l'enuy à qui auroit le plus beau et le plus

et la foule des curieux, et les Lyonnaises avec « *cotte et corselet* »

« Huschées
« Et resveillées
« Par le doulx rossignolet »,

il n'oublie pas un compliment au

« Roy Françoys
« Qui des Françoys
« Semble fundateur antique »,

à la main lorraine[1], aux deux « Marguerites ».

Après le voyage à l'Isle-Barbe, au printemps, voici un chant d'automne, un gai refrain de vendange à Alexis Jure[2]; puis c'est son « poëme des Roses » à Jane de Navarre[3], et ses pièces plus badines à Jean Des Gouttes, à Blaise Vollet, à Georges Renard[4] et tant d'autres. C'est alors qu'il fait sonner ses plus joyeux vers, et cette belle humeur de notre poëte est facile à comprendre. En effet, après le scandale du Cymbalum, n'avait-il pas toutes raisons de redouter que la défaveur s'attachât pour toujours à son nom? Au lieu de cela, son méfait paraît

« artificiel bateau. Puis s'en reuenoient dans leurs bateaux, avec tant de bruit de « tambours, fiffres, trompettes, clerons, cornets à boucquin, et tant d'artifices « de feu, canonades et pétars, qu'il sembloit que la riuière de Saosne fût un « nouveau mont Gibel, ou le pont de Salmonée, contrefaisant la foudre de Jupiter, « *sed horum omnium solitudo.* Et ne faut pas dire que ce soit parce que la « Bresse appartient de présent au Roy que cela cesse, car j'ay veu de mon temps « la Bresse, la Savoye et le Piedmont appartenir au roy Françoys Ier et Henry II, « et cela ne cesser pas. Mais c'est la pauvreté du temps qui fait cesser le tout. » (Extrait d'un *Recueil de pièces sur Lyon.* Avertissement de C. O.)

On peut lire dans les *Masures de l'île Barbe* de Le Laboureur (Lyon, Galbit, 1665, 2 vol. in-4), combien les fêtes y étaient fréquentes. Outre les fêtes religieuses, il y en avait que célébraient les corporations. Ainsi la basoche allait princièrement promener son roi au monastère, quelques jours après le couronnement. (Lacour, t. I, p. xli.) Cf. Clerjon, *Histoire de Lyon;* Montfalcon, *Histoire de Lyon;* Colonia, *Histoire littéraire de Lyon*, t. II, p. 576.

[1] Le cardinal de Lorraine.

[2] *Recueil des OEuvres*, p. 92.

[3] *Ibid.*, p 68.

[4] *Ibid.*, p. 77, 156, 96.

oublié; lui-même est revenu à Lyon, et y a trouvé des amis, des protecteurs. Il fait le voyage de l'Isle-Barbe avec Jean du Peyrat sur le bateau du Roi; le cardinal Jean de Guise étend sur lui sa « main lorraine », et, sans crainte de les compromettre, Bonaventure ose encore nommer dans ses vers les plus hauts personnages du temps. Cette indulgence, cette faveur même que rencontre Bonaventure et que nous avons expliquées par certaines causes particulières, doivent être d'ailleurs rattachées à un fait historique plus général.

Il semble qu'après les exécutions de janvier 1535, les rigueurs se relâchent quelque peu. Le pape Paul III intercède lui-même auprès de François Ier dans le sens de la clémence; on annule l'arrêt rendu contre les Vaudois par le Parlement d'Aix. Bref, les années 1536 à 1542, malgré le tribunal de l'Inquisition et la chambre ardente du Parlement, sont une période de rémission. Marot en profite pour revenir d'exil (1536). Dolet en 1537 obtient sa grâce et un privilége décennal. En 1538, il se marie. Rabelais quitte Rome. Il prend à Montpellier son grade de docteur et fera, en 1542, réimprimer son *Gargantua*, chez Estienne Dolet. Tout cela nous aide à comprendre que Bonaventure ait, avec ses frères, obtenu son pardon, et qu'il ait trouvé à Lyon, comme tous ces illustres indisciplinés, un abri sûr et paisible.

C'est là que vivent ses maîtres et ses camarades; c'est là qu'il aura dès lors ses foyers, là qu'il goûtera les satisfactions du travail et les joies du cœur. Mais ce bonheur ne sera pas de longue durée; les chagrins et la misère viendront assombrir les dernières années de notre poëte. Aussi bien, désireux, pendant qu'il en est temps encore, de passer avec lui quelques heures joyeuses, feuil-

letons ses poésies et arrêtons-nous aux pages intimes de ses amours.

En général, les vers qu'il adresse à des femmes ne portent que l'aveu d'une amicale sympathie. Ainsi la sénéchale de Poitou, mademoiselle de Saint-Pather, ne sont pour lui que des amies, des protectrices; en leur écrivant, jamais un mot indiscret ne tombe de sa plume[1]. Marguerite d'Angoulême, et nous insisterons plus tard sur ce point, est pour le poëte une reine, une Muse, plutôt qu'une femme; l'affection qu'il a pour elle vit de reconnaissance et de respect; le plus qu'il osera jamais envers elle est une « queste d'amytié[2] ». Enfin la dame Pénélope ne reçoit que des railleries[3].

Dans le Recueil des Œuvres on ne trouve que deux noms de femmes auxquels semble s'attacher un souvenir plus galant; l'une est Jacqueline de Stuard[4], la belle Lyonnaise qui envoie au poëte les vers suivants :

« O quel effort cruel et dangereux
« Quand contre amour amour faict résistence!
« O que celuy est vrayment malheureux
« Qui contre soy ha soy mesme en deffense!
« Je sens en moy ceste grand'violence,
« Estant contrainte à autre m'addresser.
« Mais qui pourroit de cela me presser,
« Vu que changer n'est point à mon usage?
« Amour luy-même, il me le faict laisser,
« Pour me venger de son tort et oultrage. »

Du même ton Bonaventure lui répond aussitôt :

« Le cueur qui dict qu'à changer le contrainct
« Contraire amour d'amour n'a connoissance,
« Car qui bien ayme à bien aymer s'astrainct,
« Doubtant d'Amour la cautelle et puissance.

[1] *Recueil des Œuvres*, p. 145, 157 et 151.
[2] *Ibid.*, p. 46.
[3] *Ibid.*, p. 162.
[4] *Ibid.*, p. 162.

« Il est si fin, ce dieu de jouyssance,
« Que, comme il sçait par semblans attrapper,
« Ainsi il feinct de laisser eschapper
« La proye, afin d'esprouver sa constance;
« Mais, s'elle cuyde enfin s'emanciper,
« Il a pour elle assez de resistance. »

A côté de Jacqueline de Stuard se présente le nom de Claude Bectone, Daulphinoise, à laquelle Bonaventure fredonne un aveu d'amour, et dont la réponse leste et gracieuse semble plus un encouragement qu'une défense[1].

C'est une Dauphinoise, Bonaventure nous le dit lui-même. Mais comme ni les archives ni les nobiliaires de cette province ne mentionnaient une famille de ce nom, l'idée nous vint que l'orthographe en avait été altérée, soit par mégarde, soit à dessein. Nous eûmes bientôt la confirmation de notre conjecture par quelques poésies de Jean Voulté. Ces pièces, en effet, sont dédiées « *ad Scholasticam Bectoniam* ». *Bectonia* devait donc être un nom français latinisé. *Bectone* était ce nom latinisé reproduit en français. Or *Bectonia* peut être considéré comme le féminin de *Bectonis*, et cette terminaison *onis* est la forme latine de la terminaison *oz*, essentiellement dauphinoise[2]. Il s'agissait donc de la famille de Bectoz, et celle à qui Bonaventure Des Periers envoyait sa chanson était dès lors Claude Louise Scholastique de Bectoz.

Bonaventure l'appelle Claude Bectone; le poëte latin Vulteius, Claudia Bectonia; Hilarion de Coste, Bettona. Peu importe; les écrivains du seizième siècle sont peu soucieux

[1] *Recueil des OEuvres*, p. 163, 164.

[2] Tel est l'avis d'un érudit lyonnais bien connu, M Henry Morin-Pons, qui mieux que personne connaît l'histoire et les généalogies dauphinoises, et qui a bien voulu nous venir en aide en cette circonstance. Rappelons ici que M. Morin-Pons possède sur les familles de cette province de précieuses archives manuscrites, dont l'abbé Ulysse Chevalier a déjà publié un volume sous ce titre : *Archives dauphinoises*, lettre A-C, Lyon, Perrier, 1878, in-8.

de l'analogie dans les désinences, et le doute ne nous est plus permis sur l'identité de Claude Bectone. Appelons-la dès lors de son vrai nom.

Claude ou Louise dite *Scholastique de Bectoz*, d'une famille noble et ancienne du Dauphiné, était fille de Jean de Bectoz et de Michelette de Salvaing[1]. On ne sait au juste la date de sa naissance; mais Aymar de Rivailles nous apprend qu'elle a dû entrer en religion avant 1535. « A « cette époque dit-il, vivait Scholastique de Bectoz de « Graisivodan, qui depuis un certain temps déjà était entrée « en religion à Tarascon. Elle était en grande recomman- « dation pour son savoir; elle écrivait si élégamment en « latin que les savants l'admiraient[2]. »

Agostino della Chiesa nous en a tracé un vivant portrait[3].

« Scholastique Bettona pour Bectoz, dit-il, prit naissance « dans un château ou village voisin de Grenoble, ville de « Dauphiné, de parens nobles, comme c'est la coutume de « la France que tous les gentilshommes demeurent à la « campagne. Elle fut premièrement nommée Claude, mais « depuis s'étant rendue religieuse, elle prit le nom de « Scholastique. Comme elle montrait dans ses premières « années qu'elle avait un solide jugement, elle donna des « témoignages, par ses rares inclinations à la vertu et aux « bonnes choses, qu'elle avait un grand esprit; ce qui

[1] Voy. L. Domenechi, *Nobiltà delle Donne*; Agostino della Chiesa (évêque de Salusses), *Theatro delle Donne illustre*; Le P. Hilarion de Coste, *Éloge des dames illustres*, II, 755; Aymar de Rivailles, *Histoire des Allobroges*, liv. IX, p. 594; Paradin *Histoire de nostre temps*, l. V, ch. 1; Chorier, *Histoire du Dauphiné*; Rochas, *Biographie du Dauphiné*; Guy-Allard, *Bibliothèque du Dauphiné*.

[2] Cf. manuscrit de la librairie de M. Salvaing de Boissieu, *conseiller du Roy en ses conseils et son premier président en sa chambre des comptes du Dauphiné*.

[3] *Éloge des dames illustres*, II, 755.

« obligea un religieux nommé Denis Faucier[1] à luy en-
« seigner la langue latine et les bonnes lettres auxquelles
« elle fit si grand progrès, que non-seulement elle surpassa
« toutes les dames de son temps qui s'y adonnaient,
« mais encore mérita d'estre égalée aux plus excellens
« hommes de son siècle. Son style était si pur et si net,
« qu'elle a été heureuse en ses lettres, très-puissante dans
« ses exhortations, et admirable et singulière en ses
« poésies.

« Ce qui fait que plusieurs excellens hommes des pays
« étrangers ne se contentèrent pas seulement de luy écrire,
« mais ils prirent la peine de la venir voir pour avoir le
« lieu et le contentement de l'ouïr discourir et conférer
« avec elle.

« Même le Roy François Ier curieux des belles choses
« pour avoir entendu et connu par lettres sa vertu et ses
« mérites, luy faisait l'honneur de porter ses lettres sur
« soy et de les monstrer aux dames de sa cour; et non-
« seulement il ne se contentait pas de louer la main qui
« les avait écrites, et l'esprit qui les avait dictées, mais
« estant en Avignon, il l'envoya visiter de sa part. Sa sœur
« Marguerite, Reine de Navarre, lui fit encore l'honneur de
« l'aller voir à Tarascon où elle estait religieuse, et la
« traita avec tant de bonté que ceux qui les virent parler
« ensemble crurent qu'elles étaient sœurs.

« Depuis, elle fut, pour sa vertu et sa piété, élue abbesse
« de ce monastère-là où elle fit paraître par sa conduite
« l'heureux choix de celles qui l'avaient promue à cette
« dignité.

« *Dans ses sentiments elle suivait les opinions des Acadé-*
« *miciens; dans ses poésies elle excellait en vers saphiques.*

[1] D'autres disent Faucher et Fauchier.

« De là estant venue savante et d'un grand raisonnement, « elle acquit une excellente réputation envers tous. Les « matières qu'elle a écrites sont en partie latines, partie « françoises. Elle mourut l'an 1547, le même an que mou- « rurent François Ier, roy de France, et Henri VIII, roy « d'Angleterre. »

Tels sont les quelques renseignements que nous donne Agostino della Chiesa sur Claude de Bectoz. Mais cette figure, aujourd'hui oubliée, a dû avoir son heure d'éclat; plusieurs historiens du temps l'ont remarquée, et Ludovico Domenechi, dans sa « Nobiltà delle Donne », a accordé à l'illustre abbesse une place d'honneur à côté de Catherine de Médicis, de Marguerite de France ou de Valois, sœur du roi Henri II, et de la belle duchesse de Valentinois, Diane de Poitiers. Deux poëtes enfin lui ont dit leur amour, Bonaventure et Jean Voulté.

Abbesse du couvent de Saint-Honorat, à Tarascon, c'est là qu'elle reçoit les épîtres latines de Jean Voulté. Ce couvent dépendait, depuis le milieu du quatorzième siècle, de l'abbaye fondée en 410 par saint Honorat dans cette île bien connue de Lérins « qui offrait[1] une ombre salutaire « à ceux que l'ardeur mortelle du siècle avait presque « consumés; un pred toujours verd et toujours riant, « si rempli de fleurs que leur odeur charmante avan- « çait à ses habitants les délices du Paradis... » Mais en 1536, l'abbaye de Lérins fut dissoute et transférée à Tarascon, près du temple de Sainte-Marthe. Ce serait donc entre 1536 et 1539 que Bonaventure aurait connu, peut-être par l'entremise de la reine de Navarre, Claude de Bectoz. Quand nous n'aurions pas le témoignage d'Aymar de Rivailles pour fixer cette date, les poésies de Jean

[1] Gaufridi, *Histoire de Provence*, p. 83 ss.

Voulté y suffiraient. L'édition de 1538 contient plusieurs pièces adressées à Scholastique en son abbaye de Tarascon que le poëte appelle tantôt du nom de *Lerinensis*, tantôt de celui de *Sancta Martha*. C'est donc après la réunion des deux monastères qu'il écrit, soit au plus tôt en l'an 1536 [1].

Le Recueil des OEuvres de Des Periers contient une poésie à Claude Bectone, Daulphinoise, et la réponse de celle-ci. On ne peut dire au juste si Antoine Du Moulin, lorsqu'il publia chez Jean de Tournes les poésies de son ami, n'avait pas retrouvé toute la correspondance amoureuse de Bonaventure et de Claude, ou si un scrupule l'empêcha de livrer à tous ce recueil intime de pièces galantes. Quoi qu'il en soit, il n'en donna que deux, les moins personnelles de toutes. Ce ne fut qu'en 1547, l'année où mourut Claude de Bectoz, et après sa mort probablement, que Pierre de Tours publia un volume contenant les autres pièces de Des Periers à son amie et les réponses de celle-ci. Les deux poésies du Recueil des OEuvres y figurent à leur rang. Il ne reste du volume de Pierre de Tours, dont nous donnons la description [2], qu'un seul exemplaire faisant partie de la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild [3]. Comme nous avons eu la bonne fortune de

[1] Non moins fervent que Bonaventure, il chante les louanges de la belle religieuse. C'est tantôt un souhait de bienvenue qu'il implore d'elle pour un nouveau livre de poésies (Ins. I, fol. 7, fol. 41 2° et xenon. fol. 43), tantôt un pur hommage à ses vertus (xenon. fol. 42), et presque partout c'est un aveu d'amour. Il lui demande même de daigner prendre dans son cœur la place de Clinia, l'amie qu'il vient d'ensevelir. On n'a qu'à parcourir ses poésies pour se convaincre du ton de galanterie mystique dont la mode semblait courir alors.

Voulté est plus respecteux que Des Periers envers Claude. Pourtant la religieuse ne peut lui faire oublier la femme, et, quand il célèbre les vertus de l'une, il a souvent l'air de rêver à la beauté de l'autre.

[2] Voir *Bibliographie*.

[3] Le titre de ce volume indique qu'il renferme des poésies *tant de B. des Periers que d'autres poëtes françois*. Nous reproduisons ici les pièces que nous avons cru pouvoir attribuer à notre poëte.

pouvoir le consulter, nous avons pensé qu'il serait intéressant de reproduire les pièces qui se rattachent à cette page de la vie de Des Periers, en les disposant dans l'ordre qui nous a paru le plus rationel.

La première de ces pièces porte comme titre : *Chanson d'un amoureux.* C'est, nous semble-t-il, le début de cette petite escarmouche galante; Des Periers fait l'aveu de son amour. Son cœur est désormais asservi, dit-il :

« Tant que vivray, il souffrira pour vous.
« De vostre gré l'amer lui sera doulx. »

La réponse de Claude de Bectoz paraît comme enveloppée d'un voile de mysticisme :

« Un et même maistre
« Cause nostre ennuy
« Qui me garde d'estre
« Maîtresse d'autruy. »

Le maître, qui n'est assurément pas un époux, doit être la Divinité, le Christ, auquel ses vœux l'ont pour toujours liée.

Elle ne repousse pas l'hommage du poëte, mais elle rêve d'un amour chaste, fidèle, confiant :

« Serve me rend votre perfection
« Qui fait qu'en vous je ne crains fiction. »

Voici ces deux pièces :

CHANSON D'UN AMOUREUX.

Chargé de détresse,
Plein d'ennuy j'accours
Vers vous ma maîtresse,
Pour avoir secours.
Si en mon cœur faintise connaissez,
Je suis content que sa peine accroissez.
Mais il est sans blâme,
Loyal, et non faint.
Estaignez la flamme
Qui pour vous l'attaint.

Aurez-vous, la Belle,
Profit ou plaisir
A estre rebelle
Contre mon désir?
C'est cruaulté punir son ennemy.
Que sera-il d'occire son ami?
Si trouvez offense
Vous offrir mon cœur,
Où prendra défense
Votre œil son vainqueur?

Mais l'œil je n'accuse,
Qui mon cœur ravit,
Ny le cœur excuse
Qui pour l'œil servit.
Car l'œil eut droit de vous faire servir,
Et le cœur tort de si haut s'asservir.
Mais quoy que l'on face,
Il y servira
Et en autre place
Ne s'asservira.

Soyez donc contente
De le recevoir
Et de quelque attente
Le veuillez pourvoir.
Tant que vivray, il souffrira pour vous,
De vostre gré l'amer luy sera doulx!
La seule espérance
Du bien qu'il attend,
Vaincra l'espérance
D'un parfaict content.

RESPONSE.

Un et même Maistre
Cause notre ennuy,
Qui me garde d'estre
Maîtresse d'autruy.
Serve me rend votre perfection
Qui fait qu'en vous je ne crains fiction.
Dont la flamme estaindre
Vostre je vouldrais,
Quand l'honneur d'estaindre
Point je ne craindrais.

Pour estre rebelle
Ne m'est passe-temps
Ny de chose telle.
Aucun gaing n'attends.

A l'ennemy cruaulté ne ferois,
Encore moins mon Amy defferois :
Qui poinct ne faict faute
Donne au cœur son droict,
Sinon que plus haulte
Dame luy fauldroit.

Vous faicte justice
D'excuser mon œil,
Qui feit son office
Vous faisant accueil.
Mon cœur heut droict de vous tant supplier,
Le vostre tort, de tant s'humilier :
Mais si la demeure
Vous plaist, grâce à Dieu,
Tant que le mien meure,
Il y aura lieu.

Or je suis très-aise
D'iceluy jouyr.
Cependant vous plaise
D'espoir l'esjouyr.
Vouloir je n'ay de vous faire endurer,
Fors que Dangier en pourrait murmurer.
Mais si la fiance
Vous tient en séjour,
Ayez confiance
D'avoir mieux un jour.

Bonaventure reprend la plume, et, sans lui cacher la force de sa passion, cherche à endormir ses scrupules; l'amour est-il donc dangereux lorsqu'il est discret, sincère, loyal?

BONAVENTURE DES PERIERS A CLAUDE DE BECTOZ[1].

Qui célera l'affection
Qui souffrir ne peut fiction,
Et faict un cœur tant enflammer
Ne sçaurait lon, sans mal aymer?

Hélas! amour, bien le savez
Que contenter vous ne pouvez,
Sans me faire désestimer :
Ne sçaurait lon, sans mal aymer?

Le mien désir me faict querelle,
La crainte me trouve rebelle,

[1] Vol. Rothschild, p. 63.

Tous deux vont mon cœur entamer :
Ne sçaurait lon sans mal aymer?

Raison ne veult que j'y consente;
L'amour me force et me tourmente.
O mort, venez moy consommer :
Ne sçaurait lon sans mal aymer?

Je crois qu'ouy : car vray honneur
De passion est le vainqueur:
Parquoy devons tous présumer
Que l'on peut bien sans mal aymer.

Mais Claude, dans une réponse pleine d'un malicieux scepticisme, montre au poëte qu'elle ne se méprend pas sur ses intentions, et qu'elle connaît assez le monde pour savoir se mettre en garde contre les attaques de son trop terrestre amour.

RESPONSE DE CLAUDE DE BECTOZ A DES PERIERS[1].

Quand vous verrez un serviteur
De plus d'une solliciteur
Tascher à toutes enflammer,
Il ne sçaurait sans mal aymer.

Quand vous le verrez trop bien dire,
Du cœur et de la bouche rire,
En lieu de se plaindre et pasmer,
Il ne sçaurait sans mal aymer.

Quand il entre seul voulentiers
En un lieu, sans second ni tiers,
Et tâche à tous les huis fermer,
Il ne sçaurait sans mal aymer.

Quand il ne se peut appaiser,
Que par toucher ou par baiser,
Qu'il sçait seulement estimer,
Il ne sçaurait sans mal aymer.

Quand sa main trop légière et preste
En lieu de prière et requeste
De tout prendre ose présumer,
Il ne sçaurait sans mal aymer.

[1] Vol. Rothschild, p. 64.

« Il ne sçaurait sans mal aymer »,

a répondu Claude, mais l'amoureux ne se décourage pas. *On pourrait bien sans mal aymer,* reprend-il; seulement, il joue sur les mots; et le *mal* signifie cette fois les chagrins que lui causera son amour.

« De vostre gré l'amer me sera doulx ».

écrivait-il peu de temps avant. Cette même pensée glisse encore de sa plume, et donne à la dernière strophe de la pièce une douce mélancolie.

Voici ces vers, qui se trouvent du reste dans le *Recueil des OEuvres :*

CHANSON A CLAUDE BECTONE, DAULPHINOISE[1].

Si Amour n'estoit tant volage
Ou qu'on le peust voir en tel aage
Qu'il sceust les labeurs estimer,
On pourroit bien sans mal aymer.

Si Amour avait congnoissance
De son invincible puissance,
Laquelle il oyt tant reclamer,
On pourroit bien sans mal aymer.

Si Amour descouvroit sa veue
Aussi bien qu'il faict sa chair nue,
Quand contre tous se veult armer,
On pourroit bien sans mal aymer.

Si Amour ne portoit les flèches
Dont aux yeux il faict maintes brèches
Pour enfin les cueurs consommer.
On pourroit bien sans mal aymer.

Si Amour n'avoit l'estincelle,
Qui plus couverte et moins se celle,
Dont il peust la glace enflammer,
Ou pourrait bien sans mal aymer.

Si Amour, de toute coustume,
Ne portoit le nom d'amertume

[1] *Recueil des OEuvres,* éd. Lacour, t. I, p. 163.

Et qu'en soy n'eût un doux amer,
On pourroit bien sans mal aymer.

Mais Claude ne répond pas aux plaintes de son ami; dans ses derniers vers, elle lui reprochait l'allure trop libre de son amour. Pourquoi la sympathie du cœur ne lui suffit-elle pas? C'est l'éternel reproche féminin, et c'est encore celui qu'elle fait au poëte, mais d'un ton moins sévère et où perce une gracieuse coquetterie.

RESPONSE[1].

Si chose aymée est toujours belle,
Si la beauté est eternelle,
Dont le désir n'est à blâmer,
On ne sçauroit que bien aymer.

Si le cueur humain qui desire
En choisissant n'a l'œil au pire
Quand le meilleur sçait estimer,
On ne sauroit que bien aymer.

Si l'estimer naist de prudence,
Laquelle congnoist l'indigence,
Qui faict l'amour plaindre et pasmer,
On ne sçauroit que bien aymer.

Si le bien est chose plaisante,
Si le bien est chose duysante,
Si au bien se fault conformer,
On ne sçauroit que bien aymer.

Brief, puisque sa bonté bénigne
De la sapience divine
Se faict charité surnommer,
On ne sçauroit que bien aymer.

D'ailleurs, elle continue à plaider sa cause avec une simplicité charmante.

Ne me devez-vous bien aymer, moi qui suis et resterai fidèle à mon chaste amour sans vous jamais laisser voir mon chagrin et mes larmes, inconstant!

[1] *Recueil des OEuvres*, éd. Lacour, t. I, p. 164.

CHANSON DE CLAUDE DE BECTOZ[1].

Quand vous voyez que l'estincelle
De chaste amour soubz mon esselle
Vient tous les jours à s'allumer,
Ne me devez-vous bien aymer?

Quand vous me voyez toujours celle
Qui pour vous souffre et son mal cèle,
Me laissant par luy consumer,
Ne me devez-vous bien aymer?

Quand vous voyez que pour moins belle
Je ne prends contre vous querelle,
Mais pour mien vous veux réclamer,
Ne me devez-vous bien aymer?

Quand pour quelque autre amour nouvelle
Jamais ne vous seray cruelle,
Sans aucune plainte former,
Ne me devrez-vous bien aymer?

Quand vous verrez que sans cautelle
Toujours vous auray esté telle
Que le temps pourra affermer,
Ne me devrez-vous bien aymer?

Cette louable résignation est de courte durée. L'ingrat à qui elle écrivait naguère :

Serve me rend votre perfection,

a perdu ses droits à l'indulgence.

Désormais, s'écrie Claude :

« La belle me semblera belle,
« La layde se semblera telle,
« Et le doulx doulx, l'amer amer.
« Amy, je ne veux plus aymer. »

Le temps est fini où l'amertume avait son charme. La jalousie même a fait place à l'indifférence, et la folie, à la raison.

[1] Vol. Rothschild, p. 65.

CHANSON DE CLAUDE DE BECTOZ[1].

Puisque nouvelle affection
A vaincu la perfection
Qui mon cœur peut seule enflammer,
Amy, je ne veux plus aymer.

Je ne veux plus que l'on me voye
Porter ennuy et faindre joye,
Mal recueillir et bien semer.
Amy, je ne veux plus aymer.

Désormais en ma fantaisie
N'entreront peur ne jalousie
Qui mon cœur puissent entamer.
Amy, je ne veux plus aymer.

Désormais, de sainct jugement
Je pourray jurer franchement
Le faulx et le vray affermer.
Amy, je ne veux plus aymer.

La belle me semblera belle,
La layde me semblera telle,
Et le doulx doulx, l'amer amer.
Amy, je ne veux plus aymer[1].

Ne me faictes plus remontrance
Que c'est de foy ou de constance,
Ces deux m'ont cuydé consommer.
Amy, je ne veux plus aymer.

Amour peut estre en autre endroit,
Sera servy à meilleur droit,
Mais j'ay bien de quoy les blasmer.
Amy, je ne veux plus aymer.

Qu'il face s'il est si grand Dieu
Que deux ayment en meilleur lieu
Et contens se puissent nommer,
Alors vous me verrez aymer.

Qu'il donne à la terre clarté
Et au ciel noir obscurité,
Asseurance en la haulte mer,
Alors vous me verrez aymer.

[1] Vol. Rothschild, p. 66.
Les strophes suivantes (vol. Rothschild, p. 67) sont intitulées : *Réponse.* Nous

Il insiste, le pauvre poëte éconduit. Malgré tant de rigueurs,

« Il ne se peut garder d'aymer »,

et se souvenant de cette demande qu'on lui faisait autrefois :

« Ne me devez-vous bien aymer? »

il y répond; à l'en croire, il n'a que trop aimé; il en souffre aujourd'hui :

CHANSON DE BONAVENTURE DES PERIERS[1].

Nonobstant sa grand' cruauté,
Je voy en elle une beauté
Qui vient tout mon cœur enflammer,
Je ne me puis garder d'aymer.

Son parler est bien rigoreux,
Mais la grand doulceur de ses yeux
Me font en amour allumer.
Je ne me puis garder d'aymer.

Puis elle dit : N'aymez-vous pas?
Moy d'aymer je me trouve las,
Je voy ma queste consommer,
Je ne me puis garder d'aymer.

Non, ces beaux serments de constance ne peuvent faire oublier à Claude les humiliations que son cœur a subies. Et, repoussant encore Bonaventure, elle fait une nouvelle allusion à ce Maître mystérieux dont elle disait :

« Un et même maistre
« Cause mon ennuy. »

Fiction, nous l'avons dit; ce maître, cet ami, c'est le devoir, la Divinité, le Christ auquel elle est fiancée par un vœu éternel.

les croyons la suite des précédentes, comme le porte l'édition de P. Corrozet, 1548, *le Livre de diverses pièces*, f. 76, v°; Arsenal, 11936.

[1] Vol. Rothschild, p. 68.

« Je ne sçauray qu'un seul aymer. »

Aussi bien son dernier mot est-il un adieu.

RESPONSE DE CLAUDE DE BECTOZ[1].

Ne pensez que par passion
Ny par vostre obstination
Vous puissiez mon cœur enflammer.
Je ne sçaurais qu'un seul aymer.

Ne vous prenez à mes yeulx doulx,
Car le cœur n'en est point en vous,
J'en serais par trop à blasmer.
Je ne sçaurais qu'un seul aymer.

Car mon amy est tant parfaict
Q'auprès de luy nul dict, nul faict
De vous je ne puis estimer.
Je ne sçaurais qu'un seul aymer.

Quant à moy, je vous dy à Dieu;
Aymer pourrez en autre lieu,
Ou vous jetter dedans la mer.
Je ne sçaurais qu'un seul aymer.

Tel est l'ordre naturel de ces pièces, où la galanterie et l'enjouement des deux poëtes cachent peut-être un sentiment plus grave.

Faut-il nous étonner de ces vers d'amour adressés à une femme que sa vocation paraît devoir mettre à l'abri de tels hommages? Peut-on refuser d'admettre qu'elle y répondit? Nous ne le pensons pas. D'abord les textes parlent : le *Recueil des Œuvres* contient deux poésies signées, l'une de Bonaventure, l'autre de Claude, et celles que nous avons retrouvées s'y relient étroitement. Chemin faisant, nous avons souligné quelques références. Puis, nous sommes au seizième siècle; Bectoz, on le sait, est l'amie de la reine de Navarre; elle correspond avec François Ier; elle est savante; ses poésies lui ont valu le surnom de *Sapho*. Elle

[1] Vol. Rothschild, p. 69.

possède tous les attraits de l'esprit et du cœur; le son même de sa voix est plein de charmes[1]. Elle doit être belle et se le laisser dire pour ne pas manquer à sa devise : « Plaisir et loz. »

On sait d'ailleurs qu'il n'était pas rare alors de voir d'autres écrivains chanter Bacchus et l'Amour. « Pasquier, « dit M. Feugère[2], nous présente en ce genre beaucoup « de passages pleins de verve et d'entrain ; il suffira d'y « avoir fait allusion. Les convenances modernes, plus « étroites que celles du vieux temps, interdiront de les « citer. Inconséquence bizarre sans doute que de regarder « comme licite et même comme honorable de dire ce « qu'on eût rougi de faire. Mais, qu'on se le rappelle, « pour ne pas trop s'effaroucher de ces imitations clas- « siques, nos pères redoutaient moins de parler librement « que de mal agir..... »

« Quant à la source de l'inspiration véritable de nos « poëtes, dit ailleurs M. Feugère[3], elle avait jusqu'à ce « moment résidé presque tout entière dans l'amour. L'a- « mour, au nord et au midi, avait été l'âme des littératures « modernes; il continuait à régner sur la nôtre au milieu « du seizième siècle, malgré quelques railleries sensées « de du Bellay : de là tant de sonnets passionnés dont Pas- « quier augmenta le nombre.

« Lui-même se déclare le Paranymphe, en d'autres « termes, le champion, le panégyriste des femmes ; mais « si ses vers français justifient bien ce titre, que l'on se « garde d'en tirer aucune induction contre ses mœurs. Nul « plus que lui n'a respecté l'honneur et la pureté du foyer « domestique ; il n'avait ouvert son cœur qu'à de nobles,

[1] Nous dit Vulléius Xenon, fol. 43, v° et ss.
[2] Œuvres choisies d'Est. Pasquier. Didot, Paris, 1849, t. I, p. CXXV.
[3] *Op. cit.*, p. CXXVI.

« légitimes affections. Les dames qu'il encense ne vivaient « que dans son imagination. Il a pris soin de nous en aver- « tir : ses hommages à la beauté n'étaient qu'une forme « littéraire, qu'un genre convenu auquel il se conformait. « Théodore de Bèze, ce grave sectaire, avait comme lui « chanté l'amour. Nos évêques-poëtes vantaient en sonnets « leurs maîtresses; nous voulons également n'y voir que « des êtres chimériques. C'était, quoi qu'il en soit, ce qui « faisait dire assez dédaigneusement de notre poésie au ci- « céronien Muret qu'avant Ronsard surtout elle n'était « *qu'une poésie de dames*. Sans trop la déprécier pour « cela, s'il est vrai qu'en dépouillant l'esprit français de ce « qu'il avait de rude et d'inculte, elle lui ait imprimé ce « cachet de politesse exquise et d'élégance sociale qui est « resté un de nos priviléges, on confessera que l'imitation « italienne avait accrédité dans les lettres un langage libre « jusqu'à la licence. Pasquier n'a pas échappé à cette in- « fluence fâcheuse. Trop souvent la modestie manque aux « images qu'il présente et la réserve à ses expressions.

« Mais on sait qu'il pouvait dire à plus juste titre encore « qu'un ancien :

« Lasciva est nobis pagina, vita proba est !

« Ainsi, la reine de Navarre fut vertueuse malgré ses « *Contes*. C'était le sort du siècle de Pasquier plus que celui « de son esprit. Notre idiome ne savait pas assez rougir; il « fallait l'épurer encore. »

On nous excusera d'avoir interrompu un instant le fil de notre biographie pour regarder de plus près la figure de l'abbesse de Saint-Honorat. Mais nous avions ainsi l'occasion de remettre en lumière un nom peu connu, oublié; Claudine de Bectoz a joué son rôle dans la vie de Bona-

venture. Ils furent amis. Leur correspondance poétique en fait preuve, et ce gracieux épisode méritait sa place dans notre récit. Retournons maintenant à Lyon, où est Des Periers, et suivons-le pendant les dernières années de sa vie.

Nous l'avons quitté en 1539, alors qu'il assistait à la fête de l'Isle Barbe, en compagnie du cardinal de Lorraine et d'autres amis non moins illustres. Il semble avoir à cette époque reconquis une partie de sa faveur. Mais, si la protection que Marguerite avait accordée à son poëte à la suite de la publication du *Cymbalum* l'avait mis à l'abri des sévérités du Parlement et de la Sorbonne, si Bonaventure, réfugié à Lyon, devait s'y croire hors de la portée du bras séculier, d'autre part, le pouvoir de la reine de Navarre n'était pas assez grand pour qu'elle osât faire revenir auprès d'elle son serviteur et l'attacher à ses pas comme elle le faisait naguère.

Cette conduite de la Reine est facile à justifier. A la crainte qu'elle avait d'être compromise en protégeant ouvertement l'auteur du *Cymbalum*, venait se joindre le sentiment de son autorité, à deux reprises méconnue par un de ses *domestiques*. Bonaventure avait lassé son indulgence, et l'on peut s'en convaincre en rapprochant les deux passages suivants tirés de l'oraison funèbre de la reine de Navarre[1] :

« Elle avoit entretenu, et supporté de son bien, son « aide, sa faveur de grâce, plusieurs personnages qui « estaient suspectz, les uns d'avoir violé notre religion, les « autres de l'avoir méprisée. »

Sainte-Marthe semble ici désigner Bonaventure et donner à entendre que la Reine eut à se repentir de s'être compromise en prenant si vivement en main la cause de quelques-uns de ses protégés. En effet, si dévouée qu'elle fût

[1] Charles de Sainte-Marthe, *Oraison funèbre de la reine de Navarre*, p. 94.

à ses serviteurs, elle s'était fait néanmoins une loi d'observer envers eux une juste sévérité.

« Elle leur avoit baillé, dit le même auteur, une certaine « discipline de lois et manière de vivre, laquelle quiconque « méprisoit ou l'outrepassoit, et par une fois ou deux ad- « monesté, si l'adverty ne se corrigeoit, il estait effacé de « son estat et mis hors de sa maison. Elle voulait que tous « ceulx qui estaient et se disoient siens fissent de vie et pa- « role véritable profession de christianisme. »

Notre poëte a donc mérité la défaveur de sa maîtresse, et les faits mêmes sont là pour le prouver. Il reste éloigné d'elle, et, s'il a encore quelques amis, l'argent commence à lui manquer. Aussi bien doit-il s'humilier à demander l'aumône.

« Prudent chancelier de renom,
« Avant que faire la closture
« De l'estat, n'oubliez le nom
« Tant joyeux de Bonaventure [1]. »

Pauvre poëte! Il rappelle timidement son nom, écho des rires d'autrefois, souvenir des bonnes soirées où, sans marchander, il donnait son esprit! Ces jours ne sont plus, et le « tant joyeux Bonaventure » doit maintenant vivre sur son passé et réclamer, comme une ancienne créance, le payement de sa gaieté prodiguée jadis, aujourd'hui perdue.

Les beaux jours sont loin où il se comptait au nombre des brillants serviteurs d'une brillante reine.

...Mais il ne nous en prent ainsi,
Car maistre Antoine [2] est sous la tente
D'heureux repos, où il s'exempte
De tous soucys au cueur serrans,

[1] A M. le Chancelier d'Alençon, *Recueil des OEuvres*, p. 153. — Le chancelier d'Alençon devait être alors François Olivier, car nous savons qu'en décembre 1541 Marguerite l'envoie en mission en Allemagne, et qu'en son absence Jacques Groslot fut commis à tenir le sceau. (Laferrière-Percy, *Op. cit.*, p. 49.)

[2] Antoine Du Moulin, sans doute.

Et malheur veult que je m'absente
De nobles chevaliers errans [1].

Ces vers doivent avoir été adressés à la reine de Navarre, en juin 1541. En effet, on célèbre alors, à l'occasion du mariage de Jeanne d'Albret avec le duc de Clèves, de longues et pompeuses fêtes. Ce ne furent que festins, danses, courses, voltes, jeux de bague, joutes d'épée, « sonnades », « mommeries », « perrons » de *Chevaliers errans*[2].

Pour ce dernier jeu Clément Marot compose des devises et inscriptions en vers :

Vous chevaliers de queste adventureuse
Qui de venir au séjour vous hastez
Où loyaulté tient sa cour plantureuse
Et y départ ses guerdons souhaitez,
Ne passez oultre, et si vous arrestez[3].

. . . . . .

Vous chevaliers errans qui désirez honneur,
Voyez le mien perron où maintien loyaulté
De tous parfaitz amans...[4].

Icy est le Perron
D'amour loyalle et bonne,
Où maint coup d'esperon
Et de glaive se donne.
Un chevalier royal
Y a dressé sa tente
Et sert de cueur loyal
Un dame excellente[5].

François Ier était présent à ces fêtes, ainsi que le roi et la reine de Navarre, et toute la cour. Mais Bonaventure, moins heureux que son ami Marot, n'y eut point sa place...

« Car malheur veult que je m'absente... »

[1] *Recueil des OEuvres*, p. 149.

[2] Simulacre des Chevaliers de la Table Ronde. Cf. *Cronique du Roy Françoys premier* publiée par Georges Guiffrey. Paris, Renouard, 1860, 1 vol. in-8°, p. 375.

[3] *Pour le perron de Monsieur de Vendôme.* Œuvres de Marot, édition Janet, t. III, p. 106.

[4] *Pour le perron de Monsieur d'Anguien dont la suscription était telle : « Pour le perron d'un chevalier qui ne se nomme point. » Ibid.* — Voyez aussi : *Pour le perron de M. de Nevers. Ibid.* — *Pour le perron de Monsieur d'Aumale. Ibid.*, p. 107.

[5] *Pour le perron de Monseigneur le Dauphin aux tournois des Chevaliers errans, ibid.*, et aussi : *Pour le perron de Monseigneur d'Orleans, ibid.*, p. 66.

Cependant, en septembre 1541, Marguerite passe par Lyon avec François Ier, et il est probable qu'elle accueillit favorablement la demande faite par son pauvre « varlet de « chambre » au chancelier d'Alençon, car le « dix-huitième « du mois d'octobre fut despéché un mandement adressant « au receveur d'Alençon et du Perche, maître Guillaume « Alboust, pour mectre ès mains de Bonaventure Des Pe- « riers la somme à quoi se pourra monter le rachapt des « roys et reynes de Navarre pour le décès de feu Jean « Peigne pour raison du fief, terre et seigneurie des champs « tenue des ditz seigneur et dame à cause de leur chastel- « lenie de Belesme[1] ».

Quelques jours plus tard, il reçoit le montant de ses gages d'une année, soit cent dix livres tournois. « Le dernier « jour du dit mois d'octobre (1541) dépesché à Dijon un « mandement adressant au trésorier et receveur général « d'Alençon, maistre Mathurin Javelle pour payer des de- « niers de sa charge de cette présente année finissant le « dernier jour de décembre prochain venant à Bonaventure « Des Periers la somme de cent dix livres tournoys à lui « ordonnée par la dicte dame pour ses gaiges de varlet de « chambre durant la dite année en laquelle il a été obmis « estre couché dans l'estat[2]. »

C'est sans doute en réponse à cet envoi d'argent que Bonaventure écrit la pièce suivante à M. le vicomte du Perche :

« Monsieur le viconte du Perche,
« Dédalus, quand volera-t-il ?
« Vous l'avez laissé sur la perche,
« Où il est dru, gay et gentil.
« Par le vostre moyen subtil,
« Il est encor en son plumage.

[1] Pour tous ces détails, consulter Laferrière-Percy, *Op. cit., passim.* Cf. *Recueil des OEuvres*, p. 153.

[2] Cf. plus haut, p. 91, *Requête de Bonaventure au chancelier d'Alençon.*

« Dont chantera en chant ramage :
« Vive par qui vie ha son compte !
« A jamais, sans deuil ne dommage,
« Vive du Perche le viconte[1] ! »

En effet, il ne faut pas supposer avec M. Lacour[2] que le vicomte du Perche soit le petit prince Jean, fils de Marguerite, né vers le 15 juillet 1530 et mort cinq mois et demi plus tard, à la fin de décembre. Cette hypothèse n'a rien de plausible. Le comté du Perche appartenait, il est vrai, à la reine de Navarre, mais le prince ne porta jamais d'autre titre que celui de « prince de Vianne ». Il n'y avait, sous François Ier, qu'une trentaine de vicomtes *nobles*[3]; seulement, l'usage était établi que les seigneurs possédant un comté pussent en confier l'administration à un fonctionnaire qui prenait le titre de vicomte[4].

[1] *Recueil des OEuvres*, p. 149.

[2] *Op. cit.*, p. xv.

[3] En voici la liste approximative :

Les vicomtes de Clamecy (Montmorin-Saint-Hérem). — Polignac (Polignac). — Estoges (d'Anglure). — Montfort (Montfort). — Rode (Carmaing). — Aunay (Montberon). — Montbas (Berton). — Rochechouart (Rochechouart). — Fronsac (Talleyrand). — Turenne (La Tour). — La Guerche (Villequier). — Thouars (La Trémoille). — Rohan (Rohan). — Tartas (Albret). — Lautrec (Foix). — Louxvois (Sarrebrucke). — Uza (Lur). — Chatillon (Foix-Lescun). — Mirepoix (Lévis). — Nebozan (Clermont). — Uzès (Crussol). — La Motte au Groing (Le Groing). — Le Fou (du Fou). — Dreux (Boulainvilliers). — Montségur (Levis). — Montvillier (Farnican). — Lavedan (Bourbon). — Martignes (Luxembourg). — Demont (Bolliers et Cental). — Mandres (Pallavicini). — Joyeuse (Cadenet).

Les noms entre parenthèses sont les noms de famille.

Les vicomtes sont officiellement qualifiés de *seigneurs et vicomtes.*

Le Perche était un comté féodal, mais aussi le siége d'un vicomte administratif. Même les *baronnies* (comme Damville, Elbœuf) avaient un vicomte pour administrateur. Ainsi le *baron de Damville, d'Elbœuf* était le seigneur féodal ; le *vicomte de Damville, d'Elbœuf* n'était que son subordonné, son intendant en quelque sorte. (Communication de M. Francis Decrue.)

[4] Dès la fin du douzième siècle les grands sénéchaux ayant été supprimés à cause des dangers que leurs prérogatives excessives pouvaient faire redouter, ils furent remplacés par les baillis. Ces baillis avaient à peu près les mêmes prérogatives que le *grand sénéchal,* mais leur charge n'était pas héréditaire comme celle des grands sénéchaux, et ils étaient révocables. Ces baillis ne furent pas désignés par le même terme dans les diverses provinces. Dans l'Ile-de-France, dans le Centre, le Nord-Est et le Nord, on les appellait *baillis;* dans le reste de la France, ils prirent le nom de *sénéchaux.* Au-dessous des baillis et des sénéchaux se trouvent

Le vicomte du Perche est donc le « trésorier et receveur-général d'Alençon et du Perche » Me Guillaume Alboust. Les remercîments du poëte au vicomte du Perche sont dès lors faciles à expliquer.

« Vive par qui vie ha son compte ! »

s'écrie gaiment Dédalus.

« Vive du Perche le vicomte ! »

Ainsi Des Periers avait encore des protecteurs. Sans parler des Hurault et des Jean de Lorraine, M de Laferrière-Percy pense que grâce à la sénéchale de Poitou et à mademoiselle de Saint-Pather, qui servirent souvent auprès de Marguerite la cause du pauvre Bonaventure absent[1], il obtint encore ici ou là quelques furtifs secours. Ce serait déjà à un service de ce genre que ferait allusion un mandement antérieur (de juin 1541) par lequel sont alloués en remboursement à mademoiselle de Saint-Pather 80 écus d'or[2] « par elle employez et desboursez pour mesmes « affaires de la dicte dame[3], dont elle ne veut autre men- « tion estre icy faite ». Mais on le voit, c'était en tremblant que la reine de Navarre osait encore, de temps

des agents inférieurs. Le nom de ces agents varie aussi suivant les provinces. Dans l'Ile-de-France et le Centre, on trouve l'expression de *prévôt;* dans la Normandie, celle de *vicomte;* au Midi, c'est le *viguier*, le *bayle;* ailleurs encore, le *châtelain.*

Ces expressions désignent des circonscriptions domaniales, administratives, judiciaires, dans lesquelles des agents inférieurs de l'administration exercent la plupart les attributions des baillis et des sénéchaux. Les prévôts et vicomtes, et autres agents similaires, sont surtout chargés de la perception des revenus domaniaux ; ils afferment aux enchères publiques ces revenus, ils les perçoivent et les remettent au bailli ou au sénéchal.

Un exemple bien connu de ces titres administratifs est celui du vicomte Adrian, ainsi que du vicomte de Dieppe, dont la reine de Navarre parle à plusieurs reprises dans ses lettres.

[1] Cela ressort des poésies du recueil adressées à ces deux dames.

[2] La Ferrière-Percy. Marguerite d'Angoulême, son livre de dépense.

[3] Marguerite d'Angoulême.

en temps, envoyer au pauvre Bonaventure ses modestes aumônes.

D'ailleurs, de perpétuels voyages, des soucis, la maladie même empêchent la Reine de tendre la main à ses amis[1]. En effet, dès le mois de novembre 1541, le roi de Navarre avait quitté Fontainebleau et regagné le Béarn, où Marguerite le rejoint à la fin de l'année. Elle y passe quelques jours seulement, et revient à Fontainebleau. En février, elle retourne en Béarn, y passe le mois de mars, et en avril prend le chemin de sa résidence de Nérac. En juin, nous la retrouvons auprès du Roi son frère qu'elle suit à Saint-Germain en Laye, Rambouillet, Paris, Meudon. En septembre, nous l'avons vu, elle passa par Lyon, où elle dut secourir Bonaventure. Enfin, lasse et malade, elle se retire le 1er octobre dans son château de Pau. Elle se croyait enceinte, et quand François Ier se rend à la Rochelle pour châtier les insurgés, Marguerite lui envoie Izernay avec ces lignes : « Izernay vous en dira ce qu'il a veu. Si je n'avais « que vingt ans, j'oserais dire ce que cinquante me font taire. » Pourtant elle se traîne jusqu'à Nérac, et le jour de la Toussaint elle fait à son frère une réception magnifique[2]. Le mois de novembre s'achève, et Marguerite est encore sous le charme de cette visite. Quelle humble reconnaissance elle témoigne au Roi de l'honneur qu'il vient de lui faire! Ce n'est plus la sœur du Roi qui écrit, c'est une sujette, fière de reconquérir la faveur qui lui échappait[3].

Puis, le vent qui soufflait alors était contraire à tous

[1] En effet, le 2 octobre de cette même année, une sentence rendue par l'inquisiteur Mathieu Ory et l'official Estiennne Farge déclare Dolet hérétique et l'abandonne au bras séculier.

[2] Son livre de dépense porte deux crédits à elle ouverts pour les frais de cette fête : un premier crédit de 700 écus d'or, un second de 1,300 livres.

[3] Genin, t. II, p. 193, 218, 222.

ceux qui avaient protégé la Réforme, et la reine de Navarre moins que jamais pouvait songer à subvenir aux besoins de ses anciens amis. Dès 1542, Jean de Lorraine tombait en disgrâce, et le cardinal de Tournon redoublait de sévérité contre Estienne Dolet. Marguerite elle-même, découragée, se confine dans sa cour de Nérac Opprimée par son mari, en butte à ses mauvais traitements, « elle n'osait même plus parler devant lui ni se livrer aux conversations qui lui plaisaient sur la religion, la morale ou même la littérature[1] ».

Tristes années pour la Reine ! Tristes années aussi pour Bonaventure ! Il semble qu'une fois encore la maladie l'ait atteint, et la solitude lui semble plus dure.

« O petit, petit appetit,
« Hélas! qu'estais-tu devenu ?
« Maintenant, petit à petit
« Me seras tantôt revenu !
« . . . . . .
« Mais tu as perdu la vaisselle
« Où le noble escu navarrois
« Donne lieu au devy de celle
« Que disais que plus ne verrois. »

Lorsqu'il lui arrive de demander l'aumône, il en rougit et s'humilie auprès de cette reine qu'il aimait tant à servir.

« Quand premier ma rustique Muse
« Pleine de grand' legereté
« Qui de nature ne s'amuse
« Voluntiers qu'à joyeuseté,
« Salua Vostre Majesté,
« Elle avoit d'autres cas à dire
« Et ne pensoit pas vous escrire
« A jamais supplication[2]. »

Il travaille encore de temps à autre pour la Reine, mais,

[1] Leroux de Lincy, *Heptaméron*. Éd. de la *Société des bibliophiles*, I, 79.
[2] *Recueil des OEuvres*, p. 156.

dans son abandon, il ne peut retenir ici ou là une parole de doute, un reproche attristé :

« Pour passe temps, donc, de votre lictière,
« Regarderez ceste triste matière,
« De corps de Christ seconde passion,
« Dont vous prendrez grande compassion,
« Quand l'aurez veue et lue tout entière.
« C'est povreté, de langueurs courratière,
« Et de la croix de Christ vraye héritière,
« Qui vous faict cy sa supplication,
« Pour passe temps.

« Elle ha espoir, la povre irrégulière,
« Considerant la bonté singulière
« Qui est en vous, qu'à sa profession
« Ferez donner quelque perfection ;
« Vous le pouvez, sœur du Roy familière,
« Pour passe temps[1]. »

Vous le pouvez! Le pouvait-elle? Lisez la lettre qu'elle écrit à François Ier à la fin de décembre 1541, de son château de Nérac. Elle est malade, et se sent si délaissée, que la seule vue d'une lettre du Roi lui rend la force et la santé.

« La lettre qu'il vous a pleu m'escrire, dit-elle, a guary « et le mary et la femme et leur a ousté leurs grands dou- « leurs, dont la seule occasion est la veue d'une escripture « tant pleine d'amour qu'elle nous rent satisfaits du con- « tinuel désir que j'ay qu'il vous plese nous tenir en vostre « bonne grâce pour plus que très-humblement recom- « mandés; respondant pour nous à vous, et nous excusant; « sentant combien nous connaissons l'obligacion que nous « vous devons et de quel cueur et amour nous rece- « vons vos grâces[2]. » De même écrivant à M. d'Isernay

[1] *Recueil des OEuvres*, p. 168.
[2] Lettres, t. II, p. 194.

le 30 décembre 1541[1], elle se loue du merveilleux effet produit par ces lettres du Roy qui l'ont guérie :

« Je les porteray sur moy comme relicques, dont elles ont « aussi bien seruy au roy de Navarre comme à moy. Mais « il a prins si grant joie de ouir la lecture des dictes lettres « que je luy ay faicte durant sa maladie, qu'il en est guary.»

Pendant les années 1542 et 1543, la Reine fait encore de fréquents voyages. En juin 1542, elle se sent plus valide et quitte Nérac pour Mont-de-Marsan. Elle y séjourne deux mois, retourne à Paris en septembre, puis à Casteljaloux. Mais l'astre de sa puissance avait pâli, car elle se voit attaquée du haut de la chaire par l'évêque de Condom, Érard de Grossoles. Cette fois pourtant la cause de Marguerite était aussi celle de François Ier, et le Roi sut la défendre[2]. En janvier 1543, nous la retrouvons à Mont-de-Marsan, où elle apprend la naissance de François[3], fils de Catherine de Médicis et de Henri, second dauphin; et ce ne fut qu'en mars 1544 qu'elle retourna à Fontainebleau, sur la prière de François Ier.

Si nous avons pas à pas suivi la reine de Navarre entre les années 1540 et 1543, c'est pour nous bien convaincre que les temps avaient changé, et que Marguerite n'avait plus le loisir ni la force nécessaires pour s'occuper de ceux que jadis elle protégeait. La santé et la jeunesse ont fui; plus de rires, plus de joyeux vers. Ses lettres sont tristes, et sa poésie est voilée de noir.....

« Mes cinquante ans, ma vertu affoiblie...[4]. »

Éloigné de cette maîtresse désormais impuissante, Bo-

[1] Lettres t. I, p. 378.

[2] M. Génin date par erreur cette lettre de décembre 1541, elle est de décembre 1542. Voy. Laferrière-Percy, *Op. cit.*

[3] Qui fut François II, né le 19 janvier 1543.

[4] B. N. Supplément français 2286, fol. 115. Cf. Laferrière-Percy, p. 70.

naventure ne quitte plus Lyon. Il vit de souvenirs, il se rappelle les bons jours écoulés auprès de cette Marguerite, cette « *fleur naturelle* », « la Pallas du sang des Valois », l'amie et la protectrice de toutes les intelligences. Puis il cherche dans le travail une distraction à ses misères[1]; c'est, croyons-nous, entre les années 1539 et 1544 qu'il rédigea et mit en ordre ses poésies et ses contes. Pour les premières nous avons le témoignage d'Antoine Du Moulin.

« Implacable mort, écrivait-il à la Reine, l'a surpris au « cours de sa bonne intention comme il étoit après à « dresser et à mettre en ordre ses compositions pour les « vous offrir et donner, luy vivant[2]. »

Quant aux *Joyeux Devis,* imprimés en 1558 par le Lyonnais Robert Granjon et un collaborateur que l'on suppose être Nicolas Denisot ou Jacques Peletier, ils furent probablement écrits à des époques diverses; Des Periers semble le dire lui-même dans son sonnet à la fin du livre :

« Ces gais devis j'ay pour vous amassez,
« J'ai jeune et vieux pêle-mêle entassez. »

Mais ce n'est que vers 1539 ou 1540 qu'il les réunit, les rédigea, en ajouta de nouveaux, en un mot, fit le re-

[1] En 1543 paraît le traité des quatre vertus cardinales.

[2] Préface du *Recueil des Œuvres*. On lit à la suite de cette préface une espèce d'inscription qui doit exprimer la dernière pensée de l'auteur à celle qui fut sa bienfaitrice. Elle est ainsi conçue :

VŒU.

Ce naturel esprit, quel qu'il soit, que la bonté de Dieu a ottroyé a Bonaventure Des Periers, soustenu de la royalle munificence, appent reveremment ce petit voeu aux honorez piedz de la sacrée imaige de très-illustre Marguerite de Valois, royne de Navarre, le vray appuy et entretenement des vertus.

cueil. Dans le sonnet dédicatoire au lecteur, l'auteur fait allusion aux chagrins et à l'isolement de ses dernières années, aux luttes religieuses où il a joué son rôle, au découragement qui l'accable :

« Homme pensifz, je ne vous donne à lire
« Ces miens devis, si vous ne contraignez
« Le fier maintien de vos frons réchignez :
« Ici n'y ha seulement que pour rire.

« Laissez à part vostre chagrin, vostre ire
« Et vos discours de trop loing desseignez
« Une autre fois vous serez enseignez.
« Je me suis bien contrainct pour les escrire.

« *J'ay oublié mes tristes passions,*
« *J'ay intermis mes occupations.*
« Donnons, donnons quelque lieu à folie,

« Que maugré nous ne nous vienne saisir,
« Et *en un jour plein de melancholie*
« Meslons au moins une heure de plaisir. »

Pour Bonaventure malheur! Tel est le mot du pauvre poëte qui semblerait le mieux résumer les derniers mois de sa vie.

Le vide se fait autour de lui; tour à tour ses amis sont frappés; c'est Marot, exilé en 1543, qui s'en va mourir à Turin; c'est Dolet forcé au commencement de 1544 de quitter Lyon et de se réfugier en Piémont, tandis qu'on décrète à Paris « le bruslement » de ses livres. Abandonné, malade, hanté de sombres regrets, désespérant de l'avenir, Bonaventure ira lui-même au-devant de cette mort qui seule pourra lui donner

« A perpétuité
« Loysir et liberté ».

Car pourquoi n'ajouterait-on pas foi au témoignage de Henry Estienne ?

« Je n'oublieray pas, dit-il, Bonaventure Des Periers,

« l'auteur du détestable livre *Cymbalum Mundi*, qui nonob-
« stant la peine qu'on prenoit à le garder (*à cause qu'on le*
« *voyoit estre désesperé et en délibération de se deffaire*) fut
« trouvé s'estant tellement enferré de son espée, sur
« laquelle il s'estoit jetté, l'ayant appuyée le pommeau
« contre terre, que la pointe sortoit par l'eschine[1]. »

Rien ne nous empêche d'admettre la tradition. La Croix du Maine l'a conservée en la modifiant quelque peu. Il dit que Des Periers était devenu furieux et insensé, et non « désespéré et en délibération de se deffaire », comme le rapporte Henry Estienne. Mais que Bonaventure ait agi dans un accès de fièvre chaude, ou que, las de souffrir, il se soit volontairement, froidement donné la mort, peu importe : il semble certain qu'il s'est tué.

D'abord, parce que son suicide même n'a rien d'extraordinaire; ses dernières années furent un temps de misère physique et morale, de luttes et de défaites. Puis, le témoignage de Henry Estienne en 1566, dans son *Apologie pour Hérodote,* n'a jamais été démenti par ses contemporains. Qu'Antoine Du Moulin n'ait pas rappelé ce funeste événement dans son épître à la reine de Navarre en tête du *Recueil des Œuvres* de 1544, cela se conçoit. Une allusion eût semblé un reproche fait à cette Marguerite en qui le poëte avait mis toute sa confiance, et à laquelle, aux heures tristes et désespérées de la fin de sa vie, il désirait rendre un touchant, un suprême hommage, en lui offrant ses compositions.

« Mort implacable l'a surpris au cours de sa bonne intention », se contente de dire Antoine Du Moulin; ce mot seul doit suffire à éveiller dans le cœur de Marguerite de pieux

[1] *Apologie pour Hérodote*, chap. XVIII.

remords. D'ailleurs, le témoignage de Henry Estienne est confirmé non-seulement par La Croix du Maine, mais encore par une note manuscrite que l'on croit de Pierre de l'Estoile, ainsi conçue : « L'aucteur Bonaventure Des Periers, homme « méchant et athée, comme il apparaist par ce détestable « livre.

« Telle vie, telle fin; avéré par la mort de ce misérable « indigne de porter le nom d'homme[1]. »

Le Duchat, dans ses commentaires, doute du témoignage unique de Henry Estienne. D'après lui, si Des Periers s'était tué en se jetant sur son épée, l'éditeur des *Joyeux Devis* eût évité d'insérer dans le recueil l'histoire du comte de Vaudrey : « Le seigneur de Vaudrey fit planter une épée « toute nue le long de la muraille, la pointe devers lui, et « se print à courir contre l'épée d'une telle roideur qu'il se « perça d'outre en outre. » Charles Nodier partage l'avis de Le Duchat et trouve cette coïncidence trop singulière pour ne pas démentir le récit de Henry Estienne. Paul Lacroix et M. Lacour, tout en admettant le suicide de Des Periers, pensent qu'il y a lieu de faire certaines réserves sur les circonstances dans lesquelles il eut lieu. « Peut-être Henry « Estienne, dit M. Lacour, ayant ouï dans sa jeunesse « parler de la funeste fin du valet de chambre de Margue- « rite, et cherchant à s'en rappeler les circonstances, aura- « t-il confondu avec le suicide de Vaudrey raconté par Des « Periers dans son LVe conte[2]. »

Mais cette confusion n'est guère le fait d'un homme tel qu'Estienne; il n'y avait pas vingt-cinq ans que Bonaventure était mort quand parut la première édition de l'*Apologie pour Hérodote,* et la fin du serviteur de la reine de Navarre

[1] Sur un exemplaire de l'édition du *Cymbalum* de 1538 chez Benoist Bonyn à Lyon. Cf. De Bure. Bibliothèque instructive, *Belles-Lettres,* p. 297.

[2] *Op. cit.*, p LVII.

n'était pas encore du domaine de la légende; Estienne, qui tenait sans doute le récit d'un contemporain du poëte, devait être exactement renseigné; d'ailleurs, Des Periers, en proie à un sombre délire, évoquait peut-être, lorsqu'il songeait à la mort, le nom du seigneur de Vaudrey, dont il avait lui-même autrefois, à la cour de Marguerite, conté la tragique histoire.

Les tristesses des dernières années de Bonaventure Des Periers confirment donc le témoignage d'Estienne, et le suicide du valet de chambre de Marguerite semble un fait acquis à l'histoire.

DEUXIÈME PARTIE

LES POÉSIES DE BONAVENTURE DES PERIERS

INTRODUCTION

L'œuvre de Bonaventure Des Periers est longue et complexe. Jeune encore, il avait conquis, à côté des maîtres, une réputation de savant, de poëte et de conteur. Pourquoi donc n'a-t-il pas laissé un nom plus célèbre et n'a-t-on osé lui rendre justice qu'après trois siècles d'indifférence? Certes, il avait le talent et ne ménagea pas sa peine. Mais il était d'un temps où, dans le combat pour la gloire, il avait à lutter contre de terribles jouteurs. « Siècle de géants, di-« sait un récent critique, grands hommes, grandes choses; « de l'énergie et du calcul; de la science et de l'action; de « la pensée et de la vie[1]. »

Puis il mourut jeune, dans la force et la maturité de l'intelligence. Malgré ses puissantes amitiés, il servait une cause dangereuse, il était presque un rebelle; et, non content d'avoir contre lui le Parlement et la Sorbonne, il s'aliéna encore les chefs de la Réforme par les railleries du *Cymbalum*. Enfin, sa mort elle-même ne fut pas de celles qui

[1] Boulmier, *Est. Dolet*, Avant-propos.

illustrent un nom. Si Estienne Dolet, en mourant sur un bûcher, ne fut peut-être pas un martyr, sa figure reste pour nous celle d'un farouche vaincu. Innocent ou coupable, juste ou fou, cet homme, dira-t-on, est mort pour une cause qu'il croyait bonne. Mais le suicide furieux d'un désespéré comme Bonaventure couvre son nom d'un linceul et impose l'oubli.

Voyons maintenant s'il ne mérite pas mieux, et, connaissant l'homme, jugeons l'écrivain.

Nous l'avons dit, son œuvre est complexe; ce fait s'expliquera aisément pour ceux qui regarderont de près la vie et le caractère de Bonaventure Des Periers. Doué d'une rare intelligence, d'un esprit avide de savoir, instruit et dirigé dans sa jeunesse par Robert Hurault, à vingt ans il est un érudit consommé. Il sait le grec, le latin, il étudie l'hébreu, aborde les questions religieuses et philosophiques, et manie facilement tous les « rythmes ». C'est alors que les circonstances le rapprochent d'Olivetan. Celui-ci, pour publier sa traduction des Saintes Écritures, a besoin d'un collaborateur actif et savant, et Bonaventure est l'homme qu'il lui faut. Un peu plus tard, Dolet l'emploie pour ses *Commentaires*. Il semble qu'alors la carrière de Des Periers soit tracée. Il sera un savant de profession, et la postérité joindra son nom à ceux des Budé, des Dolet, des Postel. Mais il n'en est rien. A Lyon, dans la joyeuse société dont il fait maintenant partie, la poésie française est en honneur autant que le distique latin. A côté de Bourbon et de Voulté, Marot, Fontaine, Claude Lemaistre, et tout un essaim de charmantes Lyonnaises riment à l'envi. Des Periers suit leur exemple. La reine de Navarre apparaît, et le voilà poëte de cour. Peu après, fort de cette protection, il lancera comme une bravade railleuse le *Cymbalum*

Mundi; enfin, pendant les années où il s'attache aux pas de sa royale maîtresse, durant les longues soirées au château de Nérac, à Alençon, à Fontainebleau, à Lyon, partout où est la Reine, et où devisent Osile, Parlamente et Hircan, Bonaventure, pour tenir sa place, deviendra conteur, et cette œuvre, la dernière publiée, ne sera pas son moindre titre à l'estime de la postérité lettrée.

La vie même de Des Periers nous indiquait donc l'ordre et la succession de ses travaux; l'érudit, le satirique, le conteur et le poëte ne devaient-ils pas tour à tour nous occuper, et tenir, chacun à leur rang, la place qui leur semblait due? Aussi bien, ce plan chronologique semblait-il être, à première vue, le plus rationnel à suivre dans une étude littéraire de son œuvre; mais un examen plus attentif, et surtout les judicieux conseils de l'expérience, nous y ont fait renoncer.

En effet, la part de collaboration de Bonaventure dans les travaux de Robert Olivetan et d'Estienne Dolet est trop difficile à déterminer, disons même trop secondaire, pour offrir à la critique un intérêt sérieux. Des Periers fut sans doute un humaniste éminent, sachant le grec, le latin, l'hébreu même, et les hommages de ses collaborateurs en témoignent[1]. Néanmoins, il ne joua auprès d'eux que le rôle d'un intelligent auxiliaire, et ceux qui ont parlé avant nous d'Olivetan et de Dolet ne nous ont pas laissé grand'-

[1] Des Periers aida Robert Olivetan dans le travail de traduction que ce dernier avait à l'origine entrepris seul. Il fut encore chargé de dresser la table des mots : *ébrieux, chaldéens, grecs et latins* contenus dans l'Ancien et le Nouveau Testament, et dont l'exact commentaire devait faciliter au lecteur l'intelligence des textes sacrés. Olivetan nomme Eutychus Deperius comme ayant, dans l'œuvre de translation, *adressé la plupart des sommaires.*

D'autre part, Est. Dolet remercia celui qu'il avait associé à ses rudes labeurs et à ses généreuses ambitions en disant qu'Eutychus Des Periers lui avait apporté le secours de son travail assidu pour la composition du premier volume de ses Commentaires. (Cf. plus haut, p. 34.)

chose à dire sur la Bible et sur les *Commentaires de la langue latine*[1].

Voilà pour l'érudit.

Quant à l'auteur du *Cymbalum*, il eût sans doute mérité une étude spéciale; en cherchant à retracer la vie de Bonaventure, nous avons déjà raconté l'histoire de ce petit livre, le plus discuté, sinon le plus connu de tous ses écrits. Mais le scandale que produisit l'apparition de l'ouvrage, la rigueur impitoyable avec laquelle on s'efforça d'en supprimer jusqu'au dernier exemplaire, le mystère dont l'auteur s'enveloppait lui-même, enfin la hardiesse de cette satire où sous des masques allégoriques étaient mis en scène les plus célèbres personnages du temps, bien des causes sont là pour expliquer l'intérêt que la critique moderne mit à déchiffrer et à commenter ces *Quatre Dialogues, poétiques, joyeux et facétieux*. Ils ont été depuis le commencement du siècle jusqu'à nos jours l'objet d'ingénieux travaux[2], dont le plus récent est celui de M. F. Frank[3]. Sa délicate perspicacité et son tact littéraire ont dit le dernier mot sur le *Cymbalum Mundi*.

Enfin, les *Joyeux Devis*, cette œuvre si gauloise de l'écrivain bourguignon, pouvaient-ils fournir la matière d'un chapitre nouveau? Nous avons tenté l'entreprise, nous appliquant surtout à résoudre le problème confus des origines, des similitudes et des imitations. Mais comment ne pas être

[1] Consulter entre autres pour ce qui concerne la Bible d'Olivetan les intéressants articles de M. Ant. Reuss dans la *Revue de théologie*, 3e série, 3e vol., année 1865, p. 217, et ss. et au sujet des Commentaires de Dolet le livre déjà cité de M. Boulmier, p. 103 et ss.

[2] Voir l'édition de Prosper Marchand, 1711, et sa *Lettre critique sous forme de préface à M. B. P. D. et G*; l'édition d'Amsterdam, 1732, avec notes de Lamonnoye, Falconnet et Lancelot; la *Lettre d'Éloi Johanneau à M. de Schonen*, 1823, reproduite par Paul Lacroix; l'article de Charles Nodier dans la *Revue des Deux Mondes*, 9 novembre 1835; enfin les éditions de Paul Lacroix et de M. Louis Lacour.

[3] Lemerre, 1877.

ou prolixe ou aride? L'attrait littéraire d'une semblable étude résidait surtout dans la comparaison attentive de Bonaventure avec les différents auteurs qui furent ses imitateurs ou ses modèles. Or, Des Periers a écrit au moins quatre-vingt-dix nouvelles sur les cent vingt-huit qu'on lui attribue à tort, et, à moins de se borner à une sèche énumération des emprunts que le conteur a pu faire à ses devanciers et des plagiats dont il a été l'objet, il aurait fallu plusieurs volumes. Le champ d'investigation était illimité; souvent une seule nouvelle nous obligeait à parcourir les littératures de plusieurs pays. Enfin, ce long et minutieux travail exigeait, pour que le lecteur en pût retirer quelque profit, d'être présenté sous forme de notes et de commentaires, et nécessitait par cela même une réédition des *Joyeux Devis*.

Restait le poëte. Il attira notre attention et eut bientôt fait de se gagner notre sympathie. Le recueil de ses poésies forme en effet la plus personnelle en même temps que la moins connue de ses œuvres. Bien que deux rééditions du volume publié en 1544 par Jean de Tournes aient été faites de nos jours [1], peu de gens l'ont ouvert, et les critiques n'ont jamais assigné à l'auteur qu'un rang inférieur dans l'histoire de la poésie française au seizième siècle [2]. Nous pensons qu'il y a là une injustice, et nous chercherons avec impartialité à lui faire rendre la place honorable qu'il a dû tenir parmi les poëtes de son temps.

[1] Celle de Paul Lacroix et celle de M. Louis Lacour. — Voy. *Bibliographie*.

[2] MM. Nisard, Villemain, Sainte-Beuve ne le nomment même pas. MM. Hatzfeld et Darmesteter ne lui accordent que ce médiocre hommage :

« Bonaventure Despériers, prosateur de talent, est un faible poëte. Il a de son maître Marot la facilité, la correction, la richesse de la rime; il n'en a ni la vivacité, ni le trait piquant. »

CHAPITRE PREMIER

LE « RECUEIL DES ŒUVRES ». — COMMENT DES PERIERS S'EST RÉVÉLÉ POËTE. — CARACTÈRE GÉNÉRAL DE SES POÉSIES. — INFLUENCES QU'IL A SUBIES. — DES PERIERS ET MAROT.

Lorsque Bonaventure Des Periers se donna la mort, au printemps de l'année 1544, il était occupé, nous le savons, à « *dresser et mettre en ordre ses poésies pour les offrir et donner*[1] » à la reine de Navarre, son intention étant qu'elle fût « *héritière des siens petitz labeurs*[2] ». Son œuvre resta inachevée, et ce fut Antoine Du Moulin, secrétaire de la Reine et l'un des plus fidèles amis de notre poëte, qui se chargea de mener à bien cette tâche délicate. Plus d'une fois, tandis qu'il recueillait les poésies éparses de Bonaventure, Antoine Du Moulin sentit « *les yeux de son cœur larmoyer largement*[3] ». Mais il y avait là plus qu'une œuvre pieuse envers le défunt, plus qu'un devoir envers la reine de Navarre, il y avait à prévenir « *le larcin de l'envieuse qui encore taschoit « d'ensevelir en éternel oubly les œuvres avec le corps*[4] ».

Malheureusement, si bien intentionné que fût Antoine Du Moulin, si grand que fût son désir de mettre en lumière les poésies de Bonaventure, il ne réussit pas à les toutes

[1] *Recueil des Œuvres*, préface d'Antoine Du Moulin.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

recouvrer, et le second volume qu'il annonçait[1] ne vit jamais le jour. De plus, les pièces du *Recueil des OEuvres* sont disposées dans un ordre si peu conforme à la chronologie, qu'il semble que l'éditeur ait eu le dessein d'en brouiller la succession naturelle; c'est un fait que nous avons déjà eu à regretter alors que nous cherchions à renouer le fil si souvent interrompu de la biographie du poëte. C'est donc en marchant avec la plus grande prudence, et en revenant souvent sur nos pas, que nous avons pu retrouver quelques dates et nous fixer à nous-mêmes quelques points de repère. Jaloux de savoir à quel moment Bonaventure s'était révélé poëte, quels furent ses maîtres et la source de ses premières inspirations poétiques, nous ne sommes arrivé à ce but que par une étude minutieuse de ses œuvres, constamment rapprochées des événements connus ou vraisemblables de sa vie.

On naît poëte, on ne le devient pas. Ceux que la poésie touche au front du bout de sa plume d'or n'attendent pas leurs quinze ans pour bégayer des vers, et longtemps même avant d'avoir appris les austères secrets de la philologie et des lettres, ils aiment à imposer à leurs pensées la loi naturelle de l'harmonie. Sans doute Des Periers fut de ceux-là. Il était encore tout jeune que déjà l'abbé Hurault lui apprenait à manier « les rythmes », et, si le *Recueil des OEuvres* ne semble contenir aucune pièce qui puisse être attribuée à la jeunesse du poëte bourguignon, c'est sans doute que le hasard n'a pas voulu la laisser venir jusqu'à nous. Toujours est-il que les pièces conservées par Antoine Du Moulin doivent avoir été presque toutes écrites depuis le moment où Des Periers vint à Lyon, soit vers la fin de 1535 ou le commencement de 1536.

[1] *Recueil des OEuvres*. Voir, au recto du dernier feuillet, l'Avis au lecteur.

On peut aisément s'en convaincre en parcourant ces poésies. Ce sont en général des vers de circonstance : pièces officielles, épîtres, épigrammes, rondeaux et dizains[1]. Il semble qu'on ait sous les yeux une correspondance poétique, un recueil comme ceux que nos aïeux, grands amis des chansons et des sonnets, se plaisaient à faire au siècle dernier. Les dédicaces que portent ces poésies nous ont déjà fourni la longue liste des amitiés de Bonaventure. Elles nous aideront maintenant à préciser l'époque de sa vie où il les illustrait par ses vers.

C'est entre 1535 et 1544, nous le répétons, que semblent avoir été composées les pièces qui forment le *Recueil des OEuvres*. Quelques-unes d'ailleurs portent des dates certaines.

Ainsi l'*Épitaphe de Françoys, Dauphin, premier nay du roy Françoys*[2]; l'*Épitre à Marot*, à son retour de Ferrare[3]; la *Prognostication des prognostications*[4]; *Pour Marot absent contre Sagon*[5]; le *Voyage à Notre-Dame de l'Isle*[6]. Quant aux autres poésies, les noms seuls de ceux auxquels il les dédia, nous en apprennent assez. Voici d'abord tous ces Lyonnais que Bonaventure a connus lorsqu'il vint, à la fin

[1] Il n'est peut-être pas sans intérêt de dresser ici le sommaire de l'œuvre poétique de Bonaventure.

Le *Recueil des OEuvres* de 1544 contient 78 pièces, dont 39 épigrammes et 7 rondeaux. Le reste du Recueil (soit 32 pièces) est composé de la *Prognostication des prognostications*, de la traduction du traité des *Quatre Vertus cardinales*, sous le titre des *Quatre Princesses de vie humaine*, œuvres d'assez longue haleine; de 3 traductions de psaumes ou cantiques, de 4 odes et de 23 épîtres ou pièces diverses.

A cela, il faut ajouter la pièce pour Marot absent contre Sagon, le cantique de Moïse et les poésies du volume de Pierre de Tours.

L'ensemble des œuvres poétiques de Bonaventure représente plus de cinq mille vers.

[2] 10 août 1536.

[3] 1536.

[4] Écrite à la fin de 1536 pour l'an 1537.

[5] Fin de 1536.

[6] 1539.

de 1535[1], travailler avec Estienne Dolet aux *Commentaires de la langue latine*[2]. Ce sont : Guynet Thibault, Claude Féraud, Georges Renard, Claude Lemaistre, Pierre de Bourg, Alexis Jure, natif de Cherasco, en Piémont, Jean de Tournes, la belle Jacqueline de Stuard, Benoist Baumet, Noël Alibert. Puis viennent une trentaine d'épîtres, épigrammes, rondeaux, pièces diverses adressées soit à la reine de Navarre[3], soit aux membres des maisons de France ou de Navarre, soit enfin à des gens de l'entourage de Marguerite, hauts dignitaires, grands seigneurs, dames de la cour : le lieutenant Jean du Peyrat, gouverneur de Lyon ; le chancelier d'Alençon; Jean de Frotté, contrôleur des finances d'Alençon ; Hélias Boniface, seigneur de Fenestrelle ; Antoine Du Moulin, secrétaire de la Reine; mademoiselle de Saint-Pather, madame la sénéchale de Poitou et Claude Bectone ou mieux Claude de Bectoz, cette abbesse de Sainte-Marthe, à Tarascon, dont le Roi gentilhomme estimait si fort l'esprit et le savoir. C'est donc à Lyon, dans la société lettrée qui s'y trouvait réunie, puis auprès de Marguerite d'Angoulême, à cette cour où l'on était si friand de jolis vers, que Des Periers se révéla poëte.

Entrons, nous aussi, dans le cercle brillant qui entoure la Reine, et mêlons-nous aux familiers de la « Pallas du sang des Valois », pour mieux comprendre l'influence qu'une telle compagnie eut sur le poëte Bonaventure Des Periers.

Auprès de Marguerite, le talent, la noblesse, le courage

[1] Nous avons plus haut (pages 32 et suivantes) établi cette date avec certitude.

[2] Le premier volume auquel Bonaventure collabora et dont il corrigea les épreuves avec Dolet parut en mai 1536.

[3] Nous avons montré que Bonaventure dut lui être présenté dans le courant de l'an 1536.

et la beauté s'étaient donné rendez-vous, et partout la suivaient. Nous l'avons vue à Lyon, à Saint-Cloud, à Fontainebleau. Un autre jour, c'était à Alençon, cette bonne ville qui fut toujours chère à la Reine [1], ou bien encore au château de Pau, le long de la rivière du Gave, « où les arbres sont si fœillez, que le soleil ne scaurait percer l'ombre ni eschauffer la frescheur »; souvent, enfin, dans la pittoresque ville de Nérac, sur les bords de la Baise, sous les arbres de la Garenne ou dans les salles gothiques du château d'Albret. C'est là que nous trouvons le groupe célèbre des *devisants :* le roi de Navarre; François de Bourdeille [2], un brillant soldat qui fut panetier du roi François Ier (1515-1530), puis de Charles, duc d'Orléans et d'Angoumois [3]; Anne de Vivonne, sa femme, fille de la sénéchale de Poitou [4]; le seigneur de Buries [5], compagnon d'armes du seigneur de Bourdeille; Jean de Montpezat, seigneur de Firmacon, et sa femme Françoise de Lomagne [6]; Nicolas Dengu, un jeune et dévoué serviteur de la Reine, dont le caractère plein de délicatesse et de dévotion [7] nous est présenté dans l'*Heptaméron* sous les traits de Dagoucin [8], et enfin Aymée Motier de La Fayette, dite la baillive de Caen, dame de Longray [9], en Normandie, où Jeanne d'Albret passa ses premières années.

[1] « Elle vous aimait parfaitement, ô Alençonnois, et n'estoit moins soigneuse de vostre profit que du sien propre ; elle avait remis en pristine vertu votre parlement et échiquier ; à l'aide de Marguerite vous aviez recouvré la liberté qu'aviez perdue. » — Charles DE SAINTE-MARTHE. *Oraison funèbre de la reine de Navarre.*

[2] Époux d'Anne de Vivonne; Simontault dans l'*Heptaméron*. Cf. F. FRANK, l'*Heptaméron*, p. CXXXII

[3] Troisième fils de François Ier.

[4] F. FRANK, *Heptaméron*, p. CXXVIII.

[5] GEBURON dans l'*Heptaméron*, *Op. cit.*, p. CXV.

[6] SAFFERDANT et NOMERFIDE dans l'*Heptaméron*, *Op. cit.*, p. CXLVII.

[7] VOY. *Épil. de la nouv.*, VIII, *nouv.* XI. *Épil. des Nouvelles*, XXII et XLIII.

[8] *Heptaméron*, *Op. cit.*, p. CLVIII.

[9] LONGARINE dans l'*Heptaméron*, *Op. cit.*, p. CLXVI.

Puis, toute une pléïade de dames d'honneur, dont plusieurs nous sont déjà connues. Outre la sénéchale de Poitou, qui savait tant de bons contes, et mademoiselle de Saint-Pather, l'amie dévouée de Bonaventure, voici mesdames de Grandmont, d'Artigaloube, du Breuil, de la Renestaye, de Clermont. Un cercle d'écrivains et de poëtes entoure Marguerite et l'aide dans ses travaux. C'est, avec Des Periers et Marot, Antoine Du Moulin, Claude Gruget, qui donne en 1559 la première édition complète de l'*Heptaméron*[1]; Pierre Boaistuau, Sylvain et Jacques de Quantilly, Jean de la Haye, éditeur des *Marguerites de la Marguerite;* Victor Brodeau, secrétaire et contrôleur général des finances de la Reine avant Jehan de Frotté qui lui succéda dans cette charge; puis Charles de Sainte-Marthe, qui eut l'honneur de faire l'oraison funèbre de la Reine, le mathématicien et poëte Jacques Peletier, Nicolas Denisot, dit le comte d'Alsinois; Nicolas Bourbon, précepteur de Jeanne d'Albret, et poëte latin comme Jean Voulté.

Au milieu de cette société, Marguerite d'Angoulême tient une place à laquelle lui donnent droit non-seulement son rang, mais encore son esprit. C'est autour d'elle, la protectrice des gens de lettres et des artistes[2], que se groupent toutes ces élégances de la littérature et du grand monde. Et non contente de recevoir comme un hommage les œuvres qu'on lui dédie, elle-même associe à ses propres travaux et soutient de ses ressources privées ces hommes, presque tous riches d'esprit et pauvres de bourse.

[1] La première édition de 1558 est intitulée : *Histoire des amants fortunés*, et n'est pas divisée en journées; elle ne contient que soixante-sept nouvelles.

[2] M. Laferrière-Percy, *Op. cit.*, p. 47, 57, 89, 92, 198 et *passim*, nous montre l'appui donné par Marguerite aux artistes de la Renaissance : l'architecte Sébastien Serlio, Benvenuto Cellini, Léonard Limosin, *esmailleur et painctre ordinaire de la chambre du Roy* (sous Henry II); Guillaume Trondel, orfévre; Jehan Viderne, tailleur de camaïeux, etc.

Notre Bonaventure est du nombre; il porte avec les Du Moulin, les Alibert, les Quantilly, le titre de valet de chambre de la Reine. Qu'était-ce au juste que cet office, et quel rang assigner à ces précieux auxiliaires de Marguerite? Il convient d'abord de distinguer entre ceux qui remplissaient des fonctions inférieures tels que les tailleurs, chaussetiers, etc., et ceux qui prêtaient à Marguerite un concours plus intellectuel. Ces derniers copiaient, mettaient en ordre, remaniaient même au besoin les œuvres de la Reine, et animaient de leur verve et de leur savoir les conversations littéraires à la cour de Nérac et d'Alençon. Charles de Sainte-Marthe nous décrit lui-même la façon dont Marguerite traitait ses secrétaires et ses artisans :

« Si la vogue, dit-il, s'appliquait ou au tapis ou à « d'autres ouvrages de l'éguille (qui lui était une très-délec- « table occupation), elle avait auprès d'elle quelqu'un qui « lui lisait, ou un historiographe ou un poëte, ou un autre « notable et utile auteur, ou elle luy dictait quelque médi- « tation qu'il mettait par escrit. Bien souvent elle entendait « à son ouvrage et de deux côtés; autour d'elle, deux de « ses secrétaires ou aultres étaient seuls occupés, l'un à re- « cevoir des vers français qu'elle composait promptement, « mais avec une érudition et gravité admirable, l'autre à « escrire des lettres qu'elle envoiiait à quelc'un [1]. »

Telles étaient avec la reine de Navarre les relations de Bonaventure, qui fut un de ses plus intimes familiers. Que de fois n'a-t-il pas dû recevoir de ses mains pour en faire la copie, des vers mystiques ou un joyeux conte que la Reine, infatigable comme un lettré du temps de Pline, relisait pendant un voyage au bercement de sa litière! Il nous le dit lui-même :

[1] *Op. cit.*

« Pour vostre lictière presente,
« Je n'ay rien que je vous presente
« Sinon ce vostre immortel livre,
« Lequel pour lire je vous livre.
« Par tel si que me le rendrez
« Et mes faultes y reprendrez :
« Mes faultes (dis-je) d'escrivain,
« Qui fais souvent maint escript vain,
« Car leans la mienne escriture
« Faict grand tort à votre facture;
« Mais du tout me corrigeray
« Quand temps, loysir et lieu j'auray[1]. »

En recopiant les œuvres de sa royale maîtresse, le secrétaire voudrait oser faire place au poëte et risquer lui aussi quelques vers, mais la modestie le retient :

« En escrivant vos immortalitez
« Où il y ha tant de subtilitez,
« Tant de propos de haulte invention,
« Tant de thrésors et tant d'utilitez,
« Mes sens en sont tout rehabilitez;
« Ma plume y prent sa recréation,
« *Voulant voler à l'imitation,*
« Mais il n'y a aucune convenance;
« Dont puisqu'elle ha telle occupation
« Où elle peult prendre erudition,
« *De plus rithmer devroit faire abstinence*[2]. »

Il dit ailleurs[3] :

« Quand me souvient de la facilité
« Dont elle abonde en vers et oraison,
« Mon petit sens se sent débilité
« Plus que devant et sans comparaison. »

L'influence que la reine de Navarre eut sur Bonaventure est incontestable; et non-seulement ce fut auprès de Marguerite que la muse du poëte s'éveilla, mais c'est encore elle qui l'inspire à toute heure; c'est le souvenir de sa

[1] *Recueil des OEuvres*, p. 158. Cf. p. 168.
« Pour passe temps, donc de votre litière
« Regarderez cette triste matière. »
[2] *Ibid.*, p. 157.
[3] *Ibid.*, p. 139.

Reine que l'on retrouve sur les plus gracieuses pages du *Recueil des Œuvres*. Mieux qu'aucune autre, celles-là nous font connaître cet esprit impressionnable et poétique, ce cœur dévoué si bien servi par une plume d'aimable courtisan.

Nous l'avons vu réclamer une place auprès d'elle, l'obtenir et s'écrier joyeusement le jour où il l'a obtenue :

« Trop plus qu'heureux je suis par vous princesse »,

lui parler de ses travaux, lui chanter des louanges, puis, aux jours tristes, jours d'abandon et de regrets, l'apitoyer sur le sort de son pauvre poëte, faire à sa générosité de timides appels et jeter enfin ce cri de détresse qui sera entendu du chancelier d'Alençon :

« Pour Bonaventure malheur! »

Quand il parle à sa Reine, il n'a ni réticences ni fausse honte; il lui parle comme à une amie, et toujours ce sentiment de tendre dévouement qui lui inspire ses vers demeure respectueux dans sa franchise. On le retrouve partout, et c'est une chose sinon unique, au moins rare, de voir dans les œuvres d'un poëte le nom d'une femme si souvent répété sans que jamais il lui parle d'amour. Ce qu'il lui témoigne, c'est l'admiration qu'il porte à son génie, c'est le respect et la reconnaissance qu'il doit à sa protectrice ; c'est parfois aussi un sentiment plus familier et plus ému, que le mot amitié définirait mal, mais que le mot amour ne ferait pas comprendre.

Voici les vers qu'il lui écrit après que pour la première fois elle lui est apparue dans une église de Lyon :

« .....
« En l'instant de celle veue heureuse,
« Je fuz attainct de honte langoureuse,
« Qui est pour vray (puisqu'il faut que le die)
« Une piteuse et griefve maladie.
« ....
« Or si Dieu plait, mon mal se passera. »

C'est presque un timide aveu, mais nulle part il ne le répète.

Il se borne à lui témoigner une douce confiance :

« Puisque je sçay de quelle humanité
« Elle est douée en tout temps et saison,
« Puisque suis seur de sa bénignité
« .....
« Devrois-je pas aller en sa maison,
« Me présenter franchement devant elle ?
« ..... »

Que de sincérité dans ce gracieux éloge :

« Princesse pure autant que colombelle,
« Où des vertus la tourbe gente et belle
« A mis des dons sans regarder combien,
« Je me confesse estre envers toy rebelle,
« Je te fais tort, que ne te rendz le tien. »

Et lorsqu'elle lui offre de l'argent, il lui répond :

« Mais qu'est-ce qu'il me faut ne que me faut-il ? Rien.
« .....
« Car riche autant qu'un roy me treuve en fin de compte. »

Cette fidèle affection qu'il porte à la Reine l'inspire encore lorsqu'il parle à sa nièce, Madame Marguerite, fille de François Ier.

C'est encore la reine de Navarre qu'il reconnaît et qu'il aime dans cette enfant de seize ans, dont il se plaît à louer les vertus et la précoce intelligence :

« De nom, d'esprit, nous la representez,
« Et ses vertus de si très près hantez,
« Que nostre espoir ha prou cause et matière
« S'il dict qu'en vous la doict veoir tout entière ;
« Car vous aimez tout ainsi qu'elle faict,
« Toute vertu, et hayez tout mal faict. »

Elle aime la poésie, et Bonaventure lui en sait gré :

« Beaucoup prisez, tout ne plus ne moins qu'elle,
« La poésie et toute sa sequelle
« Qui est sçavoir et science anoblie,
« Qui ne permet qu'on ignore ou oublie
« Chose qui soit qu'intelligence humaine
« Dedans le cloz de l'entendement maine. »

C'est ainsi que le souvenir de la reine de Navarre se retrouve encore dans les vers que le poëte dédie à d'autres, et, d'une manière générale, dans toute son œuvre poétique.

Pour bien comprendre d'ailleurs quelle a été cette influence sur les destinées de Bonaventure Des Periers, il faut avoir recousu un à un tous les lambeaux épars de sa vie, et, en lisant et relisant ses œuvres, s'être fait un familier et un confident de ce poëte vieux de trois siècles. La reine Marguerite n'a pas été le maître ni le modèle de Bonaventure en poésie. Ce n'est pas elle qui lui en a révélé les secrets et les lois. Son influence fut, si l'expression est permise, moins littéraire que psychologique et morale. Elle a éveillé en lui des sentiments nouveaux, et, pour les mieux exprimer, l'homme s'est souvenu qu'il était né poëte. En effet, Des Periers est un fils de la belle Bourgogne, un enfant du pays où sur le flanc des coteaux le soleil brunit les grappes lourdes; c'est un membre de la grande famille rabelaisienne, qui a écrit les joyeusetés du *Cymbalum*, qui entonne ici un *Chant de vendange*, qui, ailleurs, se réjouit d'avoir retrouvé l'*appétit* et le *goût du vin*, et qui n'a pas craint de faire, au début de ses contes, cette gauloise profession de foi :

« J'ai bien esprouvé que pour cent francs de mélancolie « n'acquitte pas pour cent solz de dettes. Mais laissons

« là ces beaux enseignements. Ventre d'ung petit poisson,
« rions... et pour y aider, je vous donne ces plaisans
« contes... »

Eh bien, chose singulière, ce bon vivant, ce malin satirique, ce gai conteur, devient, à la cour de Marguerite, un poëte qui charme surtout par la gracieuse mélancolie de ses vers. Il semble que ce soit dans la vie de Bonaventure une période de sincérité et de franchise, où, peu soucieux de faire rire ceux qui l'entourent, il jette le masque et se montre tel qu'il est. C'est la douce et féminine sympathie que Marguerite lui témoigne qui fait naître en lui cette confiance et nous dévoile, en même temps qu'à lui-même, le meilleur de son âme, ce qu'elle renferme de sensible et de délicat.

Il est d'ailleurs, dans les œuvres en vers de Bonaventure Des Periers, un autre indice de l'action que la reine de Navarre a eue sur lui. C'est le sentiment religieux qui apparaît chez lui à certaines époques, surtout dans les pièces à elle destinées. Ainsi que la plupart des poëtes attachés au parti de la Réforme, Des Periers a non-seulement traduit des psaumes et des cantiques[1], mais il aime encore à invoquer le nom de Dieu, à lui rendre en passant un pieux hommage. Ainsi dans la *Prognostication des prognostications*[2], le poëte nous emporte loin du séjour des mortels :

« .....Or, volons à soubait
« Par ce bel air auquel Dieu nous convoye.
« Quelle te semble estre des cieulx la voye?
« A ton advis, fait-il pas meilleur estre
« En ce doulx vol qu'en ce dur nid terrestre?
« Montons tousjours, ne vise jà là-bas
« Où l'on triumphe, où l'on faict maintz ébas;

[1] Voir plus bas, page 128.
[2] *Recueil des OEuvres*, p. 137.

« Lève la teste et n'entre en phantaisie
« De regarder Europe, Afrique, Asie,
« Où un chascun y domine à son tour;
« N'y pense point, sera pour le retour. »

Puis la rêverie fait place au dogme; le poëte devient apôtre :

« Or, vois tu là, Jésus-Christ en ce lieu,
« Qui est assis à la dextre de Dieu,
« Lequel doit estre et est ton espérance,
« Ton seul appuy et ta ferme asseurance?
« Le voy-tu là, le Vivant immortel,
« Lequel te peult rendre après la mort tel?
« Cestuy te soit pour horoscope unique,
« Dont tu prendras tout certain prognostique
« Pour l'advenir; car Luy est vérité. »

Dans d'autres vers écrits à la Reine sous forme de prose, il dit :

« Si je vous dis icy ou *toy* ou *tienne,* ne vous soit grief; car liberté « chrétienne si en dispense, et Dieu l'accepte aussi, quand on l'invoque « et on l'appelle ainsi. Or parler veulx à toi une fois l'an, ainsi que Dieu « dict de Jérusalem. « Parlez, dict-il à elle et en son cueur. » Ainsi veulx « donc, sans rigueur ne rancueur, parler un peu à ton cueur gracieux, où « sont les loiz et statutz précieux du Roy des roys gravez et entaillez, bien « mieulx qu'en pierre ilz ne furent baillez[1]. »

Les expressions où figure le nom de Dieu[2] reviennent à chaque instant sous sa plume. Il dira volontiers : Aydant Dieu. De par Dieu[3]. Dieu me doint plustôt le mien tréspas[4]. A Dieu soyez[5]. Loué soit Dieu[6]. Il écrira encore :

« Si renommée est lasche à son renom,
« Sa récompense est en Dieu et son nom[7]. »

On sent qu'il a lu le *Miroir de l'âme pécheresse,* et plus

[1] *Recueil des OEuvres,* p. 141.
[2] *Ibid.*, p. 141.
[3] *Ibid.*, p. 141.
[4] *Ibid.*, p. 142.
[5] *Ibid.*, p. 143.
[6] *Ibid.*, p. 143.
[7] *Ibid.*, p. 145.

tard, peut-être en manuscrit, le *Triomphe de l'agneau*, l'*Oraison de l'ame fidèle*, l'*Oraison à Jésus-Christ*, l'*Adoration des trois Roys*, les *Chansons spirituelles*, toutes ces poésies où la reine de Navarre exhale son austère et féminin mysticisme[1].

Enfin une pièce où l'on reconnaît une fois de plus l'influence de la reine de Navarre est la traduction en vers français du traité attribué faussement à Sénèque et intitulé : *De quatuor virtutibus cardinalibus*.

Cette traduction, précédée d'un avant-propos au lecteur, porte comme titre : « *Des quatre princesses de vie humaine, c'est à sçavoir Sénecque, des quatre vertus cardinales.* » C'est un éloge de ces quatre vertus qu'on nomme *Prudence, Magnanimité, Attrempance* et *Justice*. Le caractère allégorique et philosophique de l'œuvre, cette *vraie vertu, cette vertu vigoureuse* dont il nous entretient à plusieurs reprises, et le nom même de Sénèque, tout cela devait plaire à Marguerite. Puis Bonaventure, en poëte courtisan, ajoute aux quatre vertus une cinquième vertu cardinale. Il semble qu'il l'ait créée uniquement pour louer une fois encore la reine de Navarre[2].

« Vive vertu, vivant en ceste vie ».

dit-il,

« ...vertu vigoureuse
« Par qui la gent est plus que très-heureuse
« Par son exemple et bénigne faveur,
« . . . . . .vertu née
« De nostre temps, divine et incarnée. »

[1] Voir les *Marguerites de la Marguerite des princesses*. Éd. F. Frank, Jouaust, Paris, 1873. Cf. *Recueil des OEuvres*, p. 155 : A Madame Marguerite, fille du Roy, et p. 156 : A la Reyne de Navarre.

[2] Cf. F. Frank, l'*Heptaméron de la reine de Navarre;* éd. Liseux, t. III, p. 415, 416.

Et il s'écrie :

« Veuix-tu bien veoir telle vertu sans vice?
« Assemble-moy en un corps féminin
« Raison, sçavoir et le troupeau béning,
« Royal et sainct, des vertus qu'on renomme,
« Et telle tiens celle que je ne nomme. »

Nous croyons que cette cinquième vertu n'est autre que la vérité nouvelle admise et prêchée sous le manteau par Marguerite et ses tenants[1]. Il faut remarquer en effet que *cette vive vertu, cette vertu née et incarnée* en ce temps-là même, d'après Des Periers et ses camarades de doctrine, se confond pour eux avec la plus haute représentante de ladite vertu[2], Marguerite en personne (corps féminin, etc.).

Telle fut sur notre poëte l'action de la reine de Navarre; action puissante et douce à la fois, car Marguerite joignait aux grâces de la femme l'énergie d'un viril caractère. Elle nourrissait en elle, auprès des sentiments délicats d'un esprit lettré et fin, les sévères pensées d'un chef de parti et d'un réformateur. Mais, nous l'avons dit, Bonaventure n'a reçu d'elle que l'émotion qu'il se plut à exprimer dans ses vers, et non l'art de l'exprimer. Il y a loin des poésies de la Reine à celles de Des Periers, et il suffit d'ouvrir les *Marguerites de la Marguerite,* à côté du *Recueil des Œuvres,* pour s'en convaincre.

Il semble, en parcourant les premières, qu'on entre dans une sombre église où de lourdes tentures assourdissent le bruit des pas et où brûle un mystérieux parfum qui vous

[1] F. Frank, *Op. cit. Ibid.*

[2] Bonaventure pourrait même ici ne pas s'être privé de la ressource de l'anagramme. *Vertu née* = *ver* (*i*) *té nue*, et *vertu vive* = *ver ité vue* (*e* est remplacé par *v* dans le premier thème. La règle courante de l'anagramme admet en effet une lettre subtituée ou absente sur l'ensemble de la rubrique). *Vérité nue,* voilà pour le fond ; *vérité vue,* c'est-à-dire enfin apparue, voilà pour l'événement ; *vertu née,* c'est-à-dire *incarnée* dans quelques personnalités supérieures, et au premier degré dans celle de la reine Marguerite, voilà pour le côté humain, concret.

Cf. F. Frank, *Op. cit.*, t. III, p. 396, 399, 404, 406, 415, 416, et 496-498.

étonne[1]; avec Des Periers, au contraire, on parcourt gaiement la route accidentée de la vie, on salue en passant tous les visages connus, tantôt d'un sourire, tantôt avec une larme; on s'arrête aux souvenirs pour y rêver, aux injustices pour les combattre, aux préjugés pour les railler, aux bienfaits pour y rendre grâce. Aussi bien peut-on dire que Bonaventure Des Periers, par sa tournure d'esprit, par les pensées mêmes qui lui sont familières et qu'il aime à nous exprimer, par la manière dont il les exprime, se rattache à l'école marotique plus intimement que la reine de Navarre.

Cela ne signifie pas que Marguerite ait employé des formes poétiques différentes de celles que Marot et ses contemporains avaient consacrées. On retrouve dans ses œuvres les mêmes coupes de vers et de phrase que chez les poëtes du temps. C'est bien encore le vers de dix syllabes avec les inversions, les rejets, les épithètes de l'école marotique. Si, par son exemple et ses conseils, Marguerite occupe la première place dans le genre du conte et de la nouvelle, et y exerce une influence décisive, il n'en est pas de même dans le domaine poétique. Là, l'auteur des *Marguerites de la Marguerite* n'a rien innové, du moins pour ce qui touche à la forme. Elle demeure l'amie, la protectrice, la souveraine de tous ces poëtes qui l'entouraient; mais leur maître, c'est Marot. Il sert de modèle à tous ceux qui manient à côté de lui le vers français. On adopte non-seulement sa langue et sa métrique, mais encore son genre de poésie, le plus souvent léger, badin, facile. Marguerite fait exception, et il est aisé de comprendre pourquoi.

[1] Nous en excepterons certaines poésies plus familières telles que la farce de *Trop, peu, prou, rien,* certaines épîtres, le poëme de la *Coche,* etc. Mais son genre à elle, celui où elle incarne son talent et affirme son originalité, est bien le genre mystique et religieux dont nous parlons.

Elle est femme, elle est reine; elle est un des chefs du parti de la Réforme. Elle doit en même temps régner et combattre. Tout en aimant les poëtes, en accueillant leurs hommages, souvent familiers, sans y répondre[1], tout en protégeant les dissidents et en répandant elle-même leurs doctrines, elle ne doit pas oublier qu'elle est reine, et, lorsqu'elle tiendra la plume, elle conservera encore le sentiment de son rang et de sa dignité. Elle traitera des sujets que personne après elle n'abordera[2]. Sa poésie dominera celle de ses secrétaires et de ses courtisans de toute la hauteur de sa situation et de son religieux mysticisme, et ceux-ci la regarderont planer au-dessus d'eux sans oser la suivre dans son vol.

Tout donc empêchait que Marguerite devînt le chef de l'école poétique de son temps; elle-même ne le désirait pas, et la vénération dont elle était entourée s'y opposait aussi. Ce n'est pas dans ses vers, nés de la philosophie et de la religion que ses respectueux protégés, la plupart joyeux rimeurs, iront chercher des modèles. La Reine reste au-dessus d'eux, inimitable et inimitée. Si donc elle fut la première inspiratrice du poëte Bonaventure Des Periers, celle dont le souvenir reparaît à chaque page du *Recueil des Œuvres,* le premier, le vrai modèle du versificateur, fut Clément Marot.

Des Periers a dû le connaître vers 1535. Il lui écrit[3], en effet, à son retour de Ferrare, quelques vers de bienvenue (1536). Nous avons vu l'amitié qui liait les deux poëtes. Les bons rapports qu'ils eurent, soit à Lyon, soit à

[1] Que de pièces dédiées à la reine de Navarre, mais combien il est rare que la réponse soit parvenue jusqu'à nous!

[2] Voir dans les *Marguerites de la Marguerite :* le Miroir de l'âme pécheresse ; l'Oraison à Jésus-Christ; l'Adoration des trois Roys, etc., etc.

[3] *Recueil des Œuvres*, p. 110.

la cour de Navarre, sont chose d'ailleurs facile à constater, et nous en avons la preuve dans le courage avec lequel Des Periers n'hésita pas à protéger son ami contre les traits de Sagon. Tout donc rapprochait ces deux hommes. Même culte des lettres, mêmes amitiés, même reine à servir et à célébrer dans leurs vers, et il n'est pas surprenant que Bonaventure ait subi l'influence de Marot, alors chef d'école, et glorieusement surnommé par ses disciples « *le père des poëtes français* ». Remarquons toutefois à ce propos que Marot ne fut pas sans avoir avec son entourage de nombreuses querelles. Sans parler de sa dispute avec Sagon qui fit lever l'un contre l'autre deux camps de poëtes, on sait qu'Estienne Dolet eut à s'en plaindre; on retrouve dans les œuvres de l'un et de l'autre les traces de leurs colères réciproques. Des Periers lui-même ne conserva pas, croyons-nous, l'amitié de Marot pendant les dernières années de sa vie. Le scandale du *Cymbalum Mundi* contribua sans doute à lui aliéner la sympathie de celui qu'il appelait son père; l'épigramme intitulée : « *Contre l'inique*[1] », semble viser directement l'auteur des trop fameux dialogues. Quoi qu'il en soit, Des Periers fut, pen-

[1] Voici cette épigramme. Elle est dédiée à Antoine Du Moulin et à Claude Galland (1543), et porte comme titre : *Contre l'inique :*

« Fuyez, fuyez (ce conseil je vous donne),
« Fuyez le fol qui à tout mal s'adonne,
« Et dont la mère en mal jour fut enceinte ;
« Fuyez l'infâme inhumaine personne
« De qui le nom si mal *cymbale* et sonne
« Qu'aborrhé est de toute oreille sainte ;
« Fuyez celui qui sans honte ne crainte
« Conte tout haut son vice horz d'usance,
« Et en fait gloire et y prend sa plaisance ;
« Qui s'aymera ne le fréquente donc.
« O malheureux de perverse naissance ;
« Bien heureux est qui fuit sa cognoissance,
« Et plus heureux qui ne le congneut onc ! »

dant plusieurs années, le camarade et en même temps le disciple de Marot. Il le prouve déjà dans ses traductions de psaumes et de cantiques, qui doivent avoir été faites durant son séjour à Lyon, où Des Periers, dans sa juvénile ardeur de prosélyte, devait tenir à se faire une place parmi les dissidents. C'est bien là qu'il se montre à la fois le serviteur d'une Marguerite de Navarre, le frère et le disciple d'un poëte fidèle aux idées de la Réforme. Côte à côte avec Marot, Bonaventure, en zélé propagateur de la nouvelle doctrine, cherche à vulgariser les prières et actions de grâces que le peuple chantait en latin dans les églises sans en comprendre le sens. Quelques-uns de ses vers sont enlevés par un souffle dont Marot n'a jamais peut-être égalé la vigueur. Voici le début du cantique de la Vierge [1] :

« L'âme de moy soubz ceste chair enclose,
« En nul vivant ores plus ne se fie :
« Car elle estime, honnore et magnifie
« Le Seigneur Dieu par-dessus oute chose.

« Et mon esprit, pour la bonne asseurance
« De veoir la fin d'ennuyeuse tristesse,
« Se réjouyt et fonde sa liesse
« En Dieu, mon bien et ma seule espérance,

« Qui ha daigné, par douceur amoureuse,
« Jetter les yeux sur son humble servante,
« Dont à jamais, de toute âme vivante,
« Dicte seray la plus que bienheureuse. »

Voici quelques strophes encore extraites du cantique de Moïse [2] :

« Escoutez, cieulx, et prestez audience
« A tous les motz lesquelz je parleray
« Et au propos que de bouche diray,
« La terre aussi oye et face silence.

[1] *Recueil des OEuvres*, p. 85, 86. C'est la traduction du *Magnificat*.
[2] *Ibid.*, p. 182.

« Comparer puis à pluye ma doctrine
« Et mon parler à rousée coulant,
« Comme pluye est sur l'herbe distillant
« Ou tout ainsi que sur verdure fine.

. . . . . .

« Si le taillant de mon glaive j'aguise,
« Et qu'en ma main j'aye jugement mis,
« Vengeance lors à tous mes ennemis
« Retribueray et rendray à ma guise. »

On le voit, c'est bien la coupe de vers, les inversions, le même ton solennel et grave que Marot emploie dans les traductions de psaumes. Mais les images y sont plus colorées, les épithètes plus vigoureuses. Là le disciple est au-dessus du maître.

Rimeur du reste comme lui prompt et facile, il écrit à tout propos de courtes pièces, épigrammes, quatrains, dizains et chansons. Moins fécond peut-être, ou moins spécialement adonné au culte de la poésie, il écrit plus rarement que Marot une œuvre de longue haleine. Cependant l'épître contre Sagon, la *Prognostication des prognostications* et quelques autres pièces montrent que le développement d'une idée ne lui coûte pas de peine, et que sa verve ne s'épuise pas dans les quinze vers d'un rondeau. D'ailleurs, les qualités de style qui distinguent l'école marotique, la correction, le soin de l'épithète, la richesse de la rime, Des Periers les possède toutes. Qu'on en juge par ses chansons à Claude Bectone, par ses rondeaux, ses courtes épîtres ou ses ballades à la reine de Navarre[1].

Voici un rondeau, parmi tant d'autres, qui nous semble un modèle du genre[2] :

[1] *Recueil des OEuvres*, p. 139, 140, 166, 167, etc.
[2] *Ibid.*, p. 167.

« Les aveugles et violeurs,
« Pour oster aux gens leurs douleurs,
« Chantent toujours belles chansons;
« Et, toutefois, par chantz et sons
« Ilz ne peuvent chasser les leurs.

« Ce qu'ilz chantent en leurs malheurs,
« Ils aiment mieulx que les couleurs
« Ou moins qu'enfans longues leçons,
« Les aveugles.

« En chantant, ilz pensent ailleurs,
« Mesmement aux biens des bailleurs,
« Autrement, chantz leur sont tansons,
« Et n'en prisent point les façons
« Si leurs bissacz n'en sont meilleurs,
« Les aveugles. »

Bien des poëtes pourraient envier à Des Periers la fine ciselure de ces vers et l'ampleur de ces rimes. Souvent même, d'après une mode encore en faveur de son temps, il pousse, ainsi que nous le verrons plus loin, le culte de la rime jusqu'au jeu de mot, et commet des vers équivoqués à la façon des Crétin[1] et des Meschinot. Du reste, les défauts mêmes de sa poésie sont ceux de Marot et de ses contemporains. Ce sont parfois des longueurs, des enchaînements de phrases où le poëte, avare de points, oblige le lecteur à passer d'une idée à l'autre sans jamais reprendre haleine, et il faudra le talent mieux affilé de Ronsard et de ses disciples pour produire des vers d'une seule venue, francs et polis comme ces œuvres de statuaire qui semblent avoir été sorties du marbre d'un seul coup de ciseau.

Nous reviendrons sur les mérites particuliers qui doivent selon nous faire placer Bonaventure un peu en dehors du

[1] Le bon Crétin, au vers équivoqué, ainsi que l'appelle Marot.

cercle de Marot et de ses amis, un peu en avant même de leur groupe. Mais nous avons tenu à montrer d'abord quelle est sa généalogie, quelle fut son éducation poétique; nous verrons mieux dès lors comment son originalité propre, son tempérament personnel ont agi sur les qualités inhérentes à la race de poëtes dont il est un des représentants. Il n'y a pas à en douter, dans ses veines et dans celles de Marot coule un même sang poétique. Tous deux, vivant dans le même temps, dans la même société lettrée, cherchant à plaire à la même reine, sont membres de la même famille poétique et ont conservé certains traits communs à tous leurs frères. Mais cela ne doit pas suffire à les identifier, à faire de l'un le modèle, de l'autre l'imitateur. Il existe entre eux des différences de caractère dont la physionomie de certaines de leurs œuvres porte la vive empreinte, et que leurs vies mêmes suffisent à expliquer. Marot, fils d'un poëte aimé de Louis XII, devient à vingt ans le page et l'ami d'un brillant souverain, plus jeune que lui d'une année. En attendant qu'il devienne son frère d'armes, il lui offre comme un premier tribut poétique son *Temple de Cupidon*, et la camaraderie du prince et du poëte se trouve vite à l'aise sur ce terrain à tous deux familier : l'amour. Protégé par François Ier et la famille royale, bien vu des dames, épris de la poésie, goûtant peu l'érudition et raillant la Sorbonne, insouciant dans l'adversité et joyeux dans la fortune, Marot est le type achevé du Gaulois, osons dire du Gascon; ce poëte est avant tout un homme d'esprit qui n'aurait pas honte de montrer qu'il est un homme de cœur, mais qui n'y songe pas. En écrivant ses vers, il veut que le mot soit heureux, que le trait porte juste. De nature il est plus brillant que profond. Son désir est de plaire, non d'attendrir. De temps à autre un vers

plus ému lui glisse de la plume[1], furtif comme une larme. Mais, comme l'a dit Sainte-Beuve, « la sensibilité n'a chez « lui qu'un éclair, et une larme est à peine venue que le ba- « dinage recommence ». On retrouve son caractère jusque dans la prosodie de son œuvre. Ce vers de dix syllabes qu'il manie avec tant d'aisance et de sûreté, et qui « sur ses « deux hémistiches inégaux unit dans son allure tant de « laisser-aller et tant de prestesse[2] », est bien le mètre qui convient à sa muse rieuse et légère. C'est bien le vers qu'il lui fallait sinon créer, du moins assouplir à son gré pour écrire ses lestes épîtres, ses épigrammes, ses satires et ses rondeaux. La poésie de Marot, comme sa vie, est caractérisée par ces mots : esprit, gaieté, insouciance.

Bonaventure a eu une tout autre existence. Ses débuts furent plus rudes. Son coup d'essai ne fut pas un poëme galant dédié à un jeune et brillant souverain. Ce fut à côté d'austères compagnons qu'il fit ses premières preuves dans la carrière des lettres, et, à vingt ans, son bagage d'érudit était certes moins fragile que celui de Marot. Il avait lu d'autres œuvres que celles d'Alain Chartier, d'autres livres que le *Roman de la Rose* ou *Lancelot*, connu de l'antiquité d'autres figures que celles de Valère-Maxime et d'Orose[3].

[1] « Je n'ay pas eu de vous grand avantage,
« Un moins aimant aura peut-être mieux. »

Et ailleurs :

« Car j'aime trop quand on me veut aimer. »

[2] Sainte-Beuve, *Op. cit.*, p. 31.

[3] Marot en effet nous énumère lui-même quelques-uns des auteurs qu'il connaît. Il semble fier d'avoir eu le courage de les lire :

« J'ai leu des saints la légende dorée;
« J'ai leu Alain, le très-noble orateur,
« Et Lancelot, le très-plaisant menteur,
« J'ai leu aussi le romant de la rose,
« Maistre en amour et Valère et Orose,
« Contans les faits des antiques Romains. »

Cette première éducation de Bonaventure fut sérieuse, complète. C'était un savant élevé à l'école des Estienne Dolet et des Olivetan. En outre, il semble qu'il ait de bonne heure connu la souffrance; et, quand le travail et l'adversité se disputent la jeunesse d'un homme, sa physionomie prend un aspect plus grave et plus pensif; ses vers, s'il est poëte, doivent exprimer des sentiments plus intimes, plus profonds. C'est là ce qui distingue Des Periers de Marot et de ses contemporains.

Certes, il ne manque ni d'esprit, ni de causticité. Sa verve railleuse laisse reconnaître dans plusieurs de ses pièces l'auteur du *Cymbalum*. Ici le rabelaisien apparaît lorsqu'il nous dépeint ces deux moines passant la rivière :

« Deux Cordeliers avec deux Jaccopins
« En un bateau veis qui passaient la Saône,
« Semblans deux sacs entre deux gros tuppins.
« . . . . . .
« Le batelier, bien dévote personne,
« Riait, disant : « Si ces âmes diverses
« De nos conventz, professes ou converses,
« Se perdent cy en ce val terrien,
« Hélas! mon Dieu! n'en ayons controverses,
« Nul bien n'en vient; ne m'en demande rien! »

Il se moque ailleurs en un dizain de « Jacques-le-Gros » :

« Jacques le Gros n'ayme que les jambons
« Et mesmement les jambons de Maience.
« . . . . . .
« Jacques le Gros n'aime que du salé. »

Enfin, qu'on lise le *Blason du nombril,* le *Compte nouveau* à la Reyne de Navarre. Rien de plus gaulois comme esprit, de plus léger comme narration. Des Periers, on le voit, sait donc, aussi bien que Marot, faire rire les autres, et rire à leurs dépens.

Mais il possède une qualité plus précieuse et plus rare qui donne à ses poésies un charme que n'a pas celle de

Marot : la sensibilité. L'influence qu'eut la reine de Navarre sur la vie et les poésies de Bonaventure a sans doute développé cette sensibilité, mais le poëte en portait le germe en lui. Il n'était guère insouciant de nature ; sa raillerie, si fine et si mordante, n'est pas sans quelque mélancolie, et sa gaieté semble parfois être forcée. Qu'on se rappelle son sonnet au lecteur en tête des *Nouvelles Recréations*. Triste préface pour un livre intitulé : *Joyeux Devis!*

« Hommes pensifz, je ne vous donne à lire
« Ces miens devis, si vous ne contraignez
« Le fier maintien de vos frons rechignez.
« Icy n'y ha seulement que pour rire.

« Laissez ailleurs vostre chagrin, vostre ire
« Et vos discours de trop loin desseignez.
« Une autre fois vous serez enseignez.
« *Je me suis bien contrainct pour les escrire.*

« J'ai oublié mes tristes passions,
« J'ai intermis mes occupations.
« Donnons, donnons quelque lieu à folie.

« Que maugré nous ne nous vienne saisir,
« Et en un jour plein de mélancholie
« Meslons au moins une heure de plaisir. »

Ouvrons le *Recueil des OEuvres*. Nous y retrouverons à chaque page la preuve de cette sensibilité. En voici même un aveu naïf dans son *Épistre à Madame Marguerite, fille du Roy de France* [1] :

« Heureuse fleur, de franche fleur issante,
« Fleuron royal, Marguerite croissante,
« Qu'attendez-vous du pauvre Dédalus ?
« Qu'attendez-vous ? Voulez-vous des salutz
« Un million ? Vrayment ! vous en aurez.
« D'or ne seront, toutefois, ny dorez ;
« Ce nonobstant qu'ilz soient prins au profond
« Du bon thrésor, où les meilleurs se font,
« Qui est le cueur, le cueur de moy, prou riche
« En tel avoir, dont jamais il n'est chiche. »

[1] *Recueil des OEuvres*, p. 72.

Puis ces vers à Marguerite de Navarre, où, n'osant pas demander le payement de ses services, il donne à sa maîtresse une douce leçon de générosité :

« Si donc, Reyne, voulez qu'il y ait quelque chose,
« Donnez sans demander, car demander je n'ose. »

S'adressant à Claude Bectone, nous l'avons vu développer cette idée qu'il est trop sensible pour ne pas craindre l'amour :

« Si amour n'estait trop volage
« . . . . . .
« On pourrait bien sans mal aymer.

« . . . . . .

« Si amour ne portait les flèches
« Dont aux yeux il fait maintes brèches
« . . . . . .
« On pourrait bien sans mal aymer.

« Si amour de toute coustume,
« Ne portait le nom d'amertume
« Et qu'en soy n'eût un doux amer,
« On pourrait bien sans mal aymer. »

Touché des bienfaits de la Reine, il lui dit, dans un élan de sincère émotion :

« Je ne craindray plus ennuy ne détresse,
« Puisque Dieu m'a donné telle maîtresse,
« Dont ne l'en puis jamais assez louer,
« Trop plus qu'heureux. »

Et ailleurs, toujours reconnaissant et dévoué serviteur :

« Ce m'est assez, en vous très-bien servant
« Si j'acquiers nom de fidèle servant,
« Plus tôt d'effet que non pas de langage. »

Enfin, il est un poëme, le plus exquis peut-être du *Recueil des Œuvres,* où les qualités dont nous parlions brillent de tout leur éclat, et dont il faut transcrire ici quelques fragments. Quelle fraîcheur de sentiments on retrouve

sous la finesse de l'exécution dans ces vers à Jane de Navarre! Il écrit à une jeune fille et lui parle « des roses »; il fallait un vrai poëte pour n'être ni affecté ni banal. La pièce de Bonaventure Des Periers est un chef d'œuvre :

« Un jour de may, que l'aube retournée
« Rafraischissait la claire matinée,
« .....
« .....
« Pour donc un peu recréer mes espritz
« Au grand verger, tout le long du pourpris,
« Me pourmenais par l'herbe fresche et drue,
« Là où je veis la rosée espandue,
« Et sur les choulx ses rondelettes gouttes
« Courir, couler, pour s'entrebaiser toutes;
« Puis tout soudain devenir grosselettes
« De l'eau tombée à primes goutelettes
« Du ciel serain. »

Comme il observe et comme il décrit! Et plus loin :

« Le rossignol (ainsi qu'une buccine),
« Par son doulx chant faisoit au rosier signe
« Que ses boutons à rosée il ouvrist
« Et tous ses biens au beau jour découvrist,
« L'aube duquel avoit couleur vermeille,
« Et vous estoit aux roses tant pareille,
« Qu'eussiez doubté si la belle prenoit
« Des fleurs le tainct, ou si elle donnoit
« Le sien aux fleurs, plus beau que nulles choses. »

Mais la rose va se faner et mourir, et le poëte, plein d'une rêveuse tristesse, dit à la jeune fille les vers suivants :

« Tant de joyaux, tant de nouveautés belles,
« Tant de presens, tant de beautés nouvelles,
« Brief, tant de biens que nous voyons florir,
« Un mesme jour les faict naistre et mourir!
« Dont nous humains, à vous, dame Nature,
« Plaincte faisons de ce que si peu dure
« Le port des fleurs, et que, de tous les dons
« Que de vos mainz longuement attendons
« Pour en gouster la jouissance deue,
« A peine (las!) en avons-nous la veue.
« .....
« Des roses l'aage est d'autant de durée

« Comme d'un jour la longueur mesurée,
« Dont fault penser les heures de ce jour
« Estre les ans de leur tant brief séjour,
« Qu'elles sont jà de vieillesse coulées
« Ains qu'elles soient de jeunesse accolées.
« Celle qu'hyer le soleil regardoit
« De si bon cueur que son cours retardoit
« Pour la choisir parmy l'espaisse nue,
« Du soleil mesme a esté mécongnue
« A ce matin, quand plus n'a veu en elle
« Sa grand' beauté qui semblait éternelle.
« . . . . . .
« Or, si ces fleurs, de grâces assouvyes,
« Ne peuvent pas estre de longues vies
« (Puisque le jour qui au matin les painct,
« Quand vient le soir, leur oste leur beau tainct
« Et le midy, qui leur rit, leur ravit),
« Ce néantmoins, chascune d'elle vit
« Son aage entier. Vous donc, jeunes fillettes,
« Cueillez bientôt les roses vermeillettes
« A la rosée, ains que le temps les vienne
« A desseicher, et tandis, vous souvienne
« Que ceste vie, à la mort exposée,
« Se passe ainsi que roses ou rosée. »

N'y a-t-il pas là mieux que le talent d'un versificateur? N'y retrouve-t-on pas l'émotion vraie d'un poëte ? Et quand d'aussi délicates fleurs de poésie éclosent dans la pensée humaine, n'est-on pas fondé à dire qu'elles avaient leurs racines dans un cœur sensible et tendre ?

Sera-ce dans les vers du séduisant et joyeux Marot que nous chercherons de semblables impressions ? Sera-ce chez ses contemporains, qui le plus souvent ne sont que de mauvais imitateurs du maître ? Est-il besoin de relire les œuvres de Victor Brodeau, les poésies de Jean Bouchet, la *Parfaite Amye* d'Antoine Heroët, l'*Amye de cour* de la Borderie, la *Contre-amye* et les *Ruisseaux* de Charles Fontaine et tant d'autres ? Dans cette première moitié du seizième siècle, il y a presque autant de versificateurs que d'écrivains. Quiconque tient une plume s'arroge le droit d'aligner des vers et de se dire poëte. Les lois de la prosodie, encore mal fixées et trop

larges, sont impuissantes à réprimer ces prétentieuses tentatives. Les mœurs, le ton qui règne à la cour, l'esprit même de la société lettrée du temps, tout au contraire les encourage. Aussi, parmi tant de rimeurs faciles, combien de vrais poëtes à signaler?

Il en est un cependant, parmi les disciples de Marot, qui doit être, sinon comparé à Bonaventure, au moins nommé près de lui, qui fut son contemporain et son ami, et dont les œuvres sont trop connues pour que nous les passions sous silence. Ce poëte, c'est Mellin de Saint-Gelays. Plus instruit que Marot, goûtant l'antiquité, épris en même temps de la littérature italienne, chacun sait que Mellin a cultivé tous les genres de poésie légère, et, l'un des premiers, introduit en France le sonnet, qui venait d'Italie. Mais sa poésie, correcte et gracieuse, n'a pas la facilité, l'abondance de celle de Marot. C'est ce qui a fait dire par Estienne Pasquier [1] :

« Or, se rendirent Clément et Mellin recommandables par « diverses voies, celui-là pour beaucoup et fluidement et « cettuy-cy pour peu et gratieusement écrire... Ce dernier « produisait de petites fleurs et non fruits d'aucune durée. « C'étaient des mignardises qui couraient de fois à autres « par les mains des courtisans et dames de cour, et qui lui « étaient une grande prudence, parce qu'après sa mort [2], « on fit imprimer un *Recueil* de ses œuvres, qui mourut « aussitôt qu'il vit le jour. »

Bonaventure, nous l'avons rappelé, connut Saint-Gelays. Il paraît même que les deux poëtes furent liés d'amitié. On retrouve dans les œuvres de Saint-Gelays [3] une pièce de

[1] *Op. cit.*

[2] Pasquier s'est trompé, et l'erreur est restée longtemps accréditée. Mais nous savons aujourd'hui que Pierre de Tours imprima en 1547 à Lyon un volume des premières poésies de Saint-Gelays.

[3] Édition. P. Blanchemain, *Bibliothèque elzevirienne*, Paris, Daffis, 1873, t. II, p. 325-326.

vers latins à lui dédiée par Des Periers. C'est un hommage de poëte à poëte. Mellin y répond par un calembour latin sur le nom de Bonaventure.

Malgré ce témoignage de réciproque estime littéraire, il est impossible de découvrir des traits de ressemblance entre les œuvres poétiques du valet de chambre de la reine Marguerite et celles du galant ecclésiastique. Si Saint-Gelays s'éloigne déjà de Marot, dont il n'a ni le naïf abandon, ni la franche allure, rien non plus dans ses vers raffinés ne rappelle la verve sincère, ni surtout la délicate émotion de certaines pièces de Des Periers.

Ainsi, bien qu'appartenant à l'école gauloise dont Marot et après lui Saint-Gelays sont les deux plus illustres représentants, Bonaventure Des Periers s'en distingue par certaines qualités qui font en général défaut à ses contemporains. Il faut aller jusqu'à Ronsard pour retrouver, nous ne dirons pas des vers, mais un sentiment poétique aussi élevé que dans le *Poëme des Roses*. Il semble même que Ronsard s'en soit non pas inspiré, ce serait manquer de respect au grand poëte, mais souvenu en écrivant ses vers à Cassandre :

« Mignonne, allons voir si la rose
« Qui ce matin avait desclose
« Sa robe de pourpre au soleil,
« A poinct perdu ceste vesprée
« Les plis de sa robe pourprée
« Et son teint au vostre pareil. »

La strophe suivante, où Ronsard dit :

« O vraiment, marastre nature,
« Puisqu'une telle fleur ne dure
« Que du matin jusques au soir! »

n'est-elle pas l'écho de ces vers de Des Periers, cités plus haut ?

« Tant de présens, tant de beautés nouvelles,
« Brief tant de biens que nous voyons florir,
« Un mesme jour les faict naistre et mourir.
« . . . . . .
« . . . . . .
« Des roses l'aage est d'autant de durée
« Que d'un seul jour la longueur mesurée. »

La conclusion des deux poëtes sera la même. Bonaventure dit :

« .....Vous donc, jeunes fillettes,
« Cueillez bientôt les roses vermeillettes
« A la rosée, ains que le temps les vienne
« A dessécher ; et tandis, vous souvienne
« Que cette vie, à la mort exposée,
« Se passe ainsi que roses ou rosée. »

Et Ronsard, après Bonaventure, s'écriera :

« Donc si vous me croyez, mignonne,
« Tandis que vostre âge fleuronne
« En sa plus verte nouveauté,
« Cueillez, cueillez vostre jeunesse :
« Comme à ceste fleur, la vieillesse
« Fera ternir vostre beauté. »

C'est encore l'idée du fameux *Sonnet à Hélène* :

« Vivez, si m'en croyez, n'attendez à demain,
« Cueillez, dès aujourd'hui, les roses de la vie[1]. »

[1] Nous avons nommé plus haut Olivier de Magny. Il y a encore en effet une réminiscence de ce *Poëme des roses* dans les *Gayetez* d'Olivier de Magny (publiées pour la première fois chez Jean Dallier à Paris, 1554). Voir éd. Lemerre, p. 39 et ss. « *D'une rose cueillie au mois de mai.* » On remarque chez Olivier de Magny, dont la phrase et le vers sont déjà bien plus nets et plus coulants que chez Des Periers, la trace de certains procédés que l'école gauloise affectionnait. Ainsi l'emploi de ces diminutifs chers à Bonaventure.

Magny écrit par exemple :

« Ma Mignarde Nymphelette,
« Ma Nymphe Mignardelette », etc.

Et ailleurs :

« Puissai-je encor par terre voir
« Les ciseaux de ma Nymphelette,
« Et, les luy baillant, recevoir
« Un baiser de sa bouchelette ! »

Cela ne fait-il pas songer aux roses vermeillettes, aux gouttes grosselettes, aux

Allons plus loin : bien que notre poëte, par la coupe et l'allure de ses vers, se rattache à l'école marotique avant toute autre, on peut néanmoins, sans être accusé de parti pris, reconnaître dans certaines pièces du *Recueil des Œuvres* un sensible effort vers une poésie plus souple et plus soigneusement rhythmée que celle de Clément Marot et de ses adeptes. En voici une preuve. On lit dans les *Amours*, de Ronsard [1], une Chanson à Marie, dont nous transcrivons ici les deux premiers couplets :

« Quand ce beau printemps je voy,
« J'aperçoy
« Rajeunir la terre et l'onde.
« Et me semble que le jour
« Et l'amour.
« Comme enfans naissent au monde.

« Le jour qui plus beau se fait.
« Nous refait
« Plus belle et verde la terre :
« Et amour, orné de traits
« Et d'attraits,
« En nos cœurs nous fait la guerre. »

Sainte-Beuve, dans ses *Œuvres choisies de Ronsard* [2], a reproduit cette chanson. Il ajoute :

« Ce rhythme, dont Belleau plus tard fit usage dans sa « charmante pièce d'*Avril*, paraît être de l'invention de « Ronsard ou de Du Bellay, car c'est dans les poésies de ces « deux écrivains qu'il se montre pour la première fois. On « sent assez tout ce qu'il a de curieux, de vif et de pres- « sant; pourtant il ne survécut guère à la *Pléiade*, et nos « lyriques des deux derniers siècles l'ont laissé tomber en

oyselets, aux agneletz, aux gambadelettes et aux fillettes jolyettes du *Recueil des Œuvres ?*

Du reste, Ronsard lui-même employait encore souvent les diminutifs. Voir éd. P. Blanchemain, t. I, sonnet I, VI, XVIII, XL et *passim*.

[1] Éd. Prosp. Blanchemain, t. I, 220.

[2] P. 45 ss.

« oubli. Le spirituel Hamilton essaya de l'employer dans une « de ses chansons, mais avec peu d'intelligence et sans « succès. L'auteur du présent commentaire a lui même osé « remanier ce rhythme délicat dans une bagatelle intitulée : *la* « *Rime,* qu'il se permetttra de consigner ici comme un hom- « mage offert au grand inventeur lyrique du seizième siècle. »

L'éminent critique ne se doutait pas que cet hommage s'adressait, avant Ronsard, à Bonaventure Des Periers qui, le premier, employa ce rhythme. En effet, la pièce intitulée : « *Le cri touchant de trouver la bonne femme* » a dû servir de modèle à Ronsard.

« Qui est-ce qui trouvera
« Ou sçaura
« Femme bonne ou vertueuse ?
« Le guerdon qu'il en aura
« Passera
« Toute perle précieuse.

« Elle applique son désir
« Pour choysir
« Et du lin et de la laine,
« Et en besongne à loysir ;
« Son désir
« Est de prendre soing et peine. »

Même Des Periers surmonte une difficulté de plus en s'astreignant à faire rimer ensemble le premier vers, le second, le quatrième et le cinquième. Ronsard a encore adopté ce rhythme dans son *Ode à Monseigneur Charles duc d'Orléans* [1], et dans une de ses « gayetez », intitulée : *les Bacchanales* [2].

De même la *Queste d'amytié* [3], de Bonaventure, pourrait bien avoir été le modèle [4] de Ronsard pour son *Ode sur feu Lazare de Baif* (1550).

[1] Éd. Blanchemain, II, 190.
[2] *Ibid.*, VI, p. 358 mss.
[3] *Recueil des OEuvres*, p. 46.
[4] *OEuvres de Ronsard*, II, p. 464.

Des Periers dit à la reine de Navarre :

« Fleur divine,
« Muse digne,
« Favorisez par pitié
« A la veine
« Faible et veine
« Qui va quérant amytié. »

Les vers de Ronsard débutent ainsi :

« Si les dieux
« Larmes d'yeux
« Versent pour la mort d'un homme,
« A ceste heure,
« Dieux, qu'on pleure,
« Et qu'en deuil on se consomme. »

Nous reviendrons sur les différents rhythmes de Des Periers, sur ceux, en particulier, qu'il semble avoir inventés lui-même ou imités des anciens. Mais nous tenions à montrer qu'il avait tenté de s'élever jusqu'à l'ode, et que le grand Ronsard lui-même paraît ne pas avoir dédaigné ces premiers essais du poëte bourguignon. Il nous faut citer encore parmi les pièces dignes d'être signées d'un des membres de la *Pléiade,* les vers à *Marot, père des poëtes françois* [1], et surtout le charmant récit du *Voyage de Lyon, à Notre-Dame de l'Isle* [2].

Avec quelle grâce il coule sa pensée dans le moule étroit de ces petits vers :

« Distant la Saône
« Du Rhône
« Une lieue ou environ
« Est l'isle,
« L'isle gentile
« Dedans son moyte giron.

. . . . . .

[1] *Recueil des OEuvres,* p. 75.
[2] *Ibid.,* p. 54 et ss.

« L'aube vermeille
« Reveille
« Du vert rosier les jettions;
« Rosée
« S'est jà posée
« Autour des petits boutions.

. . . . . .

« Les Lyonnoises
« Bourgeoises
« Prennent cotte et corcelet,
« Huschées
« Et resveillées
« Par le doulx rossignolet.

. . . . . .

« Oyez-vous
« Ce bruyt tant doulx
« Décliquer de la gorgette
« Du geay mignot,
« Du linot
« Et de la frisque allocette. »

Des Periers conserve cette allure pendant plus de soixante-dix strophes, sans jamais paraître gêné. N'y a-t-il pas là plus que le timide essai d'un versificateur de l'école marotique? N'y voit-on pas, au contraire, l'effort sérieux d'un poëte épris de l'antiquité [1], cherchant à plier une langue, roide encore, à des mètres nouveaux? Cette alternance de vers tantôt longs, tantôt courts, n'est-elle pas un souvenir de *Pindare* ou d'*Horace?* Nous aurons à examiner cette question de plus près; mais, en parlant de Ronsard, nous devions observer que Bonaventure, avant la *Pléiade,* avait senti, deviné le besoin d'une réforme poétique.

Cette aspiration à un développement de la poésie française tenait sans doute, nous le répétons, à ce qu'il n'était pas seulement un rimeur de cour, mais un érudit, un lettré,

[1] Guillaume Colletet, dans la vie manuscrite de Bonaventure Des Periers, fait ainsi l'éloge de cette charmante pièce : « Guillaume Des Autels, gentilhomme charolois, dans sa replicque aux fameuses déffenses de Louis Maigret, avance des paroles très-considérables en faveur de ce poëte, lorsqu'il advertit les Fran-

on retrouve, du reste, dans ses poésies, un autre indice de la complète éducation littéraire qu'il avait reçue et s'était lui-même donnée; cet indice est un nouveau trait de ressemblance entre lui et les poëtes qui, dans la seconde moitié du siècle, se rallièrent à Ronsard [1]. Des Periers, en effet, connaît la mythologie antique et l'appelle souvent à son aide. Lui-même se donne le surnom de Dédalus, et, sans parler du *Cymbalum Mundi,* où chaque figure est recouverte d'un voile mythologique, on le voit, à chaque instant, dans ses vers, invoquer les dieux de l'Olympe ou les gracieuses divinités des eaux et des bois. C'est ainsi que dans la courte épitre à François Ier sur la mort du Dauphin, il cherche à tempérer la douleur du Roi par le souvenir des douleurs divines [2]. Jupiter pleurant Sarpédon, Junon se lamentant sur la blessure de Mars; et dans l'épitaphe même du jeune prince, la boîte de Pandore trouve sa place [3]. Ailleurs, il parlera des Champs Élysées et de l'Arverne [4], ou décrira les tristes figures de Pluton et de Proserpine, et nous montrera les trois Parques et les juges des morts [5]. Cérès [6], Bacchus [7], Phœbus [8], ne lui sont point

çois que la Bourgogne leur a produit le premier celuy qui a commencé à bien user de l'Ode : « C'est Bonaventure Des Periers, comme montre son *Voyage de l'Isle,* adjoutant qu'il ne dit pas cela pour diminuer l'honneur deu a celuy qui de son temps en avait fait un œuvre entier, selon son advis, d'estre immortellement leu et loué; par où il entend sans doute désigner Pierre de Ronsard, qui fut effectivement le premier qui donna le nom grec *ode* à la chose qui estoit desja en usage et qui, pour n'estre pas encore si belle ny si élégante, ne laissoit pas de tendre à une mesme fin. »

[1] Ronsard ne fit, il est vrai, que continuer l'œuvre de Le Maire de Belges et de l'école savante du commencement du seizième siècle, mais avec plus d'ardeur, de suite et surtout avec un art supérieur. (Hatzfeld et Darmesteter, *La littérature française au seizième siècle,* p. 124.)

[2] *Recueil des Œuvres*, p. 108.

[3] *Ibid.*, p. 109.

[4] *Ibid.*, p. 74-75. Épître à Madame Marguerite, fille du Roy.

[5] Caresme prenant, *Recueil des OEuvres*, p. 170.

[6] *Recueil des OEuvres,* p. 60.

[7] *Ibid.*

[8] *Ibid.*, p. 65.

inconnus, et la joyeuse troupe des Dryades, Piérides, Faunes et Tritons, hante familièrement sa poésie.

Ces quelques considérations, et les rapprochements que nous venons de faire, avec tout le respect dû au chef de la Pléiade, entre Des Periers et Ronsard, nous permettent, semble-t-il, de formuler plus nettement encore notre pensée. Bonaventure ne fut ni un grand poëte, ni un grand réformateur en littérature. La poésie fut pour lui une distraction, une consolation plus qu'un besoin génial. Son talent ne suffisait pas à le poser en maître, en modèle. D'autre part, la vie qu'il mena, le temps où il vécut, n'étaient pas propices à faire de lui un littérateur militant, avide de renouveler la langue et la poésie françaises. Il avait trop solidement pris pied à la cour de la reine de Navarre pour ne pas être un fidèle vassal de Marot, qui avait là, lui aussi, sa souveraineté; et il mourut trop jeune pour assister à la révolution qu'amena la Pléiade, et prendre parti contre elle ou pour elle. Des Periers ne prépare donc pas l'œuvre de Ronsard et de Du Bellay, mais il la fait pressentir; il ne diminue pas leur mérite, mais il était digne de l'apprécier. Lui qui admirait les trésors littéraires de l'antiquité, lui, collaborateur d'Estienne Dolet et traducteur de Platon et d'Horace, n'aurait-il pas applaudi à « *l'illustration de la langue française* »; esprit remuant et chercheur, n'en aurait-il pas approuvé les réformes? Lui qui voulait inventer des rhythmes nouveaux, n'eût-il pas, à côté de Ronsard, élevé des odes à ses amours et manié le sonnet avec autant de grâce et de finesse que le rondeau ou le dizain? En un mot, si Des Periers eût vécu jusqu'au temps de la Pléiade, ne s'y serait-il pas franchement rallié?

On doit le croire; ce fait d'ailleurs n'eût pas été surpre-

nant. Outre les causes particulières que nous avons indiquées, il en est une plus générale. Toute révolution a ses avant-coureurs secrets. Tout bouleversement se fait pressentir par des indices manifestes et se prépare lentement, par un secret travail de cristallisation. La réforme que la Pléiade opéra fut sans doute l'œuvre d'un groupe d'hommes de génie, d'esprits audacieux et novateurs; mais ils comptaient parmi les poëtes de l'ancienne école bien des amis qui, peu à peu, adoptaient leurs idées et se trouvent cités côte à côte avec les Ronsard, les Dorat, les Jodelle et les Du Bellay. En voici un exemple, que M. Félix Frank, avec sa sagacité habituelle, a relevé dans les œuvres d'un poëte du milieu du siècle, Loys le Caron, l'un des plus fervents adeptes de la nouvelle école.

Dans le volume publié par lui en 1554, chez Gilles Robinot, sous ce titre : *La poésie de Loys le Caron, Parisien, en cent sonnets, avec plusieurs odes et deux petits poëmes, le Démon d'amour et le Ciel des grâces*, se trouve un passage qui atteste ses relations avec divers auteurs appartenant à l'une et l'autre école.

« Mais quelle troupe chantante !
« Mais quels poëtes sacrez !
« La ialousie me tante
« De les veoir en telz degrez.
« *Ronsard, Saint Gelais, Iodelle*,
« *Sceue, Bellay* gracieux,
« *Dorat, Muret* immortelz,
« *Peruze, le Masconnois*[1],
« *Baif, Panias, Alsinois*,
« *Tahureau* et *Desautelz*.
« *Magny*, mon *de Mesme* encore,
« Vous toutz que la France honnore,
« Vous autres que la faconde
« Fait reluire admirément,
« De vostre langue féconde

[1] Pontus de Tyard ou Gratien Chandon ; mais plutôt le premier, très-connu sous le nom de Masconnois.

« Prodiguez l'or clairement.
« Quoy ? mon *Pasquier* amoureux,
« Veux-tu embrasser ma *Claire* [1] ?
« Nul est que plus ell' éclaire
« Que ton *Monophile* [2] heureux ;
« *Pascal* [3], *Durban*, mon *Capel*,
« *Gohorry*, le *Quercynois* [4],
« Qui ont rendu au François
« Un vaillant bruit éternel,
« *Gruget* et toute sa bande
« Qui en mémoire se bande. »

« Je n'insisterai pas davantage, dit M. Frank, au sujet des « relations ou des sympathies qu'atteste la citation des noms « de ces contemporains, de ces compagnons de la Reine de « Navarre, parmi lesquels on distingue le futur éditeur de « ses *Contes*, Gruget, et la nièce tendrement affectionnée de « cette « première Marguerite des princesses », patronnant « comme elle les arts et les lettres; Muse royale et bienfai- « sante aussi, pareillement saluée par les invocations des « Ronsard, des Magny, des Tahureau et toute leur pléiade. »

Parlant des ressemblances qu'il observe entre Le Caron et Olivier de Magny, après avoir cité les noms de leurs amis communs, M. Frank ajoute :

« Comme dans les pièces liminaires des *Comptes du monde* « *adventureux* [5], les deux écoles, l'ancienne et la moderne, « la demi-gauloise et la ronsardisante, se donnent ici la « main. »

L'une de ces pièces, signée : *Une demoiselle favorable*, confirme ce fait :

« On y voit, en effet, les poëtes novateurs, Ronsard et « Du Bellay, unis dans une louange égale avec les prosa-

[1] Titre d'un ouvrage de le Caron.
[2] Titre du premier ouvrage d'Estienne Pasquier.
[3] Les *Gayetez* de Magny lui sont dédiées.
[4] En marge de cette ligne est portée dans l'original la mention : de Vernassal, qui s'applique évidemment au surnom de Quercynois.
[5] *Op. cit.*, I, p. 10, ss.

« teurs A. D. S. D., l'auteur des *Comptes du monde adven-*
« *tureux*, et Herberay des Essars, le traducteur des *Amadis*,
« appartenant tous deux au mouvement littéraire des années
« antérieures, au groupe intermédiaire de la reine de Na-
« varre, de Clément Marot, de Bonaventure Des Periers et
« de leurs émules : Saint-Gelais, Maurice Scève [1], Hugues
« Salel, Claude Gruget, Denisot, cités dans la note précé-
« dente. Jacques Peletier affirmait cette alliance, lorsqu'il
« souhaitait, vers 1554, la bienvenue au poëte Olivier de
« Magny, passant par Lyon pour gagner l'Italie.

« Un instant compromise par les hostilités réciproques
« de Mellin de Saint-Gelais et de Ronsard, elle était vite
« scellée par la réconciliation qu'amena Des Autels entre
« les deux partis. »

Ce que nous disions à propos de Bonaventure se trouve donc ainsi renforcé par une observation générale émanant d'un chercheur, d'un érudit passionné du seizième siècle. Certes, les deux écoles, celle de Marot et celle de Ronsard, sont bien distantes l'une de l'autre; mais les textes que nous avons cités laissent croire que, si Bonaventure ne fût pas mort en 1544, il aurait, lui aussi, pris sa place dans ce cercle de talents si variés, que la Pléiade unifia peu à peu, après s'être entièrement dégagée, « par le temps écoulé et « par les morts survenues, de toute influence étrangère à « ses propres tendances ».

Nous ne saurions terminer ce chapitre, où nous avons particulièrement insisté sur le goût de Des Periers pour les classiques anciens, sans dire quelques mots de ses essais de

[1] « Ce fust, dit Pasquier en parlant de la Pléiade, une belle guerre que l'on entreprint contre l'ignorance, dont j'attribue l'avant-garde à Sève, Bèze et Pelletier. » *Recherches sur la France*, VII, ch. VII, p. 616. Cf. Éd. Feugère, II, p. 21.

traductions en vers. Il nous en est parvenu deux. L'une est tirée d'Horace; l'autre, soi-disant de Sénèque, et intitulée : *Traité des quatre princesses de vie humaine*[1].

La traduction d'Horace est la paraphrase en vers blancs de la première satire[2]. Est-ce le seul essai que fit Bonaventure de traduire en vers les maîtres de l'antiquité ? Prosper Marchand[3] a l'air de croire qu'il est resté « quelques traductions d'Horace, par Des Periers, dans certains mémoires manuscrits qu'on lui attribue », et dont nous n'avons pu retrouver la trace. Paul Lacroix a même avancé qu'il pourrait bien être l'auteur d'une traduction de toutes les *épîtres,* imprimée à Lyon en 1537[4]. M. Lacour pense que cette tentative de traduction dut être conseillée à Bonaventure par son ami Jacques Peletier, l'un des premiers traducteurs en vers des œuvres d'Horace.

La pièce de Bonaventure qui fut insérée par Antoine Du Moulin dans le recueil de ses poésies est en vers blancs. L'auteur, en supprimant la rime, a éludé ainsi l'une des plus graves difficultés de notre prosodie. Néanmoins, cette prose, scandée en vers de huit syllabes, offre encore une certaine harmonie. En général, Des Periers serre le sens d'assez près, et plus d'un passage est adroitement rendu :

« D'ont vient cela, mon amy Pierre, que jamais[5] nul ne se contente de son estat, soit que Fortune le luy ayt offert et donné, ou que luy-mesme l'ayt choisy pour certaine cause

[1] Voir plus haut, p. 123.

[2] Des mal contens, *Recueil des OEuvres,* p. 97.

[3] Dict. histor., II, 79, A.

[4] Nous n'avons pu nous procurer ce rarissime volume. Voir la *notice* en tête de l'Édit. du *Cymbalum Mundi*, Paris, Delahays, 1858, p. XXXII et note 2.

[5] « Qui fit, Mæcenas, ut nemo, quam sibi sortem
« Seu ratio dederit, seu fors objecerit, illa
« Contentus vivat, laudet diversa sequentes ?
« O fortunati mercatores ! gravis annis
« Miles ait, multo jam fractus membra labore.

et raison ? Que les marchands sont heureux ! dict le vieil souldard qui se sent tout rompu de peine et de coups. »

Puis, comme cette langue rapide et brusque du seizième siècle rend bien la phrase vive et entrecoupée du poëte latin [1] :

« Si quelque Dieu disait ainsi à telle manière de gens : « Çà que je donne à un chacun de vous ce que plus il dé- « sire ; toy qui estois souldart naguères, à ce coup mar- « chant deviendras ; et vous, Monsieur le conseiller, serez « bon homme de village. Or puisqu'avez changé d'estatz, « vuydez d'icy, allez-vous en, sus, haye, avant, qu'atten- « dez-vous ? »

Quelle jolie hardiesse d'expression, lorsqu'il parle de la fourmi qui n'est pas « nonchalante de l'avenir » ! Quelle heureuse inversion il sait trouver pour traduire mot à mot le vers latin [2]..... « Comme faict le petit formy, de *grand* « *labeur parfaict exemple*, qui porte et traîne à tout sa « bouche, tout cela qu'il peut au monceau qu'il faict, luy « qui n'est ignorant, ny nonchalant de l'advenir. »

Citons encore un passage où le traducteur a su conserver en français la malicieuse intention et le pittoresque langage du satirique latin. Comparant le riche à Tantale, il s'écrie :

« Pourquoy ris-tu ? C'est de toy même que, le nom seu- « lement changé, la fable est feincte et racomptée. Tu dors « dessus tes sacz d'écus en souhaitant davantage, et, « comme si c'estoit relique, es contrainct de t'en abstenir

1 « .....Si quis deus : En ego, dicat,
« Jam faciam, quod vultis : eris tu, qui modo miles,
« Mercator ; tu consultus modo, rusticus : hinc vos,
« Vos hinc mutatis discedite partibus... Eia,
« Quid statis ?... »
« .....sicut

2 « Parvula (nam exemplo est) magni formica laboris
« Ore trahit quodcumque potest, atque addit acervo
« Quem struit, haud ignara ac non incauta futuri. »

« et n'en prendre que le regard, tout ainsi que d'un tableau « peinct[1]. » Ces exemples suffisent à montrer comment Bonaventure pénétrait la pensée des maîtres anciens et l'adresse avec laquelle il savait les traduire.

Quant à la traduction du traité : *De quatuor virtutibus cardinalibus*[2], l'œuvre de Des Periers, que nous avons comparée avec l'original, est une imitation assez fidèle du texte latin. Les vers n'offrent rien de saillant, et, comme la pensée qu'ils expriment est souvent fort abstraite, ils manquent en général de souplesse et de facilité. Cependant, quelques-uns de ces vers sont plus facilement tournés, et le poëte gaulois reparaît sous le masque d'emprunt du traducteur :

« Le ris, vrayment, doit bien estre reprins,
« Qui sans mesure en la bouche est comprins,
« Ou esclaffé tant que la gorge en fend,
« Tel que le faict ou la femme ou l'enfant.
« Le ris maling, fol, hault et desdaingneux,
« Ou de meschef d'autruy, est ris hayneux.
« Si aux propos joyeux es invité,
« Traiter les dois avecques dignité,
« Si sagement que quelcun ne s'en fasche;
« De les ouyr on ne t'en tienne lasche.
« En toy ne soit donc flatteuse risée,
« Maintiens plus tost civilité prisée.
« Tes plaisans dictz soient faictz sans mosquerie,
« Tes mots joyeux soient dictz sans resverie,
« Ton ris sans moue, et sans cry ton parler;
« Sans bruyt aussi doit estre ton aller. »

Pour terminer ce qui a trait aux traductions du poëte Des Periers, nous devons trancher ici une question d'au-

[1] « .....Quid rides? mutato nomine, de te
« Fabula narratur. Congestis undique seeis
« Indormis inhians et tanquam parcere sacris
« Cogeris, aut pictis tanquam gaudere tabellis. »

[2] On a souvent imprimé à part cet opuscule. Hain décrit sous les numéros 14614 à 14632 dix-neuf éditions différentes du Traité *de quatuor virtutibus cardinalibus* imprimé dans le quinzième siècle avec ou sans date. La traduction de Des Periers parut avec l'*Andrie*.

thenticité souvent débattue au sujet de l'*Andrie* de Térence.

Des Periers est-il l'auteur de cette traduction en vers ? Ni Charles Nodier, ni Paul Lacroix ne le mettaient en doute. M. Lacour n'admet pas que cette œuvre soit de la plume de Bonaventure ; il ne l'a ajoutée au *Recueil des OEuvres* édité par Du Moulin que par une sorte de condescendance envers une erreur quelquefois admise. La bibliographie doit nous venir en aide pour trancher cette question. La première édition, que personne n'a vue, et que citent seuls l'abbé Goujet et le P. Niceron, parut en 1537, à Lyon, chez Thibaud Payan[1]. L'édition suivante, de 1555, fut aussi donnée par Thibaud Payan. C'est probablement une reproduction de celle de 1537. En voici le titre exact :

Première comédie de Térence, l'Andrie, nouvellement traduite et mise en ryme françoyse. Plus un Traité des quatre vertus cardinales, selon Senèque. A Lyon, par Thibaud Payan, 1555.

Il faut observer que le nom de Des Periers ne se trouve que sur le titre spécial de la partie du volume renfermant la traduction du *Traité des quatre princesses de vie humaine*. En tout cas, ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux éditions, l'*Andrie* ne porte le nom du traducteur. Paul Lacroix explique la disparition de tous les exemplaires de l'édition de 1537, par la défaveur qui s'était alors attachée à l'auteur du *Cymbalum Mundi*.

[1] Beauchamp (*Recherches sur le théâtre de France*, t. I, p. 329) ne met pas son existence en doute, et C. Nodier dit « qu'elle lui est démontrée ». Saint-Léger prétend que l'*Andrie* fut imprimée en 1537 chez Thibauld Paysan (*sic*), in-8, puis, en 1544, chez de Tournes, in-8 (il confond avec le *Recueil des OEuvres*). Papillon (*Bibl. des auteurs de Bourgogne*) indique une édition de 1544 aussi introuvable que celle de 1537.

On voit que les bibliographes avaient livré carrière à leur fantaisie au sujet de l'œuvre qui nous occupe. (Cf. Lacour, *Op. cit.*, p. xxxiv et 188.)

Le plus sincère témoignage nous semble être fourni par Du Verdier, *Op. cit.*, III, p. 374. Il collationne ainsi le volume : *Première comédie de Térence* intitulée l'*Andrie*, mise en rime françoise par traducteur inconnu, à Lyon, in-8, par Thibaud Payan.

Cet argument ne nous semble pas péremptoire; en 1538, Des Periers rééditait à Lyon le *Cymbalum Mundi;* et le *Voyage à l'Isle Barbe*, en mai 1539, prouve, ainsi que nous l'avons constaté, que le valet de chambre de la reine de Navarre était encore fort bien accueilli et considéré[1].

« Il est impossible, ajoute Paul Lacroix, qu'on ait « songé à réunir, en 1555, deux ouvrages aussi disparates « que cette comédie de Térence et le *Traité* de Senèque, « si Bonaventure n'avait pas été le traducteur de l'un et de « l'autre, d'autant plus que le *Traité des quatre prin-* « *cesses de vie humaine* avait déjà paru dans les œuvres de « 1544. »

Cela encore ne nous semble pas une preuve de l'authenticité de la traduction. Il se peut fort bien qu'on ait réuni en un volume ces deux œuvres, l'une d'un auteur connu, l'autre anonyme, alors que l'une et l'autre étaient des traductions du latin en vers français; il n'était pas rare de voir réunir ainsi les écrits de différents auteurs sous la même couverture. Nous en avons un exemple dans le volume retrouvé par feu M. le baron James de Rothschild. Les vers de Saint-Gelais occupent une moitié du volume, et les poésies « tant de Bonaventure Des Periers que d'autres poëtes françois », sont contenues dans la seconde moitié[2]. Il est enfin à supposer que, si cette traduction de l'*Andrie* avait passé à l'époque pour être l'œuvre de Des Periers, l'éditeur Thibaud Payan eût mis son nom en tête du volume, et non sur le titre particulier du *Traité des quatre princesses de vie humaine*. Ainsi tous les indices fournis par la biblio-

[1] Nous en dirons autant de l'édition de 1555. Pourquoi aurait-on hésité à mettre le nom de Des Periers en tête du volume contenant l'*Andrie* et les *Quatre Princesses,* alors que de Tournes, en 1544. avait publié le *Recueil des OEuvres,* et qu'en 1558 Robert Granjon éditait les *Joyeux Devis?*

[2] Voir bibliographie.

graphie doivent nous empêcher d'accorder à Bonaventure la paternité de cette traduction.

D'autre part, la dédicace « aux lecteurs », placée en tête de la traduction, semble confirmer notre point de vue.

« .....Je commençai cette traduction,

dit l'auteur,

« Quelque temps ha.....
« Comme par passe temps.
« J'y employais quelque peu de mon temps
« Après avoir longuement travaillé
« En un autre art où je suis appelé,
« Qui ne permet qu'ailleurs le cœur s'addonne,
« Ny que grand temps à mon plaisir je donne.
« Aussi j'ay bien esté aucunes foys
« Sans y toucher plus de cinq à six mois. »

Ces vers sont-ils de Des Periers?

Si cette traduction a été éditée en 1537, quel serait *l'autre art* auquel notre poëte aurait *été appelé* et qui l'aurait obligé à laisser quelquefois son travail, *sans y toucher plus de cinq à six mois?*

Est-ce bien ainsi que devait parler un homme qui avait consacré toute sa vie aux lettres et qui n'avait jamais songé à un autre art? Ne doit-on pas supposer plutôt que ces vers sont d'un homme très-occupé *d'un métier*, littérateur par goût, rimeur par occasion et à moments perdus? Ainsi ne pourrait-on pas chercher l'auteur de ces vers parmi les nombreux typographes lyonnais du temps, amis des lettres autant que de leur art, qui passaient leurs loisirs la plume à la main?

L'auteur dit plus loin qu'il ne songeait pas d'abord à publier son œuvre, mais qu'il se plaisait à la lire

« .....Avec aucung amy privez
« Ou, en lisant, ainsi que vous savez
« On repollit et on lime toujours.
« De faict aussi, de là à quelques jours,

« Je le trouvai un peu plus gracieux
« Que de coutume, et qu'il contentait mieux
« Les escoutants ; tant que je leur promis
« Le publier. »

Nous ne pouvons nous figurer Bonaventure entre les années 1535-1537[1], menant une vie telle que nous la dépeint le traducteur dans sa dédicace. Cette période de l'existence de Bonaventure fut très-probablement partagée entre ses voyages à Avignon, à Montpellier, dans les vallées vaudoises, et ses travaux avec Olivetan et Dolet. Or, l'homme qui a écrit les vers ci-dessus devait mener une vie sédentaire, uniformément remplie par la besogne quotidienne; il consacrait ses rares loisirs à converser avec des amis lettrés *ou à repolir et limer comme par passe-temps* une œuvre de longue haleine.

Enfin, il dit en terminant : « *Excusez..... que cecy n'est que mon apprentissage, qui vous promet quelques cas davantage.* » Des Periers, en 1537, portait déjà le titre de valet de chambre de la reine de Navarre. Il était un érudit, un poëte aimé des Lyonnais, et cette trop grande modestie eût été, de sa part, de l'affectation.

Quant à la valeur de la traduction elle-même, deux critiques l'ont appréciée, et cela très-différemment. Madame Dacier, qui l'avait parcourue, dit :

« J'en ai assés veu pour plaindre le sort de Térence d'a-
« voir à ses côtés des compagnons si indignes de lui. »

Gouget, bien moins sévère, s'exprime comme suit :

« J'y trouve ce naïf et ce naturel qui ont fait tant de
« plaisir dans cette traduction de l'*Eunuque* (de Baïf), et je
« puis dire même qu'à l'exception d'un petit nombre de
« passages, la version est exacte et fidèle. Il y a des en-

[1] Ce travail, que l'auteur dit avoir interrompu *aucunes foys plus de cinq ou six moys*, doit bien avoir duré plusieurs années.

« droits un peu paraphrasés, mais il y en a aussi qui sont « rendus avec une précision dont madame Dacier elle-« même s'est quelquefois écartée. »

Il blâme ensuite Des Periers d'avoir employé trop de proverbes et de n'avoir « pas su trouver, en bien des endroits, « des termes convenables à la délicatesse de nos mœurs ».

A notre avis, au cas même où les motifs allégués plus haut ne nous auraient déjà fait rayer l'*Andrie* du *Recueil des OEuvres,* l'étude seule de la versification nous y autoriserait. Certes, Bonaventure a commis des vers qui nous paraissent faibles. Mais il n'a jamais laissé passer des négligences comme celles qu'on peut relever dans cette traduction.

Ainsi, dans le prologue, l'auteur dit :

« Ce néantmoins, il est là demouré
« En attendant quelque faveur meilleure
« Des temps, *qu'el n'est* en règne pour cette heure[1]. »

Cette phrase coupée en deux, cette élision facile à éviter à qui sait manier les vers, tout indique un versificateur bien novice. Or, en 1537, Bonaventure ne se fût pas permis de semblables licences. Plus loin, dans le prologue, le traducteur fait rimer *mieux* et *Gruinus,* ce qui donne, observe M. Lacour, une idée singulière de la prononciation de l'auteur. Nous aurions à fournir bien d'autres exemples de semblables négligences, mais il nous paraît que l'ensemble des objections déjà mentionnées suffit, et que l'on ne peut, sans être accusé d'entêtement, ajouter l'*Andrie* au bagage littéraire du poëte bourguignon.

[1] *Recueil des OEuvres,* p. 189 (de l'édition Lacour).

TROISIÈME PARTIE

LA PROSODIE DE DES PERIERS

Bien que l'œuvre en vers de Bonaventure Des Periers soit peu considérable, elle offre une grande variété de rhythmes, les uns nouveaux, les autres déjà usités par les poëtes contemporains. Examinons-les méthodiquement.

Suivant les principes et les habitudes de Marot, Des Periers se sert peu du vers alexandrin[1]. « Il le voit du « même œil qu'il verrait la Joyeuse de Charlemagne ou « une vieille armure trop pesante, et ne se sent pas de « force à le porter. L'honneur d'avoir soulevé et com- « mencé à dérouiller le vers *héroïque* appartient en « entier à Ronsard et à son école[2]. »

Le vers qu'il adopte le plus souvent est le décasyllabe, que tous les vieux poëtes ont aimé, dont Marot a si bien compris et fait sentir le charme et la légèreté, et « duquel « on pourrait dire que son irrégularité même est une espiè- « glerie de l'amour[3] ». Comme Marot, Des Periers évite

[1] On ne trouve que deux courtes pièces dans le *Recueil des OEuvres* où Des Periers ait essayé des vers alexandrins : *Salut à la Reine de Navarre, Recueil des OEuvres*, p. 143; *D'une mule qu'on menait vendre, ibid.*, 159.

[2] Sainte-Beuve, *Op. cit.*, p. 32.

[3] Sainte-Beuve, *Op cit.*, p. 31.

que la césure tombe sur une syllabe muette, du moins sans qu'elle s'élide. C'est ainsi qu'il dira :

« Puisque je sais de quelle humanité
« Elle est douée en tout temps et saison
. . . . . .
« Car je t'ay veue au milieu de l'Église
. . . . . .
« Une piteuse et griefve maladie, etc. »

Il n'aurait pas dit :

« La piteuse, la griefve maladie. »

C'est à Jean Le Maire de Belges que l'on doit cette réforme dans la prosodie française. Marot avait appris de lui à observer cette règle nouvelle. Il dit dans la préface de l'*Adolescence Clémentine*[1] :

« Nous commencerons par la première églogue des « Bucoliques Virgilianes, translatées (certes) en grande « jeunesse[2], comme pourrez en plusieurs sortes congnois- « tre, mesmement par les coupes féminines que je n'obser- « vois encore alors, dont Jean Le Maire de Belges (en les « m'apprenant) me reprint. »

Mais, si Bonaventure a le respect de l'élision lorsque le premier hémistiche se termine par une syllabe muette, son oreille est moins sensible quand cette syllabe survient au milieu du vers. Tantôt en effet, il s'en sert comme d'une syllabe sonore :

« Comparez puis à pluye ma doctrine
« Et mon parler à rousée coulant[3]. »

Tantôt il fait l'apocope :

[1] Éd. Janet, t. IV, p. 189.
[2] En 1532.
[3] Nous avons déjà fait observer que les traductions de psaumes et de cantiques doivent avoir été faites par Des Periers lors de son premier séjour à Lyon, soit vers 1535. Il a pu dans la suite châtier sa poésie.

« Alègre, plaisante et doulce (la bonne femme)
« Non rebourse
« Toujours fortifi' ses bras[1]. »

Ou encore :

« Las! quell' pitié il y ha au honteux[2].
« Le plus empeschant la voie de salut[3], etc. »

Les négligences d'ailleurs sont assez rares, et le reproche ne peut en être adressé au seul Bonaventure; les poëtes de ce temps se sont tous rendus coupables de semblables licences. Comme eux aussi, comme Marot, son maître, il se permet de fréquents enjambements que l'allure du vers décasyllabe et le ton de la poésie où il s'emploie suffisent à légitimer[4]. « Toujours rempli des Grecs et des Latins, dit « la Harpe, Ronsard lui-même va sans cesse enjambant d'un « vers sur l'autre. » Citons encore deux passages où Des Periers, en voulant rechercher une rime riche et bizarre, s'est permis un enjambement forcé :

« Soient tes désirs et tes souhaitz mis en ce
« Que désirer peuz des bons en présence[5].....
« Quand à son loz rien ne t'y cognois, en ce
« Qu'il semble, à veoir, que tu veuilles tascher
« La plus grand'part soubz silence cacher[6]. »

Ici et là, d'ailleurs, dans les œuvres de Bonaventure reparaissent même de ces enfantillages poétiques, parfois élégants, souvent ridicules, tels que les affectionnaient les

[1] *Recueil des Œuvres*, p. 105.
[2] *Recueil des Œuvres*, p. 130.
[3] *Recueil des Œuvres*, p. 169. Caresme prenant. Dans les chansons (p. 165) nous relevons ce vers qui nous semble avoir subi une altération :

« Car la complaincte ne peult mon mal estaindre. »

Il y a là une véritable faute de quantité que Bonaventure ne peut avoir commise.
[4] « Les poëtes de ce temps font perpétuellement la même faute », dit Quicherat, et il cite à l'appui Baïf, Regnier et du Bartas. Et plus loin : « L'enjambement est admis dans le vers de dix syllabes »
[5] *Recueil des Œuvres*, p. 118, v. 17 et 18.
[6] *Recueil des Œuvres*, p. 145, v. 2.

poëtes du commencement du siècle et qui ont tenté parfois Marot lui-même.

Tantôt ce sont des rimes *équivoquées*, « où les dernières « syllabes d'un vers sont reprises à la fin du vers suivant, « dans un sens différent, souvent avec une orthographe « tout autre[1] ». Il écrira par exemple à la reine de Navarre :

« Servir pourray d'un bien franc aumosnier,
« Car je ne sçay point l'aumosne nyer,
« Ou si tu veulx que sois ton secretaire,
« Je scaurais bien le poinct du secret taire[2]. »

Le *Recueil des Œuvres* nous fournit cent exemples de vers semblables[3].

Ailleurs ce sont des rimes *kyrielles*, comme dans la *Ballade à la Royne de Navarre*[4], où chaque dizain est formé de rimes *été, son, elle, ien,* et où ce même vers reparaît à la fin de chaque couplet :

« Je luy fais tort, que ne luy rendz le sien. »

Nous en avons un autre exemple dans les chansons à Claude Bectone[5].

Puis des rimes *enchaînées*, parentes de la rime *annexée*. « La rime enchaînée reprend au commencement d'un vers « le dernier ou les derniers mots du précédent, de manière « à produire non pas une parité de sons, mais un enchaî- « nement de sens[6]. »

« Par ton regard tu me fais esperer,
« En espérant, n'y convient endurer,
« En endurant ne me fault jà complaindre, etc.[7] »

[1] Quicherat, *Op. cit.*, p. 462.
[2] *Recueil des Œuvres*, p. 140.
[3] Voir p. 73, 108, 136, 140, 147, 152, 159, 166, etc.
[4] *Recueil des Œuvres*, p. 139.
[5] Voir p. 163, 164 et notre Appendice.
[6] Quicherat, *Op. cit.*, p. 461.
[7] *Chansons, Recueil des Œuvres*, p. 165.

Ces quelques observations nous prouvent que Des Periers a usé du vers décasyllabe suivant les mêmes règles que Marot et ses contemporains. Il a, en outre, à l'exemple d'anciens poëtes[1], cherché à en modifier la coupe en faisant tomber la césure après la cinquième syllabe. Il faut lire la pièce intitulée *Caresme prenant en taratantara*[2]. Ce mot lui-même indique la coupe du vers en deux hémistiches égaux de cinq syllabes :

« Caresme prenant, c'est pour vray le diable,
« Le diable d'enfer plus insatiable, etc. »

Régnier-Desmarais, en 1670, composa des vers sur ce rhythme :

« Que l'homme est, Timandre, une foible chose,
« Il s'aime pourtant, s'applaudit, s'impose. »

L'abbé-poëte se fit passer pour en être l'inventeur, ignorant sans doute la poésie de Des Periers. Voltaire, non sans raison, trouve que ce rhythme présente une certaine monotonie : « Ce genre de vers français, dit-il, ne pou-« vant avoir que des hémistiches de cinq syllabes égales, « et ces deux mesures étant trop courtes et trop rappro-« chées, il en résulte nécessairement cette uniformité « ennuyeuse qu'on ne peut rompre comme dans les vers « alexandrins. »

« ..... Ces vers de cinq pieds, à deux hémistiches égaux, « pourraient se souffrir dans les chansons, mais ils ne

[1] Voyez le *Nouveau Recueil de contes, dits fabliaux,* publié par M. Jubinal (II, p. 377). Il s'y trouve une chanson sur ce rhythme :

« Arras est école de tout bien entendre...
« Je vis l'autre jour le ciel sus se fendre.
« Dieu volait d'Arras les mottets apprendre. »

Cf. Quicherat, *Op. cit.*, p. 178. Un autre exemple moins ancien est : *Le jardin amoureux, contenant toutes les règles d'amour.* Lyon, 1501.

[2] *Recueil des OEuvres,* p. 169.

« pourraient être tolérés dans des ouvrages de longue « haleine[1]. »

On sait que Béranger avait repris ce mètre, et que nos poëtes contemporains l'ont gracieusement remis en honneur; notre langue, assouplie, s'y est plus facilement prêtée.

On ne trouve pas dans les poésies de Des Periers de vers de neuf syllabes. Mais le vers de huit lui est familier. Il l'emploie, comme le décasyllabe, dans les dizains, huitains, quatrains, chansons, épîtres, rondeaux, et, en général, dans ses plus courtes pièces. Nous avons mentionné sa traduction d'Horace[2] en vers blancs de huit syllabes, mais cette infraction à l'une des règles fondamentales de notre prosodie ne semble avoir été qu'un jeu de versificateur lettré. Des Periers respectait trop la rime pour songer à la détrôner.

Le vers de sept syllabes, que La Fontaine et Chaulieu ont su manier avec tant d'aisance, est fort ancien[3]; Bonaventure a composé sur ce mètre les deux pièces au Roi sur la mort du Dauphin[4] et l'épitaphe du jeune prince[5] :

« François (que Dieu tienne en vie),
« N'ayes sur ton filz envie
« Qu'il est possesseur des cieulx
« Et jà compaignon des Dieux. »

Le *Cantique de Siméon*[6] est écrit en vers de six syllabes, ainsi qu'une petite pièce dédiée à Marguerite de

[1] Quicherat, p. 179.
[2] V. plus haut.
[3] Cf. Quicherat, p. 536. On trouvera des exemples de ce mètre dans Thibault, dans le *Nouveau Recueil* de M. Jubinal, dans Froissart, Alain Chartier, J. Marot, etc.
[4] *Recueil des Œuvres*, p. 107, 108.
[5] *Ibid.*, p. 109.
[6] *Ibid.*, p. 87.

Navarre[1], où le poëte enseigne à la Reine quelle est sa devise :

« Loysir et liberté,
« C'est bien son seul desir,
« Ce seroit un plaisir
« Pour traicter vérité. »

On retrouve encore des vers de sept et de six syllabes, ainsi que de petits vers plus courts encore, dans des odes et chansons dont nous allons tenter d'analyser les mètres.

Nous avons dû, en parlant de Ronsard et des modèles qu'il a trouvés chez Bonaventure, citer quelques-unes de ces pièces où le poëte bourguignon s'est élevé jusqu'à l'ode. Il n'est pas sans utilité ni sans intérêt de reprendre une à une ces diverses formes lyriques.

La première, la plus simple est composée de strophes de six vers[2]. En voici le type :

« Si mon style
« Inutile
« Sent un coup vostre faveur,
« Je ne doubte
« Qu'il ne gouste
« D'amytié quelque saveur. »

Comme on le voit, la strophe est composée de six vers : savoir quatre vers de trois syllabes, à rimes féminines, rimant deux à deux, et deux vers de sept syllabes à rimes masculines, rimant ensemble. « Dans nos vieux poëtes les « vers de trois syllabes sont fréquemment mélangés à ceux « de huit et de sept sans former de stances régulières », dit Quicherat[3]. Il cite Thibault, Christine, Marot, Du Bellay. Mais les combinaisons qu'il indique ne sont pas celles que

[1] *Recueil des OEuvres*, p. 169.
[2] « Queste d'amytié », strophe 3. *Recueil des OEuvres*, p. 46. Imité par Ronsard, II, p. 464.
[3] *Op. cit.*, p. 553.

nous relevons chez Des Periers, sauf un seul exemple emprunté à Michel Marot :

« Je n'ai grâce
« De l'audace
« Telle que mon père avoit,
« Ni la Reine
« Souveraine
« Dont si bien chanter souloit. »

Des Periers serait donc l'inventeur de cette strophe reproduite après lui par Ronsard et par le fils du grand Marot.

Des Periers a même compliqué cette strophe dans les couplets de son *Chant de vendanges* [1] :

« Maint satyre
« Se retire
« Des vignes à la maison,
« Tant pour rire
« Que pour dire
« Des sornettes à foison.
« C'est bien raison,
« Veu la saison
« De vendange tant chérie,
« Qu'on meine joyeuse vie. »

Ici le couplet est de dix vers. Le poëte ajoute à la strophe de six vers, que nous avons décrite plus haut, quatre vers, soit deux vers de quatre syllabes à rimes masculines plates, rimant avec le sixième vers, et deux vers de sept syllabes, également à rimes suivies, mais féminines. Nous n'avons pas retrouvé d'autres exemples de cette strophe, qui a dû être écrite pour s'adapter à un air alors connu.

Une autre combinaison du vers de sept et du vers de trois syllabes se présente, dans le *Cri touchant de trouver la bonne femme* [2] :

« Elle, pitoyable et bonne,
« Tend et donne

[1] *Recueil des Œuvres*, p. 92.
[2] *Recueil des Œuvres*, p. 103.

« Sa main, où gist pouvreté
« Et console par aumosne
« La personne
« Qui est en nécessité[1]. »

Observons que cette strophe de six vers en contient quatre de sept syllabes et seulement deux de trois. Les vers 1, 2, 4, 5, sont de même rime. Le vers 3 rime avec le vers 6. Ceux qui, avant ou après Bonaventure, ont fait usage de ce rhythme ne se sont pas astreints à n'avoir que deux rimes dans toute la strophe. Chez ces poëtes, les vers 1 et 2 n'ont pas la même rime que les vers 4 et 5[2].

Des Periers a mélangé aussi le vers de sept syllabes avec le vers de quatre et le vers de deux syllabes. L'épître à *Clément Marot, père des poetes françoys*[3], est écrite en strophes de six vers.

Les deux premiers (un vers de deux et un vers de quatre syllabes) riment ensemble. De même le quatrième et le cinquième, le troisième et le sixième :

« Mon pere,
« J'ay veu mon frere
« Accoustré mignonnement;
« Que je m'en taise
« De l'aise,
« Je ne pourrais bonnement. »

Enfin, le *Voyage de Lyon à Notre-Dame-de-l'Isle*[4] est la pièce que Bonaventure a écrite dans le rhythme le plus compliqué. En effet, il renverse dans la seconde strophe l'ordre des premier et deuxième, quatrième et cinquième vers de la strophe précédente, et cette sorte d'alternance

[1] *Recueil des OEuvres*, p. 105.
[2] Voir Meschinot, *Chiabrera en Italie*. Marot, ps. xxxviii. Janet, II, p. 119. — Du Bellay ; — Ronsard, éd. Blanchemain, I, p. 220 ; II, p. 190 ; — Remy Belleau, *Chanson d'Avril* dans les *Bergeries*.
[3] *Recueil des OEuvres*, p. 75.
[4] *Recueil des OEuvres*, p 54.

se reproduit de deux en deux strophes durant toute la poésie.

En outre, les vers de trois syllabes sont remplacés par des vers dissyllabes :

« Ou es tu,
« Prince, en vertu
« Tant parfaict ? Soixante mille
« Seront témoings
« (Pour le moins)
« De l'honneur de ta famille.
« Mais à tant monte
« Le compte,
« Que de Phœbus, sans doubter,
« La veue
« Claire et aguë
« S'éblouyt à les compter[1]. »

La première strophe, on le voit, se compose d'un vers de trois, d'un vers de quatre, d'un vers de sept. Le vers un et le vers deux riment; de même le vers quatre et le vers cinq, le vers trois et le vers six.

Dans la seconde, l'ordre des petits vers est interverti. Le premier vers, de quatre syllabes, remplace le premier vers de trois syllabes de la strophe précédente. Le second vers, de deux syllabes, remplace un vers de quatre syllabes.

Remarquons enfin que chaque strophe commence par un vers à rime de même nature que le dernier vers de la strophe précédente.

Bonaventure a, en général, observé ou plutôt deviné les règles prosodiques auxquelles doivent se plier la strophe et le couplet.

Le plus souvent, le sens est complet à la fin de chaque strophe.

Il a, dans sa *Queste d'amytié*[2] et dans son *Épistre à Clément Marot*[3], respecté la loi de l'alternance des rimes;

[1] *Recueil des OEuvres*, p. 65.
[2] P. 46.
[3] P. 75.

chaque strophe commence par une rime féminine pour se terminer par une rime masculine.

Il évite aussi, par une naturelle délicatesse d'oreille, les consonnances de rimes masculines et féminines entre le dernier vers d'une stance et le premier de la stance suivante.

Ce qui manquait donc à Des Periers, ce n'était ni l'instinct prosodique, ni la facilité à couler sa pensée dans le moule de l'ode. Il en avait pressenti les règles et s'y serait aisément soumis. Mais ces règles n'existaient pas encore; et c'est à Malherbe que devait revenir l'honneur de les imposer.

Enfin, Bonaventure avait dû s'essayer dans la poésie dite *mesurée* où l'on cherchait à reproduire avec la langue française les rhythmes latins. En effet, ce n'est pas, comme on le croit communément, Étienne Jodelle qui fut l'inventeur de ce genre qu'imitèrent Denisot et Pasquier. Avant eux, un petit poëte, aujourd'hui oublié, *Mousset*, traduisit en vers mesurés l'*Iliade* et l'*Odyssée*. D'Aubigné [1] dit que cette traduction remonte à environ cent ans en arrière, et en cite le premier vers :

« Chante, déesse, le cœur furieux et l'ire d'Achilles. »

Mais ce qui nous intéresse davantage, c'est la note suivante de Prosper Marchand [2] :

« Un seul auteur, dit-il, imita alors Mousset, et est resté « à cet égard aussi inconnu que lui. Cet auteur est le fa- « meux Bonaventure Des Periers, dont le *Cymbalum* a fait « autrefois tant de bruit dans le monde, mais dont on n'a

[1] *Petites OEuvres mêlées*, p. 126. Éditées chez Pierre Aubert, 1630.

[2] *Dictionnaire historique*, t. II, p. 79, A. Voy. aussi E. Egger. *Hellénisme en France*, t. I, p. 274, et *Œuvres de E. Pasquier*, éd. L. Feugère, II, p. 79, note.

« pas même connu les vers mesurés. Des Accords est le « seul que je sache qui en ait parlé. Encore ne l'a-t-il fait « qu'en deux mots et simplement, par occasion. Voici ce « qu'il en dit :

« Bonaventure Des Periers, Arnay-le-Duchois, s'en est « voulu mesler (de faire des vers mesurés) en la traduction « de quelques vers d'Horace; comme aussi de notre temps « quelques-uns qui ont voulu réformer notre poésie selon « les quantités et mesures latines. Mais cela est si froid que « rien plus, et il est bien asseuré que telles œuvres ne vi- « vront pas. Je ne dis pas que pour plaisir et pour dompter « la romaine arrogance, nous n'en puissions faire par forme « d'esbat, et je suis de l'opinion de Belleau qui disait qu'il « en fallait faire pour dire : J'en ai fait, mais ce n'est nul « grand cas. Nous ferons toujours nos vers rimés, car sans « rimes ils ne sauraient être vers. »

« Quelque superficiel et badin que fût Des Accords, con- « tinue Prosper Marchand, il a très-judicieusement pensé « à cet égard; et il est très-honorable pour lui que dans « ces derniers temps, nos plus habiles gens aient pensé de « même. »

Le savant commentateur ajoute que les essais de poésie mesurée de Bonaventure n'ont pas dû être imprimés et ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

Résumons brièvement et d'une façon méthodique les traits principaux de la prosodie de Des Periers.

Il a employé presque toutes les sortes de *rhythmes*. Cependant, il préfère à l'*alexandrin* le vers de *dix syllabes*. Il observe la *césure*, s'interdit les *coupes féminines* et, suivant l'usage des poëtes du temps, *enjambe* volontiers d'un vers sur l'autre. En général, chez lui, la *rime* est riche. Elle est

très-rarement *insuffisante*[1]. Enfin, il est bien des rimes qui nous sembleraient fausses et que la prononciation du seizième siècle autorise. Ces faits-là sont trop connus pour nous arrêter longtemps. Citons néanmoins quelques exemples de ces rimes qui nous étonnent à juste titre. En voici où le son de la voyelle nous paraît altéré :

François (*adj*) *et sois* (*Rec.*, p. 113), ou encore *navarrois-verrois* (condit. de voir) (*Rec.*, p. 155); *asseure-meilleure*[2] (*Rec.*, p. 163), *seurs-ravisseurs* (*Rec.*, p. 125); *seurs-sœurs* (*Rec.*, p. 128); *Espaigne-baigne* (*Rec.*, p. 116). On prononçait peut-être alors *espêgne* (*Cf.* Quicherat, *Op. cit.*, p. 359); *console-saoule* (p. 116), *œuvre-descœuvre* (p. 179).

Ailleurs, la consonne a une autre valeur que dans notre français moderne. Ex. :

Aimer-amer (p. 164), *fille-file*[3] (p. 60), *manifeste-feste* (p. 132), *dextre-estre* (p. 183), et *dextre-senestre* (p. 59), *accepte-ceste* (p. 52), *crainte-contrainte* (p. 171), *doubte-gouste* (p. 47), *massifz-assis* (p. 82), *fils-prefix* (p. 73), *Christ-escript* (p. 156), *frais-apprestz* (p. 156), *Dédalus-salutz* (p. 72), *Atropos-propos* (p. 179), etc.

Des Periers ne dédaigne pas de faire des rimes *équivoquées, kyrielles, enchaînées*. Sauf dans la plupart de ses odes, il n'observe guère l'*alternance des rimes*[4].

Comme ses contemporains, il ne s'effraye pas de l'*hiatus*, de l'*apocope*, de la *syncope*, de la *diérèse*, de l'*e muet accentué*.

[1] Comme dans ces deux vers :

« Huschées
« Et resveillées. »

[2] On trouve pourtant dans Marot *assure* rimant avec *blessure*.

[3] Peut-être n'y a-t-il là qu'une apparente négligence ; pourtant la prononciation mouillée était connue au commencement du seizième siècle. Cf. Quicherat, *Op. cit.*, 334.

[4] Cette règle, dont Jean Bouchet fut le promoteur, fut peu observée avant Ronsard. Cependant Ch. Fontaine s'y soumet en général.

Mais si l'on retrouve dans ses vers plusieurs de ces imperfections poétiques que la prosodie et la langue même de son temps justifient, on doit reconnaître qu'il a cherché à varier les rhythmes. Il a essayé de faire renaître l'*ode*, et en a, sinon inventé, du moins tiré de l'oubli quelques modèles dont se servirent après lui les poëtes de la *Pléiade*, et, fidèle aux souvenirs de l'antiquité, il passe pour avoir voulu plier la langue française à la poésie mesurée des anciens.

QUATRIÈME PARTIE

LA LANGUE POÉTIQUE DE DES PERIERS

GRAMMAIRE ET SYNTAXE

I. — FORMES GRAMMATICALES

La place que Des Periers occupe dans la littérature de la première moitié du seizième siècle rendait digne d'intérêt une étude de sa langue poétique. Nous n'avons pas cru pouvoir mieux faire que de suivre pour ce travail le plan tracé par MM. Hatzfeld et Darmesteter. En effet, leur étude sur la *Langue française au seizième siècle* [1] nous offrait le meilleur des modèles à suivre; comme eux aussi nous dirons « qu'avec une orthographe aussi capricieuse « que celle du seizième siècle la grammaire ne peut offrir « de règles bien précises ; toutefois, au milieu des variations « que l'on constate, on peut saisir des usages plus ou « moins dominants que nous nous attacherons à mettre en « lumière ».

I. — Substantifs et Adjectifs.

§ 1. *Formation du pluriel.*

1° *Mots terminés par une voyelle.* — Des Periers nous a lui-même donné la règle qui doit être suivie pour former le pluriel des substantifs :

[1] *Tableau de la littérature française au seizième siècle*, Paris, Delagrave, 1878, in-12, p. 223 ss.

« Vous avez tousjours *s* à mettre
« A la fin de chasque plurier,
« Sinon qu'il y ait une lettre
« Crestée [1] au bout du singulier ;
« Et quand E y ha son entier,
« Bonté vous guide à ses bontez ;
« Si vous suyvez autre sentier
« Voz bonnes notes mal notez [2]. »

Ainsi le pluriel des substantifs se forme par l'adjonction d'une *s* au singulier et le plus souvent d'un *z* quand le singulier se termine par un *e* fermé. C'est la loi formulée plus tard par Robert Estienne [3] : « A tous ceulx desquels l'*e* final « se prononce à bouche ouverte au singulier, de tous temps « on adjouste un *z* au lieu de *s* pour faire le plurier comme « *lettré, lettrez, aimé, aimez.* »

Bonaventure se rattache donc à l'école de savants qui tendait à rapprocher les noms de leur forme latine originaire. En effet, *bontez* vient du latin *bonitates*, au douzième siècle *bontets ;* et *bontez* rappelle mieux que *bontés* cette forme étymologique. D'une manière générale le pluriel des noms à terminaison masculine se forme plutôt, dans les œuvres poétiques de Bonaventure, par l'adjonction de *z* que de *s*.

2° *Mots terminés par une autre voyelle que e.* — Le pluriel de ces mots confirme l'observation que nous venons de faire. Ex. : *Apprenti, apprentiz* (p. 96) ; *cloz* (p. 74). Bien que ce mot soit invariable, on remarquera que la terminaison se fait par *z* et non *s*. De même *fraiz* subst. et adj. (p. 156) ; *vaincu, vaincuz* (p. 96).

D'autre part, il y a certains exemples de pluriels en *s* : *vrais* (p. 83), *roys* (p. 141), *chéris* (p. 63), *vertus* (p. 74), *plis* (p. 70) ; mais cette forme est plus rare.

[1] Une lettre crestée est un *e* fermé ou ouvert.
[2] *Recueil des Œuvres*, p. 160.
[3] *Traité de la grammaire française.*

3° *Mots terminés par une dentale.* — Ils forment leur pluriel :

A) Ou en ajoutant *s* ou *z* tout en conservant la dentale. Il semble que liberté entière doit être laissée là pour l'orthographe.

Ainsi l'on trouve : *grands* (p. 61) et *grandz* (p. 80); De même *affiquets* (p. 65), rimant avec *bouquetz* (*ibid.*).

Le pluriel en *z* est toutefois plus fréquent. Ex. : *Nuitz* (182), *faictz* (p. 83), *contentz* (p. 81), *salutz* (p. 72).

B) Quelquefois par l'adjonction de *s*, très-rarement de *z*, en supprimant la dentale. Ex. : *Contens* (p. 98), *dansans* (p. 61), *petis* (p. 77).

4° *Mots terminés par une labiale.* — En général le pluriel est en *z*. Ex. : *Massifz* (p. 82), *chefz* (p. 61).

5° *Mots terminés par une nasale.* — On trouve tantôt le pluriel en *s*. Ex. : *Témoings* (p. 65), *biens* (p. 69), *ans* (p. 71); tantôt le pluriel en *z*. Ex. : *Mainz* (p. 71).

6° *Mots terminés en al.* — Le pluriel est régulièrement formé en *aulx*. Ex. : *Loyaulx* (p. 45), *maulx* (p. 52).

On sait qu'il y a là une sorte de pléonasme grammatical. En effet, l'*l* du singulier est représenté au pluriel par *u* : *loyal* fait *loyaux*. Puis le seizième siècle, ignorant cette origine de l'*u*, ajoute encore *l* pour rappeler cet *l* qu'il ne sait pas être déjà remplacé par *u* : *loyaulx*. Mais le moyen âge avait toujours écrit *loyaus*, ou même *loyax* (x = ls), de sorte que dans *loyaulx*, *l* est figurée trois fois, par *u*, par *l* et par *x*.

7° *Mots terminés en el.* — Le pluriel en général est formé par l'adjonction de *z*. *Cruelz* (p. 64).

Exception : *Ciel, cieulx*. Nous faisons toujours exception pour les mots qui forment, aujourd'hui comme au seizième siècle, leur pluriel d'une façon irrégulière.

8° *Mots terminés en il.* — Même observation que ci-dessus. Ex. : *Périlz* (p. 79), *nombrilz* (p. 80).

9° *Mots terminés en ulz.* — Même remarque. Ex. : *Nulz* (p. 75).

10° *Mots terminés par une l mouillée.* — En général le pluriel s'indique par une *s*. Ex. : *Pareils*. Ici encore nous exceptons de cette règle les pluriels irréguliers, comme *œil, yeulx, travail, travaux,* etc.

11° *Mots terminés par une r.* — Le pluriel est presque toujours en *s*. Ex. : *Cueurs* (p. 47), *quartiers* (p. 48), *épars* (p. 70).

12° *Mots terminés par une gutturale.* — Pluriel en *s* ou *z*. Ex. : *Blancs* (p. 81), *rencz* (p. 81), *boucz* (p. 183).

13° *Mots terminés en s, x, z.* — Pluriel invariable.

Remarquons cependant que l'orthographe du temps permet quelquefois de remplacer l'*x* par un *z*, même au singulier. Ex. : Un *heureuz heur* (p. 157).

§ 2. *Formation du féminin.*

Des Periers suit la règle générale, qui consiste à ajouter au masculin un *e* muet.

Observons en outre :

1° Que les mots terminés en *l, n, s* ont, en général, à la forme féminine, une double consonne finale. Ex. : *Rondelette* (p. 95), *bonne* (p. 96), *perpétuelle* (p. 83), etc. Cependant *fol* fait *fole* (p. 181) [1].

On relève certaines anomalies qui tiennent à l'orthographe irrégulière du seizième siècle plutôt qu'elles ne découlent d'une règle fixe. Ex. : *Loyal, loyalle* (p. 55), *gentil, gentile* (p. 54, 55).

[1] Les mots *bel, nouvel, fol, vieil,* s'emploient au seizième siècle devant un substantif commençant par une consonne. Ainsi Des Periers écrira *le vieil soudart* (p. 97), ce qui n'est jamais usité de nos jours.

2° *Les mots terminés en c* font leur féminin en *que*. Ex. : *publique* (p. 147). Régulièrement la terminaison *icus, ica* donne *ique* en français, au masculin comme au féminin (*domestique, asiatique,* etc.); *public* fait exception. Au seizième siècle on hésite entre les deux formes *public* et *publique*. Des Periers opte pour cette dernière forme.

3° *Les mots terminés en f* ajoutent *ve* au féminin. Ex. : *Grief, griefve* (p. 130), *neuf, neufve* (p. 167).

4° *Les mots terminés en oux* font leur féminin en *ousse*. Ex. : *Roux, rousse*. Cependant *doulx* fait *doulce* (p. 73); nous n'avons retrouvé chez Bonaventure ni la forme *douce*, ni la forme *dousse*.

5° *Mots terminés en eur*. — On ne trouve que le féminin en *euse*. La forme *eresse* ne se rencontre pas chez Des Periers.

6° *Les mots terminés en eux* forment de même leur féminin en *euse*.

7° Enfin, certains mots sans désinence féminine venant d'adjectifs latins en *is*, comme *grand* de *grandis*, restent souvent invariables au féminin. Ex. : la *grand mer*. (V. p. 62, 66 et *passim*.) Cela est d'ailleurs vrai pour tous les adjectifs venant d'adjectifs latins, n'ayant, eux aussi, qu'une forme pour le masculin et le féminin. Ex. : *prudens, prudent*. Mais Des Periers n'en offre pas d'exemple. La forme *grande* se rencontre aussi, surtout si l'adjectif *suit* le substantif. Ex. : *ardeur grande* (p. 91).

II. — Article.

L'article suit les mêmes règles que de nos jours.

Il faut seulement observer que, dans les poésies de Des Periers, lorsque l'article s'élide, il est suivi d'une

apostrophe : *L'homme*. La forme *le homme* (sans aspirer l'h), usitée aussi au seizième siècle, ne se rencontre pas. De même, la forme *lhomme* sans apostrophe, usitée dans le *Cymbalum*[1], n'est jamais employée dans le *Recueil des Œuvres* imprimé en 1544 chez Jean de Tournes.

III. — Degrés de comparaison.

1° Ils se forment en général au moyen des adverbes *plus, très*. Le superlatif *le plus* peut être remplacé par le seul adverbe *plus*.

Ex.: *Ce que plus il désire* (p. 98).

Il faut observer que devant le comparatif, Des Periers emploie souvent l'adverbe *trop*. Ex.: *trop plus qu'heureux* (p. 166), *trop mieux* (p. 81), *trop moins* (p. 90).

2° Les degrés de comparaison irréguliers : *meilleur, mieux, moins, pire*, etc., sont les mêmes que dans notre langage moderne.

3° Chez Des Periers, pas de superlatifs italiens en *issime*. Il semble que l'usage ne s'en était alors pas encore répandu[2].

Les comparatifs en *ieur* et les superlatifs en *ime*, formes du moyen âge que Peletier tenta plus tard[3] de rendre à la langue, n'apparaissent pas non plus dans les poésies de Bonaventure.

IV. — Noms de nombre.

Peu d'observations à faire. *Un* s'écrit indifféremment *un* et *ung*. Cependant la première forme est plus fréquente.

[1] Paris, 1537, et Lyon, 1538.
[2] Cf. Hatzfeld et Darmesteter, *Op. cit.*, p. 228-9.
[3] En 1555, dans son *Art poétique*.

Mille et *cent* restent invariables. La forme *mil* ne se trouve pas dans les poésies de Des Periers.

Pour les adjectifs numéraux nous relevons les formes suivantes : *Premier* et *prime* (p. 69 et 70), *tiers, tierce* pour troisième, *quarte* et *quatriesme*[1], *cinquiesme, sixiesme, diziesme.*

V. — Pronoms personnels et possessifs.

Les formes sont les mêmes que dans notre grammaire moderne. *Je, tu, il, nous, vous, ilz; moy, toy, luy, elle, eulx, elles.*

De même : *mon, ton, son, ma, ta, sa*; *mes, tes, ses, nostre, vostre, leur, noz, voz, leurs.*

Les adjectifs possessifs, *mien, tien, sien,* nous occuperont plus tard, quand nous parlerons de la syntaxe de Des Periers.

VI. — Pronoms démonstratifs.

Nous relevons les formes suivantes : *ce, cette, ces* (féminin et masculin). Puis : *celuy, celle : celuy jour* (p. 82), *celle amytié* (p. 84).

De même la forme *icelle : Icelle jouvencelle* (p. 53), et la forme *iceulx,* pour *ces : Iceulx malings* (p. 113).

Des Periers n'emploie ni la forme *cestui,* ni la forme *ceste* ou *cestes,* ni la forme *icest.*

Les expressions où le démonstratif est suivi du relatif sont, outre celles que nous employons aujourd'hui, *cettuy* ou *cestuy qui, celuy-là* ou *cestuy-là qui.*

Avec les adverbes *ci* et *là,* nous avons les formes *celuy, cestuy, cettuy.*

[1] Remarquons que *quatrième* fait 3 syllabes.

Enfin la forme *cil,* pour celui-là. Ex.: *cil* perd sa vie (p. 117).

Le démonstratif *ce* s'emploie souvent au neutre, avec le sens de *cela* ou de *il* (pronom neutre). Ex.: *Ce* m'est assez (p. 167); en *ce* (p. 120); quand *ce* vint qu'ouistes le propos (p. 73). De *ce* exaspéré (p. 184); *ce* dict notre capitaine (p. 72).

VII.

Nous parlerons des adjectifs relatifs, interrogatifs, indéfinis, etc., en nous occupant de la syntaxe de notre poëte.

VIII. — Conjugaisons.

A. *Verbes réguliers.*

Indicatif *présent.* — Nous ferons trois observations générales.

1° Des Periers ne supprime que très-rarement l'*s* à la première personne du singulier. Il dira par exemple : *je dois* (p. 165), et non *je doi* [1]. *Je prens* (p. 48) ou *je prends,* et non *je pren.* Nous relevons cependant la forme *je tien,* mais c'est une licence poétique : *tien* rime dans ce passage avec *mien* (p. 79).

De même, on ne trouve jamais le première personne du pluriel sans *s*. Il dit *nous partons,* et non *nous parton.* Il en est de même pour les autres temps.

2° Lorsque l'*e* muet final de la première personne du singulier est précédé d'une voyelle, il ne le supprime que si la versification l'exige :

« Je vous *supply* me donner mes Estraines. » (P. 85.)
« Toujours *fortifi* ses bras. » (P. 105.)

[1] Nous choisissons à dessein un exemple venant d'un verbe où l'*s* n'existe pas dans le verbe étymologique latin, comme, par exemple, dans *je finis,* de *finisco.*

L'*e* muet supprimé dans l'écriture doit être, pour que le vers soit juste, supprimé dans la prononciation.

La seconde personne du singulier peut aussi se passer d'*s*. Ex.: Dieu... auquel tu *croy* (p. 138).

3° A la forme interrogative, Des Periers n'emploie pas l'*e* euphonique. Il dira : *Requiers-je* (p. 154), et non *requéré-je*. *Romps-je*, et non *rompé-je* (p. 139).

Quant au *t* euphonique, il l'emploie ou ne l'emploie pas sans suivre pour cela de règle fixe. Ex.: *T'ha il pas faict;* de même au futur, il dit indifféremment *volera-il* (p. 74), *ira-il* (p. 75), *entrera-t-il*, (p. 99), *dira-on* (p. 186). Néanmoins, nous le répétons, nous ne trouvons pas dans ses vers d'exemples analogues à celui-ci, tiré de Ronsard (Odes, I, 2), où l'*e* muet s'élide devant *il :*

« Puisse-il partout l'univers,
« Devant ses ennemis croistre ! »

La forme interrogative avec une *l* euphonique devant *on* (*chante-l'on*), devait être familière à Des Periers, car on en trouve des exemples dans le *Cymbalum Mundi*.

Imparfait. — Des trois formes qu'affecte au seizième siècle la première personne du singulier, savoir : je *chantoie* (*oye*), je *chantoi* (*oy*) ou je *chantois* (*oys*), Des Periers préfère de beaucoup cette dernière.

La troisième personne du pluriel est *chantoient*. Nous n'avons pas relevé la forme *chantoint*.

Passé défini. — De même, à la première personne du singulier, Des Periers, en général, conserve l'*s*. Ex.: *je veis* (p. 69). Il écrit le plus souvent *je veis*, *il feit* (p. 61), *vous feistes* (p. 64), pour *je vis, il fit, vous fîtes*.

Futur. — Pas d'observation particulière à faire, sinon que Des Periers n'emploie pas les formes non contractées,

renderai pour *rendrai*, *prenderai* pour *prendrai*, que Ronsard blâme[1].

Pour les formes interrogatives, voir ci-dessus, *présent indicatif*.

Conditionnel. — Mêmes remarques que pour le futur et l'imparfait. Des Periers dit également : je *croiroye* (p. 50), et je *vouldrois* (p. 55).

Impératif. — Comme au présent de l'indicatif, Des Periers conserve l'*s* à la première personne du pluriel, et n'écrit jamais *chanton*, mais *chantons*. Mais il la supprime au singulier : *doy*, *reçoy*, *boy*, etc.

Subjonctif *présent*. — Pas de remarque pour les verbes réguliers.

Imparfait. — Il est à observer que Des Periers n'emploie pas les formes en *issons* et *issez* pour la première et la seconde personne du pluriel. Il dit *que nous finissions, que vous finissiez*.

B. *Verbes auxiliaires.*

Voici les principales formes que nous avons relevées dans la conjugaison des verbes auxiliaires *avoir* et *être*.

1° *AVOIR.*

Indicatif *présent*. — *J'ay* ou *j'ai*, *tu as*, *il ha* ou *il a*. L'*h* est aspirée. Ex.: ce *ha* (p. 73). *Nous avons, vous avez, ilz ont.*

Imparfait. — Rien de particulier, sauf l'orthographe de la terminaison qui est *ois*, et non *ais*.

Passé défini. — Le circonflexe ne remplace pas encore l'*s*. *Il eust. Vous eustes. J'eus* s'écrit aussi *j'euz*.

[1] *Art poét.*, VII, 328.

Futur. — *J'auray.* Les autres personnes sont régulièrement formées.

Impératif. — *Ayes, hayez* ou *ayez.*

Subjonctif *présent.* — *Que j'aye, que tu ayes, qu'il ayt* ou *aye,* etc.

Imparfait. — Régulier.

Conditionnel. — Même observation que pour l'imparfait de l'indicatif.

Infinitif. — Régulier.

Participe *présent.* — *Ayant;* pluriel, *ayans.* (V. Syntaxe, p. 201.)

Passé. — *Eu.*

2° *ÊTRE.*

Indicatif *présent.* — Régulier. *Vous estes* pour *vous êtes.*

Imparfait. — *J'estois...,* etc. On trouve les formes sans *s, il étoit* et *ils étoient.*

Passé défini. — *Je fus, tu fus, il fust* et *il fut.*

Futur. — *Je seray,* etc.

Impératif. — Régulier.

Subjonctif. — Régulier.

Conditionnel. — Même observation que pour le verbe *avoir.*

Infinitif. — *Estre.*

Participe *présent.* — *Estant;* pluriel, *estans.*

Passé. — *Esté.*

C. *Verbes irréguliers.*

Les formes irrégulières que nous relevons dans les poésies de Bonaventure Des Periers ne sont pas assez nombreuses pour qu'il nous soit possible d'en établir ici un exposé méthodique.

Remarquons toutefois qu'on retrouve, au présent de l'indicatif, des traces de cette loi venue des Latins, en vertu de laquelle l'accent tonique se déplace à la première et à la seconde personne du pluriel[1]. Ex.: *plóro, plorámus.* Le vieux français respectait encore cette loi. Ex.: *Je plore, nous plourons*, et non *je pleure, nous pleurons.*

Des Periers nous offre deux exemples analogues : *Je demeure, nous demourons* (p. 56), *je treuve, nous trouvons* (p. 50).

Il semble d'ailleurs[2] que l'*u* et l'*eu* que nous prononçons *ö* n'avaient pas alors un son aussi différent que nous lui donnons aujourd'hui. De même *u* et *ou.* Ainsi Bonaventure dit *hurter* et non *heurter* (p. 82), *asseure* et non *assure* (p. 50), *souffit* et non *suffit* (p. 61) ; et *choir* fait à l'imparfait du subjonctif qu'*il cheust* et qu'*ils chussent.* Au participe : *déçeus* et non *déçus* (p. 70 et p. 92).

Voici maintenant quelques formes de verbes irréguliers, dignes de remarque :

Aller, au subjonctif, fait : *que tu voises* pour *que tu ailles* (p. 144).

Boire, au futur, fait : *beuvra* (p. 99).

Dire, au présent subjonctif, fait : *que je die* et *que je disse* (p. 49, p. 81).

Faire donne *que tu faces* et non *fasses.*

[1] Cf. Hatzfeld et Darmesteter, p. 242.
[2] Cf. *Prosodie*, article *Rime.*

Haïr fait : *ils hayent* pour *ils haïssent* (p. 100). *Vous hayez* pour *vous haïssez* (p. 74).

Laisser fait au futur : *il lairra* (p. 127), *nous lairrons* (p. 59).

Pouvoir fait : *je peux*, *peulx*, *peuz* (p. 118), et *il peult* (p. 46).

Ouïr, au conditionnel, fait: *vous orriez* (p. 82).

Peser fait à l'impératif : *poise* (p. 114).

Refrener fait au même mode : *refrain* (p. 119).

Souvenir fait au même mode : *souvienne-toy* (p. 122).

Vouloir, au subjonctif, fait *que vous voulsistes* pour *que vous voulussiez*.

Enfin, il faut observer certaines particularités dans la manière d'écrire ou même de prononcer certains verbes : *Guérir* s'écrit *guarir; promener* s'écrit *pourmener; tracer* s'écrit *trasser*.

Les participes surtout offrent des différences avec notre langue moderne. En général, ils conservent une forme plus latine. *Interrogué* (p. 158) (de *interrogatus*), *poulsant* (p. 64) (de *pulsare*), *prinse, surprinse* (p. 65-60), (de *prehensus*), *nay* (p. 109) (de *natus*), etc.

Terminons en citant quelques verbes aujourd'hui inusités, qui trouveront d'ailleurs place dans notre Glossaire.

Ardre, il ard (p. 53); *chaloir, il chauldra, il en chault* (p. 99, 81, 96); *deffaloir, il default* (p. 49); *s'esjouyr* (p. 62); *ponne* (de *ponner*, ancienne forme du verbe *peser*), *poise* (subjonctif présent de *peser*) (p. 114); *il s'en reva* (p. 96), itératif du verbe *s'en aller; souler* (passim); et *se souler* (p. 63 et p. 100).

II. — SYNTAXE

Substantifs.

Au seizième siècle, plusieurs substantifs présentent des particularités en ce qui concerne leur genre. — Nous en relevons dans les poésies de Des Periers quelques exemples dignes d'être cités.

Aage, qui est souvent féminin au seizième siècle (Rabelais, Ronsard, etc.) et même au dix-septième siècle (Malherbe, Corneille), est masculin chez Des Periers.

Aise, masculin (p. 38).

Estude, masculin (p. 126).

Œuvre est masculin, même pris dans une acception où l'usage actuel exigerait le genre féminin.

« De ses œuvres les meilleurs. » (P. 107.)

Publique, que nous écririons *public* de nos jours, semble devoir être considéré comme féminin d'après l'orthographe que Des Periers adopte : *en publique* (p. 147)[1].

Cela est confirmé par le mot de formation analogue : *traffique* (*trafic*), du genre féminin dans le *Recueil des Œuvres : mainte traffique* (p. 90).

Rithme est féminin (p. 146).

Article.

L'article est au seizième siècle d'un emploi moins fréquent que dans notre langage moderne.

L'article défini *le, la, les* est souvent supprimé devant

[1] Voir *Formes grammaticales,* § 2 (Formation du féminin), p. 177.

les noms communs pris dans un sens général et devant les noms abstraits. Ex.:

« Soit que *Fortune* le luy ayt offert et donné. » (P. 97.)
« En un moment vient *ou mort ou joyeuse victoire.* » (P. 98.)
« De *peur* qu'il avait d'avoir. » (P. 109.)

Quand deux substantifs sont reliés soit par *et*, soit par *ou*, si l'article précède le premier substantif, il est supprimé en général devant le second. Ex. :

« Et la boette et esperance. » (P. 109.)

Dans ce cas cependant, l'article devant le second substantif eût évité un hiatus.

Cette suppression peut se faire même si les deux substantifs sont de genres différents. Ex. :

« Dirons nous
« Le content ou jouyssance?... » (P. 59.)

Il en est de même pour l'article indéfini *un, une*. Ex. :

« De la nature une reigle et canon. » (P. 124.)

Le, la, les peuvent être aussi supprimés devant un substantif suivi d'un qualificatif. Même de nos jours nous avons encore bon nombre d'expressions analogues, telles que : *c'est grand dommage, c'est chose fâcheuse*. Au seizième siècle, ces expressions sont beaucoup plus fréquentes. Ex.:

« Sur verdure fine. » (P. 182.)
« Est part chérie. » (P. 183.) Etc., etc.

Des Periers supprime également *le, la, les,* remplaçant le substantif, dans des phrases où nous ne nous le permettrions plus. Ex.:

« ...Puisque le jour... leur oste leur beau tainct.
« Et le midy, qui leur rid, leur ravit. » (P. 71.)

Au lieu de : *le* leur ravit.

Avec les indéfinis *autre, même,* l'article soit défini, soit indéfini, peut aussi être supprimé. Dans ce cas, *même* suit le substantif. Ex.: *Fortune même* pour *la même fortune; autre bonté* pour *une autre bonté.*

De même avec *tout.* Ex.: *Tous moyens* pour *tous les moyens.*

Après la proposition *en,* l'article indéfini se supprime volontiers. Ex.:

« En lict bien autre que de plume. » (P. 167.)

D'une manière générale, l'article se supprime très-facilement même en dehors des cas ci-dessus énumérés. Ainsi dans ce vers :

« Autrement chantz leur sont tansons. » (P. 168.)

La forme d'axiome, de dicton, dans laquelle Des Periers s'exprime, comporte ici la suppression de l'article. Nous le faisons de nos jours encore. Ex. : *Pierre qui roule n'amasse pas mousse,* etc.

On rencontrera de même chez Bonaventure une foule d'expressions, composées d'un verbe et d'un substantif régime direct où nous ne supprimerions plus l'article alors même que dans des expressions analogues nous ne l'avons pas rétabli. Ex. :

« *Donnez-moi lieu* pour vaquer à l'ouvrage. » (P. 167.)

Cette expression *donner lieu* est restée dans notre français moderne, mais au sens figuré. Des Periers l'emploie au propre alors que nous dirions : « Donnez-moi *le lieu* ou *un lieu* où je puisse vaquer à mon ouvrage. »

Voici encore quelques-unes de ces expressions : *faire séjour* (p. 148); *saisir loysir, saisir liberté* (p. 169); *prendre compassion* (p. 168); *avoir espoir* (p. 168); *se donner*

gloire (p. 179); comme nous disons encore *faire place, tirer gloire,* etc.

Dans les expressions superlatives, l'article *le, la, les,* est généralement supprimé devant l'adverbe *plus*.

On disait volontiers au seizième siècle, *l'homme plus beau* au lieu de *l'homme le plus beau*.

« Car bien souvent les faulses et meschantes
« Sont celles-là *pour lesquelles plus chantes.* » (P. 189.)

Au lieu de *tu chantes le plus*.

« Quand plusieurs superlatifs se suivent, le premier a « toujours l'article, même quand il vient après le substantif; « les autres peuvent perdre l'article et même *plus*. »

Cette règle exprimée par MM. Hatzfeld et Darmesteter (*op. cit.,* p. 256-7), et appuyée sur des exemples tirés de Rabelais, d'Amyot et de Montaigne, se trouve en désaccord avec l'exemple suivant que nous relevons chez Des Periers :

« Caresme prenant, c'est pour vray, le diable,
« Le diable d'enfer *plus insatiable*,
« *Le plus furieux, le plus dissolut,* etc. » (P. 169.)

Ici, au contraire, le premier superlatif n'a pas l'article, et les suivants l'ont.

Du, de la, des.

Le seizième siècle commence à employer le partitif que l'ancien français ne connaissait pas. Cependant, quand le substantif est régime, il peut, comme l'article, se supprimer. Ex.:

« Et, loing du fond
« De l'eau font
« *Petites gambadelettes.* » (P. 60.)
« *Chanter belles chansons.* » (P. 167.)
« Ils aiment mieulx..... que *longues leçons.* » (P. 168.)

On trouve le partitif *de* dans des phrases qui, avant le seizième siècle, auraient été construites avec un simple régime direct. Ex.:

« Combien ton peuple a *de* joye et lyesse. » (P. 181.)

Le vieux français aurait dit : *a joye et lyesse* comme il disait : *manger pain*[1].

On trouve indifféremment *de* et *des* indiquant la provenance. Ex.: *Des* dains la graisse (p. 183); *de* brebis le laict (p. 183).

Des Periers dira de même avec un nom de nombre, *un million des salutz* (p. 72)[2].

Pronoms déterminatifs.

On verra que les déterminatifs peuvent se supprimer devant le relatif *qui, que*. (*V. Relatifs et Recueil des Œuvres*, p. 48, 61, etc.)

A part cette observation, il reste peu de chose à signaler dans les poésies de Bonaventure.

Notons, cependant, qu'il supprime très-fréquemment l'impersonnel *ce*.

« De celles
« D'Amour cruelles
« Je ne scay *qu'elles* feront. » (P. 59.)
« Ira il veoir *que* font les Nereïdes ? » (P. 75)
« Ay-je point fait de mines malfaisantes
« A *qui que* soit?..... » (P. 83.)
« De *qui que* soit ne blasme l'imprudence » (P. 124.)

Le déterminatif *celui*, suivi de l'adverbe *là*, est employé dans des propositions où nous nous contentons de *celui, celle*. Ex :

« Celui-là de l'aube. » (P. 70.)

Pour *celui de l'aube*.

[1] Cf. Hatzfeld et Darmesteter, *Op. cit.*, p. 255.
[2] Cf. infra, *Prépositions*.

Celui peut remplacer l'impersonnel *ce*. Ex. : *Ceste est la cause* pour *c'est la cause,* cela est la cause[1].

Pronoms relatifs.

Qui, quoi, que, lequel, duquel, dont, offrent dans leur emploi des particularités qui peuvent être résumées par cette observation générale : « *La distinction entre les différents relatifs est moins nette que maintenant.* »

Lequel peut être employé là où *qui*, *que* seraient aujourd'hui de rigueur. Ex. :

« L'autre, *lequel* lui default. » (P. 49.)
« *Lequel* est souverain chef-d'œuvre. » (P. 77.)
« C'est un couvent ou republique
« De mouches moult ingenieuses,
« *Lesquelles* ne sont point oyseuses. » (P. 159.)
« *Ces maulx.....*
« *Lesquels* aujourd'hui on commet sans crainte. » (P. 171.)

Et réciproquement, comme de nos jours encore, *lequel* peut-être remplacé par *qui*. Ex. :

« Mais vostre tante *en qui* tout bien consonne... » (P. 155.)

De même *dont* peut être remplacé par *duquel*, *desquels*. Ex. :

« *L'aube duquel* avoit couleur vermeille. » (P. 69.)
« Comme un beau vase bien tourné
« *Duquel tu es* l'achevement. » (P. 77.)
« L'homme de bien *de quelle* graine aymée
« La terre fut jadis si cleir semée... » (P. 81.)
« Enfans *desquels* la foy tantost se passe. » (P. 184.)

Dans le vers suivant *dont* est remplacé par *entre lesquels;* c'est un latinisme :

« Les beaulx boutons.....
« *Entre lesquelz* l'un etoit mince et tendre. » (P. 70.)

[1] Hatzfeld et Darmesteter, *Op cit.*, p. 258.

Dont ou *d'ond* conserve aussi sa valeur d'adverbe, signifiant *d'où, et ainsi, voilà pourquoi*. Ex.:

« *D'ond* on dict qu'elle
« S'appelle
« L'Albertine proprement. » (P. 67.)
« Dont serais veu de la postérité. » (P. 182.)
« *Dont* dict d'iceulx : Je cacheray ma face... » (P. 184.)

Dans certaines phrases on peut douter si *dont* signifie *par lesquelles*, ou s'il garde sa valeur d'adverbe. Ex.:

« Ay-je point fait des mines malplaisantes
« A qui que soit, *dont* je l'aye offensé? » (P. 83.)

Qui peut remplacer *celui qui*. Ex. :

« Toute chose
« Se propose
« A aimer *qui* aime bien. » (p. 59.)

Pour *celui qui aime bien se propose*, etc.

Quelquefois la proposition dépendante du relatif précède, et le pronom personnel est alors mis devant le verbe principal. Ex.:

« *Qui* ira,
« *Il* se perdra. » (P. 61.)

Pour *celui qui ira se perdra*.

L'ordre inverse se rencontre aussi, avec le même pléonasme du sujet. Ex. :

« *Il* s'abuse,
« *Qui* y muse. » (P. 48.)

Pour *celui qui y muse, s'abuse*.

Que peut de même remplacer *ce que*. On trouve par exemple *qu'il est*, là où nous écririons *de ce qu'il est*. Ex. :

« N'ayes sur ton filz envie
« *Qu'il* est possesseur des cieulx. » (P. 108.)

C'est le *quod* des Latins, avec l'idée de causalité.

Enfin on trouve :

Qu'est pour *qui est*, mais il y a là plutôt élision que remplacement de *qui* par *que;*

Et *qui que*, pour *quiconque*. Ex.:

« Et ne t'en vas *qui que* t'harcelle. » (P. 155.)

Pronoms interrogatifs.

Nous remarquons qu'il peut y avoir :

1° Suppression du pronom dans les phrases interrogatives simples. Ex.: *Ferons* pour *ferons-nous*? (P. 65.)

2° Suppression du pronom dans les phrases interrogatives avec négative. Ex.:

« Je lui fais tort, *que ne* luy rendz le sien. »

3° Suppression de *ne* ou de *pas* dans ces mêmes phrases interrogatives. Ex.:

« Devrois-je pas aller en sa maison? » (P. 139.)
« Pourquoy ne romps je ici sa lyaison? » (P. 139.)
« Y avez-vous point esté? » (P. 67.)

Sur l'emploi des interrogatifs *qui, quoi,* nous n'avons pas rencontré dans les poésies de Bonaventure d'exemples à signaler. Rappelons seulement qu'au seizième siècle, *qui* s'emploie souvent pour *quel, quelle* et *que* pour *quoi*.

MM. Hatzfeld et Darmesteter en ont cité deux exemples tirés du *Cymbalum:*

« *Qui* est cette belle jeune fille ? » (Dial. III.)
« Ils n'ont *que* leur donner. » (Ibid.)

Mais les poésies ne nous fournissent pas de constructions analogues.

Pronoms indéfinis.

Aucun n'a pas encore au seizième siècle le sens exclusivement négatif que nous lui donnons. On trouve par exemple : *aucunes fois* pour *quelquefois* (p. 98); *il en est d'aucunes* pour *quelques-unes* (p. 114). Nous avons conservé nous-mêmes l'expression *d'aucuns disent*, ou, plus correctement, *aucuns disent*[1].

Autre peut se passer de l'article. Ex.:

« Estant contrainte à autre m'addresser. » (P. 162.)

Autruy peut être précédé de l'article. Ex.:

« Et sur l'autruy ne sois point envieux. » (P. 123.)

Chasque s'emploie comme de nos jours; *chascun* peut, comme pronom, se faire précéder de *un* : Ex.: *un chascun* (p. 108).

Mesme, adjectif ou adverbe, s'écrit chez Bonaventure avec ou sans *s* finale : Ex.: *Soy-mesme* (p. 83), *toy-mesmes* (p. 180), *de mesme* (p. 88), *mesme sans mot former* (p. 80).

Précédé de l'article et suivi du nom, il a le sens de *idem*.

Dans le sens de *ipse*, il peut suivre ou précéder le substantif. Ex.:

« Voyant Marot à bon titre porter
« *Le mesme nom* du poëte romain. » (P. 180.)

Pour *le nom même* du poëte romain.

Nul, au seizième siècle, porte souvent avec lui la négation et, de ce fait, n'est pas suivi de *ne*. Ainsi Rabelais dira : *Nul croyt monter dessus* (I, 14).

[1] Hatzfeld et Darmesteter. *Op. cit.*, p. 261.

Des Periers ne suit pas cet ancien usage et fait suivre *nul* de la négation *ne*. Ex.:

« *Nul*, fors César, *ne* l'eust sceu mieulx descripre. » (P. 181.)

Quelquefois même, *nul* est suivi de *ne pas, ne point*. Ex :

« *Nul n'eust pas* mieulx escript que Cesar mesmes. » (P. 181.)
« Dont *nulz* oyseaux *ne* sont *point* revenus. » (P. 75.)

Nul est employé aussi dans le sens de *personne*, *aucun* (avec sens négatif). Ex.:

« Ne nuyre à nul ou en rien ne mesprendre. » (P. 125.)

La forme *nully* pour *nul* se rencontre encore dans les poésies de Des Periers:

« Valoir à tous et à *nully* meffaire. » (P. 125.)

Tel... quel signifie *quelconque*. Ex.:

« Le cueur du mari d'icelle
« Ne chancelle,
« Mais en elle ha sa fiance.
« Faulte n'aura *telle quelle*,
« Près la belle,
« De despouilles et chevance. » (P. 103.)

Tel... comme, signifie *de même que*, *de la même manière que :*

« Elle est de *telle* manière
« Mesnagère
. . . . . .
« *Comme* la barque mercière... » (P. 104.)
« Premièrement ayme Dieu d'un *tel* zèle...
« *Comme* tu es de luy aymé aussi. » (P. 184.)

Tel... que, signifie *talis ut*.

« Or est *telle*... beauté, *qu'elle* ne peult. » (P. 50.)

Pronoms personnels.

Comme tous ses contemporains, Des Periers supprime très-souvent le pronom à toutes les personnes. Ex.: *Et dis*

ainsi pour : *et je dis ; pour lesquelles plus chantes* pour : *tu chantes; or est telle beauté* pour : *elle est telle beauté; quand êtes tristes*, etc., etc.

On en rencontre des exemples à chaque page du *Recueil des OEuvres.*

L'impersonnel *il* est très-souvent supprimé. Ex.: *Et fault dire* (p. 51), *n'est besoing* (p. 66), *si est de besoing* (p. 84).

Le pronom *vous* se rencontre aussi dans certaines expressions, avec un sens explétif. Ex.:

« Et *vous* estoit aux roses tant pareille. » (P. 69.)

Nous l'employons encore aujourd'hui dans des expressions analogues, appartenant surtout au langage familier. C'est ainsi que nous dirions : « Il *vous* l'a, en moins d'une minute, terrassé, lié, bâillonné. »

Soy s'emploie plus facilement au seizième siècle que dans notre français moderne. Nous avons déjà vu que *son* peut être remplacé par *de soy*. De même, avec un verbe, *soy* peut remplacer *se*. Ex.: de *soy* compasser.

Le pronom pluriel *eulx* s'emploie avec les verbes réfléchis, alors que nous employons toujours *se*, au pluriel comme au singulier. Ex.:

« Les beaulx boutons estoient jà sur le poinct
« *D'eulx espanouir...* » (P. 70.)
« *En grand désir d'eulx reünir.* » (P. 79.)

Soy se rencontre dans des cas où le substantif auquel il se rapporte étant régime direct, nous employons le pronom *lui*. Ex. :

« ... Là veis semblablement
« Un beau laurier...
« Ayant sur *soy* mainte perle assortie. » (P. 69.)

Se, lorsqu'il est régime de deux verbes, peut se sous-entendre avant le second. Ex. :

« *Et repentant* des propos vicieux
« *Se contentant* des actes vertueux. » (P. 83.)

Se ou *me* exprimant un datif, peut être remplacé par *soi, moi*, avec une préposition. Ex.: *Disant en moy* pour *me disant* (p. 139).

PRONOMS POSSESSIFS.

Mon, ton, son, etc., sont souvent remplacés par le *mien*, le *tien*, le *sien*, etc., qui ont la valeur d'adjectifs. Ex.: *du mien esprit* pour *de mon esprit* (p. 139), *la vostre tante* (p. 73), etc.

Ils sont même quelquefois remplacés par le pronom personnel avec la préposition *de*. Ex.: *au bastiment de soy* (p. 82), pour: *à son bastiment*.

Lorsque deux substantifs se suivent, reliés par la préposition *et*, le pronom possessif, de même que l'article *le, la, les*, peut être supprimé devant le second substantif. Ex.: *leur* foy et *espérance*.

VERBES.

I. *Forme du verbe*. — Le verbe peut se remplacer par une périphrase formée du verbe *aller* et du participe présent du verbe. Ex.:

« ..... Ilz le contrefont
« *Et se vont vantant*. » (P. 171.)

Beaucoup de verbes présentent, au seizième siècle, des irrégularités de syntaxe que le langage moderne considérerait comme des fautes.

Des Periers en offre plusieurs exemples.

Ainsi certains verbes sont actifs chez Des Periers, qui ne le sont plus de nos jours. Ainsi *doubter*. Ex.:

« *Doubtant* d'amour *la cautelle et puissance*. » (P. 162.)

Esmerveiller (admirer). Ex. : Et qu'il ne louë ou *esmerveille* l'estat et fortune d'autruy. (P. 101.)

Parler : Ex.:

« Escoutez, cieulx, et prestez audience
« A tous *les motz lesquelz je parleray*. » (P. 182.)

Tendre (dans le sens de marcher vers). Ex.: Possible aussi, que comme *elles tendoient un mesme lustre*. (P. 69.)

D'autres, au contraire, aujourd'hui actifs, sont employés sans régime.

Faire, remplaçant le verbe exprimé précédemment, peut être neutre. Ex. : *non feras dea* (p. 138).

« Tu as trouvé un enquesteur de mesme
« Qui me congnoist mieulx que ne *fais* moy même. » (P. 150.)

Certains verbes, aujourd'hui actifs ou neutres, sont réfléchis au seizième siècle. Ex.: *se feindre* signifie : *hésiter, rechigner* (p. 148).

Se paistre signifie *se repaître*. Ex. :

« Sisyphus *se paist* et prent ses esbas. » (P. 170.)
« Qui *se paissoient* de langueurs et destresses. » (P 86.)

Certains verbes régissent l'infinitif sans qu'il soit nécessaire de les faire suivre de la préposition *de*, comme l'exige l'usage actuel. Ex.: *advenir*.

« Ce qui *advint* à Cesar *faire ou dire*. » (P. 181.)

Contraindre.

« Estant *contrainte* à autre *m'adresser*. » (P. 162.)

Tascher.

« *Taschoient garder* fermeté immuable. » (P. 90.)

Il y a des verbes neutres qui sont de nos jours actifs. Ex. : *Fournir*.

« Assez pour *fournir à* un tel repas. » (P 170.)

Plusieurs verbes offrent également des particularités dans la manière dont la phrase du régime doit leur être reliée, ou dans le choix de la préposition qui les relie à leur régime indirect. Nous en relevons les exemples suivants :

Avoir envie sur quelqu'un (p. 108), pour *porter envie à* quelqu'un.

S'esbattre peut être pris dans le sens de *se réjouir* et être suivi d'un régime indirect. Ex.:

« Et, comme d'estœufz, *esbattre s'en veult.* » (P. 171.)

pour *veut s'en ébattre.*

Se repentir sur. Ex. :

« *...et se repentira*
« *Sur ses* servans. » (P. 186.)

signifie : *et aura des regrets* au sujet de ses bons serviteurs qui seront punis, etc.

Rire. On dit : *rire à quelqu'un*, comme aujourd'hui *sourire à quelqu'un.* C'est un latinisme, *Ridere alicui : être favorable.*

« Et le midy, *qui leur rid*, leur ravit. » (P. 71.)

Tâcher. Des Periers dit : *tascher à* aussi bien que *tascher de* (p. 69 et 173.)

Valoir à signifie *être utile à quelqu'un, aider : valoir à tous* (p. 125); *valoir*, dans le sens de *avoir une valeur*, prend la préposition *de : ne valoir de rien* (p. 167).

Les voix des verbes peuvent se remplacer quelquefois les unes par les autres, comme nous le faisons encore de nos jours.

Voici un cas où le neutre est remplacé par le passif :

« Vous qui avez bien voulu *estre né.* » (P. 85.)

Estre né pour *naître.*

Ailleurs le *réfléchi* est remplacé par le participe présent et l'auxiliaire *être*.

« Ilz *sont* trop mieulx l'un l'autre *ressemblans*. » (P. 81.)

Pour *ils se ressemblent*.

Enfin, en ce qui concerne les auxiliaires *avoir* et *être*, nous notons cependant encore cette vieille tournure où l'auxiliaire *être* remplace l'auxiliaire *avoir*.

« Que j'en *sois vu esté* passionné. » (P. 82.)

Pour : que j'en *aie été vu*.

L'auxiliaire *être* se supprime quelquefois. C'est un latinisme.

« ...l'etincelle
« *Qui plus couverte* et moins se celle. » (P. 164.)

II. *Modes et temps*. — Les poésies de Bonaventure ne nous fournissent qu'un petit nombre d'observations à faire sur les différences de modes et temps que présente la langue, comparée à la nôtre.

Remarquons toutefois que :

Au *subjonctif*, on peut supprimer la conjonction *que*. Ex. :

« *Souvienne toy* que tellement approches. » (P. 122.)
« Facilement *soit* ton vivre appresté... » (P. 120.)

Le subjonctif peut remplacer l'infinitif dans certaines propositions subordonnées. Nous en avons vu un exemple dans cette phrase :

« Je ne sçay pas plus que j'*en face*. » (P. 153.)

Pour : *qu'en faire*.

« Elle ne peult *qu'aymée ne soit*. » (P. 50.)

Pour : Elle ne peut pas ne pas être aymée.

L'*infinitif* avec *par* remplace le participe ; *par* mesdire, *par* raisonner. (V. *Prépositions*.)

L'infinitif joue souvent d'ailleurs le rôle de substantif.

Les exemples de constructions infinitives ne sont pas rares. En voici un :

« Parce qu'il voit (tout bien quis et compté)
« *Plus y avoir* de mal que de bonté. » (P. 89.)

Devant l'infinitif, sujet ou régime, la préposition *de*, que nous ajoutons de nos jours, se supprime volontiers. (Voir plus haut p. 198.)

Participes.

Le *participe présent* joue le plus souvent le rôle d'adjectif et varie de nombre. Les variations de genre sont rares.

Quant au *participe passé*, la règle qui le fait accorder avec le substantif, lorsque celui-ci précède, n'est pas encore solidement établie. Aussi bien en rencontre-t-on des exemples contradictoires.

Nous n'avons rien à observer sur les nombres, ni sur les personnes, dont nous nous sommes occupés plus haut. (Voir *Pronoms personnels*, p. 125.)

Prépositions.

A. — La préposition *à* est employée par Des Periers dans un certain nombre d'expressions où, de nos jours, elle serait remplacée par tout autre mot, ou même supprimée. Ex. : *à seureté* (en sûreté) (p. 68); *à ce beau jour* (en ce beau jour) (p. 85); qu'en est-il mieux *à ta mondanité?* (Est-ce mieux en ce qui concerne ta mondanité) (p. 131); *au grand verger* (dans le grand verger) (p. 69); *à quelle querelle* (à cause de quelle querelle) (p. 76).

à remplace *de* après le verbe *tâcher*. Ex : qui *jà taschoit à* se mettre en avant.

à, ou mieux *à tout*, remplace quelquefois *avec*. Ex. : *à tout* sa bouche (p. 98, 99).

Cette expression *à tout* signifiait : tout à fait, avec, et est devenue synonyme de *à*. Des Periers dira encore : *à la rosée*, pour : au moment de la rosée (p. 71) ; *à ce matin*, pour : ce matin ; *à ce jour*, pour : ce jour, etc. (p. 172).

La locution *à ce que* signifie : *afin que*. Ex. :

« Vous qui avez bien voulu estre né,
« *A ce qu'enfin* l'homme fust estrené. » (P. 85.)

Avec. — S'écrit généralement *avecque* ou *avecques*. L'emploi de cette préposition ne présente rien de particulier.

Dans. — Observons seulement que *dans les* se remplace souvent par *ès*.

De. — La préposition *de* est supprimée devant les infinitifs dans les propositions analogues à celles-ci :

« S'il ne m'est possible... te voir. » (P. 79.)
« Disant en moy qu'ay meilleure achoison,
« Me déporter... » (P. 139.)

Inversement, Des Periers l'emploie dans des expressions où nous la supprimons. Il dira par exemple :

« Si est *de* besoing. » (P. 84.)
« Ce n'est *de* merveille. » (P. 89.)

Après un nom de nombre, nous trouvons le partitif *des* pour *de*. Ainsi Des Periers ne dira pas : un million *de* salutz. Mais : *Des* salutz un million (p. 72).

De peut remplacer *que* dans l'expression interrogative : *Qu'est-ce que.....*[1] ?

Des Periers dit indifféremment :

« Qu'est ce *que* justice ? » (P. 124) et :
« Qu'est ce encor *de* Justice ? » (*Ibid.*)

[1] Hatzfeld et Darmesteter, *Op. cit.*, p. 274.

Cette construction rappelle la phrase de Bossuet : « Qu'est-ce que de nous [1] ? ».

De remplace encore la préposition *en* dans ces deux vers :

« Si j'acquiers nom de fidèle servant,
« Plus tost *d'*effect que non pas *de* langage. » (P. 166.)

Et encore :

« Ne valoir *de* rien pis. (P. 67.)

Ce qui signifie : ne valoir *en* rien moins.

Le seizième siècle remplace quelquefois *de* par *à*, pour exprimer le génitif. *La maison à Pierre.* Nous n'en avons relevé qu'un exemple dans le *Recueil des Œuvres :*

« L'oyseau qui le *cueur à Titius mange.* » (P. 170.)

Et c'est là plutôt une construction où *à* dépend du verbe, comme dans cette phrase : « Il *lui* mange le cœur. »

Dedans, *dessoubs* ou *dessoubz*, *dessus*, adverbes aujourd'hui, sont prépositions au seizième siècle. Des Periers nous en fournit plusieurs exemples :

« Dessoubs ferme loyauté. » (P. 47.)
« Dedans son moyte giron. » (P. 55.)
« Dessus l'eau. » (P. 57.)

Distant. — Des Periers l'emploie comme préposition dans le sens de *loin de.* Ex. :

« *Distant* la Saône
« Du Rhône,
« Une lieue ou environ. » (P. 55.)

En remplace souvent *dans.*

Il faut noter l'expression : « Se tenir *en* contre. » (P. 77.)

Oultre. — *Oultre lequel* signifie : *sans qui, sans lequel.* (P. 73.)

[1] Bossuet, *Sermon sur la mort.* Premier point. Cf. Hatzfeld et Darmesteter, *Op. cit.*, p. 275.

Par. — On trouve la préposition *par* suivie d'un infinitif, alors que nous emploierions un substantif ou un participe avec la préposition *en.* Ex.:

Par beaucoup raisonner (p. 80) (par de longs raisonnements).

Par mesdire (p. 177) (par médisance, en médisant).

Pendant peut suivre le régime. Ex.: Ce temps *pendant* (p. 182).

Pour remplace souvent *par,* surtout dans l'expression *pour ce que* (parce que).

Pour peut être supprimé et remplacé par un datif. Ex.:

« ... La postérité,
« Lisant un jour en ses vieilles chroniques,
« Tes faictz presens, qui *luy* seront antiques. » (P. 178.)

C'est-à-dire : qui seront *pour* elle des faits antiques.

Sans. — Observons que *sans que* n'exige pas le subjonctif. Ex.: *Sans que* vous me tentez (p. 73).

Sous (ou *soubs*, ou *soubz*), *sur*, *sus*, peuvent être adverbes et remplacer *dessus, dessous.* Ex.: Les enfants se lèvent tous *sus* et *soubz.* (P. 107.)

La préposition *sur* a aussi quelquefois le sens que nous donnons aujourd'hui à *par-dessus* Ex.: *Sur* tous les vœuz (p. 57).

Nous relevons encore l'emploi de la préposition *sur* dans cette phrase : N'ayes *sur* ton fils envie (p. 108).

L'expression *par sus*, aujourd'hui inusitée, n'a pas le sens de *par-dessus.* Elle signifie : *sur et à travers.* Ex.:

« Si elle erre
« *Par sus* terre. » (P. 47.)

Adverbes.

Certains adverbes offrent, au seizième siècle et spécialement dans les poésies de Bonaventure, des particularités dignes d'être signalées.

Assez peut suivre l'adjectif qu'il qualifie. Ex.: *Expert assez* (p. 179).

Beaucoup. — La même observation est à faire lorsque *beaucoup* est joint à un comparatif. Ex.: *Plus grave beaucoup* (p. 58).

Ça signifie *ici*. Ex.: Ne *ça*, ne *là* (p. 50).

Ça-bas est le correspondant de *là-bas* comme *là* est celui de *ça*. Ex.:

« Mais celui-là de l'aube, intelligible,
« Par l'air espars, *çà-bas* ne parvint point. » (P. 70.)

Ça est aussi interjection : *Ça* viennent-elles (p. 58).

Cy, *ici*. Ex.:

« La main lorraine
« Met *cy* son chapeau muny
« De grosse
« Pesante crosse... » (P. 65.)

Céans signifie *ici*. Ex.:

« A quoi tient-il qu'il y ha si grand'presse
« De gens *céans* qu'on ne se peut tourner? » (P. 161.)

Léans correspond à céans. Il signifie *là*.

« Hors de *leans* ne fault querre attrempance. » (P. 112.)

Dea. — (monosyllabe). Forme abrégée de *deable*. On a dit plus tard *da*. L'étymologie de ce mot a été fort contestée[1]. Ex.:

« *Dea*, maintenant te coignoistray, princesse. » (P. 130.)
« Non feras *dea*. » (P. 138.)

[1] V. Génin, *Farce de Pathelin*, 1854; in-8°, p. 295, et Lacour, *Op. cit.*, p. 109. Cf. *Glossaire*.

Decà : De ce côté-ci. Ex.:

« Tournons bride,
« Car je cuyde
« Que decà converseroit. » (P. 49.)

Dezja, ou *ja* par abréviation, se rencontre fréquemment; *ja* peut avoir ou le sens de *déjà*, ou celui de *certes*. Ex.:

« Rosée
« S'est *ja* posée
« Autour des petits boutons. » (P. 56.)

Ici *ja* signifie *déjà*.

Quelquefois il signifie *jamais*. Ex.:

« ...car vos mœurs tant louables,
« Jà n'en seront pires...'. » (P. 89.)

D'ond ou *d'ont* signifie *d'où*. (V. plus haut p. 192.)

Guère s'écrit *guaire* et a le même sens qu'aujourd'hui.

Lors, alors ont aussi le même sens que dans notre langage moderne. Ils s'emploient tous deux indifféremment au simple ou dans les composés, tandis que nous disons plus volontiers aujourd'hui *lorsque* que *alors que* et *alors* que *lors*.

Mesmement égale *même* et *même* (p. 168).

Moult signifie *beaucoup* (*passim*).

Ni qui s'écrit aussi *ne*, peut, dans certains cas, signifier *ou;* ainsi, dans ce vers :

« Mais qu'est-ce qu'il me fault *ne* que me fault-il? Rien. » (P. 144.)

Ne serait remplacé aujourd'hui par *ou* : qu'est-ce qu'il me faut, *ou* que me manque-t-il ?

Dans la phrase suivante au contraire, il tient la place de *et ne* :

« ...le poëte parfaict
« Qui *ne* luy a *ne* peult auoir meffaict. » (P. 179.)

C'est-à-dire : qui ne lui a fait aucun tort *et ne* peut lui en avoir fait aucun.

[1] Hatzfeld et Darmesteter, *Op. cit.*, p. 279.

De même que *ni* s'écrit *ne,* la conjonction répétée *ni... ni* s'écrit aussi *ne... ne.* Ex.:

« *Ne çà, ne là* n'en trouvons. » (P. 50.)

Ores a le sens de *maintenant.* Ex.:

« L'ame de moy, sous ceste chair enclose,
« En nul vivant ores plus ne se fit.» (P. 85.)

Ores plus signifie *ne plus... maintenant.*

Onques ou *onc* signifie *unquam*, soit *jamais*, sans négation.

Piéça vient de *pièce a*, comme *naguère* de *il n'y a guère,* et signifie il y a une *pièce,* un long espace de temps.

« Comme de chose estant *piéça* perdue. (P. 96.)

C'est-à-dire : depuis longtemps perdue.

Plus. (V. *supra* p. 178 et 189.)

Possible a le sens de *peut-être.* Ex.:

« *Possible* aussi, que comme elles tendoient
« *Un* mesme lustre. » (P. 85.)

Pour ce que s'emploie au lieu de *parce que* (p. 99 et *passim*).

Premier signifie *avant, d'abord.*

« *Premier* que moy. » (P. 142.)
« Quand *premier* ma rustique muse. » (P. 156.)

Pour : quand *d'abord.*

Prou, assez, beaucoup. Ex.:

« Vostre face,
« La peult rendre seurement
« De sterile
« Prou fertile. » (P. 46, 47 et *passim.*)

Puis a le sens du latin *postea* (*ensuite, après*).

« On y voit *puis.* » (P. 112.)
« Si que... ils ne vinssent... *puis* à dire. » (P. 185.)

Il signifie aussi, comme maintenant, *et.* Ex.: *Puis après* (p. 134).

Quant présente, dans son emploi, certaines particularités. Nous n'avons conservé aujourd'hui que l'expression *quant à*. Mais au seizième siècle *quant* entrait dans plusieurs expressions aujourd'hui inusitées. Ex.: *Quant* et l'argent (p. 96) (En même temps que l'argent).

« Dont on devroit faire inquisition,
« *Et quant et quant* juste punition. » (P. 92.)

(Et en même temps.)

En patois savoyard, *arriver quant quelqu'un* signifie encore *arriver en même temps que quelqu'un*.

Que peut avoir à lui seul le sens de *de ce que*.

« N'aye sur ton fils envie
« *Qu'*il est possesseur des cieulx. » (P. 108.)

(V. *supra* p. 190.)

Il peut aussi avoir la même valeur que *de sorte que*, etc.

« Disant en moy qu'ay meilleure achoison,
« Me déporter *qu'il* n'en soit plus nouvelle. » (P. 139.)

Dans cette phrase optative le premier *que* serait supprimé de nos jours :

« *Que* pleust à Dieu que tu sceusses congnoistre. » (P. 147.)

Somme signifie *en somme*. Ex.:

« Somme, il ne faut jouer fascheusement. » (P. 96.)

Tant, devant un adjectif ou un adverbe, est employé, de même qu'*autant*, dans le sens de *si* :

« Prince, en vertu
« *Tant* parfaict..... » (P. 65.)
« ...La veine autant digne. » (P. 180 et passim.)

Tant seulement signifie *et non-seulement*. Ex.:

« *Tant seulement* me nuys,
« Mais des nuysans empesche les ennuys. » (P. 125.)

Tant y a que a le sens de *toujours est-il que* (p. 90).

Toujours s'écrit *tousjours*.

Tout adverbe s'emploie dans certaines locutions aujourd'hui inusitées. Nous avons vu *à tout sa bouche* pour *avec sa bouche*.

Du tout signifie *tout à fait*. Ex. :

« Ou que tu sois *du tout* au lict malade. » (P. 100.)
« Juges infernaulx *du tout* se sont teuz. » (P. 170.)

A tout le moins est le renforcement de notre expression moderne *au moins*. Ex.:

« Ou, *à tout le moins*, on faict abstinence. » (P. 90.)

Très a le même emploi qu'aujourd'hui. Observons qu'il peut être encore renforcé par *si*. Ex.: *De si très-près* (p. 75), *si très-mal* (p. 171).

Trop s'emploie, contrairement à l'usage moderne, devant les comparatifs. Ex. : *Trop* plus qu'amère (p. 55); plus inconstante *à trop* moins arrestée (p. 90).

Voire dans les poésies de Des Periers a le sens de *même déjà*. Il conserve aussi son ancienne signification de *vraiment* (verum). Ex.:

« Nommé sera le langage françois
« *Voire* le peuple en immortel renom. » (P. 178.)
« Tu le scais mieulx, *voire* je te promets. » (P. 178.)

Voire mais signifie *mais vraiment* (p. 99).

Y s'emploie dans le sens de *là*, et, de même que de nos jours, pour exprimer un datif impersonnel. Ex.: Il n'*y* convient.

Conjonctions.

Ains a le sens de *mais* (p. 78 et *passim*). Cette locution vient de *ante*. D'où la conjonction *ains que*, qui signifie *avant que*. Ex.:

« *Ains* que se laisser fondre. » (P. 68 et *passim*.)

Ainsi comme s'emploie pour *ainsi que; combien que* pour *quoique* (p. 80, 108, etc.).

Et s'emploie dans certaines constructions où nous emploierions plus volontiers *ni*. Ex. :

« Veu qu'ilz sont, sans rhythme *et* raison. » (P. 111.)

Quant a le sens de *quantum*. Ex. :

« Dont vous tenez, si n'êtes ignorantz.
« *Tout quant qu'avez.* » (P. 54.)

(Tout ce que vous avez.)

Tant ne quant signifie : à ton bon plaisir, autant que tu voudras. Ex.:

« ...Si tu en prenois *tant ne quant*, ils pourroient décroistre enfin jusqu'à un dernier. » (P. 99.)

Si a le sens de *ainsi, et par conséquent, aussi bien*. Ex.:

« *Si* ay je espoir. » (P. 55.)

Il nous semble parfois explétif, dans les propositions où il ne fait que renforcer le second verbe indiquant un fait qui est la conséquence de celui exprimé dans la précédente proposition. Ex.:

« Povreté, ayant trop, *si se gaudit.* » (P. 71.)
« Quiconques est chault au jeu *si se garde.* » (P. 96.)

Si que signifie *ainsi que*. Ex.: *Si que de toy* (*ainsi que* de toy) (p. 178).

Dans la locution *par tel si que...*, *si* paraît avoir le sens de *ita ut:*

« ...Le livre
« Lequel pour lire je vous livre,
« *Par tel si* que me le rendrez. » (P. 159.)

Si que a le même sens plus clairement exprimé dans ces deux vers :

« *Si qu*'il n'advint que leurs fiers adversaires,
« Ne vinssent puis à dire..... » (P. 185.)

Et de même :

« Car elle ha l'œil sur le faict et à faire
« *Si que* leans rien ne se peult meffaire. » (P. 112.)

Négation.

La négation *ne* n'est pas au seizième siècle forcément suivie de *pas* ou *point*. Ex.:

« *Je ne doubte*
« Qu'il ne gouste
« D'amytié quelque saveur. » (P. 47.)

Ne se supprime dans les phrases interrogatives, *pas* ou *point* exprimant déjà la négation. (*Cf.* plus haut interrog., p. 193.). Ex.:

« Est-elle point en voz lieux ? » (P. 47.)

Même dans les phrases affirmatives, plusieurs auteurs du seizième siècle suppriment *ne*. Mais nous n'en n'avons pas trouvé d'exemples dans le *Recueil des Œuvres*.

Quand la phrase exprime un sens négatif, même si la forme de la proposition est affirmative, la langue du seizième siècle, comme celle du moyen âge, exprime la négation[1]. Ex. : « *Il n'y a rien qui te nuise pourveu qu'un autre n'ayt le bruyt d'être plus riche que toy.* » (P. 99.)

Au seizième siècle, quand la négation accompagne le second terme d'un degré de comparaison, *ne* est accompagné de *pas* ou de *point*. On disait, par exemple : « *Que les apôtres aient laissé par vive voix à l'Église plus qu'ils n'ont point écrit*[2]. » (Calvin., *Inst. IV*, VIII.)

C'est par une conséquence de cette règle que nous relevons cette phrase dans Bonaventure :

[1] Hatzfeld et Darmesteter, *Op. cit*, p. 288.
[2] Cf. *ibid.*

Plutost d'effect que non pas de langage. (P. 166.)

Remarquons enfin que Des Periers emploie *non* où nous emploierions *ne pas*. C'est une forme qui rentre presque dans la première règle que nous avons énoncée. Ex. :

« .....Chose qu'il valoit mieulx
« Non désirer ?... »

Non fera dea (p. 138), *non tresbuscher* (p. 119).

ORDRE DES MOTS.

Mots isolés. — *Substantifs attributifs.* — Ils peuvent suivre ou précéder le substantif qu'ils qualifient. Ex.:

« Et le doux *jus du raisin*..... » (P. 183.)
« Et *des aigneaux la délicate graisse.* » (*Ibid.*)

« Dépesche toi, pose de *chair la charge.* » (P. 136.)

Qualificatifs. — Ils suivent ou précèdent le substantif et offrent ainsi quelquefois des constructions qui nous paraîtraient anormales. Ex.:

« En son *privé secret.* » (P. 83.)

Déterminatifs. — *Possessifs.* — *Indéfinis.* — Nous avons signalé les quelques exemples qui sont dignes d'être relevés (voir plus haut p. 190, 194, 197).

Articles. — Rien de spécial à observer.

Participes, infinitifs, dépendant d'un verbe auxiliaire. — Ils peuvent, contrairement à l'usage actuel, précéder le verbe auxiliaire :

« Provoqué l'ont par estrange service
. . . . . .
« Délaissé as cette pierre féconde,
« Dont engendré tu fuz et anobly. » (P. 184.)

Adverbes. — Les adverbes suivent ou précèdent le verbe. *Adverbes de lieu et de temps.* Ex.:

« Vie invincible et Mort.....
« Ont eu, *enhuy*, un combat furieux. » (P. 83.)
« ...De la pure mammelle
« Que *maintenant* vostre bouchette succe. » (P. 84.)

Adverbes de modalité. — Ils précèdent ou suivent le verbe, selon l'importance qu'on leur accorde. Ex.:

« *Patiemment*, reçoy correction. » (P. 122.)
« En lieu obscur caché *secrètement.* » (P. 186.)

Négation. — Quand *ne* précède le verbe, il précède aussi les deux pronoms régimes. Ex.: Je *ne le lui* dirai pas.

Prépositions. — Le régime peut précéder la préposition. Ainsi, les prépositions *pendant*, *nonobstant*, *néantmoins* : *Ce neant moins* (p. 71), *ce temps pendant*, *ce nonobstant* que les ayes trouvées (p. 133). (Voir plus haut : *Prépositions.*)

La préposition et son régime peuvent précéder l'adjectif ou le verbe qu'ils complètent :

« Mais le Seigneur, de vie glorieux,
« Par Mort vaincu, en ha eu la victoire. » (P. 83.)

PLACE DU SUJET.

Lorsqu'en tête de la phrase, se trouve un adverbe, une conjonction, un complément, etc., souvent il y a inversion du sujet qui suit alors le verbe. Ex.:

« *Or en cecy fol es tu* manifeste... » (P. 132.)
« *Là verras tu,* par effectz évidentz. » (P. 136.)
« *Facilement soit-ton vivre* appresté. » (P. 120.)
« *Car* provoqué l'*ont ses filz et ses filles.* » (P. 184.)
« *Pourtant fault il* pour un peu pratiquer. » (P. 135.)

PLACE DE L'ATTRIBUT.

On remarque plus de liberté que de nos jours. Ainsi

l'attribut précède souvent le verbe que suit le sujet (voir page précédente).

« Or en cecy *fol es tu* manifeste. » (P. 132.)

PLACE DU RÉGIME DIRECT.

Au lieu de suivre le verbe, il peut le précéder. Ex.:

« *Ce dira l'autre.....* » (P. 136.)
« Pour *leurs désirs enfeindre.* » (P. 142.)
« *Veng-ance* lors à tous mes ennemis,
« *Retribueray* et rendray à ma guise. » (P. 186.)

Cela peut se rencontrer, même s'il y a plusieurs régimes. Ex. :

« *Toutes les gens et hommes divisa.* » (P. 183.)

Ou deux sujets :

« *Un mesme tainct* avoient *l'aube et les roses.* » (P. 69.)

De même quand le verbe est à un temps composé. Ex.:

« Et le Seigneur, de ses haultes bastilles,
« *Ha le tout veu* et *bien considéré...* » (P. 184.)

Il peut aussi précéder l'auxiliaire et le verbe, au lieu de s'intercaler entre eux. Ex.:

« Et *des milliers* d'eulx rendroit *esperduz.* » (p. 183.)

Lorsque c'est le pronom *le, la* qui est régime direct, il peut précéder ou suivre le régime indirect. Tous deux sont placés avant le verbe. Ainsi, de nos jours, nous disons plus volontiers : *Je vous le propose*, que *je le vous propose.*

Le seizième siècle emploie indifféremment ces deux constructions.

A propos de *en*, il faut remarquer que le seizième siècle, qui le place, comme dans notre langage actuel, devant le

verbe, l'ajoute, même si *dont* précède déjà le verbe. Il y a là un pléonasme que nous ne nous permettrions plus. Ex.:

« *Dont* vostre mère *en* aura grande envie. » (P. 102.)
« Apprens cela *dont en* as l'ignorance. » (P. 124.)

PLACE DU RÉGIME INDIRECT.

La plus grande liberté règne dans la langue. Le régime indirect occupe, au gré du poëte, des places très-variées:

« *De ce bouton*, la prime rose issoit. » (P. 70.)
« Vengeance lors *à tous mes ennemis*,
« Retribueray et rendray *à ma guise*. » (P. 186.)
« *D'entendement* l'ha fourni..... » (P. 183.)
« Car force *à bas* verra... » (P. 186.)
« *Du quel* vivant j'ay la gloire immortelle,
« Veue et congneue..... » (P. 84.)

Il s'intercale souvent, comme le régime direct, entre l'auxiliaire et le verbe :

« Et ha esté *de ce* exaspéré. » (P. 184.)

Et même entre la préposition et l'infinitif :

« Pour *en cecy* prevoir les accidentz. » (P. 185.)

III. — GLOSSAIRE[1].

Aberger, act. (116), donner asyle, recevoir comme hôte.

Abusion, f. (131), erreur.

Accointable, adj. (48), avec qui l'on peut ou l'on doit faire connaissance, lier amitié. *Accointance* est encore usité de nos jours. On trouve dans les *Marguerites de la Marguerite* (éd. F. F. Cf. *Glossaire*, p. 297) : *accointé de*, ayant accointance, commerce avec.

Accomplyment, m. (87), accomplissement.

Accoustré, adj. (75). « Mon frère, accoustré mignonnement », est

[1] Les chiffres entre parenthèses renvoient aux pages du *Recueil des OEuvres*.

ici une figure faisant allusion à une récente publication du poëte dont Bonaventure entretient Marot.

Achoison, f. (139), bonne occasion.

Addresse, f. (80), direction, voie.

Advénement, m. (69), événement.

Affaire (128).

« En mesprisant *d'oysiveté l'affaire*
« Laquelle veult servir Dieu de rien faire. »

c'est-à-dire : Servir Dieu sans agir. C'est la pensée contenue dans le vers fameux :

« La foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère? »

Affecté, adj., désiré, recherché.

Affermer, act. (178), affirmer.

Affiert (*il*), impers. (111), il convient.

Affiquet, m., (65) menus objets d'ornement, de toilette féminine.

Agut, adj. (184), aigu.

Aigneau, m. (184), agneau.

Ains (*passim*), mais.

Ains que (*passim*), avant que.

Alumelle, f. (88), lame de couteau. Nicot le fait dériver de lamelle ou la melle, diminutif de lame.

Alloy, m. (73), titre (*d'un métal*). Marot emploie *fin alloy* (éd. *Janet*, IV, 56), qui est un métal spécial pour les cloches.

Alquemie, f. (134 *et passim*), ou *arquemie* (Nicot), alchimie. Cette forme *arquemie* explique le jeu de mots que fait Des Periers (*Nouv. Récr.*, XII) : « Se pourrait plus proprement dire *art qui mine* ou *art qui n'est mie* » (qui n'est rien).

Anichilé, adj. (84), pour annihilé. On trouve *nichil* pour *nihil*, et *nichilité* signifie *néant*.

Antiquaille, f. (*danser l'*) (134), par métaphore : *Danser les vieux branles, les vieilles rondes*. Antithèse opposée aux mots : « à ces *nouvelles chauldes*. »

Appert (*il*), imp. (179), il est évident, manifeste.

Ard (*il*), n. (51, etc.), de *ardre* ou *ardoir*, brûler. On trouve, dans Marot, les formes : *ard, ardra, ardèrent, ardent, arde*.

Arroy, m. (57), équipage, assortiment, apparat, trains de gens. et, surtout en bonne part, *bel arroy*, c'est-à-dire *bel ordre, bel équipage*. « En magnifique arroy » (147).

Astralade, m. (135), pour astrolabe, instrument pour prendre la

hauteur des astres et la latitude du lieu où l'on est. Autres variantes : *astralabe* (*le Laboureur,* hist. de Ch^s. VI, p. 79), *astrelabe* (*Cotgrave*). Cf. LACURNE DE SAINTE-PALAYE, *Dict. de l'anc. langue françoise.* Il ne cite pas la variante *astralade* que nous trouvons chez Bonaventure.

Attrayment, m. (120), attrait (Nicot). On trouve dans Marot (*Op. cit.,* I, 89) *attraire*, attirer.

Attrempance, f. (114), tempérance (Nicot), modération. La reine de Navarre emploie le verbe *attremper,* modérer, régir (*Cotgrave: To temper, moderate*). Nicot commente le verbe *attremper* par *temperare,* gouverner.

Aureille, f. (178), oreille.

Avaritieux, adj. (100), avare.

Baller, n. (66), danser (Nicot). « Ce qu'on appelait *danser,* on l'appelle maintenant *baler.* » (H. ESTIENNE, *Dialogue du nouveau langage françois italianizé,* p. 410.)

Baguenaulde, f. (134), ancienne pièce amphigourique en vers blancs. De là *baguenaulde* a signifié *niaiserie.*

Le verbe *baguenaulder* (perdre son temps, flâner) est encore du langage populaire.

Banaston, m. (92), petite corbeille dans laquelle on met le raisin au fur et à mesure qu'il est détaché de la souche, et qu'un vendangeur prend sur ses épaules quand elle est pleine, pour aller la vider dans le tonneau destiné à transporter la vendange dans *la tine* (dial. prov.).

Ce mot vient peut-être du gaulois *benna,* voiture. *Banasta* en celte signifie, comme *banasta* en espagnol, panier. *Banaston* est encore usité dans le patois du Midi.

Basac, m. (132), pour bissac.

Bastiment (161) : « *Ton beau tiers bastiment.* » C'est le tombeau de Laure, le *troisième* trésor après la *France* et le *Dauphiné.*

Baverie, f. (94), sottise, bavardage inutile et oiseux (Nicot).

Bazoche, f. (57), société de clercs suivant le Palais.

Bestion, m. (179), bête, animal. (Diminutif pris en mauvaise part.)

Bende, f. (57), pour bande (Nicot).

Benivolence, f. (106), bienveillance, bonté.

Benoist, adj. (84), bénin.

Besongne, f. (154), pour besogne.

Besongner, n. (148), travailler, agir.

Blason, m. (151), définition. *Blasonner* signifie *définir,* c'est-

à-dire critiquer ou louer, mais en général critiquer. (Cf. Marot, édit. Janet, Glossaire.) Cependant les *Blasons* au seizième siècle sont plutôt des *Éloges* en vers.

Bonhomme, m. (148), brave homme (en bonne part).

« Du Sable, un Provençal qui se moque dans le style macaronique « de Charles-Quint et de la chevalerie, emploie le premier, en 1537, « le mot *bonhomme* dans un sens ironique, en parlant de Vénus qui « trompe Vulcain. » (Ph. Chasles, *Études sur le seizième siècle*, p. XXVII.)

Bouchette, f. (84), petite bouche.

Bouter, act. (42), mettre, placer. Forme restée populaire.

Brief, ou *brif,* adv. (*passim*), pour bref. En bref (183) = brièvement.

Briffées (133), de *briffer,* manger avidement.

Bruyt (avoir le) (99), passer pour.

Buccine, f. (69), trompette, cornet.

Çà bas, adv. (70), en bas de ce côté-ci. Cf. *Cymb. Mundi,* p. 77. Correspond à *ça haut* (171), et *ça-sus* que l'on trouve dans la reine de Navarre.

Camuse, f. (67), de camus, embarrassé, interdit. Nous croyons plutôt qu'il y a ici une faute d'impression, et qu'il faut lire :

« *Ça Muse,*
« Que ceste muse,
« Te servirait loyaument. »

Des Periers s'adressant à la Muse de la poésie lui dit : Que cette muse (celle du musicien Albert) te seconderait bien. Les poëtes du temps font encore rimer un mot avec lui-même.

Carraque, f. (94), désigne les gens du pays basque qui venaient autrefois pendant l'été faire la vendange. Par extension, s'applique aujourd'hui (*dial. prov.*) dans le langage du peuple aux familles de Bohémiens qui traversent le pays disant la bonne aventure, revendant de vieux chevaux, ânes ou mulets, et devenant à l'occasion pillards et voleurs. Ici la *carraque* nous semble un substantif de la même famille que *carrageaire* = *carrejaire* (92) : Celui qui charrie la vendange. — *Carraque* serait *le char de vendange.*

Cault, adj. (126), avisé, habile, rusé, prudent. De *Cautus. Cauteleux* est resté. Cf. *Cymb. mundi :* « Tu es un cault varlet. » On trouve aussi : *Chault* (96).

Cautelle, f. (139), prudence.

Cautement, adv. (91), prudemment.

Célique, adj. (136), céleste.

Chaloir, imp. (81), importer. (Il *chault,* qu'il *chaille.*)

Chalureux, adj. (185), chaleureux.

Charnure (71), chair, degré d'embonpoint. « La charnure d'une personne. »

Charroy, m. (128), char. Marcher devant les *charroys,* signifie : avoir la préséance. (Marot, III, 126.)

Chatton, m. (102), enveloppe d'une graine (comme on le dit d'une pierre précieuse).

Cheute, adj., de *cheu* ou *cheut* = *chu,* du verbe *cheoir.* D'où le substantif *chute* qui est resté. Dans l'expression proverbiale *chape-chute* (La Fontaine, l. IV, f. 16) :

« Messer loup attendait chape-chute à la porte. »

le mot *chuté* subsiste comme adjectif. (Cf. F. Frank, *Marguerites de la Marguerite,* p. 300.) On trouve (185) aussi le substantif *cheutte* (*chute*).

Chevance, f. (86), possession, bien, fortune acquise.

Cil, pronom (73, etc.), *celui.*

Cliquant, adj. (145), cliquetant, résonnant.

Compasser (*se*) (82), composer. (Cf. Marot, I, 207, où *compassée* = *composée.*)

Compos (135), de *computare;* pour *comput,* calcul astronomique ou astrologique. On disait *compost* en vieux français. (V. Littré : *Comput.*)

Contre (tien toy en) (p. 77). Tiens-toi en *garde.*

Contregarder, act. (115), préserver.

Content, m. (59), contentement (contentus) et discussion (de contendre, discuter, se disputer. Marot, l. 54).

Contre-poinct, m. (48), terme de couture ou de musique.

Convent , m. (151), couvent.

Convert (*se*) (151), nouveau converti à la foi.

Converser, n. (49), tourner (le substantif *conversion* est encore usité aujourd'hui dans ce sens étymologique).

Convoye, n. (60), de *convoyer,* accompagner, faire cortége.

Coquin (de vanité), adj. (131)), fier.

Cornées, f. (134), substantif dérivé de *corner* (c'est-à-dire, jouer de la corne ou du cor).

Coulées, adj. (71), épuisées, perdues. (Cf. Littré.)

Crester (se) (48), s'orner d'une creste; de là, s'enorgueillir, se bouffir, s'exalter.

Cure, f. (p. 55), soin, souci.

Cuyder, n. (49, 75), penser, croire, imaginer.

Cy, pr. (66), ici. (Pour les pronoms et adverbes, voir *formes grammaticales* et *syntaxe.*)

Dame, damoyselle, f. (157). On disait *madame* à la Reine et aux *princesses-filles,* quand elles étaient filles de rois ou de fils de rois, et *madamoiselle* à toutes les dames de haute race, mariées ou non. Cependant, en général, le terme de *dame* s'appliquait aussi aux femmes des chevaliers; celui de *damoyselle* était réservé aux femmes des écuyers. Plus tard, les femmes des bourgeois réussirent à se faire donner le titre de *damoyselle,* puis de *dame.* La distraction de Bonaventure s'explique aisément : Marguerite d'Angoulême n'était pas *fille de roi,* et d'autre part le poëte employait toujours le mot *Madamoyselle* en s'adressant aux autres grandes dames qu'il voyait (sauf Madame Marguerite, fille de Françoys Ier); il avait tort, puisque Marguerite était reine. En outre, il devait appeler la dame de Saint-Pather *Madamoyselle* (p. 157) plutôt que *Madame* (p. 145). Mais ce n'était plus là qu'une question de nuance et non de stricte étiquette. N'étant pas titrée, elle n'avait droit qu'au terme : *Madamoyselle.* Par courtoisie on la pouvait nommer *Madame.* Seulement, repris pour sa bévue envers la Reine, Des Periers n'ose plus ou feint plaisamment de ne plus oser appeler *Madamoyselle de Saint-Pather* : Madame.

Decliquer, n. (59), cf. Littré, *Déclic, Décliquer.* Au fig., sortir par roulades, par coups de gosier; s'échapper, en parlant d'un son.

Dédalus (155), C'est le Dédalus littéraire et philosophique (*Prognostications des prognostications*), et par extension, sa *poésie,* bien imparfaite et impuissante à exprimer les sensations du *poëte,* du *père,* de l'*auteur,* de *Bonaventure.*

Deffault, n. (117), de *deffailler* ou *deffalloir,* manquer.

Dehait, adj. (137), réjoui; de *dehaiter,* réjouir (Marot, I, 22).

Deigade, f. (95), pour *d'eigade;* de la piquette.

Depure (185). « Leur grange fiel *depure* » = laisse couler le fiel.

Desduyt, m. (62), récréation, plaisir.

Desmente (se) (82), se complaindre (Nicot), se démenter de quelque chose = s'en empescher (dans le sens de s'en embarrasser). Ici *desmente* signifie tomber en désordre, se déconsolider. (Terme de construction.) Cf. Littré : Démenté; 10°.

Désolable, adj. (66), triste.

Desroy, m. (126), désarroi, trouble, confusion.

Dessaisonner (se) (115), manquer la saison, le moment, l'occasion, la convenance des choses. Tenir une conduite *hors de saison.*

Destourbé, adj. (148), troublé, brouillé. Du verbe *destourber* (Marot, I, 159 et *passim*)), du latin *deturbare, disturbare.*

Desverie, f. (97), folie, fureur, douleur, regrets qui ôtent la raison; rêverie déraisonnable. Cf. Littré : endéver.

Dextre, f., droite, main droite.

Diffinir, act. (114), définir, expliquer.

Disse (que je), pr. subj. (149), de *dire* pour : que je dise.

Doubtance, f. (118), doute ou *doubte.* — Doubte signifie plutôt *crainte.*

Douloir, n. (51), de *dolere,* souffrir, être en peine. On disait aussi *doloir,* le *douloir.* Marguerite d'Angoulême nous offre la forme s'*en deult* et Marot : *deut, deulant.*

Dru, adj. (149), bien portant, gai.

Duysant, adj. (50), convenable, séant, qui plaît. Même sens que *duyctz* (Marot, III, 160).

Eagé (108), pour *âgé.*

Emprise, f. (107), entreprise. — *Emprinse* a la même signification. (Marot, I, 175.) *Empris* signifie saisi, pris.

Enchargeable, adj. (137), qu'on peut ordonner, du verbe *encharger* = ordonner (Marot, III, 208).

Engarder, act. (99), garder, mettre en garde contre.

Enhorter, act. (170), exhorter.

Enhuy, adv. (85), aujourd'hui.

Entrefaicte, f. (118), entreprise, entremise.

Equiparable, adj. (123), comparable.

Es, prép. (107 *et passim*), aux, dans les.

Esbaudy, adj. (121), réjoui.

Escaille (avoir en) (134), tenir en réserve, caché.

Esle, f. (183), aile.

Eslongné, adj. (140), qui est loin de. Le verbe *eslongner* signifie *être loin de* et non éloigner, écarter. (*Marg. de la Marg., Op. cit.,* p. 303.)

Esmerveiller, act. (101), admirer.

Espinette, f. (60), épinette; sorte de clavecin.

Espérans (vins) (93). L'*espiran* ou *aspiran* est une variété de raisin à grains noirs, ronds et peu serrés. Quelques-uns croient que c'est le *vitis Narbonnensis spiralis* de Pline. (V. *Dict.* de Mistral.)

Espraignent, de *espraindre,* act. (108), ravir, « m'ont espris mes espris. » (Marot, I, 84.)

Essoreiller, act. (48), dessécher, affaiblir *Essoré,* dans Marot (I, 168), signifie affaibli.

Estoeuf, m. (p. 171), matière. Autre forme de *étoffe.*

Expilateur, m. (134), qui chasse. *Expeller* signifie chasser. (V. Marot, II, 141.)

Facond, adj. (177), éloquent.

Faiz, m. (112), faix, fardeau.

Faulx (je), de *falloir,* manquer. Il *fault* est pris aussi au seizième siècle dans son sens actuel. (Marot, I, 27, 200 *et passim.*)

Féable, adj. (57), fidèle.

Feindre (se) (148), s'échapper, éviter (*parcere labori.* Rob. Estienne, *Dict. fr.-latin.* Paris, 1549).

Fiance, f. (103), confiance.

Fient, m. (179), ordure, fiente.

Foirat, m. (94), variété de raisin que les Provençaux nomment *fouiraire* ou *esfouiraire.* Cf. Rabelais : raisins *foyrards,* à grains mous, s'écrasant facilement.

Folloyant, part. (171), faire le fou. Marot emploie *folliant,* de la même racine (Marot, I, 273).

Fourrez, couvert de fourrures. « Ces fourrez goutteux (130). » Ces goutteux entourés de fourrures. Des Periers veut dire que l'on doit avoir plus de pitié des honteux qui souffrent en silence, que des goutteux qui se soignent, « *s'entourent de coton* » et crient leurs douleurs à tous venants.

Frisque, adj. (59), coquet, élégant, leste.

Fructage, m. (104), collection de fruits. On trouve *fruitage* dans les poésies de Marguerite d'Angoulême.

Gabbie, f. (93). Ce devait être une sorte de crible où l'on pressait le raisin. — Aujourd'hui (dial. prov.), cage dans laquelle on enferme la volaille.

Gallantise, f. (63), galanterie.

Gard (*Dieu*), Dieu vous garde. Formule de salut et d'accueil : *Adieu* ou *à Dieu,* se disait au départ. (Voyez *Marg. de la Marg.*, *Op. cit.*, p. 302.)

Gargouiller, n. (95), se gargariser.

Gaudisseur, m. (96), qui aime à se *gaudir,* se réjouir.

Gent, adj. (58), gracieux. On trouve aussi l'adverbe :

Gentement, gracieusement.

Giron, m. (55), demeure, asyle, domaine.

Glout, adj. (133), goulu.
Gobe, adj. (70), gai. (Cf. Godefroy.)
Gorgette, f. (102), petite gorge.
Gourrière, adj. (58), de *gourrier,* fier, beau. *Gourrièrement* vestu signifie élégamment vêtu.
Grevance, f. (86), blessure; de *grever,* blesser ou être blessé.
Grief, adj. (185), grave.
Gringotter, act. et n. (92). fredonner.
Grue (faire de la), f. (152), attendre. On dit encore : *faire le pied de grue.*
Guerdon, m. (73 *et passim*), récompense; de *guerdonner,* qu'on trouve dans Marot, ainsi que *guerdon* (I, 58, 137).

Harrier, act. (151), fatiguer; vient de :
Haras, fatigues, peines (Marot. I. 284).
Hastiveté, f. (116), hâte.
Hongne (112), indic. pr. de *hongner* ou *hoingner,* grogner, gronder.
Hugue (95), probablement pour *hogue,* jambe, cuisse. On disait *hoguine* pour jambard.

Idoyne, adj. (146), propre, capable.
Impropère, f. (117), inopportunité, indignité, inconvenance.
Impugnateur, m. (127), qui attaque.
Impugner, n. (124), attaquer.
Inciter (à) (184), exciter.
Incréable, adj., incroyable. On trouve aussi *incrédible.* (P. 115.)
Induire, act. (184), conduire, diriger, conseiller.
Issant, (*te*), sortant, surgissant; de *issir,* sortir. Terme employé encore dans la langue héraldique : *lion issant.*

Ja, adv. (50 *et passim*), déjà, maintenant.
Jaccoppin, m. (151), pour *jacobin,* c'est-à-dire dominicain.
Jaçoit que (144), pour *ja soit que :* en supposant que, bien que...
Jenette, adj. (66), de *jenet,* jeune, niais.
Jetton, m., rejeton de plante.

Laidure, f. (51), laideur.
Lairrons (59), 1re pers. pl. fut. ind., de laisser, pour *laisserons.*
Langarde (144), f. de l'adj. *langard,* bavard.
Léans, adv. (158), là, à cette place. (*V. syntaxe.*)

Lendy, m. (140), allusion proverbiale à la grande foire de *Lendit,* près Saint-Denis, au moyen âge; à la grande foire des bénéfices. (Cf. Littré.)

Lignage, m. (117), race.

Lincieux, m. (106), linceul.

Loyaument, adv. (67), loyalement.

Loz, m. (124), ou *los,* louange, gloire, renom.

Macule, f. (155), tache.

Marcepain, m. (98), massepain, sorte de gâteau d'amandes.

Main, m. (104), matin, de *mane.*

Marmiteux, adj. (127), triste, malheureux.

Marpault, m. (132), mot obscène. (Rabelais, t. III, p. 155. Straparole, *Nuits*, t. II, p. 277. Cf. Godefroy.)

Marroquin, m. (94), maroquin espagnin, variété de raisin à grains noirs encore connue et cultivée sous ce nom.

Mat, adj. (96), subjugué, vaincu.

Maugré, adv. (186), malgré.

Mercier, ère, adj. (104), marchand.

Mercier, a. (54), remercier.

Mercy, f. (126), miséricorde.

Meschef, n. (126), mésaventure, malheur, accident.

Mesgnie, f. (129), famille, maison, domesticité, compagnie, train de gens.

Meshuy, adv. (81), ne... plus aujourd'hui (de *magis hodie*).

Mignoter, n. (102), faire des sourires, des bonnes grâces.

Miste, adj. (58), beau, élégant, aimable, gai. Ici, peut-être pour mixte, mêlé, de diverses mesures.

Mommerie, f. (93), mascarade, déguisement en *mommon.* (Cf. *Marot,* III, 42, 77.)

Mores (80), géants des romans de chevalerie. Toute cette pièce est obscure à dessein; c'était le genre de ces « *prophéties* ».

Morfondure, f. (105), roideur qui provient du froid.

Moult, adv., beaucoup (*passim*).

Moyenner, n. (101), offrir une juste mesure, être un moyen terme.

Muable, adj. (123), qui change. On trouve *muer* et *se muer* au seizième siècle.

Munde, adj. (77), ou *monde,* pur, innocent. Cf. *immunde* ou *immonde.* — *Munder* signifie purifier.

Muser, m. (88), atermoyer, n'avoir souci de rien. On trouve *musant* et *musart.* (*Marot* et *Marguerite de Navarre.*)

Naucher, m. (170). nocher.
Ne... Ne... (101), Ni... Ni...
Nouer, n. (95), nager.
Nouvelet, adj. (55), nouveau, novice.
Noyseux, adj. (152), querelleur.
Nully, pour *nul.* (*V. Syntaxe.*)

OEillade, f. Dans l'Hérault et le Gard l'*œillade* ou *ulliade* est une variété de raisin encore cultivée aujourd'hui.
One, oncques, onques, jamais. (*V. Syntaxe.*)
Oppresse, f. (52), oppression.
Orde, adj. (177), vil, sordide.
Orendroit, adv. (122), en ce temps, maintenant, or.
Orriez, conditionnel, 2e pers. plur. de *ouïr.* (*V. Formes gram.*)
Oyseux, adj. (159), oisif.

Paistre (*se*) (86). se repaître. — De même *paître* a le sens de *repaître* dans Marot (IV, 133).
Pains blancz (133). Charcuterie que l'on prépare avec le ventre du porc frais.
Parfin, f. (119), *à la parfin* pour *à la fin,* expression renforcée.
Partir (*se*) (49), se séparer; *partir* signifie *séparer.* Se partir d'un lieu = se séparer d'un lieu. Avoir *maille à partir* = à séparer, partager. *Parti* (terme de blason) = partagé.
Patin, m. (132), chaussure.
Pellefede, adj. (93), grappes pellefedes; grains dont la peau craque et se fend sous la dent, au lieu de s'écraser comme le foirat (*pellisfindo*). Variété appréciée qu'on nomme en Suisse : *fendant blanc.*
Peneux, adj. (96), peiné, en peine, en piteux état. On disait la *semaine peneuse* pour la semaine de la Passion. *Penaud* se dit encore.
Pensement, m. (116), objet de préoccupation, pensée.
Petit (*un*), adv. (62), un peu.
Picquardans (93) (*Vins*). Vin de grenache originaire du Roussillon, Hérault et Vaucluse.
Picque (*prendre la*) (119). Prendre envers quelqu'un l'attitude de *la picque,* de la brouille, de l'hostilité. (Cf 179.) (V. Littré : *Picque,* n° 3.)
Piéça, adv. (96), il y a quelque temps. (*V. Syntaxe.*)
Pleige, f. (103), caution. *Pleiger* = cautionner.
Poise (114), de *peser.* (Cf. Félix Frank, *Heptaméron de la Reine de*

Navarre, III, 309.) Exemple dans le quatrain « que feit Villon quand il fut jugé à mourir » :

« Je suis François, dont ce me poise
« Né de Paris auprès Ponthoise,
« Or, d'une corde d'une toise
« Saura mon col que mon c... poise. »

Poix, m. (145), pour *poids.*

Pollu, adj. (78), pollué. souillé.

Ponner (127), ancienne forme du verbe pondre (*Godefroy*).

Poupine, f. (77), petite poupée. — Le sens ici est : leur petite figurine humaine.

Pour ce que, parce que. (*V. Syntaxe.*)

Pourchas, m. (91), poursuite.

Pourmener, n. (69), promener.

Pourpenser, act. (116), peser, réfléchir.

Pourpris, m. (69), enclos.

Pourtraicture, f. (79), portrait.

Pourtraire, act. (54), faire le *portrait de quelqu'un.*

Prainssaire, m. (92), presseur; l'homme chargé de manœuvrer la presse qui sert à utiliser *la racque;* même sens à peu près que *trulaire* (v. ce mot).

Préfix, adj. (73), fixé d'avance, prédestiné, assigné (Cotgrave).

Premier, adv., premièrement; *premier que* = avant que. (*V. Syntaxe.*)

Prime, adj. (69), de prime, premier. (Rob. Estienne.)

Prins, pris (de praindre = prendre).

Professe f. (151), de *profez,* qui a prononcé ses vœux.

Progno-(d'abus) stications (135). Thèse familière aux anciens poëtes, appliquée ici par plaisanterie de façon à exprimer le mot *abus,* pour dire : *de leurs abusives prognostications.*

Prou, adv. (74 *et passim*), assez, beaucoup.

Provoquer, act. (184), appeler, et non pas seulement *provoquer* dans le sens dérivé actuel, c'est-à-dire appeler au combat, défier.

Pure (85), leur grange *fiel de pure,* faute d'impression pour : *depure.* (V. ce mot.)

Quant et quant, adv. (92), en même temps. — *Quant* dans le langage populaire signifie encore : en même temps que; *quant moi* = en même temps que moi.

Querre, act. (112), querir, chercher.

Quignet, m. (78), coin (Lacurne de Sainte-Palaye).

Quine, f. (93), membre viril, patois bourguignon. (Cf. des Accords. *Bigarrures,* f. 26, d'après Lacurne de Sainte-Palaye au mot *quine.*)

Quis, part. (88), de *querir* ou *querre,* chercher. (V. ce mot.)

Racque (94), marc; ce qui reste du raisin, après la fermentation, quand le vin a été tiré. Matière avec laquelle, après la piquette, on fait une troisième qualité de vin, au moyen du pressoir. (Peut-être de ῥάξ, ῥαγός, grain de raisin.)

Rassotter, n. (131), même sens que radoter, tomber dans l'enfance, déraisonner.

Ray, m. (69), rayon. On dit encore les *rais* pour les rayons du soleil.

Rebec, m. (60), qui s'insurge, résiste.

Rebours. adj. (115), contraire, revêche, bourru.

Rebras, m. (105), le rebras d'une manche ou d'un chapeau est le *repli,* le *rebord. A tout rebras* signifie : en retroussant ses manches.

Reconfort, m. (53), consolation.

Recorder, act. (55), rappeler, réciter, répéter.

Recreu, adj. (117), fatigué.

Recueil, m., accueil, bienvenue.

Remordre, act. (80.) «Et tant polis qu'il n'y a que remordre » signifie : « Si parfait qu'il n'y a rien à reprendre ».

Remot, adj. (142), de *remotus,* éloigné.

Renc, m. (90), ou *reng, ranc,* rang.

Renger, act. (183). ranger.

Requoy, adj. (131), retraite : *à requoy* signifie : en repos.

Restraintif, adj. (127), qui fait des restrictions. (De *restraincte,* restriction, exception.)

Revenge, f. (170), vengeance, revanche.

Riffler, n. (171), prendre.

Riffleur, m. (133), qui prend.

Roch (182) : « Le *roch* duquel œuvres sont ordonnés »; phrase attribut de Dieu; — C'est : « le roc d'où sont parties toutes les œuvres, le fondement de toutes les œuvres. »

Rouvergans (93), vins du pays de Rouergue ou du Narbonnais.

Ruer, act. (74), jeter.

Sadinette (66), de *sadinet (bellulus, bellatulus,* R. Estienne), joli, mignon.

Sale, f. (140), en *sale* ou *court...* Comme nous dirions maintenant service privé ou service public. Des Periers distingue la *salle,* l'ap-

partement privé de Marguerite, et la *cour*. (« Être en court auprès du roy » signifiait être ambassadeur ; Lacurne de Sainte-Palaye.) On peut-être aussi, plus simplement, service dans le logis et service à l'extérieur.

Salut, m. (72), monnaie sur laquelle était représentée la *Salutation angélique* que l'on frappait sous le règne de Charles VI. Le salut d'or, pesant trois deniers un grain, valait quinze sous tournois.

Sapience, f. (151), sagesse.

Sejour (à) (82), à son aise, avec réflexion et maturité. — *Séjour* signifie *repos, loisir. Sans séjour* = sans retard.

Semonce, f. (56), invitation.

Semondre, act. (68), appeler, prier.

Séquelle, f. (51), suite, cortége. Ce mot n'était pas encore pris en mauvaise part.

Sérée, f. (67), soirée.

Simplesse, f. (55), simplicité.

Sommadaire, m. (92), saumadaire, celui qui charrie la vendange dans sa hotte.

Souillard, adj. (133), de *souillon* (serviteur d'une maison des champs qui sert à des choses viles).

Soulas, m. (59), soulagement, aise, récréation, divertissement, plaisir. D'où le verbe *soulasser,* récréer.

Souler (se) (63), se réjouir. Il ne faut pas le confondre avec :

Souloir, n., qui signifie avoir coutume (*solere*).

Sperollans (vins) (93), sans doute variété de raisin dans le genre de l'*esperan* (voir ce mot). Probablement le *spiran verdaou*, qui mûrit tard. (Gard, Hérault.)

Styptique, adj. (136), astringent.

Surceint, adj. (106), du latin *surcinctus*, survêtu ; *surceint de value* signifie surfait.

Taisible, adj. (124), tacite.

Tante (p. 75-76). La tante, c'est *Marguerite de Navarre,* dont Marot est le frère. Il est difficile de savoir de quel poëte veut parler ici Bonaventure.

Tempestatif, adj. (127), turbulent, colère. (*Tumultuosus,* R. Estienne.)

Terrien, adj. (151), terrestre.

Tine, f. (93), cuve dans laquelle on verse la vendange pour la fermentation, et d'où s'écoule le vin.

Tollir, act. (117), enlever.

Touiller (se) (94) = *touiller,* mêler. De là : *se touiller de* signifie dans le passage présent : *se barbouiller de.*

Tracasser, n. (88), se faire du souci. On trouve dans *Marguerite de Navarre : trac,* manière d'être, train, allure.

Traire (se) (49), *se trahere,* se rapprocher de, aller vers.

Trasse, f. (51), trace.

Trincaire, m. (92), trinqueur, trancheur, celui qui coupe le marc de raisin quand il a été pressé.

Trousse, f. (63), carquois.

Trulaire, m. (92), probablement *qui presse : trouiller* signifie presser la vendange. *Trolium* (basse latinité) signifie : *pressoir* de vendange. *Truiller* (Roquefort, II, p. 666), verbe actif, antérieur au seizième siècle, signifie exprimer, pressurer (*torculare*).

Tuppin, m. (151), pot de terre (Lacurne de Sainte-Palaye).

Vefve (108), veuve.

Veiguade (une), f. (95), une fois, un coup : « *Boire quelque veiguade* », Rabelais.

Vitupère, f. (47), reproche, blâme.

Voiremais, adv. (99) = mais, mais vraiment.

Voluntiers (146). Il y a peut-être là un calembour. Bonaventure, faisant ses offres de service, dit : « Plus voluntiers (*plus vole un tiers*) », c'est-à-dire : « Personne ne sera un si honnête serviteur que moi. »

Vueil, m. (91), volonté.

BIBLIOGRAPHIE

DU RECUEIL DES ŒUVRES

Recveil || des Œvvres || de fev Bonaven- || tvre des Pe- || riers, || *Vallet de Chambre de Treschrestienne Prin- || cesse Marguerite de France, Royne || de Nauarre.* || A Lyon, || par Iean de Tournes. || 1544. || Auec Priuilege.

In-8° de 4 ff. préliminaires non ch. contenant : le titre, l'épître dédicatoire de Du Moulin à la Reine deNavarre, 196 pp. chiffrées, plus deux ff. non chiff., le dernier renfermant un *Avis au lecteur* qui manque souvent. V. fr. 6 d'Hoym, le même exemplaire 259.50 Pixerecourt et 1600 fr. Pichon pour M. de la Roche la Carelle; 222 fr. Nodier; 100 fr. Bertin; 50 fr. Coste (1854); 68 fr. Giraud; 215 fr. Solar; 680 fr. (Bauzonnet) Sainte-Beuve; 700 fr. (Niedrée), Leb. de Montgermont, 1876.

Le recueil de 1544 est un volume rare et dont le prix est devenu fort élevé. Il contient : *Le Discours de la queste d'amytié,* dict *Lysis* de Platon (p. 1-41); *Queste d'amytié à la Royne de Navarre* (p. 42-51); *Du Voyage de Lyon à Nostre-Dame de l'Isle,* 1539, à Jean du Peyrat (p. 52-68); *A Jane, Princesse de Navarre* (Des Roses) (p. 69-73); *Epistre à ma dame Marguerite fille du Roy de France* (p. 73-77); *A Clément Marot, Pere des poëtes françoys* (p. 77-79); *Le Blason du Nombril. A Jean des Goutes, Lyonnois* (p. 79-83); *Prophétie. A Guynet Thibault, Lyonnois* (p. 83-84); *A Antoine du Moulin, Masconnois* (p. 85-87); *Victime Paschalis Laudes. A Claude Feraud, Lyonnois* (p. 87-89); *Pour le jour des Estraines. A Claude le Maistre, Lyonnois* (p. 89-90); *Cantique de la Vierge. A la Royne de Navarre* (p. 90-91); *Le Cantique de Simeon. A la dicte Dame* (p. 91-92); *D'Avarice. A Helias Boniface d'Avignon*

(p. 92-94); *Compte nouveau. A la Royne de Navarre* (p. 94-98); *Chant de vendanges, à Alexis Jure, de Quiers* (p. 98-103); *Du Jeu. A Georges Renard, Lyonnois* (p. 103-104); *Des Malcontents, à Pierre de Bourg, Lyonnois* (vers blancs) (p. 104-110); *A mon petit et grand amy, Robert de Andossile* (p. 111-112).

Le cry, touchant de trouver la Bonne Femme. A la Royne de Navarre (p. 112-117); *Au Roy Françoys. De la mort de son Filz* (p. 117-118); *Au mesmes* (p. 118-119); *Épitaphe de Françoys, Daulphin* (p. 119); *A la Royne de Navarre* (p. 120); *Bonaventure à Marot à son retour de Ferrare* (vers écrits sous forme de prose) (p. 120); *Les quatre Princesses de vie humaine* (p. 121-147); *Prognostication des Prognostications. A la Royne de Navarre* (p. 148-159); *Ballade. A la Royne de Navarre* (p. 160-161); *Epistres* (3 *à la Royne de Navarre,* 1 *au Roy de Navarre,* 1 *à madame de Sainct-Pather*) (p. 161-170); *Épigrammes* (p. 170-185); *Chansons* (p. 185-188); *Rondeaux* (p. 188-192); *Caresme prenant en Tarantantara* (p. 192-196).

A la fin du volume : *Tout à un.* Le recto du quatrième feuillet de la feuille N contient un avis de l'éditeur disant avoir recouvré plusieurs pièces de Des Periers, qu'il se promettait de mettre au jour dans une seconde édition, entre autres : *Brandons, Mi-Carême, Pâques fleuries, Pâques, Quasimodo,* etc. — Ces pièces n'ont jamais paru, non plus que la seconde édition annoncée.

Jean Poitevin inséra seulement le *Cantique de Moïse,* traduit par Des Periers dans sa traduction des *Cent Psalmes de David,* Poitiers, 1551, in-8°, réimprimé à Rouen, 1554, in-16; Paris, 1558, et Lyon, 1559.

Une grande partie des pièces du *Recueil* de 1544 (excepté le *Lysis* et quelques pièces médiocres) se trouve dans l'édition du *Cymbalum Mundi et autres OEuvres de Des Periers,* donnée par P. Lacroix, *Paris, Gosselin,* 1841, in-12.

ROUEN (*sans date,* in-8°).

L'abbé Goujet (Biblioth. française) cite une édition du *Recueil des OEuvres* de *Rouen, sans date,* in-16°. — Brunet dit ne l'avoir pas vue, et aucun bibliographe n'en parle, excepté Goujet; elle ne figure sur aucun catalogue. — Il faut donc, jusqu'à preuve de l'existence de cette édition, la tenir pour plus que douteuse.

L'abbé Goujet aura probablement pris ou vu citer l'une des éditions des *Nouvelles Récréations,* imprimée à Rouen, pour une édition du *Recueil des OEuvres.*

ŒUVRES FRANÇAISES

PARIS, 1856, 2 vol. in-16.

Œuvres françaises de Bonaventure Des Periers, revue sur les éditions originales et annotées par Louis Lacour. — Paris, P. Jannet, 1856, 2 vol. in-16, 10 fr. et plus, en papier fort.

Le premier vol. comprend XXXVI pp. de liminaires; renferme la vie de Des Periers, un glossaire, une table et une notice bibliographique, puis : les *Œuvres françoises,* d'après l'édition de 1544, diverses pièces supplémentaires, l'*Andrie* et le *Cymbalum.*

ÉDITIONS SPÉCIALES DE POÉSIES DE DES PERIERS.

APOLOGIE DE MAROT CONTRE SAGON.

Cette pièce se trouve dans le petit volume intitulé : *Les disciples et amys de Marot* (Bonaventure Des Periers, Charles Fontaine, Calvi de la Fontaine) *contre Sagon, La Hueterie et leurs adhérents. — Paris, en la boutique de Jehan Morin,* 1537, pet. in-8°. — Première édition, vendue 67 fr., Potier.

Les *Disciples et amys* ont été réimprimés :

1° *A Lyon, par Pierre de Sainte-Lucie,* dit *le Prince,* s. d. (1537), in-8°, goth. de 38 ff.

Dans cette édition, l'*Apologie* est attribuée à *Bonaventure, valet de chambre de la Royne de Navarre ;* elle se trouvait dans le Recueil inscrit au catalogue du Duc de La Vallière de 1783, sous le n° 3042.

2° *A Paris, près du collége de Reims,* s. d., pet. in-8° de 29 ff., avec une figure sur bois au titre. — Cette réimpression faisait partie du Recueil portée au catalogue Nodier, 1844 (n° 363), et contenant dix-neuf pièces relatives à cette célèbre dispute.

3° Enfin, on trouve les *Disciples et amys,* et par conséquent l'*Apologie,* dans les trois éditions du volume publié sous le titre de : *Plusieurs traictez... du different de Marot, Sagon et la Hueterie,* en 1537, 1538 et 1539.

PROGNOSTICATION DES PROGNOSTICATIONS.

La Prognostication des Prognostications, non-seulement de ceste présente année M.DXXXVII, mais aussi des aultres à venir, voire de toutes celles qui sont passees ; composee par maistre Sarcomoros, natif de Tartarie, et secretaire du tres illustre et tres puissant roy du Cathai, serf des vertus. — *On les vend à Paris en la rue Sainct Jacques,*

en la boutique de Jehan Morin, 1537. Pet. in-8° de 8 ff. Vendu fr. 24. en 1833.

M. Paul Lacroix, dans son édition du *Cymbalum Mundi et autres œuvres françaises de Des Periers,* Paris, 1841, in-18, cite, en note de la p. 378, une édition de la *Prognostication* qui aurait été imprimée en 1537 par *Jean Marnef.* Cette édition n'existe pas et n'est que le résultat d'une faute de copie ou d'impression. La note en question n'est, en effet, que la reproduction textuelle de celle qui se trouve à la p. XXII, du même volume, mais où le nom de l'imprimeur est correctement indiqué Jean Morin. — M. Lacour, dans son édition, a reproduit cette erreur.

La *Prognostication* a été réimprimée par M. A. de Montaiglon dans le *Recueil des poésies françaises,* t. V, p. 224.

Elle fait partie, comme on l'a vu, du *Recueil des OEuvres* de 1544.

DES QUATRE PRINCESSES DE LA VIE HUMAINE.

C'est a sçavoir Seneque des quatre vertus cardinales. Translaté de latin en rimes françoises par Bonaventure des Periers.

Cette pièce a paru dans un volume qui contenait l'*Andrie* et dont voici le titre :

Premiere comedie de Terence, appellee l'*Andrie,* nouuellement traduite et mise en ryme françoise ; plus un *Traité des quatre vertus cardinales,* selon Senecque. *A Lyon, par Thibault Payan,* 1555, in-8° de 218 pp., y compris 4 ff. préliminaires, plus 2 ff. pour la table.

Le *Traité des quatre princesses* commence à la p. 185, et porte seul le nom de Des Periers.

Nous avons exposé, en parlant des traductions de Des Periers, les motifs qui ne permettent pas, à notre avis, de lui attribuer également la traduction de l'*Andrie.*

CANTIQUE DE MOYSE.

Cette œuvre de Des Periers se trouve dans la plupart des éditions des *Pseaumes,* traduits par Clément Marot et Th. de Bèze. Une des premières où on la rencontre est celle des *Cinquante Pseaumes,* traduits par Clément Marot. — *Paris, Ambroyse Girault,* 1545, 16°.

LE BLASON DU NOMBRIL, A JEAN DES GOUTTES LYONNOIS.

Reproduit dans le recueil intitulé : *Blasons anatomiques du corps féminin,* fait par divers auteurs. — *Lyon, François Juste,* 1537, in-16.

AVARICE, A HÉLIAS BONIFACE D'AVIGNON.

Le Parnasse des poëtes françois modernes contenant leurs plus riches et graves sentences, discours, descriptions et enseignements recueillis par feu Gilles Corrozet, Parisien. *Paris, Galliot Corrozet,* 1571, in-16. (*Arsenal,* n° 7238.) Contient la variante suivante de cette pièce intitulée :

L'AVARICE.

A Hélias Boniface d'Avignon.

(*Recueil des OEuvres*. Édition Lacour. page 88.)

« Voyant l'homme avaricieux,
« Tant misérable et soucieux,
« Il me souvient d'une alumelle,
« Laquelle, estant luysante et belle,
« Se voulut d'un manche garnir,
« Afin de couteau devenir,
« Et, pour mieulx s'emmancher de mesme,
« Tailla son manche de soy-même,
« En le taillant, elle y musa,
« Et y musant elle s'usa [1],
« [2] Car le couteau bien emmanché
« Estant déjà tout ébresché,
« Se veit gaudy, par plus de neuf,
« D'estre ainsi usé tout fin neuf,
« N'ayant plus ce tant doulx trencher
« Comme devant que s'emmancher.
« Mais à vieillesse esvertuée
« Vertu n'est plus restituée. »

L'HOMME DE BIEN, A ANTOINE DU MOULIN MACONNOIS.

Le Parnasse des poëtes françois modernes contient la variante suivante de la pièce intitulée :

L'HOMME DE BIEN.

A Antoine Dumoulin, Maconnois.

(Édition Lacour. *Recueil des OEuvres,* page 81.)

« L'homme de bien, l'homme sage et prudent,
« Est de soy mesme et juge et président
« S'examinant jusques au dernier poinct,
« Et si est tel, qu'il ne lui en chault point

[1] *Recueil des OEuvres*. Var. « Et, musant, de sorte s'usa. »
[2] *Id.* *id.* « Que... » (quinze vers sont ainsi supprimés).

« Que la court face, ou que le peuple dic.
« Il est semblable à la sphère arrondie
« De l'univers, tout en soy recueilly
« Et par dehors tant rondement poly,
« Il ha esgard surtout au fondement
« Et aux appuys de son entendement
« En espluchant poinct par poinct, à séjour
« [1]Ce qu'il a faict tant la nuit que le jour [1]. »

PROPHÉTIE A GUYNET THIBAULT, LYONNOIS.
(*Rec. des OEuvres,* p. 80.)

Se trouve dans le *Recueil de vraye poésie françoise prinse de plusieurs poëtes les plus excellents de ce règne.* (*Paris, Janot,* 1544, in-8°, fol. A. *Arsenal,* n° 7231.)

Elle est intitulée : *Énigme.* Au-dessus du titre est une vignette représentant les : « *Trois compagnons* ».

On y trouve aussi le :

COMPTE NOUVEAU A LA REINE DE NAVARRE.
(*Recueil des OEuvres,* p. 89.)

Enfin au f° A. *iiij*, se lit une poésie portant comme titre : *Dixain sur un rameau de Pasques fleuries.*

Nous n'osons prétendre que ces vers soient de Bonaventure. Cependant, parmi les poésies de lui qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous, on sait qu'il s'en trouvait une intitulée : « *Pasques fleuries.* »

En effet, l'éditeur du *Recueil des OEuvres* s'exprime en ces termes au recto du quatrième feuillet de la feuille N. de l'éd. de 1544 :

AU LECTEUR.

« Saches que ayant imprimé ce que tu vois de Bonaventure, ay « recouvré plusieurs choses, entre lesquelles sont les Brandons, « Pasques flouries, Pasques, Quasimodo, Mycaresme et autres plai- « santes choses dignes d'estre veues, lesquelles, avec l'ayde de Dieu, « j'espère te donner à la seconde édition, ce que j'eusse faict à pré- « sent, n'eust esté que elles ne sont pas encore mises au net. »

Des Periers lui-même parle de cette pièce « *Pasques flouries* » à Madame de Saint Pather (*Recueil des OEuvres,* p. 148).

[1] *Recueil des OEuvres.* Var : « Tout quant il ha dict et faict celuy jour. » Vingt vers sont ainsi supprimés dans le corps de la poésie et toute la fin, soit trente vers.

« Puisque vous voy de près hanter
« La royne, à vous viens présenter
« Un don des Muses mal nourries :
« Le voicy, sont Pasques flouries
« Que, s'il vous plaît, lui baillerez,
« Et le vostre me nommerez.
« Elle n'y contredira rien,
« Combien que je sois jà le sien. »

Nous pouvons dès lors, ne fût-ce que par acquit de conscience, reproduire la pièce du recueil de Janot. La présence dans ce volume de la « *Prophétie* » et du « *Compte nouveau* » permettent de se dedemander si ces « *Pasques flouries* » ne sont point celles que notre poëte envoyait à madame de Saint-Pather.

Voici la pièce en question :

« Pour satisfaire à la branche promise,
« Ce verd rameau vous est deu justement ;
« Car la verdeur éternelle en luy mise,
« De voz ans verdz, est vray enseignement.
« Puis, tout ainsi que non facilement,
« Se peult icy trouver arbre semblable,
« Ainsi nul aultre est à vous comparable,
« Dont quelle grâce en moy pourray-je avoir,
« Ne mon présent pour estre recepvable,
« S'il ne vous plaist de bon cœur recepvoir? »

POÉSIES A CLAUDE DE BECTOZ.

Saingelais || Œuures de luy tant en || composition, que trans- || lation, ou allusion || aux Auteurs || Grecs, || Latins. || ** || A Lyon par Pierre de Tours de- || uant nostre Dame de Confort. || M.D.XLVII (1547). In-8 de 79 pp.

Nous avons reproduit comme étant de Bonaventure Des Periers les pièces désignées dans le catalogue Rothschild sous les nos :

1° *Chanson d'un amoureux* (p. 55) :

« Chargé de destresse,
« Plein d'ennuy j'accours... »

Se trouve aussi dans le *Recueil et Eslite de plusieurs belles Chansons joyeuses, honnestes et amoureuses... colligées par J. W.* [alcourt] (Anvers, Jean Waesberge, 1576, in-12), 270 b.

2° *Response* (p. 56) :

« Un et mesme maistre
« Cause nostre ennuy... »

Se trouve dans le même recueil, 271 b.

6° *Chanson* (p. 63) :

« Qui celera l'affection
« Qui souffrir ne peut fict'on.. »

Se trouve dans le même recueil, 62 a.

7° *Response* (p. 64) :

« Quand vous verrez un serviteur
« De plus d'une solliciteur... »

Se trouve dans le même recueil, 62 a.

8° *Chanson* (p. 65) :

« Quand vous voyez que l'estincelle
« De chaste amour sous mon esselle... »

Se trouve aussi dans : *Le second et tiers Livre du Recueil de toutes belles Chansons nouvelles* (Paris, Veufve N. Buffet, 1559, in-16). 23 b. — *Recueil et Eslite de plusieurs belles chansons*. (Anvers, 1576, in-12), 62 b.

9° *Autre Chanson* (p. 65) :

« Si Amour n'estoit tant volage,
« Ou que l'on peust veoir en tel aage .. »

Cette pièce est de Des Periers et figure dans ses œuvres (éd. de 1544, p. 185) avec un envoi « A Claude Bectone, Daulphinoise » ; on la retrouve, sans nom d'auteur, dans le *Recueil et Eslite de plusieurs belles chansons* (Anvers, 1576, in-12), 63 a.

10° *Response* (p. 66) :

« Si chose aymée est toujours belle,
« Si la beaulté est éternelle... »

La *Response* est naturellement l'œuvre de la célèbre religieuse Claude de Bectoz ou Bectone, sur qui l'on peut consulter Rochas.

Biographie du Dauphiné, I, 101; elle se retrouve dans les mêmes recueils que la chanson précédente. Il est fort possible que Claude soit également l'auteur des nos 4 et 18.

11° *Chanson* (p. 67) :

« Puis que nouvelle affection
« Ha vaincu la perfection... »

Se trouve dans le *Recueil de plusieurs chansons, divisé en trois parties* (Lyon, Benoist Rigaud et Jan Saugrain, 1557, in-16), 145; — *Le Recueil de toutes sortes de chansons nouvelles* (Paris, Veufve Nicolas Buffet, 1557, in-16), 83 a; — *Recueil des Chansons, tant musicales que rurales, anciennes et modernes* (Paris, Vefve Jean Bonfons, 1572, in-16), fol. 114 a; — *Recueil et Eslite de plusieurs belles Chansons* (Anvers 1576, in-12), 83 b.

12° *Response* (p. 68) :

« Ne me faictes plus remonstrance
« Que c'est de foy ou conscience... »

Se trouve dans les mêmes recueils : Lyon, 146; Paris, 1557, 83 b.; Paris, 1572, 114 b.; Anvers, 64 a.

13° *Chanson* (p. 68) :

« Nonobstant sa grande cruaulté,
« Je voy en elle une beaulté... »

Se trouve dans les mêmes recueils : Lyon, 146; Paris, 1557, 83 b.; Anvers, 64 b. — *Le plaisant Jardin des belles Chansons* (Lyon, 1575, in-16), 107.

14° *Response* (p. 69) :

« Ne pensez que par passion
« Ny par votre obstination... »

Se trouve dans les mêmes recueils : Lyon, 147; Paris, 1557, 84 a.; Anvers, 64 b.; — *Jardin*, 108.

APPENDICE

LES DISCOURS NON PLUS MÉLANCOLIQUES QUE DIVERS

Charles Nodier, dans un article qu'il consacrait en 1839 à Bonaventure Des Periers[1], lui attribue la paternité d'un recueil publié en 1557 à Poitiers par Enguilbert de Marnef. Ce volume, très-rare[2], porte le titre suivant : « *Discours non plus mélancoliques que divers,* « *de choses mesmement qui appartiennent à notre France, et à la fin,* « *la manière de bien et justement entoucher les lucs et quiternes.* »

C'est un in-4° de 112 pages, contenant vingt et un chapitres. L'auteur, ou les auteurs, y abordent des matières très-variées : histoire, philologie, géographie, mathématiques, archéologie.

En voici, du reste, la liste détaillée :

CHAPITRE PREMIER. — De nos historiens qui cherchent l'origine des Gaulois et des François.
— II. — Des noms des jours de la semaine.
— III. — Que c'est que More.
— IV. — Histoire d'Hercule, Pyrène, Bébrix, Brettan, Celtine, Celte, Gaule celtique.
— V. — Des grammairiens françois.
— VI. — Du nom de la rivière d'Arar, qui s'appelle aujourd'hui la Saône, et de la ville de Lougdoun qui est maintenant Lyon sur le Rhône.
— VII. — Des accents, et de la mode qu'on prononce aujourd'hui le grec et le latin.
— VIII. — Quels gens sont que Galates; une histoire d'un Gaulois et d'une Milésienne.
— IX. — D'où viennent les noms de règles, équerre, compas, plomb et niveau.
— X. — Que c'est ramon, ramonner, hart, sous peine de la hart, sentir la hart, chatouilleux de la gorge.
— XI. — De la corruption de notre langage françois.

[1] *Revue des Deux Mondes*, du 1er novembre 1839.
[2] Nodier disait n'en connaître que trois exemplaires.

CHAPITRE XII. — Les premières nouvelles qu'on trouve des François ès anciens auteurs, et des prouesses des dits François.

— XIII. — De la quantité des syllabes, et de ceux qui corrigent les vers de Térence.

— XIV. — Comment se fait le sucre.

— XV. — Le profit qu'avons des lettres et livres, et de la gloire de nos rimeurs.

— XVI. — Une brave réponse que fit l'ambassade de Gaule à Alexandre le Grand.

— XVII. — Des langages desquels est composé notre françois, et des étymologies d'aucuns mots françois.

— XVIII. — De l'invention de l'artillerie et de l'impression, et des cadrans et compas de mer, et de la propriété de la pierre d'aimant.

— XIX. — Que c'est conus, quille, pyramide, obélisque, et quelques doutes touchant un obélisque de Rome, duquel Pline parle.

— XX. — De trois rivières du pays d'Angoumois, la Touvre, Tardouère et Bandiac, et un lieu de Marot, exposé; aussi, d'un sépulcre trouvé sous terre audit pays.

Enfin :

« La manière de bien et justement entoucher les lucs et guiternes. »

C'est une œuvre d'examen sceptique, d'un style en général net et naturel. Voici d'ailleurs le jugement qu'en porte Charles Nodier dans l'article dont nous avons parlé plus haut.

« Des Periers, comme Voltaire, inimitable bouffon, même dans « les questions sérieuses, avait un cachet que personne ne pouvait « contrefaire. Le Des Periers du *Cymbalum Mundi* est le Des Periers « des *Contes,* et tous deux sont le Des Periers des *Discours*..... Ce qui « caractérise ce style, c'est cette ironie de bon ton, naturelle à un « homme qui joint assez d'esprit à beaucoup de savoir pour estimer « le savoir lui-même à sa véritable valeur, et qui se joue de son « érudition avec la moqueuse gaieté du scepticisme, parce qu'il n'a « pas besoin d'être savant pour être quelque chose..... On mettrait à « l'alambic tous les lourds ouvrages de Nicolat Denisot, de Jaques « Pelletier et d'Élie Vinet sans en tirer un atome de l'esprit de Des « Periers. La proposition qui leur attribue un des ouvrages de Des « Periers ne peut plus être soutenue... » C'était en effet l'opinion de Du Verdier [1] qui attribue les « *Discours* » à Peletier et Vinet.

Voyons maintenant ce que vaut la thèse de Nodier s'inscrivant en faux contre l'auteur de la « *Bibliothèque françoise* », bibliographe consciencieux cependant, en général bien informé, et dont les

[1] *Bibl. fr.*, III, p 879, au mot *Discours*.

assertions méritent donc de ne pas être traitées à la légère. On nous permettra tout d'abord de faire observer que Nodier, dont le nom est synonyme d'aimable critique et de brillant écrivain, n'a pas toujours apporté, dans les questions de bibliographie et d'histoire littéraire, la scrupuleuse attention qu'elles réclament. Emporté par son imagination, il ne résistait guère au plaisir d'annoncer qu'il était possesseur d'un exemplaire unique, ou à peu près, d'un chef-d'œuvre jusqu'alors inconnu. Quant aux faits et aux dates, c'étaient pour lui détails secondaires. En voici, entre bien d'autres, un exemple. D'après lui, Des Periers serait mort en 1539 (c'est une erreur aujourd'hui reconnue); mais, une fois cette date par lui admise, comment Des Periers pourrait-il avoir écrit le chapitre XX des *Discours*, dans lequel se trouve la phrase suivante : « L'an *mille cinq cent quarante*..... j'étais à plus de vingt ou trente lieues d'Angoumois. » Cela dit pour montrer qu'il ne faut accueillir qu'avec réserve les *découvertes* bibliographiques et littéraires du célèbre critique. Revenons aux « *Discours* ». Rien n'autorise, selon nous, à attribuer cet ouvrage à Des Periers, et les arguments que nous fournissent les textes mêmes sont nombreux et concluants. Il suffit d'abord de lire le début de la préface de Marnef pour se rendre compte que ce recueil des « *Discours* » au dire de l'éditeur lui-même est l'œuvre de plusieurs écrivains, et qu'il l'aurait formé en réunissant des fragments soit d'œuvres inédites qu'il gardait pour l'impression, soit d'ouvrages antérieurement édités chez lui :

« Je te donne ici un livre, ami lecteur, lequel je ne puis assurer « qu'il te soit nouveau, *ni tout, ni partie;* pour ce que partie d'icelui a « été par ci-devant imprimé, et l'autre, tu la puis avoir vue écrite « par ci-devant, aussi bien qne moi, qui n'ai recouvré ceci tout à « coup, mais à pièces et lopins, par long espace d'années, de diverses « mains, et de maintes parts. Car tu sais (ce crois-je) assez combien « notre Université est fameuse et hantée; et pour ce, tu ne doutes « que, outre ceux du lieu, il ne s'y trouve une fois l'année bon nom- « bre de gens savants. Or les gens de lettres, et ceux de mon état, « ne se peuvent guère bien passer les uns des autres : par quoi tu « puis penser qu'il m'est aisé d'avoir prins connoissance d'une infinité « d'hommes de savoir en cette ville, par le moyen de ma boutique. « Davantage, je te dirai cela de moi que j'aime et estime les gens « savants autant que peut faire un autre, de sorte que je les cherche « et aborde volontiers, si je sens que quelque part y en ait aucun, « qui soit tel, que les lettres ont accoutumé de faire les mœurs des « hommes. Tu croiras donc aisément que Dieu m'a fait cette grâce,

« que j'ai acquis en cette ville, la connoissance et amitié de prou de « gens savants de maintes nations, plusieurs desquels ne m'ont rien « celé, qui fût en leur coffres et études.....

« Ainsi peut-être a délibéré de faire l'auteur de ce livre (ou auteurs « que je ne faille, car je ne veux ici jurer que tout soit d'un homme), « lequel, je pense (quiconque il soit), ne me saura mauvais gré, « qu'après *avoir eu longtemps gardé ceci entre mes papiers,* je l'aie « finalement ainsi imprimé et publié, pour le plaisir et profit que j'ai « estimé que tous nos François y pourroient prendre. »

Les mots que nous avons soulignés sont, comme on le voit, en contradiction manifeste avec l'assertion de Nodier suivant laquelle Peletier aurait apporté en 1556 à Marnef le manuscrit des *Discours*. De plus, comment, s'il en était ainsi, ce dernier pourrait-il dire qu'il n'en connaît pas le ou les auteurs? On répondra peut-être que Marnef parle par fiction, mais quelles raisons pouvait-il avoir de cacher le nom de l'auteur des *Discours,* surtout si c'eût été Des Periers, dont le Recueil des Œuvres avait paru en 1544 *avec son nom* et dont les *Nouvelles Récréations* allaient paraître une année plus tard en 1558, *encore avec son nom?* Pourquoi Peletier, éditeur des *Discours* et des *Nouvelles Récréations,* aurait-il fait paraître les premiers anonymes et les secondes avec le nom de Des Periers? Si la phrase de Marnef avait pour but de détourner les soupçons et de cacher mieux l'auteur des *Discours,* il n'est pas possible vraiment de saisir les motifs qui pouvaient l'y engager.

D'ailleurs, même en admettant, chose absolument improbable, que la préface de Marnef ne soit qu'une simple fiction, les *Discours* sont émaillés de passages que Bonaventure ne peut avoir écrits. Sans parler de celui du chapitre XX, que nous avons mentionné plus haut, remarquons qu'au chapitre VII : « *Des accents,* etc », l'auteur confond manifestement l'accent et la quantité. « On a tort, dit-il, « de prononcer *pópulus,* parce que *po* est brève de nature. » Comment croire à une semblable erreur de la part de Des Periers collaborateur de Dolet pour ses *Commentaires de la langue latine?*

Puis, au chapitre XIII, l'auteur se moque de ceux qui prétendent corriger Térence, et il les raille durement, les appelant *fols* et *barbares*. N'est-ce pas une évidente allusion à *Est. Dolet* qui avait publié en 1540 des *Observations* sur Térence? Or, Dolet a été l'intime ami de Des Periers, et, tout en admettant que ce dernier ait pu ne pas toujours partager son avis, il paraît bien improbable qu'il lui ait jamais appliqué les épithètes mordantes de « *fol* et *barbare* ».

Au chapitre XV (parlant « du profit qu'avons des lettres et des

livres et de la gloire des rimeurs »), on lit : « Non possum ferre, quirites, « un tas de rimeurs de ce temps, etc., etc., »; et plus loin : « et ne vous « sauraient faire trois vers qu'ils ne médisent d'autrui ne se louent « jusques au dernier ciel et finalement ne se croient immortels. La « mort ni mord, dit l'un; l'autre R. »

Voilà des railleries sanglantes. A qui s'adressent-elles ? *L'autre,* c'est « Ronsard », à n'en pas douter, et ce trait décoché contre lui par un membre de l'école de Marot pourrait se comprendre, bien qu'il ne soit guère possible d'attribuer à Des Periers, mort en 1544, un jugement sur Ronsard, dont les débuts littéraires ne datent que de 1549. Le grand poëte devait être déjà célèbre quand l'auteur des *Discours* le prit à partie. De plus, *l'un* désigne non moins clairement Marot, dont la devise « La mort n'y mord », est bien connue. Dès lors, comment attribuer cette virulente sortie à Des Periers, le fidèle ami de Marot qu'il défendait courageusement contre Sagon à une époque où il n'était pas sans danger de prendre le parti de maître Clément, « sentant le fagot »; comment croire qu'il aurait attaqué comme rimeur celui que, dans son admiration, il comparait à Virgile?

La lecture des *Discours* nous empêcherait donc à elle seule d'admettre la conjecture émise avec tant d'assurance par Nodier et acceptée par Paul Lacroix. Mais nous pouvons fournir contre elle un dernier argument, plus décisif encore; nous le devons à M. Ludovic Lalanne, auquel nous en exprimons ici notre respectueuse gratitude. Un jour, cet érudit, en feuilletant un opuscule rarissime d'Élie Vinet intitulé « Engoulesme »[1], y a retrouvé, en effet, le chapitre XX des *Discours,* à peu près textuel[2]. Élie Vinet a donc apporté à cet ouvrage sa part de travail, et l'on peut dès lors admettre en principe l'opinion de Du Verdier qui désignait comme les deux principaux auteurs de ce recueil Jacques Peletier et Élie Vinet. Nous n'avons pu retrouver la trace d'autres discours dans les œuvres imprimées et connues de ces deux écrivains, mais nous n'en considérons pas moins l'attribution de Du Verdier comme fondée; plusieurs faits nous y autorisent. Ainsi Élie Vinet a écrit un traité *De l'arpenterie et de la manière de fère les solaires* (Bordeaux, 1583)[3]. Or cet ouvrage avait déjà été édité à Poi-

[1] Chez Enguilbert de Marnef, Poitiers, 1567, réimprimé en 1876 sous ce titre, *Recherche de l'antiquité d'Angoulesme,* par Élie Vinet, publié avec notes et commentaires par le docteur Charles Gigon, Angoulême, chez F. Goumard, 1 vol. 72 pages in-8°.

[2] Nous reproduisons à l'appendice les deux textes en regard; il n'est pas sans intérêt de voir comment Élie Vinet remania pour l'impression le texte dont une première rédaction avait été publiée dix ans auparavant chez le même Marnef.

[3] Bibl. nat., sans nom d'auteur, p. v, 134, réserve.

tiers en 1564, in-4°, par Enguilbert de Marnef. Ne peut-on pas attribuer au même Élie Vinet le chapitre IX des *Discours* intitulé :

D'où viennent les noms de règle, équerre, compas, plomb et niveau, dont le sujet semble digne d'être signé de son nom. Dans ce cas, le chapitre XVIII serait aussi de lui. Ce discours qui traite :

De l'invention de l'artillerie et de l'impression, et des cadrans et compas de mer et de la propriété de la pierre d'aimant, est du même auteur que le chapitre IX, où il est dit à propos des compas : « qu'ap-« pelons autrement *cadran de mer,* duquel nous parlerons plus ample-« ment ailleurs, s'il plaît à Dieu ». De plus, dans le *Traité de l'arpenterie,* Vinet nous apprend qu'il a séjourné en Portugal :

« Il y a diverses sortes de ces solaires que venons de dire, comme « l'esprit de l'homme est quelquefois abondant en inventions : mais « je veux ici seulement parler des plus certains, et asseurés par les « démonstrations des géomètres (comme de mon grand ami Pero « Nunes, docteur portugois). C'est de ceux qui se font sur le plat « d'une pierre ou de quelque autre matière plate[1]. » Or, l'auteur des discours XIV et XVIII connaissait également le Portugal[2]. En effet, au discours XVIII, nous lisons ces lignes :

« Je me suis quelquefois enquis de ce miraculeux effet de l'ai-« mant aux Portugais qui font cette grande navigation d'Inde. » Et au discours XIV (*Comment se fait le sucre*) : « Le roi de Portugal, dit-« il, a une île à cent lieues de son dit royaume, en l'Océan, que les « Portugais nomment l'*île de Madeira* (c'est-à-dire de matière, à « cause, disent-ils, de l'abondance du bois de ladite île), en laquelle se « fait force sucre. Je me suis autrefois enquis aux habitants comment « ils le faisoient; et ai vu que je savois toute cette histoire par cœur, « mais j'en ai oublié meshui la plus grande part, dont je suis marri. »

Ce seul fait que l'auteur du discours XIV ait visité Madère n'aurait-il pas dû en faire dénier à Bonaventure la paternité ? En effet, à quel moment de sa vie aurait-il pu faire ce voyage, et comment, dans ses œuvres authentiques, dans ses contes, dans ses poésies surtout, n'en retrouve-t-on nul souvenir ?

D'autres auteurs que Vinet et Peletier auraient-ils fourni à Enguilbert de Marnef quelques-uns des *Discours ?* Nous avons, en vue de résoudre cette question, relevé les titres de la plupart des ouvrages publiés par Marnef entre 1550 et 1570[3]. Or, nous avons pu constater

[1] F. A. IV, v°.

[2] Le discours IX, nous le savons, est du même auteur.

[3] Grâce au précieux concours de M. Richard, archiviste à Poitiers, ce travail a été fait très-exactement.

que les seuls Élie Vinet et Jacques Peletier ont traité des sujets analogues à ceux des *Discours*. D'autre part, si l'on se rappelle les travaux d'histoire, de géographie et d'archéologie d'Élie Vinet, ses ouvrages de grammaire et de linguistique, et ses nombreux commentaires sur les auteurs de l'antiquité; enfin, son livre de géométrie et son opuscule sur la manière de faire les cadrans, on sera bien tenté de lui attribuer une grande part à la publication anonyme de 1557.

Enfin, rien n'empêche d'admettre que Peletier, ainsi que Du Verdier l'affirme, y ait collaboré aussi. Les articles de grammaire et de linguistique pourraient fort bien être son œuvre. Nous en dirons autant de ceux qui traitent des sciences exactes. N'oublions pas, en effet, que les mathématiques forment une section importante dans les ouvrages du célèbre Manceau. On pourrait même lui attribuer le discours « sur la manière d'entoucher les lucs et guiternes ». En effet, l'auteur lui-même nous laisse voir à la fin du Traité que les mathématiques lui sont familières :

« Je sais bien, dit-il, qu'il y a une sorte de gens, qu'on appelle ma-
« thématiciens (je n'entends ces beaux devins, ces gentils secrétaires
« d'aventure et fins trompeurs, auxquels l'Empereur donne la hart :
« *Codice de maleficis et mathematicis,* car tels ne sont rien moins que
« mathématiciens et sont indignes de tel nom), qui ne croyent légè-
« rement et demanderoient ici qu'assurasse mon fait par quelque rai-
« son de géométrie; *mais cela se fera ailleurs, s'il plaît à Dieu.* Je ne
« veux être ici trop long, ne faire peur aux simples avec des rondelles,
« écus, piques, canons et pareilles armes, sans lesquelles personne
« n'ose sortir dehors au pays de géométrie. Il suffira pour cette heure,
« que le sens qui comprend la musique, trouve bon ce que j'en ai dit. »

Cette échappée hors de son domaine serait assez conforme à l'esprit de Jacques Peletier, aventureux, avide de tout connaître et prêt à tout dire.

Les *Discours* étant dus, selon toute apparence, à plusieurs écrivains, on nous dira peut-être que rien n'empêche d'attribuer à Des Periers les chapitres où l'on ne relève pas de preuves manifestes qu'il ne peut en avoir été l'auteur. Mais cette hypothèse nous paraît bien improbable si l'on songe à quel point les sujets traités dans les *Discours* sont différents du genre d'esprit de Des Periers et de ses occupations habituelles.

Tels sont les principaux arguments que nous avons pu recueillir, les uns concluants, les autres très-plausibles, nous semble-t-il, pour dénier les *Discours* à Bonaventure et les attribuer, au moins en partie, à Vinet et à Peletier. Le problème serait ainsi résolu, et l'hypothèse avancée par Du Verdier se trouverait confirmée.

Nous reproduisons ici en regard le double texte d'Élie Vinet, tel qu'il se trouve dans les *Discours* et dans *Engoulesme*. Une page nous suffira pour constater la similitude des deux œuvres.

De la Tovvre et qvelqves avtres rivières d'Engovsmois; et d'vn sepulchre na-gueres trouué soubs terre av dit païs.

Tiré d'*Engoulesme* par Élie Vinet à Poitiers, par Enguilbert de Marnef, 1567. — L'opuscule entier a été réimprimé, 1876, in-8, sous le titre de : *Recherche de l'antiquité d'Angoulesme*, par Élie Vinet, réimprimé et publié avec notes et commentaires par le docteur Ch. Gigon. — A Angoulême, chez F. Goumard, t. X, et 72 p. in-8. Bibliothèque de l'Institut, X, 1001, B, in-8.

Les anciens poëtes gregeois et après eux les latins, et ensemble les géographes, et quelques historiens, ont escript que la rivière d'Alphée venoit du Péloponèse, qu'on appelle aujourd'hui Morée, par soubz terre et mer, se rendre en l'isle de Sicile, à plus de trois cens lieues de là. Ainsi les Engoumoisins m'ont quelque fois voulu fere accroire que leurs rivières de Tardovère et Bandiac, se désroboient et s'en venoient par soubz terre, jusques à deux ou trois lieues de là, fère la rivière de Tovvre. Ce sont deux petites rivières : qui sortent de Limousin en Périgort, et se viennent rendre au païs d'Angoumois, là ou l'on voit certains trous (on m'en a monstré un au dessus de la Rochefoucoul, soubz Lage-baston) dedans lesquelz s'entonne l'eaue des dites rivières, mais c'est quand il i en a. Car ce sont torrens plustost que rivières, qui s'emflent au temps des grans pluies, et ainsi s'encoulent jusques à la rivière de Charente; mais l'esté s'asséchent. et mesmement le Bandiac. De sorte qu'il est nécessaire que la Tovvre qui ne tarist jamais se pourvoie d'eaue d'ailleurs, que de là. Quand il y a eaue en ces rivières : et qu'on la voit se perdre dans ces trous : la, faudroit lhors jecter de la paille menue, bois, ou telle autre matière nageante : que ceste eaue charroiroit par soubz terre et là rendroit a la Tovvre. si elle y menoit, ce que je n'ai entendu, qu'aucun aïe encore essaïé. Or, cette Tovvre descent en la susdite rivière de Charente : laquelle Charente sortant d'un lieu nommé Charennac, en Limousin, sur le chemin de Limoges à Engoulesme, vient par Engoulesme, Cougnac et Saintes se rendre à la grand mer : et a sa source la dite Touvre à deus lieues françoises ou environ de la dite ville d'Angoulesme, de plusieurs fontaines, en petit espace, au pié d'un tertre : sur lequel verriés les ruines d'un chasteau, qui semble avoir autrefois esté assés fort et brave, etc.

Discours non plus mélancoliques. — Chapitre XX.

De trois rivières du pays d'Angoumois : la Touvre, Tardouére et Bandiac, et un lieu de Marot, exposé ; aussi d'un sépulcre trouvé sous terre audit pays.

On lit, dans les géographes et poëtes, que la rivière d'Alphée vient de Péloponèse (qui s'appelle maintenant Morée), par dessous la mer et la terre, sortir de l'île de Sicile et faire la fontaine d'Aréthusa. Je ne sais si cela est vrai, mais il est bien plus aisé à croire ce que les Angoumoisins trouvent de leur Touvre et de leurs Bandiac et Tardouère, qui est que ces deux rivières viennent par sous terre faire la rivière de Touvre. Car, entre la Morée et la Sicile, y a pour le moins plus de trois cents lieues de mer, et le droit chemin; et, dès la Touvre jusques au Bandiac et la Tardouère, n'en y a pas plus de deux ou trois et toute terre. Ces Tardouère et Bandiac sont deux petites rivières, qui viennent des pays de Limousin et Périgord se rendre au pays d'Angoumois; et là, en certains endroits, perdent entièrement toute leur eau, quand le temps est sec, comme l'été communément; mais au temps que les eaux sont grandes, comme il se fait communément l'hiver, ces deux rivières ont plus d'eau qu'il ne s'en peut écouler par leurs trous et gouffres, et s'en viennent ainsi décharger du reste de leur eau en la rivière de Charente, laquelle par Angoulême, Cognac et Saintes, s'en va rendre en la grande mer. La Touvre, laquelle descend aussi en la Charente, sort, à deux lieues françoises ou environ, de ladite ville d'Angoulême, où elle a plusieurs sources en peu d'espace, au pied d'un tertre, sur lequel verrez les ruines d'un château qui semble avoir, autrefois, été assez fort et brave, etc.

TABLE DES NOMS PROPRES

A

Abord (Hippolyte), 13
Accords (seigneur des). V. Tahureau.
Adrian (vicomte), 95.
Albert, 46.
Alboust (Guillaume), 92, 93, 95.
Albret (Jeanne d'), 92, 115.
Alençon (chancelier d'), 91, 113, 118.
Aliberт (Noël), 46, 113, 115, 116.
Allard (Guy), 3.
Alsinois (le comte d'). V. Denisot.
Amyot, 189.
Andosille (André, Pierre et Robert d'), 14, 15 et suiv.
Aneau (Barthélemy), 43, 46.
Arande (Michel d'), 67.
Arnay-le-Duc, Arnétois, 1, 3, 4, 5, 6, 9, 12, 16 *et passim*.
Arroux, 1, 2, 4, 6, 7.
Aubigné (Agrippa d'), 60, 169.
Autels (Guillaume des), 46, 144, 147.
Autun, 1, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 20 *et passim*.

B

Baïf, 141, 147, 156, 161.
Bar-sur-Aube, 3.
Bartas (du), 161.
Baumet (Benoît), 113.
Bayle, 3.
Bectone ou Bectoz (Claude de), 73, 74, 75, 76 et suiv., 113, 129, 135, 162.
Bellay (du), 141, 146, 147, 148, 165, 167.
Belleau (Remy), 141, 167, 170.
Bellièvre, 45.
Bérangier, 164.
Béraud (Nicolas), 56.
Berquin (Louis de), 67.
Bertin, 53.
Bèze (Théodore de), 11, 13, 89, 149, 235.
Blanche (Julia), 48.
Boaistuau (Pierre), 115.
Boccace, 31.
Bois (Pierre du), 14.
Bois (Simon du), 19.
Boniface (Hélias), sieur de Fénestrelle, 19, 20, 113, 235.
Bonyn (Benoist), 66.
Borderie (la), 53, 137.
Bossuet, 203.
Bouchet (Jean), 137, 171.
Boulmier, 56.
Bourbon (Nicolas), 46, 56, 106, 115.
Bourdeille (François de), 114.
Bourg (chancelier du), 65.
Bourg (Marguerite de), 48.
Bourg (Pierre de), 47, 113.
Briçonnet, 67.
Brie (Félix de), abbé de Saint-Évroul, 50.
Brodeau (Victor), 53, 54, 115, 137.
Bucer (Martin), 21.
Budé, 56, 106
Bulliot (F. Gabriel), 9, 10 et suiv.
Bullioud (Sibylle), 48.
Buries (seigneur de), 114.

C

Calvin, 13, 21, 23, 28, 33, 60, 61, 62, 63, 211.
Capel, 148.

Cardon (Horace), 44.
Caron (Loys le), 147 et suiv.
Cellini (Benvenuto), 115.
Champier (Symphorien), 43, 45.
Chandon (Gratien), 147.
Chappuy, 53.
Charancy (Geoffroy), 14.
Chartier, 53.
Chartier (Alain), 132, 164.
Chasles (Ph.), 218.
Chatel (du), 52.
Chaulieu, 164.
Chautemps (Jean), 21.
Chiesa (Agostino della), 74, 75.
Choul (du), 45.
Christine, 165.
Clèves (duc de), 92.
Colin (Germain), 54.
Collet (Claude), 54.
Colletet, 7, 8, 18, 144.
Compaing, 55.
Corneille, 186.
Coste (Hilarion de), 73.
Cotgrave, 226.
Coudrée (Jean de la), 13.
Court (Benoît), 45.
Creste (Jeanne), 48.
Cretin, 53, 130.

D

Dacier (madame), 157.
Daillon (Louise de), 42.
Dallier (Jean), 140,
Danès (Pierre), 56.
Dampierre, 56.
Darmesteter, 173, 178, 184, 189.
Delorme (Philibert), 45.
Dengu (Nicolas), 114.
Denisot (comte d'Alsinois), 58, 100, 115, 147, 149, 169.
Desplaces (Louis), 13, 14, 17.
Dieppe (vicomte de), 95.
Dolet (Estienne), 3, 13, 17, 20, 21, 33, 34, 35, 41, 43, 44, 49, 55, 56, 60, 67, 71, 97 *et passim*, 127, 156.
Dorat, 147.
Ducher, 46.
Durban, 148.

E

Egger, 169,
Éléonore d'Autriche, 59.
Embrumois, 3.
Essars (Herberay des), 14.
Estienne (Henri), 61, 101, 102, 103, 104.
Estienne (Robert), 174, 226, 227.
Estoile (Pierre de l'), 103.

F

Fabri (Christophe), 22.
Falconnet, 108.
Farel (Claude), 21, 23, 24.
Farel (Guillaume), 22, 23.
Farge (Estienne), 96.
Faucher (Denis), 75.
Féraud (Claude), 47, 113.
Ferrare (duchesse de), 51.
Ferraud (François), 54.
Ferrière-Percy (de la), 5.
Feugère, 88, 169.
Fontaine (La), 164, 219.
Fontaine (Charles), 46, 47, 53, 54, 106, 137, 171, 233.
Fortunat, 21.
François Ier, 52.
François, Dauphin, 38, 39.
Frank (Félix), 4, 9, 56, 57, 61 *et passim*.
Froissart, 164.
Frotté (Jean), 5, 58, 113, 115.

G

Gaillarde (Jeanne), 48.
Galland (Claude), 127.
Ganay (Jeanne de), 14.
Garde (Jehan de la), 65.
Glotelet (Nicole), 54.
Godefroy, 223, 224, 226.
Gohorry, 148.
Gombault (Philibert de), 14.
Goujet (l'abbé), 3, 61, 153, 157, 232.
Gouttes (Jean des), 46, 70.
Govea, 60.
Gramelinus ou Gramelin, 23, 25, 31.
Granjon (Robert), 44, 100, 154.
Greban, 53.
Grolier, 45.
Groslot (Jacques), 91.
Grossoles (Érard de), évêque de Condom, 99.
Gruget, 115, 148, 149.
Gryphe (Sébastien), 33, 44, 49
Guillet (Pernette de), 48.

Guise (Jean de), 47, 66, 69, 71, 95, 97.
Guyton, 14.

H

Habert (François), 54.
Harpe (La), 161.
Harsy (Olivier de), 50.
Hatzfeld, 173, 178, 184, 189.
Haye (Jean de la), 115.
Henri, Dauphin, 59, 99.
Herminjard, 21, 23, 24, 64.
Heroet (Antoine), 58, 137.
Horace, 17, 150, 164, 170, 232.
Hueterie (la), 233.
Hurault (famille), 9, 10, 15.
Hurault (Robert), 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 35, 36, 40, 41, 68, 95, 106, 111 *et passim.*

I J

Isle-Barbe (abbé de Notre-Dame de l'), 8.
Izernay, 96, 98.
Jacques (Pont Saint-), 1, 2, 4.
Jarnac (baron de), 19, 20.
Javel (Mathurin), 93.
Jodelle, 147, 169.
Jubinal, 163, 164.
Jure (Alexis), 47, 70, 113.
Just (François), 44, 48, 49.

L

Labé (Louise), 48.
Lacour (Louis), 3, 6, 8, 37, 58, 62, 82, 94, 150, 153, 154, 158 *et passim.*
Lacroix (Paul), 3, 8, 66, 150, 153, 154 *et passim.*
La Croix du Maine, 3, 46, 50 *et passim.*
Lacurne (Jean), 5.
La Fayette (Aymée Motier de), 114.
La Monnoye, 108.
Lancelot, 108.
La Virotte (Charles), 4.
Lefebvre d'Étaples, 67.
Lemaistre (Claude), 46, 106, 113.
Le Maire de Belges, 145, 160.
Lespaneaux (fief de), 14.
Limosin (Léonard), 115.
Littré, 219, 220, 221, 225.
Lizet (Pierre), 63, 64, 65.
Lomagne (Françoise de), 114.
Lombard (Jean), 10.
Lorraine (cardinal Jean de), 8, 47. (V. Guise.)

M

Macrin (Salmon), 43, 49, 56.
Magny (Olivier de), 140, 147, 148, 149.
Malherbe, 169, 186.
Marchand (Prosper), 3, 108, 150, 169, 170.
Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, 5, 6, 7, 10, 12, 13, 15, 16, 17, 18 *et passim.*
Madame Marguerite, fille du Roi, 18, 69, 119, 134.
Marnef (Enguilbert de), 234.
Marot (Clément), 6, 43, 48, 49, 50, 52, 53, 54, 55, 56, 67, 71 *et passim.*
Marot (Michel), 166.
Marthe (Charles de Sainte-), 46, 90, 115, 116.
Martin (monseigneur de Saint-), 6, 7, 8, 9, 11 *et passim.*
Martin (abbaye de Saint-), 9, 10, 12, 13, 16, 68.
Médicis (Catherine de), 32, 99.
Meigret (Louis), 45, 144.
Meschinot, 53, 130, 167.
Mesmes (Jean-Jacques de), 89, 147.
Mistral, 221.
Montaigne, 189.
Montecuculli, 38.
Montpezat (Jean de), seigneur de Firmacon, 114.
Morin (Jehan), 55, 59, 63, 64, 65, 233, 234.
Moulin (Antoine du), 6, 19, 20, 40, 41, 44, 46, 55, 77, 91, 100, 110, 111 *et passim.*
Moulinet, 53.
Mousset, 169.
Muret, 89, 147.

N

Navarre (Jane de), 70, 136.
Niceron (le Père), 3, 61, 153.
Nicot, 216, 217, 220.
Nodier (Charles), 3, 4, 5, 153.
Nourry (Claude), 49.

O

Olivetan (Pierre-Robert), 13, 17, 20 et suiv., 106, 107 *et passim*.
Ory (Mathieu), 96.

P

Panias, 147.
Papillon (Antoine), 53, 67, 153.
Parmentier, 44.
Pascal, 148.
Pasquier (Estienne), 88, 89, 138, 148, 169.
Pather (mademoiselle de Saint-), 69, 72, 95, 113, 237.
Payan (Thibaud), 123, 153, 154, 155, 234.
Peletier (Jacques), 46, 100, 115, 149, 150.
Pénélope (la dame), 72.
Perche (vicomte du), 93, 94, 95.
Péronne (Claudine), 48.
Perréal (les sœurs), 48.
Péruze, 147.
Peyrat (Jean du), 43, 47, 66, 69, 71, 113.
Place (Jean de la), 33.
Planche (Jean de la), 11.
Platon, 17.
Poitevin (Jean), 232.
Poitou (la sénéchale de), 35, 42, 79, 95, 113, 115.
Popet (François), 14.
Postel (Guillaume), 60, 61, 106.

Q

Quantilly (Jacques de), 115, 116.
Quicherat, 161, 162, 163, 164, 165, 171.

R

Rabelais (François), 12, 13, 31, 43, 48, 49, 53, 56, 60, 71 *et passim*.
Regnault (Barbe), 50.
Regnier, 161.
Regnier-Desmarais, 163.
Renard (Georges), 47, 70, 113.
Reuss, 30, 31, 32.
Richer, 54.
Rigaud, 44.
Rivaillles (Aymar de), 74, 76.
Robinot (Gilles), 147.
Rocher, 53.
Rollin (Jean), 9.
Ronsard (Pierre de), 89, 130, 138 et suiv., 161, 165, 171, 181, 186.
Rosa, 23, 24, 32.
Roussel, 67.
Roville (Guillaume), 44.

S

Sagon (François), 50, 51 et suiv., 112, 127, 129.
Sainte-Beuve, 159.
Saint-Gelais (Mellin de), 53, 138, 139, 147, 149, 154.
Salazar (Tristan de), 10.
Salel (Hugues), 149.
Salomon (Bernard), 45.
Salvaing (Michelette de), 74.
Saunier (Antoine), 21, 22, 23.
Scève (Maurice), 43, 46, 49, 53, 147, 149.
Scève (Claudine et Sibylle), 48.
Sénèque, 123, 150, 154.
Serizy (Benoist de), 54.
Serlio (Sébastien), 115.
Stuard (Jaqueline), 48, 72, 73, 113.

T

Tabourot, 3.
Tahureau, 147, 148, 170.
Tersan (abbé de), 45.
Thibault (Guynet), 47, 113, 165.
Tillet (Louis du), 33.
Tournes (de), 35, 44, 45, 77, 109, 113, 153, 154, 178 *et passim*.
Tournon (cardinal de), 43, 97.
Tours (Pierre de), 77, 112, 138, 237.
Toussain (J.), 56.
Trivulce, 43.
Trondel (Guillaume), 115
Tyard (Pontus de), 147.

V

Vaudrey (seigneur de), 103.
Vauxelles (Catherine de), 48.
Verdier (du), 3 *et passim*. (Voir La Croix du Maine.)
Veriet (Jean), 13.
Vernassal (de), 148.

Vicomtes (nobles), 94.
Viret (Pierre), 22.
Vivonne (François de), 19.
Vivonne (Anne de), 114.
Vivonne (André de), sénéchal de Poitou, 42.
Vollet (Blaise), 70.
Voltaire, 61.
Voulté (Jean), 46, 56, 73, 76, 106, 115.

W

Weiss, 3.
Wingle (Pierre de), 21, 22, 25.

Z

Zwingle, 23.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 3, *note* 6. Commentaria linguæ latinæ. Lisez : Commentarii et remplacez le nom de de Tournes par celui de Sébastien Gryphe.

Page 8, *note* 2, *l.* 3. Alexandre II. Lisez : Alexandre VI.

Page 13, *l.* 23. Un codicille au testament. Lisez : Du testament.

Ibid., dernière ligne. 1667. Lisez : 1567.

Page 35, *l.* 8. Que dira alors... Lisez : Que dira lors.

Ibid., l. 9. Qui me laisse en regret... Lisez : Qui me laissa.

Page 38, *note* 1, *l.* 13. Substil. Lisez : Subtil.

Page 46, *l.* 4. Précepteur des enfants de la reine de Navarre. Lisez : Précepteur de Jeanne d'Albret.

Page 46, *l.* 11. Le musicien Albert, *joueur de luz du Roy.* C'est Albert de Rippe dont Saint-Gelays a composé l'épitaphe en vers latins (Saint-Gelays. Éd. P. Blanchemain, t. II, p. 308) et Ronsard en vers français. (Ronsard. Même édit., VII, p. 247.)

Page 47, *l.* 4-5. Guynet Thibault. Serait-ce peut être ce Jean Thibault que La Croix du Maine appelle médecin ordinaire et astrologue de François Ier et qui se mêlait de médecine et d'astrologie dès le temps de Louis XII? (Cf. *Œuvres de Saint-Gelays.* Éd. P. Blanchemain, t. II, p. 94 et 261.) Il est en tout cas possible que Des Periers se soit souvenu du nom de l'astrologue en dédiant sa poésie à Guynet Thibault. En effet, cette pièce est intitulée *Prophétie* (*Recueil des Œuvres,* p. 80), et il n'est pas surprenant que le poëte, par plaisanterie, sans doute, ait dédié une *prophétie* à l'homonyme d'un célèbre astrologue.

Page 48, *l.* 22. Just digne, Françoys insigne, en évoquant ceux que leur fantaisie, etc... Lisez : Dit-il, en évoquant... etc...

Page 67, *l.* 4. D. Roussel. Lisez : Gérard Roussel.

Page 93, *l,* 15. Fut despeché un mandement. Lisez : Fut depesché un mandement.

Ibid., l. 9. Des roys et reynes de Navarre. Lisez : Des roy et reyne de Navarre.

Ibid., l. 10. Seigneurie des champs. Lisez : Seigneurie des Champs.

Page 94, *note* 3, *l.* 11. Joyeuse (Cadenet). Lisez : Joyeuse (Joyeuse), Cadenet (Cadenet).

Ibid., l. 15. Même les baronnies... etc. Lisez : Même les baronnies (comme Damville et Elbœuf) avaient un vicomte pour administrateur. Ainsi *le baron*

de Damville, le baron d'Elbœuf étaient des seigneurs féodaux, *le vicomte de Damville, le vicomte d'Elbœuf* n'étaient que leurs subordonnés, leurs intendants, en quelque sorte.

Page 95, *l.* 1-2. Le vicomte du Perche est donc le « trésorier et receveur général d'Alençon et du Perche », Me Guillaume Alboust.

Il faudrait en tout cas lire : receveur d'Alençon et du Perche, car tel était le titre de Me Guillaume Alboust.

Mais, vérification faite, si le vicomte du Perche doit être confondu avec l'un des deux fonctionnaires nommés p. 93, l. 6-7 et l. 16-17, ce serait plutôt avec Me Mathurin Javelle, trésorier et receveur général d'Alençon.

Nous appuyons cette conjecture sur le fait que le trésorier et receveur général d'Alençon (c'est-à-dire du duché d'Alençon) était un plus haut personnage que le receveur d'Alençon et du Perche. Le premier, en effet, est à la fois le garde du trésor du domaine d'Alençon (revenus des fermes, des droits de succession, de vente) et le receveur général des impôts, tandis que le second n'est qu'un simple receveur, chargé de percevoir les impôts (taille, taxes de tout genre, etc.), et non les revenus du domaine ducal.

Or, comme au seizième siècle le cumul des fonctions était chose fréquente, il est fort possible que le vicomte, qui représentait l'autorité principale (comme p. ex. *le préfet,* de nos jours), réunit aux attributions d'un juge celles d'un receveur général. (Cf Bry de la Clergerie (Gilles), Hist. des comtés d'Alençon et du Perche. Paris, 1620, in-4°, liv. I, ch. V.)

Il est possible enfin que le vicomte du Perche, invoqué par le poëte, soit un troisième personnage; mais, malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu retrouver son nom.

Page 115, *l.* 10-11. Pierre Boaistuau, Sylvain et Jacques de Quantilly, Jean de la Haye, etc. Lisez : Pierre Boaistuau, Jacques de Quantilly, Jean de la Haye, dit Sylvius, éditeur des *Marguerites de la Marguerite.*

Page 115, *note* 2. Guillaume Trondel, Jehan Viderne. Lisez : Guillaume Hérondelle, Jehan Vinderne.

Page 140. Il faut aussi rapprocher du poëme de Des Periers une pièce d'Antoine de Baïf, dont chaque vers semble être presque la copie d'un vers de Des Periers. Nous les transcrivons ici :

O nature, nous nous pleignons
Que des fleurs la grâce est si brève
Et qu'aussi tost que les voyons
Un malheur tes dons nous enlève.
Autant qu'un jour est long, autant
L'âge des Roses a durée;
Quand leur jeunesse s'est montrée
Leur vieillesse accourt à l'instant.
Celle que l'étoille du jour
A ce matin a veu naissante,
Elle-mesme au soir de retour
A veu la mesme vieillissante.
Un seul bien ces fleurettes ont,
Combien qu'en peu de temps périssent,

Par succès elles refleurissent
Et leur saison plus longue font.
Fille, vien la Rose cueillir
Tandis que sa fleur est nouvelle :
Souvien-toy qu'il te faut vieillir
Et que tu flétriras comme elle.

(*Euvres en rime* de Jan Antoine de Baïf, Paris, 1573; *Livre des Poëmes;* fol. 116, verso).

Page 144, *dern. ligne.* Mais un érudit, un lettré, Lisez : Mais un érudit, un lettré;

Page 145, *l.* 18. Arverne. Lisez : Averne.

Pages 147-148. On pourrait rapprocher des vers de Le Caron les vers suivants de Ronsard, où se trouvent les noms de plusieurs des poëtes que cite Le Caron. Ronsard paraît même signaler ce groupe d'écrivains qui se détacha de l'école gauloise pour se rallier à la nouvelle école :

Je voy Baïf, Denizot et Belleau,
Butet, Du Parc, Bellay, Dorat, et celle
Troupe de gens qui court après Jodelle;
Icy L'Huilier une troupe conduit,
Et là j'avise un grand peuple qui suit
Nostre Maigny, et parmy la campagne
Un escadron qui Maumont accompagne.
Voicy Maclou, voicy d'une autre part
Ton Fremiot, Des Autels et Thyard;
Icy Grevin, ici Colet arrive,
Et là Gruget s'esveille sur la rive
Avec Naviere et Perusc et Tagault,
Et Tahureau, qui ja tirent en hault
L'ancre mordante, et plantez sur la poupe,
D'un cry naval encouragent la troupe
D'abandonner le terroir paternel,
Pour vivre ailleurs en repos éternel.

(Ronsard. Éd. Blanchemain, tome VI, p. 173, vers 11 à 29.)

Page 207, *l.* 6 : « en nul vivant ores plus ne se fit ». Lisez « ...ores plus ne se fie ».

Page 220, *l.* 23-24. Prognostications des prognostications. Lisez : Prognostication des prognostications.

Page 252. Au nom Christine. Add. : de Pisan.

Page 254. Au nom Papillon. Le poëte du nom de Papillon, nommé page 53, n'est pas le même personnage qu'Antoine Papillon. Ce doit être le poëte auquel Bayle donne dans son dictionnaire le prénom d'Almague et qui fut valet de chambre de François Ier.

Page 5, *note* 2. Il mourut le 5 juin 1532. Lisez : 1632.

Page 8, *note* 6, et passim Jeannet. Lisez : Jannet.

Page 124, *n.* 2. Add : Comm. de M. F. Frank.

Page 160, *à la fin.* Comparez puis, etc... Lisez : Comparer.

Ibid, *note* 1. Janet. Lisez : Jannet.

Page 167, *note* 2. Supprimez les mots : Meschinot, Chiabrera en Italie.

Ibid. Du Bellay. Add. « Au Seigneur de Lansac », et « Complainte de Didon à Énée ». Ed. Marty-Laveaux I, p. 274 et 374.

Page 171, *l.* 12. Supprimez les mots : Œuvre-Descœuvre, add. : force-rebourse (105).

Ibid. l. 15-16. Supprimez les mots : Manifeste-feste.

Page 175, *l.* 12. Petis. Add. : Nous n'avons pas relevé d'exemples de la seconde forme qui serait *petiz* en supprimant la dentale.

Page 182, *note*, Art. poet., 328. Lisez : Ronsard, t. VII, p. 333.

Ibid, av[t] *dern. ligne.* Souler (passim), etc. Lisez : Souloir (avoir coutume) et se souler (se réjouir).

Page 186, *l.* 7. Add. Affaire masc. (129). « Au survenant affaire », et debte, masc. (109).

Page 197, *l.* 1-2. Intervertissez l'ordre des deux vers.

Page 219. Contre-poinct (Cf. *Rec. des œuvres*, p. 48) signifie : partie. « Tenir son contre-poinct », tenir sa partie, jouer son rôle.

Page 205, *à la fin.* Lacour, op. cit. p. 109, etc. Lisez : Glossaire p. CIX, Cf. Littré. Étym. : Dis, va. Ces deux impératifs ont donné la forme *diva* qui s'est contractée en dea, puis en da (oui-da).

Page 209, *l.* 18-19. Voire a le sens de même, déjà; add. : *et aussi.*

Page 220. Deffault. Lisez : De deffaillir.

Page 222, *l.* 3. Estœuf. M. (171), etc. Lisez : Petite balle pour jouer à la paume. Cf. Littré au mot éteuf.

Page 223, au mot *jenette.* Lisez : Genète, petite plante à fleurs bleues.

Page 226, *l.* 9. Supprimez cette ligne. L'Édit. Lacour du *Rec. des Œuvres* porte au vers 21 de la p. 127, le mot *ponner*. C'est donner qu'il faut lire. (Cf. *Rec. des Œuv.* de 1544, p. 144, l. 16. Cf. Éd. Lacour. *Errata*. I. p. 384).

Page 239, *l.* 20. Nonobstant sa grande cruaulté... Lisez : Nonobstant sa grand'cruaulté.

ADDITIONS AU GLOSSAIRE.

Adonques, adv. (52), alors.
Adresser, act. (55), diriger, conduire.
Advènement, m. (69). Ici a le sens de : venu, arrivé.
Advérer, act. (112), ou avérer; vérifier, réaliser, accomplir. (Cf. Godefroy:)
Adviser, act. (49), faire attention à, remarquer.
Aignelet, m. (60), petit agneau.
Atterrer (*s'*) (51), s'effrayer, être en proie à l'abattement.
Avaller, n (77), descendre.

Benivolence, f. (106), bonté, bienveillance.
Bienheuré, adj. (67), bienheureux.
Bouter, act. (142), mettre; et aussi (101), pousser (terme de marine pris au figuré).
Confusible, adj. (130), confus, en désordre.
Consonner, n. (151, 155), être d'accord (sons); de là s'accorder, se conformer (Lacurne de Sainte-Palaye).
Convis, m. (78), repas.
Corcelet, m. (56), petite cuirasse; ici : corsage.
Cotte, f. (56), jupe.
Coup (*un*) (47), une fois.
Délivre, adj. (134), libre.
Demourance, f. (109), demeure.
Die (81), de dire; que je die = que je dise; on trouve aussi la forme.
Disse (49), pour dise.
Divertir (151), écarter, détourner.
Enchargeable (137), pesant, lourd. (Godefroy cite le passage de Des Periers.)
En suivre (113), suivre.
Entente, f. (73), attention, intention.
Espère, f. (163), sphère.
Exemplaire, m. (120), exemple, modèle.
Excusation, f. (125), excuse.
Fainctise, f. (48), feinte, ruse.
Faulx (*je*) (113), de faillir, commettre une faute.
Fenné, adj. (70), fané.
Finablement (127), finalement.
Garcette, f. (53), diminutif de garce (contra Littré).
Guarisseur, m. (136), médecin.
Gobe adj. (70), gai; et aussi : fier. (Cf. Lacour, op. cit. Glossaire.)
Haye avant (98), allons vite. C'est le cri des charretiers.
Hayent (101), de hayer, pour haïssent, et :
Hayez (74), pour haïssez, etc.
Homfenin (78).
Huschées (56), part. pass. f. pl. de :
Huscher, appeler.
Illec (142), là.
Incrédible, adj. (115), incroyable.
Ireux (184), colère, en courroux.
Magnifier, act. (86), exalter.
Mausaige, adj. (183), ou *mausage*, peu sage.
Meffaire (125), nuire.
Merluz (156), morue.
Mignot, adj. (59), gracieux.
Musser (*se*) (78), se cacher.
Mytié, f. (78), moitié.
Ouvrer, n. (155), travailler.
Paoureux, adj. (119), peureux.
Parier, act. (146), égaler.
Planté, f. (186), quantité; a planté = en abondance.
Poulcier, m. (185), poussière.
Puis (112), aussi. « On y voit puis. »
Quant, cf. langue poétique, p. 208.
Rebec, m. (60), instrument de musique à trois cordes de la famille du violon. (Cf. Littré.)
Record, adj. (86), qui se souvient de.
Remirer, act. (183), regarder en arrière, considérer.
Retourné (68), revenu.
Sautelant (60), sautillant.
Si très (128), si; « si très-mal » — si mal.
Surhausser (*se*), (185) s'enorgueillir.
Tanson, f. (168), querelle, dispute.
Tant, cf. langue poétique, p. 210.
Tendre, act. (69), chercher à prendre, désirer.
Ternisant (87), qui se ternit, s'éteint. « de mes ternissans yeux.
Tire, f. (157), trait. « Tout d'une tire » = d'un seul trait.
Touchement, m. (78), contact.
Violeur (167), joueur de viole.
Voulsistes (146), pour voulûtes, de vouloir, etc.
Voyse, de aller; qu'il voyse = qu'il aille.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos. 1

PREMIÈRE PARTIE

Biographie. 7

DEUXIÈME PARTIE

Les Poésies de Bonaventure Des Periers 105

TROISIÈME PARTIE

La Prosodie de Des Periers. 159

QUATRIÈME PARTIE

La Langue poétique de Des Periers. — I. Formes grammaticales. 173
II. — Syntaxe. 186
III. — Glossaire. 215

Bibliographie. 231
Appendice. 241
Table des noms propres. 251

Vu et lu,
en Sorbonne, le 17 avril 1885,
par le Doyen de la Faculté des lettres de Paris,
A. HIMLY.

Vu et permis d'imprimer,
le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,
GRÉARD.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

BINDING SECT. APR 20 1966

PQ
1609
D3Z66

Chenevière, Adolphe
Bonaventure des Périers

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY